

PROCÈS-VERBAL

Sixième séance :

Mardi 10 et mercredi 11 décembre 2019 à 9 heures 2 minutes

PRÉSIDENCE de M. Gaston Tong Sang  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 149-2019 relatif à un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ..... 6
  - Première partie – Conditions générales de l'équilibre réel* ..... 53
  - Deuxième partie – Moyens alloués aux services et dispositions diverses* ..... 53
- Rapport n° 150-2019 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 ..... 6
- Rapport n° 145-2019 sur le projet de loi du pays portant modification du code des impôts ..... 132
- Rapport n° 146-2019 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation ..... 137
- Rapport n° 142-2019 sur le projet de loi du pays portant aménagement d'un régime fiscal et douanier applicable aux entreprises régies par le code des mines et des activités extractives ..... 145
- Rapport n° 143-2019 sur le projet de loi du pays visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara, archipel des Australes, Polynésie française..... 156
- Rapport n° 148-2019 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics administratifs de la Polynésie française ..... 166
- Rapport de mission d'information portant sur le dispositif de soutien des prix du coprah ..... 171
- Rapport n° 151-2019 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ..... 178
- Rapport n° 152-2019 relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente ..... 189

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*NB : Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

**Le président :** Mes chers collègues, je voudrais avant tout, en nos noms à tous, adresser nos salutations à notre Président de la Polynésie française, au vice-président, à Mesdames, Messieurs les ministres, bien sûr la bienvenue à la presse et surtout, en vos noms à tous, vous dire combien nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir la délégation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, présente parmi nous, conduite par son vice-président, Monsieur Gilbert Tyuienon, chargé d'animer et de contrôler les secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière. Participent à cette délégation Monsieur Yoann Lecourieux, ministre chargé d'animer et de contrôler le secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial et des questions monétaires, et Monsieur Vaimu'a Muliava, ministre chargé d'animer et de contrôler les secteurs de constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, et du logement et de l'urbanisme. Je vous demande de les applaudir (*Applaudissements dans la salle.*), et nous souhaitons bienvenue en Polynésie, bienvenue dans cette assemblée de la Polynésie française, et à tous ceux qui nous suivent, à vous cher public.

Je déclare la séance ouverte.

Nous avons été convoqués par lettre n° 3132/2019/APF/SG du 29 novembre 2019 et je demande à la secrétaire générale adjointe de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	présente
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	présente
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	présente
M.	Brotherson	Moetai	absent
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Ching	Yves	présent
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	présente
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	arrivé en cours de séance
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	présent
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	présente
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente
M.	Geros	Antony	présent
M.	Graffe	Jacque	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	présent
M.	Laurey	Nuihau	absent
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente
M.	Lisan	Marcelin	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	présent
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiaata	présente
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	présente

(SB 6 : 10,11.12.2019)

M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Salmon	Geffry	présent
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	absent
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	présente
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	présente
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Étienne	absent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	présente
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	présente
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	présent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaava	Richard	présent
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	présente
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Teva Rohfritsch, Messieurs et Mesdames les ministres Jean-Christophe Bouissou, Nicole Bouteau, Tearii Alpha, Tea Frogier, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Isabelle Sachet, Jacques Raynal, Christelle Lehartel et René Temeharo.

Assistent également à la séance : Monsieur le vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Gilbert Tyuionon et ses ministres, Messieurs Yoann Lecourieux et Vaimu'a Muliava.

### PROCURATIONS

**Le président** : Y a-t-il des procurations ?

**M<sup>me</sup> Caroline Chung** : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 12387 - 8 h 50	Teapehu Teahe	Tapeta Tetopata
N° 12388 - 8 h 50	Teura Tarahu-Atuahiva	Yvannah Pomare-Tixier
N° 12389 - 8 h 50	Henri Flohr	Juliette Matehau-Nuupure
N° 12390 - 8 h 52	Marcelin Lisan	Augustine Tuuhia
N° 12391 - 8 h 54	Nuihau Laurey	Antonio Perez
N° 12392 - 9 h 3	Philip Schyle	Romilda Tahiata
N° 12393 - 9 h 4	Jacque Graffe	Putai Taae
<b>PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :</b>		
N° 12394 - 9 h 11	Moetai Brotherson	Eliane Tevahitua
N° 12395 - 9 h 18	Minarii Galenon	Antony Geros
N° 12396 - 9 h 24	Etienne Tehaamoana	Teura Iriti
N° 12397 - 9 h 24	Vaitea Le Gayic	Vaiata Perry-Friedman

N° 12398 - 9 h 40	James Heaux	Yseult Butcher-Ferry
N° 12399 - 10 h 11	Fernand Tahiaata	Sylviane Terooatea
N° 12400 - 14 h 15	Benoit Kautai	Béatrice Lucas
N° 12401 - 14 h 15	Yves Ching	Monette Harua
N° 12402 - 14 h 15	Michel Buillard	Sylvana Puhetini
N° 12403 - 14 h 20	Thomas Moutame	Patricia Amaru
N° 12404 - 14 h 20	Frédéric Riveta	Louisa Tahuhuterani
N° 12405 - 14 h 37	Angélo Frebault	Henri Flohr
N° 12406 - 14 h 41	Bernard Natua	Moihara Tupana
N° 12407 - 15 h 10	Félix Tokoragi	Thomas Moutame
N° 12408 - 15 h 14	Lana Tetuanui	Charles Fong Loi
N° 12409 - 17 h 10	John Toromona	Virginie Bruant
N° 12410 - 18 h 51	Etienne Tehaamoana	Fernand Tahiaata
N° 12411 - 18 h 51	Teura Iriti	Geffry Salmon
N° 12412 - 20 h 3	Sylviane Terooatea	Yseult Butcher-Ferry
N° 12413 - 20 h 20	James Heaux	Yseult Butcher-Ferry
N° 12414 - 21 h 9	Vaitea Le Gayic	Teura Iriti
N° 12415 - 22 h 23	Geffry Salmon	James Heaux
N° 12416 - 22 h 23	Vaitea Le Gayic	Vaiata Perry-Friedman
N° 12417 - 22 h 58	Richard Tuheiava	Cécile Mercier
N° 12418 - 0 h 5	Geffry Salmon	Teura Iriti
N° 12419 - 0 h 5	James Heaux	Yseult Butcher-Ferry
N° 12420 - 0 h 53	Teina Maraaura	Marcelin Lisan

### **I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Merci. Nous passons au point I de notre ordre du jour, il s'agit de l'approbation de l'ordre du jour. Pouvez-vous nous en donner lecture, Madame la secrétaire générale ?

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :** Monsieur le président, la conférence des présidents réunie le 3 décembre 2019 vous propose l'ordre du jour suivant :

*I) Approbation de l'ordre du jour ;*

*II) Examen des rapports, des projets et proposition de délibération, de lois du pays, d'un rapport de mission d'information et d'une proposition d'acte de délégation (voir liste jointe) ;*

*III) Examen de la correspondance ;*

*IV) Clôture de la séance.*

**Le président :** Avant d'approuver l'ordre du jour, je vous propose d'examiner le changement d'ordre de passage des dossiers n<sup>os</sup> 8 et 9 et de les intervertir. C'est-à-dire que l'on fait passer la mission d'information portant sur le dispositif du soutien du coprah en n° 8 et le budget de l'assemblée de Polynésie française en n° 9. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette inversion d'ordre de passage de dossiers de l'ordre du jour du point II, examen des rapports, des projets et propositions de délibération, de lois du pays, ainsi que la mission d'information et de la délégation de l'assemblée à la commission permanente ?... Je soumetts au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité ?... Tout le monde est d'accord pour l'ordre du jour et l'inversion du passage des dossiers n<sup>os</sup> 8 et 9.

**II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS ET PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION,  
DE LOIS DU PAYS, D'UN RAPPORT DE MISSION D'INFORMATION  
ET D'UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION**

**Le président :** Nous passons au point II de notre ordre du jour.

Avant d'examiner les rapports, je vous rappelle que la conférence des présidents qui s'est tenue mardi dernier a décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant les rapports n<sup>os</sup> 145, 146, 142, 143, 148 (les dossiers n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 6 et 7) de notre ordre du jour. Dans cette procédure d'examen simplifiée, les articles ne sont pas tous lus. Seuls ceux faisant l'objet d'amendements seront discutés. Si aucun amendement n'est déposé, nous passerons directement au vote de la loi du pays après la discussion générale.

Il a également été décidé d'une discussion commune concernant les rapports n<sup>os</sup> 149 et 150 s'agissant du budget général et des comptes spéciaux (dossiers n<sup>os</sup> 1 et 2).

En outre, compte tenu de la démission de Madame Nicole Sanquer du groupe TAPURA HUIRAATIRA et de son adhésion aux non-inscrits, la répartition du temps de parole a été modifiée en conséquence.

**RAPPORT N<sup>o</sup> 149-2019 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE  
BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2020**

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**RAPPORT N<sup>o</sup> 150-2019 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LES  
BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2020**

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**Le président :** Nous commençons par les rapports n<sup>os</sup> 149-2019 relatif à un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 et 150-2019 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Merci, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Monsieur le vice-président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, cher Gilbert, Messieurs les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Mesdames et Messieurs les parlementaires, ou plutôt Mesdames les parlementaires — Madame la sénatrice, Madame la députée —, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public, chers amis,

Monsieur le président, c'est avec honneur que nous accueillons effectivement ce matin nos amis de la Nouvelle-Calédonie, nos amis du Caillou, arrivés hier soir, en visite officielle en Polynésie française. Nous saluons avec respect et amitié, le vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Monsieur Gilbert Tyuienon, les deux membres du gouvernement, Messieurs Yoann Lecourieux et Vaimu'a Muliava, ainsi que les collaborateurs qui les accompagnent. Leur présence parmi nous annonce le début d'une nouvelle ère des relations d'amitiés et de coopération entre nos deux pays, Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

En effet, nous signerons ce jeudi un protocole d'entente entre nos deux pays. Ce protocole marque la volonté politique fondatrice d'une relation d'amitiés et de coopération que nous souhaitons pour le bien de nos populations et de nos deux pays d'Outre-mer du Pacifique. Merci donc au gouvernement collégial, au vice-président et au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour leur volonté de concrétiser enfin un accord entre nos deux pays. Encore merci, et bravo à votre courage politique visionnaire !

Monsieur le président, je me dois également d'évoquer naturellement le fait qu'une d'entre-nous a quitté la majorité pour des raisons que je considère comme dérisoires et que je ne commenterai pas. Je voudrais profiter de cette occasion pour m'adresser à la majorité. L'ennemi sournois d'un parti, c'est la division. Cette division peut naître de l'intérieur du parti et/ou être la conséquence de tentatives menées de l'extérieur par nos adversaires politiques. Vous savez, chaque jour ou presque, je fais mon examen de conscience. Je me pose d'une façon récurrente la même question : ai-je pris la bonne décision pour l'intérêt général et conformément aux valeurs du parti que je dirige ? En effet, lorsque l'on est tourné vers l'intérêt général, toutes les autres raisons ou motifs d'insatisfaction éventuelle relèvent de la futilité ou de l'égoïsme ou tout simplement de l'égoïsme. Or, je vous rappelle que nous avons construit ensemble une famille politique sur la base de la confiance qui s'appuie sur la responsabilisation, une liberté qui s'appuie sur la responsabilité et une gouvernance qui privilégie la concertation et la collégialité sur les dossiers essentiels. Cependant, liberté, confiance, responsabilisation et concertation ne signifient pas anarchie et individualisme. Certains d'entre nous n'ont pris que la liberté et pas la responsabilité qui va nécessairement avec. Les droits s'accompagnent toujours de devoirs et d'obligations.

Ce projet de budget pour l'année 2020 est le deuxième de la mandature préparé par notre gouvernement avec le soutien d'une large majorité issue des urnes qui lui confèrent une légitimité en tout point incontestable. Seulement, les vérités d'hier ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui, ce qu'il n'est pas rare de constater en politique. Les amis d'hier peuvent se métamorphoser en inconsolables adversaires le lendemain même. J'ai voulu ouvrir une parenthèse, que je m'empresserai de refermer, pour confirmer effectivement que Madame Nicole Sanquer, notre députée, tête de liste de la 2<sup>e</sup> section, à sa demande, ne siègera plus parmi le groupe TAPURA HUIRAATIRA. Par voie de conséquence, le groupe TAPURA HUIRAATIRA ne comptera plus que 39 élus au sein de votre institution au lieu de 40, 37 sur les 38 issus des urnes. Entre la voix du cœur et celle de la raison, par souci de clarté, j'ai choisi la deuxième. J'estime effectivement qu'on ne peut pas être dedans et dehors à la fois. On me dit que la désobéissance civile n'est pas l'ennemie de la démocratie ; c'est l'obéissance servile qui est la plus à craindre. À ceux-là, je leur répons qu'un mouvement politique n'est audible que s'il ne parle que d'une seule voix et de la même voix.

Je referme cette parenthèse, Monsieur le président, et venons-en au budget 2020.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 qui vous est présenté a pour objectif de consolider les indicateurs économiques en augmentant nos investissements pour créer la richesse indispensable à la mise en œuvre de tous les dispositifs essentiels, notamment à la mise en œuvre des actions sociales, éducatives et de santé pour tenter de redistribuer au plus grand nombre les fruits de la croissance, c'est-à-dire créer plus d'emplois.

Ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 172,9 milliards, hors écritures d'ordre, soit une augmentation de 3,3 % par rapport au BP 2019. Les recettes ordinaires présentent globalement une légère progression de 0,4 %, passant de 130,4 milliards en 2019 à 130,9 milliards en 2020, soit une augmentation de 554 millions de francs CFP. S'agissant des crédits de fonctionnement, ils s'élèvent à 130,9 milliards, soit 5,4 milliards par rapport au budget primitif 2019, dont 31,6 milliards pour les dépenses de personnel, 15,9 milliards de charges de gestion courante et 35 milliards pour les dépenses de transfert et d'intervention. La section d'investissement s'élève à 41,9 milliards en crédits de paiement, soit +4,9 milliards supplémentaires par rapport au budget précédent. Les crédits de paiement disponibles en 2020 vont donc s'élever à 58,7 milliards compte tenu des prévisions de report de 25,5 milliards du budget précédent. La prévision de liquidation des crédits de paiement à la fin 2019 est de l'ordre de 28 milliards, dont 9,8 milliards pour la Direction de l'équipement et 6,4 milliards pour l'OPH. L'objectif pour 2020 est fixé à 30 milliards.

En ce qui concerne la gestion et le pilotage de l'endettement de la collectivité, il convient de rappeler que le Pays s'est désendetté de plus de 14 milliards en l'espace de cinq ans pour atteindre à la fin de cette année un encours prévisionnel de 80,135 milliards de francs CFP. Les efforts ne s'arrêtent pas là

puisque nos bailleurs de fonds seront consultés afin d'envisager des remboursements anticipés pour les emprunts dont le taux d'intérêt est supérieur à 3 %.

En matière de gestion des finances publiques, les orientations du gouvernement restent conformes au plan de réforme stratégique sur 10 ans, que votre assemblée a approuvé au mois de mars 2017. Ces orientations stratégiques se sont traduites par un premier plan d'actions couvrant la période 2018-2019 et comprenant 45 actions pilotées par 11 entités différentes, dont l'assemblée de Polynésie française. La seconde phase des travaux, qui couvrira les années 2020 et 2021, va être engagée prochainement. Il est donc important de rappeler que ces réformes sont saluées par les bailleurs de fonds ; ces réformes sont saluées par l'agence de notation Moody's, qui a réévalué notre note à A3, perspective positive, depuis le 18 décembre 2018, et également relevées par l'Union Européenne.

Au titre des chantiers publics, je ne vais pas être exhaustif sur les actions puisqu'ils sont dans le budget. Elles restent conformes aux engagements pris par le TAPURA HUIRAATIRA en mai 2018, d'autant que les ministres se sont déjà longuement exprimés devant vous lors de l'étude du DOB mais également en commission des finances pour l'examen de ce budget. Je vais donc vous livrer quelques grandes orientations qui ont été retenues par le gouvernement pour l'année à venir.

Concernant les réseaux et infrastructures, l'Équipement a inscrit de nombreuses opérations dans son budget d'investissement 2020 qui s'élève à 14,3 milliards pour les nouvelles autorisations de programme — En nouvelles AP, 14,3 milliards ! —, avec 9,9 milliards de crédits de paiement pour un nombre total de 112 opérations qui sont fléchées dans le document budgétaire. Parmi celles-ci, je citerai les plus importantes en matière de mobilisation de crédits qui sont programmées pour cette année. À Tahiti, les travaux routiers avec l'aménagement de la traversée de Papeari, la remise en état des chaussées à Papara, Mataiea, Papenoo Hitiaa o Te Ra, ainsi que la protection de l'échangeur de la RT6 à l'entrée de Faaa. Par ailleurs, les études se poursuivront durant cette année 2020 pour la Route des coteaux et pour la Route du Sud dont, vous le savez, puisque j'ai pris l'engagement lors de ma rencontre avec les pétitionnaires à Paea il y a de cela deux mois, le tracé sera largement modifié et repoussé en pied de montagne. À Moorea, la route de ceinture sera renforcée dans la zone de Teavaro et la route du Belvédère sera sécurisée. Sur Raiatea, la route de ceinture bénéficiera d'un assainissement pluvial et d'un renforcement du corps de chaussée. Voilà pour les plus importantes de ces opérations que vous trouverez dans le budget.

Concernant les aménagements portuaires, je citerai la construction du débarcadère de Anau, la reconstruction du quai de Fare Piti à Bora-Bora, de même que l'aménagement portuaire à Teva I Uta avec une zone pêcheurs et une zone plaisance. Du côté des Tuamotu sont programmées les reconstructions des débarcadères de Napuka, Tepoto Nord et Vahitahi à Nukutavake. À Rangiroa, ce sont le renforcement du quai de la marina de Avatoru et l'aménagement d'un appontement sur la plage Papaputa qui sont programmés. L'ensemble des ouvrages maritimes de l'archipel s'élèvera à 1,3 milliard de francs CFP. Les multiples travaux de bétonnage totalisent une enveloppe de 120 millions de francs CFP. Les travaux sur l'aérodrome de Kaukura et de Takume sont programmés avec plus d'un milliard de francs CFP d'investissement, Takume d'ailleurs étant en voie de finition. Aux Marquises, des travaux importants sont programmés pour la remise en état et l'embellissement du front de mer de Taiohae. Pour l'ensemble de cet archipel, les ouvrages routiers sont programmés à plus de 550 millions de francs CFP, les ouvrages maritimes à plus de 280 millions de francs. Les quais de Hane à Ua Huka, enfin, et de Aakapa à Nuku-Hiva verront leurs études finalisées au 1<sup>er</sup> semestre et un lancement des appels d'offres prévu au second semestre 2020. Enfin, aux Australes, outre les multiples chantiers de bétonnage à Raivavae, Rapa et Rurutu, nous procéderons aux travaux de renforcement de la darse de Avera. Les travaux de construction de la marina de Moerai, toujours à Rurutu, seront lancés dès mars 2020 pour un investissement de 715 millions de francs CFP.

L'emploi reste bien entendu l'objectif prioritaire. Vous le savez, les années 2018 et 2019 affichent des indicateurs positifs dans la création d'emplois et d'activités en Polynésie. Ce climat favorable ne doit toutefois pas masquer les inégalités persistantes et le sentiment d'exclusion d'une partie de notre population, notamment celle des îles. Le gouvernement entend donc poursuivre les efforts avec un

accompagnement efficace des acteurs économiques, avec des évolutions réglementaires et administratives, en gardant cette fois un caractère social plus prégnant dans les dispositions à entreprendre au profit des plus démunis. Parmi ces évolutions, nous vous proposons un certain nombre d'actions. D'abord, la mise en œuvre de la loi de protection et de promotion de l'emploi local que vous venez d'adapter en tenant compte des réserves du Conseil d'État. L'Observatoire qui permettra d'identifier les secteurs éligibles à la protection de l'emploi sera créé dans les prochains mois. Une campagne de médiatisation sera également lancée pour sensibiliser la population. Ensuite, le ministère a engagé une réforme des dispositifs d'aide à l'emploi pour mieux les adapter aux besoins spécifiques des entreprises et des demandeurs d'emploi et en prenant en compte les spécificités géographiques du pays. Cette réforme vous sera présentée dans le courant de l'année.

L'emploi aidé reste une priorité tant il est considéré comme le seul amortisseur social à ce jour. Ainsi, le Felp, principale source de financement des actions en faveur de l'emploi, sera abondé dès le budget primitif de crédits d'un montant total de près de 5 milliards de francs CFP (4,950 milliards F CFP), avec les reports, qui permettront donc la mise en œuvre de : 950 mesures de type soutien à l'emploi, que vous connaissez (ACT et ses déclinaisons APP, CTH) ; 3 190 mesures de type stagiaire (CVD, CAE, CAE Pro, SITH) ; et 180 mesures Icr. Par ailleurs, vous venez de prolonger de deux ans le dispositif d'incitation fiscale pour l'emploi durable (Ifed) qui permet aux entreprises d'accéder à des crédits d'impôt pour des recrutements de « longues durées ». Pour satisfaire les besoins en compétences, particulièrement en matière de techniciens et de conducteurs de travaux publics, les premières sessions de l'école des travaux publics, que nous venons de faire revivre, devraient démarrer le 4 mai prochain pour les stagiaires issus de la fonction publique et mi-août pour les stagiaires des établissements publics. D'autre part, un partenariat sera engagé avec le Fonds paritaire de gestion - Te Pu No te 'ite pour la mise en place d'une plateforme numérique de formation professionnelle qui va permettre le désenclavement des îles. Une aide de 25 millions est proposée pour aider au démarrage de ce projet intitulé « Fenua Compétences ». Les travaux de rénovation et d'installation du Centre des métiers de la mer, très important pour notre pays bien sûr, dans les anciens locaux de l'IRD à Arue vont être lancés dans le courant du premier semestre 2020. En effet, pour le gouvernement, la formation diplômante dans les domaines de l'économie bleue constitue l'un des enjeux phares du développement des filières de la pêche, du transport maritime, du tourisme nautique, de l'aquaculture et, bien sûr, de la perliculture. Nous souhaitons accueillir sur ce site des élèves après la 3<sup>e</sup> qui suivront des cursus de formations de niveau BEP jusqu'au niveau Bac +2. Ce campus sera également ouvert au pays de notre région Pacifique afin de permettre l'accueil des stagiaires originaires de Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, mais également nos cousins des Îles Cook, voire même de Pitcairn par exemple.

Concernant les ressources marines, nous prévoyons de consolider le caractère durable de la filière de pêche hauturière, notamment au travers du projet d'extension de la certification MSC. L'aménagement du lotissement agricole Biomarine à Faratea va passer du stade des études à celui des travaux dans le courant de l'exercice à venir. Dans le secteur de la perliculture, le Pays va poursuivre la mise en application de la nouvelle loi encadrant le secteur avec la mise en place des comités de gestion des lagons, dont 13 ont d'ores et déjà été validés, ainsi que la coordination des travaux du conseil de la perliculture, avec notamment la création d'un label pays destiné à valoriser la perle de culture de Tahiti. Les études de rénovation du port de pêche de Papeete vont se poursuivre en 2020 et vont permettre le démarrage de certains travaux au second semestre. L'aménagement de marinas destinées à l'accueil des *poti marara* (NDT, *embarcation pour la pêche à l'exocet*) sera également réalisé au 1<sup>er</sup> semestre, notamment à Mataiea, Faaa, Paopao, Arue, pour augmenter et moderniser les capacités d'accueil de ces *embarcations*.

S'agissant du secteur de l'agriculture, ce secteur doit être encore plus structuré. Le Pays doit jouer pleinement son rôle ; mais il faut aussi favoriser l'initiative privée pour tendre vers une souveraineté alimentaire et tenir compte des exigences des consommateurs. Le schéma directeur de l'agriculture qui pose les grands axes de développement de notre politique agricole pour les années à venir est aujourd'hui quasiment achevé. Des programmations pluriannuelles d'actions mais aussi de moyens y figurent. Il sera soumis à votre assemblée pour le second trimestre 2020. Mais, sans attendre, les

moyens en faveur de notre agriculture sont là. Ainsi, en 2019, en section d'investissement, 2,4 milliards de crédits de paiement ont été votés par votre assemblée. Pour 2020, les crédits de paiement gérés par la Dag dépasseront pour la première fois depuis 20 ans les 3 milliards. En autorisations de programme, ce secteur disposera de plus de 8 milliards de francs CFP. Les objectifs à court et moyen termes sont d'augmenter les productions vivrières et fruitières, de soutenir les agriculteurs, de consolider l'emploi dans le secteur agricole, d'aménager les lotissements agricoles, d'étendre les réseaux hydrauliques, de former nos jeunes aux métiers de l'agriculture, de promouvoir prioritairement l'agriculture biologique, de créer des zones de stockage et de conditionnement dans les îles. Telles sont les nombreuses mesures qui composent le budget de la Direction de l'agriculture qui sont prises donc en compte et soumises à votre appréciation. Il est aussi important de rappeler que tout ceci n'est possible qu'à condition de sauvegarder notre statut sanitaire. Protéger nos frontières, empêcher l'introduction de nouvelles pestes ou maladies depuis l'international et dans nos îles est notre affaire à tous. C'est l'affaire de tous. Au budget 2020, nous accentuons la protection de nos frontières avec la création dans les effectifs de la Direction de la biosécurité d'une équipe cynophile (2 maîtres-chiens et 2 chiens) capable d'optimiser nos contrôles des bagages et frets pour détecter la présence d'espèces animales ou végétales nuisibles et néfastes pour notre biodiversité.

S'agissant du tourisme, l'année 2020 sera marquée par deux volets importants de la stratégie du développement de notre tourisme. En effet, elle sera une année charnière sur laquelle reposera la dernière année de déploiement de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020, — vous connaissez cette stratégie qui a été examinée ensemble aussi, ici. Cette stratégie est financée par le Fonds Européens de développement pour un montant total de 3,6 milliards de francs, et les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie du tourisme 2021-2025, amorcés dès septembre 2019 avec les Assises du tourisme. Nous poursuivrons donc les travaux initiés dans le cadre de la stratégie actuelle avec, en premier lieu, l'accompagnement des professionnels avec le déploiement de formations pour les pensions de famille et les prestataires d'activité dans nos îles. Une enveloppe de 200 millions en aide directe est aussi dédiée à la construction, l'extension et la réhabilitation des pensions de famille, et la mise en œuvre surtout d'un kit bungalow. Les premiers prototypes sur Tahiti seront prévus au second semestre 2020, et vous seront présentés.

Par ailleurs, nous poursuivrons le programme des aménagements touristiques avec des projets phares comme la livraison de Fare Natura à Moorea, le démarrage des travaux du parc paysager Vaitupa, l'aménagement du motu Pouruu à Teva I Uta, la protection du littoral de Tatatua à Tautira ou bien encore la poursuite des études liées à l'aménagement du jardin botanique et la création d'un nouvel espace scénographique Gauguin dont l'architecte a été désigné le 22 novembre dernier. Un volet important des travaux est également destiné au développement du soutien du réceptif. Ainsi, pour l'année 2020, une étude spécifique à l'hébergement touristique marchand en Polynésie française sera réalisée afin de disposer des ressources nécessaires pour convaincre les investisseurs locaux et étrangers de financer des projets touristiques dans notre pays.

Outre cette étude, l'accompagnement technique et fiscal des porteurs de projets sera une priorité. Ainsi au titre des projets amorcés en hôtellerie classée, nous pourrions profiter à terme d'un essor de 965 unités, hors projet du Village tahitien. Cet essor augmenterait de 33 % l'offre actuelle sur ce segment d'hébergement.

Concernant « Le Village Tahitien », les projets élaborés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en septembre dernier, seront remis à TNAD le 6 janvier prochain. Ils seront une première fois examinés par le jury au mois de février et mars 2020. Les candidats disposeront ensuite d'un délai supplémentaire pour affiner leur projet et le choix définitif des lauréats interviendra en juin l'année prochaine.

S'agissant du centre de congrès, 4 cabinets d'architecture ont été retenus en novembre dernier dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif. Le dépôt des offres initiales est prévu pour janvier 2020. Le jury auditionnera une première fois les candidats au mois de mars pour qu'ensuite les

candidats puissent compléter leurs offres. Le choix final du jury interviendra lui aussi au mois de juin prochain.

En matière de logement, nous nous inscrivons dans la poursuite du plan 3000 logements. Sur les Îles-du-Vent, la production de l'OPH portera sur 200 logements en habitat groupé et l'acquisition de 200 logements en Vêfa. Pour les archipels, il est prévu la viabilisation de 103 parcelles de terre et la mise en œuvre de 500 *logements* OPH. La réhabilitation de 924 logements de type groupé (c'est-à-dire lotissement sociaux) est programmée. Il est également programmé pour 2020, l'attribution de 1 800 aides en matériaux pour l'amélioration de l'habitat individuel, tant sur les archipels que sur les Îles-du-Vent. Une étude portant sur le potentiel de développement de la filière construction en bois local et de partenariat technique sera lancée cette année.

Enfin, le gouvernement a souhaité prolonger de deux années supplémentaires, la mesure d'exonération de l'impôt foncier sur une période de 10 ans, destinée aux primo-accédants pour la construction ou l'acquisition de leur résidence principale — que nous soutenons et que nous continuons à soutenir —, et dont le certificat de conformité est délivré avant décembre 2021.

Par ailleurs, — notre souci pour nous tous —, le service de l'urbanisme va déployer en 2020 une nouvelle application informatique sur Internet (Faremetua 2.0) pour la gestion et l'aide à l'instruction de l'ensemble des autorisations de travaux immobiliers, en relation avec les différentes entités-services administratifs et communaux. Celle-ci facilitera et fluidifiera l'instruction des dossiers, tant pour les usagers que pour l'administration. Les règles et procédures d'instruction des autorisations de construire seront simplifiées de même que l'accueil et la prise en charge des usagers seront améliorés. L'objectif est de réduire les délais d'instruction des permis de construire qui restent encore trop longs aujourd'hui.

L'adoption du SAGE, au début de l'année, sera le point de départ d'une nouvelle conception de l'aménagement et du développement des territoires de la Polynésie française. Sa mise en œuvre sera opérée par une structure partenariale, l'agence d'aménagement et de développement durable des territoires, rassemblant tous les acteurs de ces territoires. Et à cet égard, je voudrais ici remercier tous les *maires*, les acteurs socio-économiques pour leur participation active à Tahiti et dans les îles.

Pour ce qui concerne la desserte aérienne, des études techniques seront lancées pour que les aérodromes de Ua Huka et de Ua Pou puissent accueillir des ATR 42 Stol et les aéroports de Ahe et Tikehau bénéficieront d'un balisage lumineux. Enfin, les études de conception et d'évaluation économique seront lancées pour ouvrir Nuku-Hiva vers l'international, tandis que Rangiroa a été retenu comme aéroport international de dégagement. Pour l'heure, nous avons procédé à la réception de l'aérodrome de Fakahina qui pourra dorénavant se passer du Beechcraft 200 pour passer aux appareils de type ATR dès le début de l'année prochaine.

L'aménagement du Pays passe aussi par le développement de l'accès au numérique. Les investissements de 21 milliards pour nous doter des infrastructures en liaisons Internet permettent de disposer des connexions et du très haut débit pour développer des services publics numériques et télé-services. Je suis heureux que le câble Natitua reliant les Tuamotu et les Marquises ait pu être déployé avec succès et dans les délais impartis. Le projet de câble sous-marin reliant les Australes est dans les tuyaux. L'étude sur le tracé est achevée et l'investissement est estimé à 1,8 milliard de francs. L'Office des Postes travaille actuellement sur le bouclage financier de cet investissement. La mise en place de ce dernier câble achèvera la connectivité moderne de l'ensemble de nos archipels. En outre, le déploiement du câble international Manatua a concrètement démarré le mois dernier à partir de Samoa. Il arrivera à Tahiti en janvier prochain et devrait être opérationnel en juin 2020. Ce câble Manatua est indispensable — vous le savez tous — pour la sécurisation du premier câble international Honotua qui nous relie aux USA *via* Hawaï.

Permettre à tout citoyen polynésien de toutes nos îles, d'avoir accès à l'information et de réaliser ses démarches administratives en ligne constitue un objectif prioritaire. Plusieurs outils sont d'ores et déjà

disponibles comme Lexpol, Net.pf, Te Fenua, Otia ou 'O'INI pour la déclaration de TVA. La dématérialisation sera renforcée pour notamment s'inscrire en ligne à un concours administratif par exemple, connaître les aides auxquelles un citoyen peut prétendre en fonction de sa situation et à terme constituer même les dossiers de demande par internet, demander à occuper ou à utiliser un espace public, traduire des documents officiels ou ouvrir un centre de vacances. Les démarches en ligne seront donc multipliées en 2020. Les mesures pour favoriser l'accès au digital seront complétées avec la création de l'Aide à l'inclusion digitale (AID) pour soutenir les associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la santé ou de la cohésion sociale. Les dispositifs de l'Aide à la Connexion Internet (ACI) et du Dispositif d'Aide au Digital (DAD) seront améliorées pour mieux répondre aux attentes des petites et moyennes entreprises et aussi des startups.

Les développements numériques concourent à accroître la performance de l'administration. Pour autant, l'amélioration des espaces d'accueil des services, l'aménagement des horaires d'ouverture des guichets d'accueil aux usagers, le renforcement des compétences techniques et humaines des agents d'accueil constituent les objectifs à atteindre en 2020. Autrement dit, notre administration doit être une administration simple, efficace et accueillante.

Concernant la santé, le développement du numérique concerne également ce secteur. Ce sera le cas avec la mise en œuvre du « dossier patient informatisé hospitalier » et des modalités de son partage entre les professionnels de santé, et ce, pour améliorer la prise en charge des polynésiens. Ce projet initié en 2019 sera déployé au sein des hôpitaux publics en 2020. Il s'agira d'un outil commun aux cinq structures (CHPF, hôpitaux de Taravao, Moorea, Uturoa et Taiohae) qui permettra une meilleure qualité de soins et de suivi des patients. L'accès au très haut débit permettra également le développement de la télémédecine devenue indispensable aujourd'hui, et principalement et surtout pour nos structures en site isolé.

Sur le plan de la prévention, nous poursuivrons la mise en œuvre du plan cancer avec une meilleure organisation du dépistage du cancer du sein qui permettra d'augmenter le taux de participation des femmes, d'améliorer la transmission de l'information dans la population et enfin, de garantir un accès égal au dépistage de qualité. Nous poursuivrons enfin le traitement du cancer au plus proche du domicile du patient avec des délocalisations des soins dans les hôpitaux de Taravao, Uturoa et Taiohae. Je veux parler du traitement du cancer. L'offre de soins spécialisés sera renforcée dans les archipels avec le déploiement d'un réseau de consultations spécialisées et l'installation d'un scanner à l'hôpital Louis Rollin des Marquises, après celui d'Uturoa.

Enfin les actions de prévention seront accentuées via le fonds de prévention sanitaire et social. Les thèmes prioritaires pour l'année 2020 sont l'alimentation équilibrée, la promotion des produits locaux, la promotion de la santé au travail, la prévention des addictions, l'activité physique adaptée, la promotion de l'activité physique et prévention de la sédentarité, et la lutte contre la filariose lymphatique à Huahine, en particulier.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les dépenses en assurance maladie aujourd'hui s'élèvent à 55,3 milliards de francs. 55,3 milliards de francs pour ce qui concerne l'assurance maladie. La longue maladie représente 35 milliards de cette enveloppe, dont 10 milliards pour le diabète avec 29 % des dépenses de longue maladie. Le diabète représente aujourd'hui 29 % des dépenses de longue maladie : 10 milliards de francs. Ils sont aujourd'hui 10 045 diabétiques avec 700 nouveaux cas par an. Cela représente aujourd'hui, un coût moyen de 1 050 000 de francs par an et par malade. Ainsi, cela nous coûte chaque année 2,1 milliards de francs pour les soins en structures privées (en matière de dialyse) et 700 millions en centre hospitalier public.

Enfin, nous poursuivrons la restructuration de l'offre de soins par la création du pôle privé unique qui est sur la bonne voie pour être constitué, et la rénovation des structures de santé publique, notamment des hôpitaux de Taravao et Uturoa. Sur Uturoa, une autorisation de programme est inscrite au budget.

En parlant de santé, nous avons également une politique de coopération régionale. Notre ministre de la santé, Monsieur Jacques Raynal, préside la Conférence régionale qui regroupe tous les ministres de la santé des pays du Forum du Pacifique. Aussi, nous avons décidé d'intervenir aux Samoa dans le cadre de l'épidémie de rougeole qui s'est développée dans la région Pacifique. Les pays particulièrement touchés sont aussi, Tonga, Fidji et la Nouvelle-Zélande. Aux Samoa — et vous l'avez lu je crois dans la presse aujourd'hui —, on relève aujourd'hui 70 décès, dont 61 enfants en dessous de 5 ans. Dès que nos services de santé ont eu connaissance de cette situation grave qui évoluait très rapidement à Samoa, une mission de reconnaissance et d'évaluation composée d'un médecin en santé publique et d'un médecin inspecteur en santé publique de la Polynésie française est partie à Samoa le vendredi 22 novembre. Cette mission a permis d'identifier le besoin urgent en matériels et médicaments et les besoins humains nécessaires à une campagne de vaccination de masse. Suite à ce premier bilan, une deuxième mission composée de 10 professionnels de santé de la Direction de la santé et du CHPF, principalement des infirmières, est partie le 29 novembre dernier. Cette deuxième équipe a participé activement à la fois aux campagnes de vaccination de masse et à la prise en charge des patients à l'hôpital de Apia. Je voudrais ici, les remercier, rendre hommage pour leur volontariat. Ce sont des personnes qui ont décidé d'aller, suite à l'appel à volontaire. Donc, je voudrais qu'on les remercie tous pour leur spontanéité dans cette mission qui leur a été confiée. Au plan matériel, tout en garantissant la capacité et les réserves de la Polynésie française, ce sont trois envois conséquents de médicaments et de matériels qui ont été effectués. Cette participation matérielle a été financée essentiellement par le Pays. La réactivité de la Polynésie française, avec la participation de l'État, a été fortement appréciée par la population et bien sûr, par nos amis du gouvernement de Samoa. Il est en effet important de rappeler la solidarité de notre pays au sein de la région Pacifique. Notre participation auprès de nos voisins polynésiens s'inscrit dans une politique de collaboration forte au sein du forum du Pacifique et s'inscrit dans les actions envisagées lors de la 13<sup>e</sup> réunion des ministres de la santé du Pacifique présidée par la Polynésie française au mois d'août de cette année.

Afin de poursuivre cette collaboration, la Polynésie française propose de créer — nous le ferons très rapidement maintenant — nous proposons de créer une équipe médicale d'urgence internationale accréditée par l'Organisation mondiale de la santé qui pourra intervenir dans la région Pacifique si d'autres situations sanitaires venaient à se déclarer à l'avenir.

L'éducation, son budget continu d'être en hausse en centrant son effort sur plusieurs actions renforcées ou nouvelles. Les week-ends en internat sont amplifiés et seront généralisés sur l'ensemble de la Polynésie française, y compris dans les îles éloignées afin d'offrir à tous les internes un accueil de fin de semaine fondé sur les valeurs de l'éducation populaire, et ce, en situation encadré et surveillé. Je ne vais pas revenir sur les raisons de cette mesure, mais les raisons vous les connaissez. Cette action est complémentaire de la construction de nouveaux internats tels que celui de Mahina ou de Faaa pour participer à une diminution du décrochage scolaire. Après la livraison de l'internat de Mahina, la livraison de celui de Faaa le sera au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Les dotations de fonctionnement des établissements scolaires du second degré public sont abondées globalement de 200 millions afin de permettre une meilleure exécution au plus près des besoins du terrain et des usagers. Ainsi, c'est plus d'un milliard de francs qui est affecté aux établissements pour leur fonctionnement. L'enseignement privé est lui doté de 400 millions de francs. Sans être exhaustif, 67 opérations d'investissement sont programmées pour améliorer les conditions d'accueil de nos élèves. 11 opérations à clôturer mais surtout 33 opérations en cours dont 20 nouvelles, et certaines avec le soutien de l'État. Pour n'en citer que quelques-unes, le collège de Tubuai, le collège de Makemo. Le budget 2020 pour l'investissement permet aussi de continuer de nouvelles constructions telles que le Lycée tant attendu de Moorea, et les rénovations comme celles du Lycée de Moorea encore une fois, du collège de Mataura, mais aussi la mise à niveau des établissements scolaires comme le Lycée professionnel d'Uturoa ou le collège de Taravao qui font partie des priorités. L'éducation, c'est aussi un soutien fort à nos jeunes étudiants. Le Pays avait lancé la construction de 4 nouveaux bâtiments au Centre d'hébergement Universitaire de Outumaoro pour un investissement de 850 millions de francs. C'est ainsi une offre nouvelle de 83 chambres double qui seront livrées à la rentrée de janvier prochain. Avec cette capacité complémentaire, nous devrions pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes en logement universitaire.

En effet, la réussite de nos enfants exige aussi, aujourd'hui, des conditions satisfaisantes d'hébergement et de travail pendant leur période universitaire.

Concernant la vie sociale, pour faire face aux besoins, la promotion de la mission du travailleur social est aujourd'hui indispensable et il est nécessaire d'encourager nos jeunes à choisir cette noble voie professionnelle. Nous n'avons pas suffisamment de travailleurs sociaux. Nous n'arrivons pas à recruter. Du moins, des travailleurs sociaux locaux. Les besoins sont importants et peu de Polynésiens répondent à l'appel. S'il est prévu 24 millions en bourses octroyées à nos étudiants en fin d'études en métropole, un budget de 256 millions est prévu pour la formation continue de nos agents sociaux. Il est en effet important qu'ils puissent régulièrement monter en compétence afin d'assurer encore mieux leur mission quotidienne et se sentir reconnus. La situation sociale devient de plus en plus critique, — vous le savez — la présence sur le terrain de nos agents sociaux devient une nécessité.

D'autre part, je vous confirme la création de la Délégation pour la promotion de la jeunesse et de la prévention de la délinquance qui aura notamment pour mission de traiter avec efficacité le millier de signalements touchant des mineurs en milieu scolaire et ainsi prévenir efficacement le basculement vers des actes déviants. Il s'agit pour nous d'attaquer le mal à la base, c'est-à-dire dès le plus jeune âge. Dans la discussion en général, nous aurons peut-être, effectivement, l'occasion encore une fois de parler des statistiques impressionnantes de ces jeunes qui se donnent à l'alcool, à la cigarette, et aujourd'hui à la drogue.

Au titre des comptes spéciaux du Fonds de lutte contre la pauvreté (FELP) et du Fonds de Prévention Sanitaire et Social (FPSS), ce sont 4 milliards qui sont inscrits en fonctionnement. Encore, au titre du FELP, un peu plus de 2 milliards subventionnent le fonctionnement des établissements médico-sociaux et socio-éducatifs suivis par la DSFE. Ces établissements sont primordiaux pour de nombreuses personnes en leur permettant de garder une vie sociale et affective. 1,9 milliard alimente le Fonds d'Action Sociale, le FAS, du RSPF et 200 millions celui du FAS du RNS pour permettre à la DSFE d'attribuer l'ensemble des aides sociales aux ressortissants de ces 2 régimes. Bien que le FAS du RGS d'un montant de 1,7 milliard ne soit pas financé par le Pays, les ressortissants de ces régimes sont pris en charge par le Service des affaires sociales, par la DSFE, depuis juillet 2018. Au total ce sont près de 3,8 milliards de francs qui seront mis à disposition des services sociaux pour leurs interventions au titre du FAS : 3,8 milliards. Au titre du FPSS, 45 millions permettent de financer tous les projets portés par la DSFE dans les domaines de la protection de l'enfance et de la cohésion sociale et de la solidarité.

Concernant maintenant la culture et les infrastructures culturelles, les travaux du Centre culturel de la Polynésie française qui proposera en un même lieu, un espace d'expressions artistiques contemporaines et une médiathèque, débiteront après la libération de l'emprise sur le site de Vaïami au début de cette année. Les besoins financiers pour cette réalisation — je vous le rappelle, est situé juste à côté de l'hôpital Vaïami et nous avons racheté le magasin qui est juste à côté — s'élèvent à un peu plus d'1,2 milliard en 2020. Le coût total de l'opération est estimé à environ 2,373 milliards de francs dont une participation de l'État à hauteur de 480 millions de francs.

Notre Musée de Tahiti et des îles est actuellement en phase de travaux afin d'offrir des normes internationales. Après la phase de désamiantage, le début des travaux est prévu pour la fin 2020. Des études relatives à la création d'une aile pour les Beaux-arts seront lancées pour exposer les œuvres modernes et contemporaines de Polynésie française. Ce qui nous manque aujourd'hui bien sûr. Le coût global est estimé à près de 900 millions de francs avec une participation de l'État à hauteur de 50 %. Pour la réouverture de l'établissement, et dans le prolongement de l'accord relatif au prêt du *maro'ura' de la ceinture royale ornée de plumes rouges* passé entre le Musée du quai Branly et le Musée de Tahiti et des Îles, la politique ambitieuse de coopération se poursuit avec l'accord de principe de prêt du costume du deuilleur et de la statue du dieu A'a conservés actuellement au British Museum de Londres. Mené par le Musée de Tahiti et des Îles, et amorcé en 2016, le recensement des collections polynésiennes dans les musées nationaux et internationaux se poursuivra en 2020. Nous cherchons à savoir ce qu'il y a de chez nous dans les musées nationaux et internationaux. À l'heure actuelle plus de

1 000 pièces ont été étudiées et inventoriées, permettant ainsi une connaissance plus approfondie des objets polynésiens conservés hors du territoire. Ce programme préfigure des coopérations techniques et scientifiques à venir sous la forme de prêts, de réflexions, de conservation et de préservation des objets. C'est aussi la raison pour laquelle le Musée de Tahiti et des îles fait l'objet d'importants travaux aujourd'hui. Te Fare Tauhiti Nui poursuit les travaux de remise à niveau de ses infrastructures et de son matériel technique et souhaite acquérir des bibliothèques mobiles pour faciliter l'accès à la lecture et à la culture.

Pour renforcer nos liens culturels avec le Pacifique et en particulier avec nos frères du triangle polynésien, une déclaration d'unité pour une coopération culturelle et environnementale entre le gouvernement de la Polynésie française et le consortium hawaïen Ahamoananuiakea regroupant le Bishop Museum, Kamehameha Schools, University of Hawaii et le Polynesian voyaging society, a été signée en cette fin d'année 2019. Dès 2020, cette coopération se traduira par la mise en place d'une réflexion relative à l'établissement de programmes de formation communs sur la navigation traditionnelle et des partenariats surtout avec nos établissements publics.

Par ailleurs, sur le thème de l'environnement, l'environnement est devenu une préoccupation internationale. Je constate avec satisfaction qu'il est aussi devenu important pour la jeunesse polynésienne qui se mobilise, et nous l'avons encore constaté ce dimanche dernier à Taravao. C'est bien. Cette mobilisation nous rassure et donne de l'espoir à notre pays pour qui, effectivement, l'environnement représente un atout et une richesse capitale. Pour préserver cet environnement, nous encouragerons les initiatives privées bien sûr et publiques de transition énergétique. Je sais que nos communes commencent à investir dans des systèmes de production électriques et des éclairages publics à base d'énergies renouvelables.

Lorsque l'on parle d'environnement, le sujet du changement climatique est inévitable. Et la lutte contre les causes et les effets du changement climatiques doit être envisagée dans une nécessaire dimension internationale. À l'heure où je vous parle, des débats sur le changement climatique et l'Accord de Paris sont menés à la COP25 à Madrid. Notre député Maina Sage y participe et porte la voix de notre pays. La Polynésie française participe activement aux travaux régionaux de l'agenda climatique au sein du Forum des Îles du Pacifique, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique et surtout, l'adaptation de nos îles et nos sociétés à ses effets néfastes.

Les dirigeants du Forum ont considéré que le changement climatique est la première menace à laquelle nos pays font face. De ce fait, nous l'avons inscrit dans la Déclaration de Boé qui donne le cadre pour les actions dans le domaine de la sécurité dans notre région. En effet, les risques climatiques touchent toutes les nations. Cependant, les experts nous disent que l'impact sur les pays insulaires est multiplié par cinq compte tenu de leurs spécificités géographiques et de leur environnement fragile. L'impact est multiplié par cinq. Les thématiques communes de réflexion régionale sont nombreuses. Elles sont abordées au sein du Forum des Îles du Pacifique. Tous nos pays océaniques sont concernés par l'augmentation du niveau de la mer et son réchauffement, la perte de territorialité, les dérèglements météorologiques, les sécheresses, les inondations, les migrations climatiques et le risque de perte de zones économiques exclusives, les fameuses ZEE, si des atolls venaient à disparaître puisque les limites sont d'autant réduites avec la disparition de ces îles. Le Forum veut porter d'une seule voix, au nom des 18 pays membres, des revendications auprès des grandes nations en faveur d'une part, d'une diminution de leurs émissions carboniques et d'autre part, d'un accompagnement convenable de nos développements résilients. Ceci a été dit avec force, à Fidji, devant le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur António Guterres, lors de sa venue dans le Pacifique en mai dernier pour constater l'urgence de la situation.

Voici donc les grandes lignes de l'action du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, sur lesquelles je souhaitais insister, sans que pour autant il s'agisse de l'intégralité des mesures qui seront mises en œuvre en 2020 dont une part s'inscrit dans la continuité de ce qui a été engagé en 2019 et sur lesquelles il n'est pas besoin de revenir dans cette introduction du débat budgétaire.

L'ensemble du gouvernement sera à votre disposition et naturellement répondra à toutes les questions que vous souhaitez poser sur le budget 2020.

Enfin pour terminer, l'année 2020 sera marquée par la visite du Président de la République, Emmanuel Macron, en avril prochain. Cette visite aura, à la fois, une dimension polynésienne et internationale. Sur la dimension polynésienne, nous lui montrerons l'état des forces vives et de la jeunesse polynésienne. Nous voudrions qu'il reparte de notre pays en ayant compris ce qu'est l'âme polynésien et ses ressorts internes. Je voudrais également qu'il perçoive que les Polynésiens ne sont plus à l'heure de la main tendue et de l'assistanat mais à celle du partenariat équitable et responsable entre l'État et sa collectivité du Pacifique. Sur la dimension internationale, avec un sommet des chefs d'État France-Océanie et d'un *One Planet Summit*, le sujet climatique et du *Blue Pacific Continent* seront probablement en première ligne des préoccupations. Ce sera en termes de capacité et de solution de résilience que les travaux seront vraisemblablement orientés durant ces rencontres internationales qui rassembleront les chefs d'État, les banques de développement, des ONG et des entreprises: c'est ce qui constitue l'assemblée du *One planet Summit*. Donc, ce rassemblement de ces entités afin de coordonner l'action et mieux répondre aux besoins de nos pays insulaires. Il s'agit donc pour nous tous d'une excellente opportunité pour faire entendre notre voix en tant qu'océaniens.

Je vous remercie de votre patience et je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Voilà, Monsieur le président, j'en ai terminé.

**Le président :** Merci, Monsieur le Président de la Polynésie française.

Je passe la parole au rapporteur, Monsieur Antonio Perez, président de la commission des finances et du budget.

**M. Antonio Perez :** *Merci.*

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Madame la secrétaire générale adjointe, chers techniciens du gouvernement, personnels des services de l'assemblée et collaborateurs, chers amis du public, *bonjour à tous.*

Par lettres n<sup>os</sup> 8161 et 8162/PR du 15 novembre 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération :

- le premier approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;
- et le second approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

Ces deux dossiers ont été examinés en commission le 26 novembre 2019. Le Président de la Polynésie française, le vice-président et l'ensemble des ministres étaient présents dès 9 h pour présenter leurs orientations et apporter tout éclairage aux élus de l'assemblée. Ils étaient également accompagnés de près d'une quarantaine de membres de cabinet, chefs de service et techniciens.

Aussi, je voudrais, au nom des membres de la commission et plus globalement des représentants à l'assemblée, remercier l'ensemble du gouvernement pour leur implication et la mobilisation effective de leurs équipes durant ces six heures de réunion en commission. Pour ceux qui n'auraient pas pu participer à cette réunion, l'intégralité des débats a été reproduite dans le compte rendu de la commission diffusé dès le 4 décembre dernier.

Concernant le budget général :

Le budget général est non seulement un acte réglementaire important pour notre collectivité mais c'est aussi un acte fondateur de la politique que le gouvernement envisage de mettre en œuvre pour 2020.

Les actions du gouvernement pour 2020, telles que prévues au sein du budget primitif, ont pour objectif la consolidation des axes prioritaires à savoir, un renforcement des moteurs endogènes de la croissance ; une Polynésie toujours plus solidaire et équitable, et une administration moderne, plus efficace et performante.

La construction du budget primitif (BP) 2020 s'établit sur des perspectives de recettes de fonctionnement légèrement à la hausse traduisant ainsi les fruits de la croissance mais aussi une certaine prudence compte tenu des incertitudes autour des perspectives économiques mondiales.

En matière de dépenses, si le niveau global des dépenses de fonctionnement se maintient, en revanche les dépenses d'investissement (*hors écritures d'ordre et remboursement du capital de la dette*) augmentent de près de 5 milliards F CFP, pour atteindre un niveau de crédits de paiements à hauteur de 32,960 milliards F CFP.

Les orientations majeures pour l'exercice à venir visent à renforcer les fondamentaux de la société polynésienne, afin d'inscrire le Pays dans la stabilité, la solidarité et la prospérité pour tous.

Le budget primitif pour l'exercice 2020 (*hors écritures d'ordre*) s'établit à 130,953 milliards de F CFP en fonctionnement et 41,960 milliards de F CFP en investissement.

En fonctionnement, on notera notamment :

- une progression de 554 millions F CFP des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2019 ;
- un rendement fiscal totalisant 109,366 milliards F CFP et représentant 84 % des recettes de fonctionnement ; une diminution de 1,781 milliards F CFP (- 8 %) par rapport au BP 2019 des recettes non fiscales qui s'élèveront en 2020 à 21,587 milliards F CFP ;
- une progression du versement au FIP de 480 millions F CFP pour atteindre un montant de 17,321 milliards F CFP, suite à l'accroissement des recettes fiscales ;
- une progression des dépenses de fonctionnement courant (15,508 milliards F CFP contre 12,735 milliards F CFP au BP 2019), des aides à la personne et à caractère économique (8,635 milliards F CFP contre 5,936 milliards F CFP au BP 2019) et une diminution des subventions et participations — hors dotations APF, CESC et APC — (23,998 milliards F CFP contre 24,074 milliards F CFP au BP 2019).

Le montant de la dotation aux amortissements pour 2020 s'élèvera à 7,6 milliards F CFP (contre 8,513 milliards F CFP au BP 2019). Cette charge de fonctionnement, obligatoire, participe à augmenter la capacité d'autofinancement de la collectivité.

En investissement, le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2020 s'élèvera à 9 milliards de F CFP. L'autofinancement net dégagé dans le budget primitif proposé s'élève à 19,320 milliards F CFP (contre 11,363 milliards F CFP au BP 2019), permettant d'inscrire 28 milliards de crédits de paiement nouveaux.

La mission « Réseaux et équipements structurants », de toute évidence, concentrera les moyens en investissement les plus importants, du fait de la nature des programmes concernés (réseaux routiers, ports et aéroports, etc.), avec 12,264 milliards F CFP de crédits de paiement, soit 37 % du budget d'investissement, dont 8,747 milliards F CFP pour des opérations relevant du 3IF.

La mission « Urbanisme, habitat et foncier » voit, quant à elle, une inscription de 8,460 milliards F CFP, dont 7,640 milliards F CFP dédiés à l'habitat. À noter également l'inscription de 2,969 milliards F CFP pour la mission « Développement des ressources propres » et 1,404 milliard F CFP pour la mission « Enseignement ».

Concernant les budgets des comptes spéciaux :

Il est proposé de répartir la taxe de consommation pour la prévention entre le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) et le Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), respectivement à hauteur de 80 % et 20 %.

Il est également prévu d'harmoniser les délibérations relatives à la création du FELP et du FPSS pour tenir compte des modifications réglementaires apportées en avril 2019.

Au niveau des inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2020, celles-ci sont de :

- 2 milliards de francs pour le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH), répartis entre 1,5 milliard de francs de recettes et 500 millions de francs prélevés sur les réserves du fonds ;
- 1,4 milliard de francs pour le Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH), dont 1,3 milliard de francs de recettes et 100 millions de francs prélevés sur les réserves du fonds ;
- 111,3 millions de francs pour le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH), financés par la participation des employeurs à hauteur de 70 millions de francs et un prélèvement sur réserves de 41,3 millions de francs ;
- 800 millions de francs pour le Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES), en provenance du budget général ;
- 220 millions de francs pour le Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), provenant de la taxe pour le développement de la croisière pour un montant de 150 millions de francs et d'un prélèvement sur réserves de 70 millions de francs. 50 millions de francs sont destinés à des subventions et à l'acquisition d'équipements. Les 170 millions de francs restants sont virés en section d'investissement ;
- 33,950 milliards de francs pour le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP), dont 29 milliards de francs pour le RSPF et 4,950 milliards de francs pour les actions en faveur de l'emploi ;
- 1,47 milliard de francs pour le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) ;
- et, enfin, 707 millions de francs pour le Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), alimenté notamment, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, par 5 % du droit de consommation sur les tabacs et, à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2020, par 20 % de la taxe de consommation pour la prévention.

Lors de leur examen préparatoire en commission de l'économie, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Enfin, je conclurai mon intervention en renouvelant mes remerciements au gouvernement — Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres — ainsi qu'à tous les services administratifs et établissements publics du Pays et les encourager dans la mise en œuvre du budget primitif pour l'exercice 2020.

*Bon courage !*

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion commune des deux rapports, il est proposé un temps de parole total de 180 minutes dont 123 minutes pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 29 minutes pour le groupe Tahoeraa Huiraaatira, 25 minutes pour le groupe Tavini Huiraaatira et 3 minutes pour la non-inscrite.

J'appelle l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraaatira à prendre la parole. Madame la présidente de groupe, à vous la parole. Merci.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Merci, Monsieur le président et bonjour.*

*Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour à tous. Mesdames et Messieurs les représentants à l'Assemblée, chers auditeurs qui nous suivent ce matin, bonjour.*

Je me suis longuement questionnée sur le sens à donner à cette intervention. En effet, depuis plusieurs années, et dans le cadre de cet exercice, la critique objective des données budgétaires s'est avérée, il faut bien le reconnaître, sans effet.

Aussi, je ne perdrai pas mon temps ni le vôtre d'ailleurs et celui de notre population dans des palabres chiffrés, stériles, où chaque montant peut-être justifié par tout et son contraire.

Alors que dire face au pragmatisme budgétaire et à la majorité politique légitime qu'il incarne ? Oui, que dire et surtout que faire ? Tout d'abord, il faut reconnaître avec humilité que nous vivons une époque complexe et compliquée. Une époque qui rend l'art de gouverner difficile et ceci quelque soit les hommes et les femmes en responsabilité. Une époque où, n'en déplaise à certains, l'autonomie - l'indépendance d'une collectivité comme la nôtre sont des concepts un peu désuet, démodé, faisant place à une interdépendance croissante, tant d'un point de vue socioéconomique qu'environnemental et culturel. Une époque qui, pour notre Pays, notre peuple et responsables politiques que nous sommes est placée sous le signe de l'urgence à agir et non à réagir et surtout pas à entretenir.

Une urgence à agir en matière de santé. 70 % de la population adulte en surpoids dont 40 % au stade d'obésité ; 9 500 polynésiens diabétiques et de nombreux polynésiens qui souffrent d'un trouble mental ayant souvent pour origine l'abus d'alcool et de *cannabis*.

Une urgence à agir en matière d'éducation. Le pourcentage de jeunes de 16 à 25 ans repérés en situation de suspicion et d'illettrisme reste élevé de l'ordre de 15 %. Le décrochage scolaire demeure un fléau et plus d'un chômeur sur deux à moins de 30 ans.

Une urgence à agir en matière de sécurité. Nous constatons une explosion du trafic de stupéfiants, l'*ice* en particulier qui s'ajoute maintenant au *cannabis*. Le niveau de violence intrafamiliale est inacceptable et la paupérisation d'une grande partie de notre population est devenue galopante.

Une urgence à agir en matière d'environnement. La valeur de notre environnement, ce bien commun de tous les Polynésiens et, plus généralement, de toute l'humanité n'a pas de prix. Ne monnayons pas notre *pays* ni ses ressources. Que nos projets futurs ne soient pas de nouvelles bombes à retardement.

Une urgence à agir en matière de culture. Mémoire inconditionnelle de notre Polynésie pour la génération à venir, ne la relayons pas au second plan. Elle doit être notre priorité au risque de perdre notre identité, l'identité de cette terre qui nous accueille, qui nous nourrit, qui nous chérit. Ne prenons pas ce risque d'être alors des étrangers chez nous-mêmes.

Si nous voulons changer les choses, il nous faut repenser nos choix et repenser nos manières de faire. Ce constat qui, je crois, est largement partagé par l'ensemble de notre population nous impose aujourd'hui une vision politique différente et, donc, une construction budgétaire différente.

Cette « révolution budgétaire » peut se reposer sur trois principes simples : « *le plus est l'ennemi du mieux* ; « *prévenir est mieux que guérir* » ; « *l'investissement c'est pour l'avenir* ».

Concrètement, cela se traduit tout d'abord en matière de recettes par des perspectives nouvelles, en effet :

Plus de recettes (+4,6 milliards F CFP en fonctionnement) n'imposent pas automatiquement plus de dépenses. Un allègement de la pression fiscale était aussi envisageable, ceci pour plus de justice sociale (baisse d'un point de TVA, par exemple) ; dans la négative, il convenait alors de soutenir spécifiquement et de manière ciblée les secteurs en crise évoqués ou d'augmenter par exemple notre autofinancement à la place d'une hausse massive de l'emprunt (15 milliards F CFP en 2020... il était de 9 milliards F CFP l'an dernier). Emprunt (recette d'investissement) qui, au final, est grandement utilisé pour financer toute autre chose que les actifs du pays ou des investissements d'avenir productifs. Cela pose évidemment question sur la réelle possibilité d'un retour sur investissement pour le Pays, enfin... si on souhaite évidemment sortir un tout petit peu de la logique économique de consommation voire de surconsommation.

On vit à crédit pour ne pas avoir à dire non. On vit à crédit pour ne pas avoir à choisir. On vit à crédit pour entretenir un système d'assistanat qui est, et nous le savons tous, mortifère, fatal.

Le Polynésien mérite d'être considéré avec dignité et non à être encore et encore infantilisé en démultipliant les dispositifs d'aides sans aucune évaluation socioéconomique de ces derniers. Nous subissons, aujourd'hui, des conséquences sociales d'une telle vision politique menée depuis des décennies par tous les partis. Nous sommes tous concernés et nous ne pouvons poursuivre dans cette voie qui est, en réalité, et nous le savons tous, une impasse. Même notre politique d'emploi aidé, tout particulièrement publique et associative, est en réalité grandement contreproductive et doit être intégralement repensée. Un avis d'ailleurs partagé lors d'une conférence à l'UPF par l'un des meilleurs spécialistes au niveau international de l'économie et du travail, Monsieur André Zylberberg.

À l'exception du FIP, je vous l'accorde, plus de recettes n'obligent pas non plus automatiquement à une augmentation des dépenses de transferts ni d'augmenter des dépenses obligatoires et pérennes comme celles dites « de personnel » ou bien encore celles dites du fonctionnement courant qui se montent, d'ailleurs, en 2020, à plus de 15,5 milliards F CFP.

En matière de dépenses, cela signifie également une profonde refondation des secteurs d'investissement prioritaires afin de préparer réellement un avenir meilleur pour nos enfants et ne plus répéter inlassablement les erreurs du passé.

Aussi, il faut dès aujourd'hui investir massivement dans un nouveau système de santé global, préventif et performant au lieu de maintenir sous perfusion, aux gouttes à gouttes si je puis me permettre, un système de soins. Simultanément et avec courage, il faut prendre une décision qui s'impose. Il faut le dire : la sédentarité est mortelle, le sucre est un ennemi mortel, l'alcool est un ennemi mortel, le tabac est un ennemi mortel, le riz blanc et la baguette le sont aussi... — et je le fais exprès — il faut le dire clairement et prendre les mesures nécessaires, car c'est une véritable guerre sanitaire que nous devons mener ! Fini le temps de belles paroles et des mesurette !

Il faut, dès aujourd'hui, investir massivement dans un nouveau système éducatif afin de ne pas reproduire les errements d'un modèle éducatif français aujourd'hui, en milieu de tableau (23<sup>ème</sup>) du classement PISA 2019 (*Programme international pour le Suivi des Acquis des élèves*) et champion en matière d'inégalité des chances. Nos voisins néozélandais sont, je crois, bien plus performants et devraient bien plus nous inspirer. Ceci commence par la mise en place d'un soutien scolaire d'envergure, dès la maternelle et le primaire, par le fait de valoriser aussi la coopération et les valeurs altruistes au sein des classes ; aussi, par l'application de méthodes d'enseignement innovantes et qui ont déjà fait leurs preuves ailleurs (classe de niveaux et non d'âges dans les pays Scandinaves comme

la Finlande, apprentissage des mathématiques par la méthode dite « Singapour » avec la manipulation des objets, classe inversée, etc.)

Il faut, dès aujourd'hui, investir massivement dans la restauration de notre environnement. On ne peut plus continuer à juste mener une politique environnementale de préservation et d'évaluation des impacts. Il faut une politique environnementale positive, une politique environnementale contributive. Pour cela, il nous faut appliquer une nouvelle grille d'analyse : Comment nos projets publics améliorent-ils nos lagons ? Comment nos projets publics améliorent-ils nos ressources ? Comment nos projets publics améliorent-ils notre *pays* et la vie de notre population ? Et non plus se poser la question de savoir quelles mesures nous allons prendre pour en limiter les dégâts... c'est fini cette manière passiviste de penser et de faire.

Enfin, il faut dès aujourd'hui investir massivement dans notre culture — oui, Monsieur le Président, vous l'aviez évoqué. Donnons une âme à notre Polynésie ! Cela doit se manifester non seulement pendant les périodes festives, mais quotidiennement. Soyons fiers de nos traditions, de nos coutumes, de nos langues. La mise en place, par exemple, de crèches voire même de garderies où seule la langue polynésienne est parlée. Se réapproprier notre histoire pour mieux la véhiculer.

Bien sûr, cette révolution budgétaire doit inévitablement être suivie par la distribution et l'utilisation de nos budgets des comptes spéciaux revisités.

Je vous l'accorde c'est bien plus qu'une révolution budgétaire. C'est une révolution des consciences... plus exactement une élévation des consciences et c'est tout l'enjeu de la politique en Polynésie aujourd'hui.

Prioriser l'essentiel, à savoir la santé, l'éducation des Polynésiens ; repenser de manière simple, réaliste et positive notre apport à notre environnement, notre *pays*. Et surtout, comme nous l'avions conclu dans notre intervention générale du DOB, « *donner à notre Polynésie une large place à la culture comme ciment participant à la définition de l'identité polynésienne, ciment pluriculturel ouvert aux cultures du monde.* »

Alors oui, tout comme nous l'avait présenté le ministre des finances du gouvernement néo-zélandais lors du Forum des parlementaires du Pacifique le mois dernier, ce budget doit être avant tout le budget du bien-être.

Telles sont, me semble-t-il, les conditions *sine qua non* pour que nos cœurs continuent à battre demain.

*Revoyons un peu notre manière d'utiliser la caisse du pays que nous examinons en ce moment-même.*

*Merci.* (Applaudissements dans la salle.)

**Le président :** Merci, Madame la présidente du groupe Tahoeraa Huiraatira.

Je passe la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira. Monsieur le président du groupe, Antony Geros, à vous la parole.

**M. Antony Geros :** *Merci bien.*

*Recevez mes salutations Monsieur le président de l'Assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs du public venu assister à notre séance ainsi que les internautes qui nous suivent. Je salue également les représentants de la presse.*

*Avant de commencer mon intervention, Monsieur le président, je souhaitais vous informer que du côté de l'Opposition, le Tahoeraa a accepté de nous céder les quelques minutes qui leur resteraient si toutefois notre intervention devait prendre plus de temps.*

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames les parlementaires, — bon, nos collègues de la délégation calédonienne ou plutôt de Kanaky sont partis mais je les salue quand même au nom du groupe — chers amis du public, de la presse, chers internautes, Mesdames et Messieurs, chers collègues, *bonjour à tous.*

Par lettre du 15 novembre 2019, Monsieur le Président du Pays nous a fait parvenir son projet de budget ainsi que la délibération destinée à son approbation. Un budget qui nous est présenté comme s'inscrivant, comme l'a exprimé ma collègue, dans le respect des préconisations déjà évoquées en 2018 et qui se donne pour objectif de poursuivre en 2020 — et là, je rappelle des interventions qui ont été faites lors du DOB — la consolidation des axes prioritaires de notre développement par le renforcement des moteurs endogènes de la croissance, insufflant par la même occasion une politique visant à rendre la Polynésie plus solidaire et équitable et notre administration plus efficace et performante.

Mesdames et Messieurs et chers collègues, tout a été dit, tout a été dit ou presque !

Ainsi, pour reprendre l'esprit de votre exposé des motifs, on pourra dire que sur le plan macroéconomique, parce qu'il faut en parler quand même, il est fort probable que la stagnation de la croissance internationale, que vous avez exprimée lors de la présentation de ce budget, en partie liée au refroidissement des relations sino-américaines — c'est vous qui l'avez dit — ainsi qu'à celui du Brexit qui s'accorde une prolongation à fin janvier, viennent impacter sournoisement dans sa globalité la santé économique de notre petite localité. Ça, c'est un point que j'ai retenu parce qu'il me semblait que ce point-là était un point important sur lequel vous avez insisté. Ainsi, autant l'attrait de nos produits locaux — et c'est pour cela que j'ai insisté également — à l'international que l'intérêt des promoteurs étrangers à investir dans nos projets risque de subir le contrecoup de cette conjoncture. On ne sait pas si cela va être le cas, mais on l'annonce déjà au départ. Conscient de cette problématique, les hypothèses de prévisions du budget 2020 que vous nous présentez semblent effectivement respecter la règle prudentielle qui doit s'imposer en pareille circonstance. C'est peut-être pour cela aussi que ma collègue a insisté sur le fait d'essayer d'aller plus loin que ce qui nous est simplement présenté lors du document budgétaire que nous avons à analyser aujourd'hui.

Du reste, bien que vous n'avez pas manqué de relever en commission des finances « *la bonne performance de la croissance intérieure* », je me souviens, à moins de me tromper, vous avoir entendu insisté sur le fait de ne pas se laisser aller, Monsieur le vice-président, à un *excès de triomphalisme* toute proportion gardée bien entendu, étant entendu que le budget de notre collectivité pour l'exercice 2020 représente tout de même 27 % de la part du PIB réel de la Polynésie. Alors, le chiffre du PIB que j'ai retenu, c'est celui de 2018 parce que je n'ai pas encore celui de 2019.

Un PIB qui visiblement, et il faut le reconnaître, donne un vrai signal de reprise depuis 2015. Parce que, quand on voit la croissance du PIB, on s'aperçoit quand même que la richesse a été générée durant toute cette période, si l'on s'en tient bien entendu aux estimations obtenues à partir des résultats des comptes économiques rapides établis depuis cet exercice.

Pourtant sur un plan plus factuel et macroéconomique, c'est ce plan-là qui nous interpelle beaucoup : les indicateurs socio-économiques semblent dissoner au point qu'ils permettent aujourd'hui de mieux mettre en évidence le fossé qui continue à se creuser entre les nantis du système et les laissés-pour-compte.

Ainsi, avant de développer mon argumentaire, permettez-moi d'aborder la structure budgétaire par sa section de fonctionnement, et plus particulièrement par l'analyse de la composition de ses recettes, une analyse bien entendu des plus pertinentes.

À ce titre, les recettes de fonctionnement qui sous-tendent de manière pérenne l'ensemble des politiques publiques mené par votre gouvernement méritent que l'on s'y attarde quelque peu. En effet, leur structuration nous éclaire de manière pertinente, d'une part, sur la réalité de notre autonomie financière — ce qui est très important — et, d'autre part, sur ce que cette autonomie constitue comme indicateur de pression en matière de prélèvement obligatoire.

Ainsi et pour synthétiser notre analyse, je classerai les recettes de fonctionnement en deux catégories, la première regroupant les recettes internes dont nous avons l'entière maîtrise et la deuxième, regroupant les recettes externes plus exogènes qui échappent donc à nos marges de manœuvre.

*Les recettes internes.* Pour obtenir l'évaluation de celles dont nous avons l'entière maîtrise, il convient d'associer à nos recettes fiscales qui s'établissent à 109 milliards de francs cette année, les diverses recettes tirées de notre exploitation qui s'élèvent après retraitement — et là, on n'a pas les mêmes chiffres parce que les chiffres que je donne sont des chiffres retraités — à 6 milliards de francs. Ainsi, le montant total des recettes dont nous avons l'entière maîtrise se monterait donc à 115 milliards de francs et représenterait 88,43 % de nos recettes de fonctionnement — donc, c'est quand même élégant.

*Les recettes externes.* Les recettes externes moins significatives et qui échappent donc à notre sphère de compétence représentent la participation financière de l'État au fonctionnement de notre collectivité ainsi que la contribution du FED à l'accompagnement de certains de nos programmes de développement. Elles s'élèveraient à 15 milliards de francs et représenteraient incidemment 11,5 % de nos recettes de fonctionnement.

Mesdames et Messieurs et chers collègues, le premier point de mon analyse intéressera l'efficacité de la stratégie de relance de notre économie insufflée à travers la politique fiscale mise en œuvre.

Bien que les chiffres prévisionnels de l'ensemble de nos recettes fiscales viennent renouer avec ceux des années prospères — je le reconnais —, la situation de notre fiscalité directe, quant à elle, semble s'être mise en palier (33 voire 34 milliards de francs) depuis la trêve fiscale lancée en 2017. Je me souviens que cette stratégie élaborée au profit du patronat a été mise en place en espérant en retour un signal fort de leur part, notamment en matière d'emploi et d'investissement.

Pour autant — et là, je reviens à mon argumentaire de départ —, force est de constater qu'entre juin 2018 et juin 2019, la progression de l'effectif salarié reste inférieure à 500 emplois et qu'en matière d'endettement, les entreprises ne mobilisent actuellement que 30 % du crédit bancaire. C'est toujours ça, me direz-vous ! C'est toujours ça.

Pourtant, malgré le lancement de la trêve fiscale organisée en faveur du patronat ainsi que les nombreuses mesures incitatives à la relance par la consommation, de même que les préconisations proposées lors de réunions et rencontres économiques, sans oublier la pléthore d'allègements fiscaux opérés au profit du secteur marchand, nous étions supposés quand même nous attendre à mieux. Nous étions supposés quand même nous attendre à mieux.

J'aurai tendance à reconnaître qu'heureusement que l'essor du tourisme ainsi que la reprise de la consommation des ménages continuent à motoriser notre économie et à tirer vers le haut certains indicateurs récalcitrants dans les secteurs de l'automobile et de l'hôtellerie notamment.

Je disais donc pour en revenir aux recettes fiscales dont nous avons l'entière maîtrise, que son évolution dans le temps montre une progression remarquable qui s'accroîtra davantage lors de la mise en recouvrement des nouvelles mesures fiscales, comme celle de la taxe sur les ressources minières que nous aurons à étudier une fois que la recette prévisionnelle incidente aura été prise en

compte dans le document budgétaire même si, et il faut le souligner, cette recette n'a pas encore d'existence légale, tant que la loi de pays appelée à la créer n'a pas été adoptée, quand bien même il est prévu que son adoption intervienne au cours de la même séance.

Bref, pour l'anecdote, je ne pense pas que l'État eut toléré de notre part — notre part, nous, le groupe de l'opposition Tavini Huiraaatira aux commandes du Pays — une telle disgrâce si nous étions au pouvoir d'autant qu'il s'agit pour la circonstance d'instituer une taxe sur l'extraction de nos ressources minières, sans toucher bien entendu au cobalt et autres métaux classifiés stratégiques par l'État dans un contexte où « *la communauté internationale a exhorté, le 6 décembre 2016, la puissance administrante — donc la France — d'avoir à garantir la souveraineté permanente du peuple de la Polynésie française sur ses ressources naturelles, y compris les ressources marines et les ressources minérales sous-marines...* », fin de citation.

Poursuivant mon argumentaire, le deuxième point de mon analyse intéressera l'évolution du niveau des prélèvements obligatoires. Il s'agit en fait de savoir, Monsieur le Président, si la pression fiscale conjuguée à celle des prélèvements sociaux n'a pas atteint le seuil confiscatoire tant redouté.

Ainsi avons-nous pu, en 2015, mesurer le montant des prélèvements obligatoires à partir du montant des prélèvements fiscaux et sociaux de l'époque. Il s'élevait alors globalement à 211 milliards de francs et représentait 36,8 % du PIB de l'époque. Ce chiffre qui n'est que partiel — car il convient de l'augmenter de la part des prélèvements effectués par les communes et l'État — devrait vraisemblablement être plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était à l'époque. D'ailleurs, en 2016, ces mêmes prélèvements augmentaient pour s'établir alors à 219 milliards de francs et ont représenté à cette époque 37,5 % du PIB. En 2017, ce chiffre s'est à nouveau envolé au point d'atteindre 233 milliards de francs et a représenté 38,9 % du PIB. Les cotisations sociales ont alors pesé pour 37 % des prélèvements obligatoires et les impôts pour 62 %. Il ne fait aucun doute qu'en 2018 et 2019, cette pression a encore augmenté et augmentera encore davantage dès la mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales prévues au titre de l'exercice 2020. Il faut juste se rappeler, juste se rappeler, Monsieur le Président, qu'au pays des gilets jaunes, le taux de prélèvement en 2019 avoisinait 45,3 %.

D'ailleurs, hormis ce détail, vous ne vous en cachez pas puisque, pour la deuxième année consécutive, vous annoncez — c'est marqué dans votre exposé des motifs — qu'au final, c'est-à-dire en 2020, vous escomptez à nouveau un rendement des impôts et taxes indirects supérieur à 2019 de 3 milliards de francs même si, même si au niveau des impôts et taxes directes, vous annoncez une légère baisse de 3 %.

Il serait donc de bonne gouvernance, Monsieur le Président, et plus qu'urgent de réactualiser les chiffres destinés à mesurer ce que représente au quotidien l'indice du climat des affaires que l'on opposerait cette fois-ci à l'indice du développement humain, que l'on connaît tous, afin que l'on puisse mesurer l'écart entre ceux qui ont bénéficié du système de relance économique et les laissés-pour-compte de ce système. Dois-je rappeler qu'en Polynésie, et plus particulièrement aux Îles-du-vent, 55 % de la population vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté !

Pour parfaire mon analyse, je ne saurais conclure mon propos sans remarquer à travers le milliard d'augmentation de nos recettes fiscales à l'importation et en régime intérieur, la signature d'un début de reprise de la consommation des ménages et de rajouter, de rajouter que cette reprise aurait pu avoir été légèrement plus sensible si la franchise postale, Mesdames et Messieurs, sur les commandes des particuliers avait été portée à 30 000 F CFP au lieu de 20 000 F CFP, à l'instar de l'allègement fiscal accordé tantôt — vous vous rappelez un certain mois de décembre des années passées —, sur le prix des baskets voire des godasses, si vous voyez ce que je veux dire... Vous vous rappelez cette loi-là fiscale que nous avons prise pour baisser le montant de ce que représente l'achat d'une paire de, pas de chaussettes, mais de basket.

Le troisième point de mon analyse intéresse la prise en compte de la baisse prévisionnelle envisagée au titre de la taxe sur la consommation des hydrocarbures, *a contrario* des perspectives pourtant

affichées des risques de fluctuation à la hausse du cours du baril. En effet, la taxe sur la consommation des hydrocarbures est une taxe qui fluctue mécaniquement avec la valeur du coût du carburant à la pompe. Ainsi, compte tenu de la conjoncture internationale, il est fort probable que durant l'exercice 2020, nous soyons obligés de réajuster nos tarifs. Pourtant, nous ne voyons aucun début d'initiative dans ce sens dans notre document budgétaire. À moins que, compte tenu des circonstances particulières de l'exercice à venir, peut-être qu'effectivement il soit plus prudent politiquement de reporter cette mesure au prochain collectif, pour éviter d'avoir à se justifier devant ses électeurs durant la campagne des municipales de mars prochain.

Le quatrième point de mon analyse intéresse le produit des amendes et des confiscations du service des douanes dans la mesure où en 2019, rappelez-vous, vous explosiez la cagnotte en provisionnant cette rubrique d'une recette narcotisée de 2,269 milliards de francs, ce qui m'avait d'ailleurs poussé à l'époque, à vous poser la question de savoir si vous aviez enfin flairé le gros gibier. Avec une actualité quotidienne redondante sur les saisies d'*ice* et de drogues diverses, il y a de quoi se poser ce genre de question. Donc, finalement, est-ce que ce titre de recette de 2,269 milliards de francs a effectivement été recouvré ? Si oui, quel usage comptez-vous en faire ? Car il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit d'une recette très exceptionnelle même si dans l'exposé des motifs, vous expliquez que, malgré l'existence de celle-ci en 2019 — et là, je vais faire sourire mon vice-président —, l'augmentation de nos recettes en 2020 avoisine les 2,335 milliards de francs, ce qui suppose, et on l'a bien compris, que toute chose étant égale par ailleurs, la valeur que représentait cette recette narcotisée a été neutralisée par l'augmentation conjoncturelle de nos recettes budgétaires.

Donc, pour en revenir à ma question, à savoir : « *Quel usage comptez-vous en faire ?* », je souhaiterais insister sur le fait, Monsieur le Président, qu'en Polynésie, il nous faut reconnaître qu'il y a beaucoup de jeunes, beaucoup de jeunes, mais pas qu'eux, mais pas qu'eux, qui sont accroc à la drogue ou à l'alcool ; mais que pour en sortir, ils ne disposent pas de centre de désintoxication agréé si ce n'est qu'un service qui les accueille pour les écouter. N'est-il pas tant d'en construire un afin de les y placer tant qu'ils sont encore psycho-pathologiquement récupérables ? C'est une question que je pose.

Le budget de la Polynésie, c'est certes des recettes mais c'est aussi des dépenses. Toute chose étant égale par ailleurs, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève lui aussi à 130 milliards de francs et se décomposent en quatre grandes catégories :

- Les dépenses obligatoires et prioritaires qui s'élèvent à 71 milliards de francs et qui comprennent, après retraitement bien sûr, la dette, le FIP, le personnel, les mesures de défiscalisation ainsi que les dépenses imposées par la loi ;
- La deuxième qui concerne les mesures d'assainissement et de redressement de nos comptes qui s'élèvent à 2,272 milliards de francs qui comprennent les dépenses imprévues, les admissions en non-valeur, les provisions, etc., etc. ;
- La troisième qui intéresse les dépenses de gestion et d'exploitation qui s'élèvent à 46 milliards de francs et qui regroupent les dépenses de fonctionnement courant, et les aides et les subventions ;
- Et enfin, notre autofinancement net cette fois-ci du capital qui s'élève à 10,320 milliards de francs qui viendra renforcer les besoins de financement de la section d'investissement.

Concernant donc l'analyse de ces dépenses, on peut noter la prépondérance des dépenses obligatoires qui représentent tout de même 54,6 % de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement. Parmi celles-ci, à part notre endettement dont l'annuité en 2020 s'élève à 9 milliards de francs et en intérêt à 3,200 milliards de francs, on remarquera que la dotation du FIP, débarrassée du poids de sa dette historique, entre dans une phase de financement plus stable et régulière. Ainsi, en tenant compte du rattrapage de l'exercice 2019, son montant s'élèvera pour l'exercice 2020 à 18,251 milliards de francs. Enfin, il convient de maintenir la poursuite de notre politique d'assainissement et de redressement des comptes à la fois pour neutraliser les dépenses fictives indissociables de l'activité budgétaire, mais surtout pour reconstituer le volant d'autofinancement nécessaire à la reconstitution de notre patrimoine.

Avant de conclure sur les dépenses de fonctionnement, il est important de noter que la couverture de l'intégralité de nos dépenses obligatoires et prioritaires puisse être assurée par les recettes internes de notre collectivité, ce qui accroît de manière évidente la réalité de notre autonomie financière.

Les recettes budgétaires d'investissement représentent, quant à elles, 39 milliards de francs et se décomposent en trois catégories :

- Le remboursement du capital de l'emprunt qui s'élève, on l'a déjà dit, à 9 milliards de francs et représente 22 % de l'ensemble des recettes d'investissement ;
- La part contributive du Pays à travers son autofinancement ainsi que ses emprunts nouveaux qui se chiffre à 24 milliards de francs et représentent 62,5 % des recettes de cette section, à laquelle il faudra rajouter le report que vous avez évoqué, Monsieur le Président, d'une trentaine de milliards de francs,
- Et enfin la contribution de l'État qui se monte à 5 milliards de francs et représente 40 % de cet investissement.

Concernant les dépenses budgétaires, de ces dépenses budgétaires, hormis le remboursement des 9 milliards F CFP au titre du capital de la dette, la configuration de nos dépenses d'investissement nous permet de disposer de 30 milliards, comme je l'ai dit, de crédits de paiement auquel viendront s'ajouter ultérieurement les reports de crédits de l'exercice en cours.

Bien entendu, je me passerai du développement détaillé des opérations budgétaires réparties en mission qui n'apportera rien à l'analyse, si ce n'est que de constater encore une fois l'importance des crédits de paiement accordée à raison de 12 milliards de francs à la politique de relance par la commande publique en faveur presque essentiellement et toujours du tout goudron et du tout béton et qui vient à juste titre contraster avec la mission de développement des ressources propres à qui il n'est accordé au titre du même exercice que 2 milliards 900 et quelques millions de francs — c'est quand même un progrès par rapport à l'année dernière sur ce volet « ressources propres » —, alors même que votre exposé des motifs nous invite à recentrer notre économie sur ses moteurs de croissance endogènes et que Monsieur le ministre chargé du secteur primaire — qui n'est pas là... ah si, qui est là ! Il avait le dos tourné —, qui s'était pourtant transformé lors du dernier forum régional sur le cocotier non pas en ministre du cocotier mais en ministre spécialiste de la régénération de la cocoteraie m'avait donné l'impression que la transposition budgétaire de ces propos d'alors allait nous faire pâlir d'envie lors de l'examen du document budgétaire. Je vous laisse à vos analyses. Bon, c'est quand même un effort important de monter donc ce chapitre à 2,900 milliards de francs.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne saurai conclure mon analyse budgétaire sans insister sur un point de détail important et qui concerne une des opérations d'investissement que vous comptez réaliser au titre de l'exercice 2020 et pour laquelle vous avez inscrit 1 000 000 000 F CFP d'autorisations de programme et 150 millions F CFP de CP. Il s'agit en fait de l'AP millésimée 373.2020 qui s'intitule « Acquisition foncière et construction de la route du Sud – Tranche 1 ».

Un projet de route qui n'est autre que la copie conforme de l'ancien projet « Te Aranui » contre lequel les habitants de Paea se sont révoltés en 2004. Une trêve accordée à cette opération depuis une quinzaine d'années qui a laissé supposer que ce dossier allait tout simplement être définitivement enterré. Or, force est de constater qu'il n'en n'est rien !

En effet, lors du conseil municipal organisé le jeudi 13 juin 2019 à 16 heures à Paea et au cours duquel la mouture modifiée du Plan général d'aménagement nous a été présentée, nous étions loin de penser que ce dossier allait refaire surface... D'ailleurs, par principe de précaution, vous pensez bien que dans ma grande impertinence, je ne me suis pas retenu de poser la question de savoir ce qu'il en était de ce projet. La réponse toute aussi imperturbable et cinglante, qui m'a d'ailleurs rassuré au premier abord, a été de m'entendre dire que si le projet n'y figure pas, c'est tout simplement parce qu'il n'existe pas.

Pourtant, le 25 juin 2019, c'est-à-dire quelques jours plus tard et à notre grande surprise, nous apprenons par voie de presse qu'à la suite de la tenue d'une commission d'aménagement du territoire, il a été décidé de réintroduire le tracé de l'emprise de cette voie à l'intérieur du Plan général d'aménagement afin de ré-officialiser son existence.

Plus tard et plus précisément au mois d'octobre dernier, lors de la commission législative de l'aménagement au cours de laquelle le projet SAGE a été présenté aux élus de l'assemblée, j'apprends, j'apprends que les dispositions de ce nouveau dispositif, qui reprend peu ou prou les grands axes de développement du *pays* ainsi que les nombreux projets qui y figurent, s'imposeront aux plans généraux d'aménagement.

Pour autant, entre le 19 août et le 21 septembre 2019, l'enquête publique diligentée par l'administration dans le cadre de la procédure de révision du PGA de Paea introduit la prise en compte de l'implantation de l'emprise du projet de route du Sud alors même qu'aucune présentation ni concertation préalable n'a été faite au niveau du conseil municipal de Paea quant à son tracé, quant à son impact environnemental, son calendrier de réalisation ainsi que son intérêt économique et social pour le développement de la commune qu'elle est supposée traverser.

C'est ainsi qu'à son terme, cette enquête a permis de recueillir 709 lettres d'opposition, 33 déclarations inscrites au registre d'enquête et seulement 11 avis favorables enrichis de réserves portant sur les modalités d'indemnisation.

De surcroît, dans la grande précipitation nécessaire à la réactivation de ce projet, nous avons pu remarquer que les trois plans complémentaires qui ont servi de présentation au projet de route du Sud, n'ont pas été répertoriés à l'article 2 de l'arrêté 7651 MLA du 8 juillet 2019, ce qui, vous le comprenez, fragilise à l'évidence la procédure menée à cet effet.

Néanmoins, néanmoins, il ressort clairement de cette enquête que c'est toute la population de Paea qui s'est liguée contre cette route à tel point que le commissaire enquêteur a pris fait et cause pour conclure au rejet pur et simple du projet de route du Sud.

Enfin, pas plus tard qu'hier soir, en fin de journée, le conseil municipal de Paea qui s'est réuni à l'effet de statuer sur son PGA a manifesté officiellement et unanimement dans une délibération sa ferme opposition à la réalisation de cette route. J'invite d'ailleurs tous les autres conseils municipaux concernés par le tracé de cette route à en faire de même.

Il convient donc, Monsieur le Président, d'en prendre acte afin que la population de Paea en soit rassurée et que nos *âînés* puissent achever leur séjour ici-bas dans la joie et la chaleur de leur environnement familial, à la place de la hantise et de l'appréhension de se voir demain chasser de cette emprise de terre riche de culture et d'histoire, reçu en héritage et qui non seulement les a vu naître et grandir mais leur a permis de construire leur identité et d'accueillir chaque membre de leur famille, principalement leurs enfants mais aussi les enfants de leurs enfants... Je sais que face à ce genre de situation, pour reprendre votre propre expression, Monsieur le Président, la décision balance toujours entre le cœur et la raison. Mais pour l'heure, je vous demanderai, Monsieur le Président et cher ami, de laisser parler votre cœur.

Pour conclure mon exposé et revenir à notre document budgétaire, Mesdames et Messieurs et chers collègues, je dirai que compte tenu de l'aisance financière dans laquelle baigne le Pays, vous auriez pu à la place du classicisme habituel nous présenter un budget plus engagé, offensif, qui aurait même pu servir d'alternative voire de promotion à l'instauration d'une véritable économie solidaire au profit des laissés-pour-compte plutôt qu'un modeste budget classique qui, certes, respecte dans sa construction tous les rudiments et prérequis qui le rend conforme au principe budgétaire, mais à qui il aura manqué l'engagement de répondre aux problèmes cruciaux qui vient obérer le quotidien des plus démunis, c'est-à-dire ceux et celles qui n'ont pas pu prendre le train en marche, par exemple ceux qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, ceux qui sont à la fois sans emploi et sans toiture, ceux qui sont tout

simplement sans abri et sans logement, ceux qui se sont installés dans la précarité de l'accompagnement et de l'aide sociale parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, et j'en passe.

Voilà ce pourquoi nous aurions dû tendre après cette première année de mandat, Monsieur le Président : une économie dont les activités et les projets sont fondés sur la recherche de l'utilité sociétale et non sociétaire ; une économie qui concoure à créer une activité économique dans sa forme la plus classique ; une économie qui s'engage à mettre en œuvre des modes démocratiques de décision et de gestion participative ; une économie qui s'implique dans une démarche de progrès fondé sur un droit de regard mutuel et un devoir de transparence dans leur pratique ; une économie enfin qui pose la solidarité comme principe économique quel que soit le statut juridique adopté.

*Merci de votre attention. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini Huiraatira.)*

**Le président :** *Merci*, Monsieur le président du groupe Tavini Huiraatira.

J'invite l'intervenante non-inscrite, Madame la députée Nicole Sanquer, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Tout d'abord, je remercie le groupe Tahoeraa Huiraatira de me déléguer deux minutes supplémentaires.

Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, chers collègues, *bonjour*.

C'est depuis le banc des non-inscrits que je m'exprime aujourd'hui. Et je ne voulais pas justifier mon positionnement actuel aujourd'hui, mais suite à vos propos introductifs à mon égard, Monsieur le Président, je souhaiterais expliquer ce positionnement.

Je n'ai pas l'expérience politique de certains de mes collègues, mais ce positionnement que quelques-uns comprendront et d'autres non, je l'ai choisi par fidélité à mes engagements et concrètement pour pouvoir participer plus activement et plus librement à la discussion des textes qui nous sont soumis par le gouvernement, sans pour autant m'opposer systématiquement mais sans obéir aveuglément.

Je sais que si j'ai quitté un parti politique en 2014 qui ne supportait plus la contradiction en son sein, ce n'est certainement pas pour revivre les mêmes turpitudes, le même dénie de parole, de critique, de débat et en définitive de liberté.

Ces précisions établies, j'en viens maintenant au sujet qui nous réunit aujourd'hui : celui de l'examen du budget de notre pays pour l'année 2020. Mon temps de parole étant limité, cela m'obligera à être forcément très directe en espérant que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

C'est un budget arsénique que nous examinons. C'est un budget affichant d'importantes recettes découlant des mesures de redressement, mis en œuvre à partir de 2013, grâce aux efforts consentis par les polynésiens, et grâce au redémarrage économique qu'enregistre notre pays depuis 2015. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cette situation financière assainie ne doit cependant pas nous empêcher d'être lucide sur nos faiblesses, car nous en avons. Beaucoup de polynésiens ne participent pas à cette croissance retrouvée et regardent presque comme étrangers dans leur propre pays, les indicateurs passés au vert pour certains et clairement éteints pour eux.

Je le dis pour ne stigmatiser personne, mais pour que l'action sociale qui était l'axe prioritaire de notre programme le soit véritablement dans l'action publique mis en œuvre par le gouvernement. Que celui qui voudra me réciter consciencieusement la litanie des interventions sociales du pays qui, selon

certaines coûtent un pognon de dingue, aille le dire à tous ceux qui sont progressivement exclus de notre société. Ils sont simplement trop nombreux et cela doit tous nous être insupportable.

À l'occasion de l'examen de ce budget 2020, nous verrons au travers de la perception des différents impôts et taxes, l'importance des recettes que nous encaissons. Sans vouloir les dilapider, je voudrais plaider pour une plus grande solidarité envers ceux qui peinent encore, par un accroissement de certaines dépenses sociales. Je le dirais précisément lorsque nous entrerons dans le détail de l'examen de notre budget.

Je souhaite féliciter le gouvernement pour l'ensemble des actions menées sans répit pour dynamiser la croissance qui touche aujourd'hui de nombreux secteurs d'activité. Les résultats commencent à prendre forme, et je soutiendrais toutes les mesures qui participeront au renforcement de notre situation économique, et au dynamisme de nos entreprises.

Mais je voudrais aussi rappeler, comme nous l'indiquions dans notre programme, que nous ne pouvons pas faire l'économie des grands projets structurants. À moins de stimuler fortement notre économie et de créer massivement les emplois qui nous font encore défaut.

Deux grands projets sont ainsi présentés aux polynésiens depuis plusieurs années, comme étant la réponse publique du gouvernement à cette nécessité. Le projet de complexe touristique de grande envergure situé sur le site de l'ancien Maeva Beach a connu une, et une seule évolution notable en plus de cinq ans : son nom. Son nom a changé puisque le Mahana Beach est devenu le Village Tahitien. Par contre, pour ce qui est de sa concrétisation, sans même parler de début de réalisation, force est de constater que nous sommes toujours au point mort, exception faite des études nombreuses et très coûteuses qui continuent, elles, à faire des heureux. Si nous voulons réussir cette mandature, il nous faut je crois être capable de reconnaître ce qui ne marche pas, au lieu de chercher des mots pour cacher tant bien que mal, certaines vérités dérangeantes. En effet, cela nous évitera ainsi de dire dans dix ans, devant cette assemblée, qu'on aurait menti.

Le projet aquacole de Hao pour lequel il ne manque qu'un ou deux permis, justifications invoquées mois après mois, depuis plusieurs années maintenant, doit aussi faire l'objet d'un examen objectif et dépassionné. Il en va de notre crédibilité : celle du gouvernement, celle de sa majorité. Et celle enfin de tous les élus que nous sommes, choisis par la population pour agir et tenir nos engagements.

Pour synthétiser comme mon temps de parole m'y oblige, et pour reprendre l'image des clignotants chers au gouvernement, je dirais en substance, feu vert pour la situation financière du pays ; feu orange pour l'absence sociale dont l'impulsion gouvernementale doit être renforcée rapidement, et feu rouge pour les grands projets qui sont au point mort, et qui attendent comme beaucoup de polynésiens, que le feu passe enfin au vert.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

Je passe la parole à l'intervenant ou aux intervenants du groupe TAPURA HUIRAATIRA. La parole est à Madame la présidente du groupe.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président. *Bonjour* à tous.

Effectivement, pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, nous allons avoir 15 interventions. Et nous allons commencer par Madame Pomare-Tixier qui va nous faire une première intervention. Merci.

**M<sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier :** Monsieur le président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames

les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues *bonjour*.

La famille, est le lieu fondamental de l'éducation des enfants et de la transmission des patrimoines matériels et culturels, ainsi que des valeurs morales et sa dissociation peut favoriser le décrochage scolaire, la délinquance. Elle est ainsi facteur de cohésion sociale. La femme en est le socle incontestable !

Aussi, nous devons tout mettre en œuvre pour combattre les violences conjugales et interfamiliales qui n'ont pas leur place dans notre société moderne. Raison pour laquelle, avec l'État, des mesures fortes sont à l'étude parmi lesquelles un numéro d'urgence, le 119 et la formation des agents.

Au cœur des préoccupations de notre gouvernement, qui dès 2017 a défini un plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique pour la famille, les interventions en sa faveur sont nombreuses mais pas toujours identifiables dans l'enchevêtrement des diverses missions.

J'ai relevé dans le budget primitif 2020, les éléments relatifs à la politique de la famille, qui vous le verrez, ne se limite pas aux seules aides financières et matérielles.

Je commencerais par vous parler des besoins fondamentaux :

Pour la mise à disposition d'un logement décent :

- L'aide familiale au logement (AFL) permet la prise en charge d'une partie du loyer ainsi que des charges des ménages à bas revenus locataires du parc OPH. Il a été étendu en 2018 aux personnes seules ou à la retraite et son extension aux familles démunies du parc privé sera étudiée en 2020. Le budget alloué à ce dispositif est de 444 millions F CFP ;
- L'Agence immobilière de la Polynésie française (AISPF) met à disposition de familles modestes sous certaines conditions d'éligibilité des logements moyennant participation (soit le 1/3 du loyer, soit le 1/3 de ses revenus). Une enveloppe de 300 millions F CFP est allouée par le Pays à l'AISPF pour 2020 ;
- L'aide à l'investissement des ménages (AIM) dotée de 200 millions F CFP, apporte un complément de financement pour les jeunes couples et ménages moins modestes ;
- Enfin, un foyer de Jeunes Travailleurs pour les personnes âgées de moins de trente ans en situation d'errance et/ou de précarité est sur le point de voir le jour à Pirae.

Il s'agit également de garantir un revenu suffisant pour permettre de vivre dignement :

- À travers un nouveau dispositif de « carte prépayée », les plus démunis pourront ainsi obtenir le versement de leurs allocations sociales, ce qui favorisera la resocialisation des bénéficiaires en situation de précarité ;
- Pour les jeunes et ceux qui sont en recherche d'emplois, l'accès à l'emploi est favorisé par les différentes mesures de type « stages » gérées par le Séfi.

Au titre de l'accompagnement des familles, et notamment en faveur des personnes âgées :

Je rappelle que le dispositif « aidant feti'i » propose une indemnité de 50 000 F CFP pour l'assistance ou la surveillance régulière d'un proche. L'objectif est d'en former 250 en 2020.

S'insérer dans la vie et dans le monde du travail suppose également une grande mobilité :

- Aussi, fidèles à nos engagements, nous instituons la gratuité des transports pour les étudiants et les personnes handicapées ;

Enfin, il nous incombe d'instaurer un environnement favorable aux relations sociales et à l'épanouissement familial

Certaines de ces actions incombent aux communes comme la création de jardins familiaux, l'organisation d'espaces d'échanges culturels... D'autres relèvent du Pays avec les communes : accès à la mer, espaces de pratiques sportives, circuits pédestres, pistes cyclables...

Pour conclure mon propos, j'évoquerais ici, tout l'aspect sanitaire, à travers par exemple d'importants moyens budgétaires consacrés à la lutte contre l'obésité et à la prévention des comportements à risques : 12 millions F CFP.

Trois actions fortes se dégagent du fonds de prévention sanitaire et sociale financé, comme chacun le sait, en grande partie par les taxes sur le sucre, l'alcool et le tabac :

- pour une alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique : 148 millions F CFP ;
- la lutte contre les addictions: 100 millions F CFP ;
- sans oublier la promotion d'activités physiques adaptées : 101 millions.

Je vous remercie de votre attention.

*Merci. (Applaudissements dans l'hémicycle.)*

**Le président :** Je vous remercie Madame la représentante.

La parole est à Madame Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** *Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'Assemblée, chers collègues, bonjour.*

*Il nous est arrivé d'oublier que l'exploitation des produits de la terre et des terres, l'agriculture, est aussi une source de richesse sûre pour nous. Des hommes et des femmes œuvrent dans cette filière munis de leur quelques savoir-faire et de leur passion pour cette activité de production notamment, et valorisent ainsi le patrimoine foncier donné par Dame Nature. Nous savons d'ailleurs que cette terre qui nous a été donnée est belle et verdoyante, et qu'il ne tient qu'à nous de développer ce secteur agricole puisqu'il s'agit, encore une fois, d'une source de richesse pour notre pays ; tout comme le tourisme qui est en effet le premier secteur économique majeur sur le marché de notre pays, pour près de soixante-cinq milliards de francs.*

*Aussi, lors de la commission législative du 9 août dernier, notre ministre, Monsieur Tearii Alpha, nous a exposé les grandes lignes du schéma directeur de l'agriculture, avant qu'il ne soit soumis à notre approbation à tous dans les mois à venir. Cette vision vient concrétiser en quelque sorte la politique agricole qui sera menée sur les dix années à venir, et fait suite à la demande de notre Président d'étudier et de mener à bien une réflexion qui permettra d'établir une orientation des programmes de travail et des moyens matériels et financiers nécessaires à ces projets.*

*Cette année, près de cinq cent aides en tout pour un montant total d'environ 1,1 à 2 milliards de francs. Ce sont les agriculteurs qui ont bénéficié de ces aides, et je dirais par ailleurs qu'aucune action n'avait été réalisée depuis et jusqu'à aujourd'hui. Et pour cette augmentation des aides dont ont pu bénéficier les agriculteurs, je dirais au gouvernement « pas dormir ». Quant au budget 2020, 3 milliards ont été inscrits dans le livre des comptes pour que les projets... enfin pour que le Pays puisse attribuer des aides aux porteurs de projets qui souhaiteraient ou qui voudraient se lancer dans une agriculture qui soit diversifiée.*

Notre idée ici, c'est d'augmenter la production des fruits pour qu'elle atteigne un bien meilleur niveau. Nous sommes également certains qu'il convient de multiplier les recherches afin d'examiner de manière plus précise les fruits pour qu'ils soient distribués par la suite dans toutes les écoles. Ces projets ne datent pas d'aujourd'hui, mais il convient de changer notre approche afin d'apprécier au mieux nos fruits. Et parmi les grandes lignes du ministre, je retiendrais la création de centres tampon sur l'ensemble des îles pour pouvoir y dispenser des enseignements et apporter ainsi des améliorations. Pour résumer, on parlerait plutôt de centre de « transformation – conditionnement » ou d'un lieu de stockage permanent, une « zone tampon » en fait, avant de les (NDT : les fruits) envoyer sur l'île de Tahiti pour les commercialiser.

Aux Marquises, ce sont les sangliers et les chèvres qui sont utilisés ou abattus le plus souvent. Deux îles disposent d'abattoirs, Nuku Hiva et Ua Huka. Il faut savoir que quatre enfants du pays se forment actuellement au métier de vétérinaire. De plus, aux Marquises, on trouve également sur le plateau de Toovi plusieurs variétés de l'equisetifolia que nous appelons aussi « bois de Pin », et qui pourrait éventuellement être exploité puisque 15 000 m<sup>2</sup> sont pris chaque année. Il serait nécessaire néanmoins qu'un travail soit fait, et que l'on puisse voir comment le faire et le réaliser.

Maintenant, venons-en à la vanille qui est commercialisée. Sur la période de Janvier à Mai de cette année, il y en a eu pour près de 300 millions de francs alors qu'en 2018, on ne prévoyait alors que 193 millions. Près de 60% de la production a été exportée à l'étranger, et le prix de vente de la vanille au kilo à l'étranger n'a cessé d'augmenter passant ainsi à 60 000 F CFP. En 2019, 124 aides ont été attribuées à des porteurs de projets, et pour cette année 2020, une dotation de 300 millions francs est prévue.

Le coprah ne doit pas être oublié. Il est vrai que les dépenses allouées sont élevées, mais le gouvernement a voulu renforcer et soutenir cette filière en prévoyant 2,2 milliards de francs pour ce budget 2020. Il a également été question de trouver des solutions pour la régénération des cocoteraies afin qu'elles puissent continuer à produire et qu'il y en ait toujours... Un rapport de la mission d'information a d'ailleurs été réalisé par nos collègues représentants, Monsieur Antonio Perez, Madame Tepuaraurii Teriitahi, Monsieur Bernard Natua et Madame Patricia Amaru, et à ce titre, je propose que nous puissions regarder ensemble les détails de ce travail qui a été effectué par nos collègues, et que Monsieur Antonio Perez nous présentera plus tard.

Je suis persuadée que par cette intervention, nous voterons entièrement en faveur de ce budget de l'année 2020.

Merci et une très bonne journée à tous. (Applaudissements dans l'hémicycle.)

**Le président :** Merci à notre représentante des Australes.

Je passe la parole au président de la commission permanente, Monsieur John Toromona. À vous la parole.

**M. John Toromona :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, **bonjour**.

En 2018, 1 600 emplois ont été créés et 3 500 entreprises nouvelles ont vu le jour. Les chiffres de 2019 confirment cette tendance avec un indice de l'emploi en hausse de 2,3 % sur les douze derniers mois. Les différentes mesures de soutien aux entreprises que nous avons mises en place ces dernières années portent leurs fruits. On le sait tous, une entreprise qui va bien embauche plus.

Les derniers chiffres du Séfi confirment aussi l'embellie économique du pays et par voie de conséquence, une offre d'emplois de plus en plus importante chaque année avec 3 000 offres enregistrées en 2019 contre 2000 en 2016 !

Pour 2020, les actions pour l'emploi disposent d'une enveloppe de 4 milliards 600 millions F CFP *via* le versement du FELP au budget général du Pays, avec un prélèvement sur les réserves de 350 millions F CFP. N'oublions pas non plus les mesures fiscales comme notamment la prolongation de deux ans, du dispositif d'incitation fiscale à l'emploi (IFED) que nous avons votée dans cet hémicycle, ainsi que la possibilité pour les entreprises en difficulté de bénéficier de remises de dette pour que leur activité et donc leurs emplois, puissent être préservés.

Cette année 2019 a surtout été marquée par l'adoption, enfin, de notre loi du pays pour la promotion et la protection de l'emploi local. Je dis « enfin » car cela faisait plus de dix ans que tous les élus dans cet hémicycle s'accordaient à dire qu'il fallait légiférer en la matière. Cela n'a pas été facile comme vous le savez, car malgré plusieurs tentatives émanant de différentes majorités politiques, ce projet de loi, sanctionné par le Conseil d'État en 2009, n'avait encore jamais abouti. C'est désormais chose faite et nous ne pouvons que nous en réjouir puisque ce texte sera appliqué à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2020, avec la mise en place également de l'Observatoire pour l'emploi au Séfi.

Le Séfi qui, depuis un an maintenant, ne se cantonne plus à la simple gestion de l'offre et de la demande d'emplois. En effet, l'organisme du Pays va plus loin et accompagne désormais les entreprises dans leur recherche de profils qui soient adaptés à leur demande. Autrement dit, 2020 s'inscrit dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour mettre en adéquation les besoins et les formations.

Et si certaines offres d'emploi trouvent preneurs très vite, certains secteurs sont plus difficiles à pourvoir. C'est pourquoi le ministère de l'emploi a confié comme mission au CFPA de nouvelles thématiques de formation, comme dans le domaine des travaux publics notamment, afin de pouvoir répondre à la demande du marché du travail. C'est d'autant plus important que le taux d'insertion des stagiaires du CFPA s'est nettement amélioré pour s'établir en 2018, à 71 % de contrats durables, c'est-à-dire des contrats supérieurs à 6 mois.

Le démarrage, en juillet 2019, de l'aide aux Aidants *de proches* a quant à elle permit de former 100 personnes qui pourront désormais toucher un petit pécule pour aider l'un de leurs proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Une enveloppe de 100 millions F CFP a été inscrite au budget primitif 2020 pour poursuivre une formation qui doit prendre fin au premier trimestre 2021.

N'oublions pas non plus l'aide au permis de conduire pour les stagiaires du CFPA qui sera mise en place dès la première session de formation. Sans moyen de locomotion, il est bien évident plus difficile de trouver un travail et cette possibilité offerte par le CFPA permettra de lever ce frein. Depuis le mois de mars dernier, la mise en place d'une « cellule insertion » a contribué à l'amélioration du taux d'insertion des stagiaires du centre qui s'établit en 2018 à 71 % de contrats durables. Encore mieux, 45 % de ces « stagiaires » du CFPA ont reconduit leur contrat en CDI et on ne peut que s'en réjouir.

Les archipels ne sont pas oubliés, bien sûr, avec la création de e-formations en partenariat avec le fonds paritaire de gestion. Et dès 2020, un projet de formation pilote sera lancé sur les Îles Sous-le-Vent.

Je terminerai en évoquant rapidement le travail actuellement opéré par le Séfi et le ministère pour refondre totalement les mesures d'aides à l'emploi afin qu'elles soient plus efficaces et mieux adaptées au contexte socio-économique de chaque archipel. Car si ces dispositifs fonctionnent très bien sur Tahiti et les îles de la Société, ce n'est pas le cas pour les autres archipels.

Quoiqu'il en soit, les actions pour l'emploi disposent en 2020 d'une enveloppe de 4 milliards 600 millions F CFP via le versement du FELP au budget général du Pays, avec un prélèvement sur les réserves de 350 millions F CFP.

Merci de vos réponses et merci de m'avoir écouté. (*Applaudissements dans l'hémicycle.*)

**Le président :** *Merci*, Monsieur le président de la commission permanente.

Nous passons la parole à Madame Romilda Tahiaata.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

Le budget 2020 pour l'éducation se décline en six programmes : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien à l'élève, et l'apprentissage des langues polynésiennes et le plurilinguisme.

La Polynésie française se donne comme ambition de mettre en place « une école pour tous, une école performante, une école ouverte ». Il s'agit de faire en sorte que les inégalités sociales ne se transforment pas en inégalités scolaires, et à ce titre, le budget 2020 en hausse permettra de donner plus à ceux qui ont moins particulièrement en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+).

Dans le primaire, l'objectif est de garantir les connaissances et les compétences de base par l'acquisition des savoirs fondamentaux (parler, lire, écrire, compter). Il s'agit aussi de veiller à la meilleure formation possible des personnels et d'accorder une place primordiale à l'évaluation des élèves pour individualiser l'action pédagogique. Sur ce dernier point, une enveloppe de 2 500 000 F CFP est prévue pour 2020. 50 millions F CFP sont prévus pour l'accompagnement des missions pédagogiques des enseignants et le suivi de leur carrière.

Dans le secondaire, l'objectif est de garantir la meilleure orientation possible en travaillant à améliorer la carte des formations en l'adaptant aux besoins des secteurs public et privé, et d'améliorer le climat scolaire.

Le programme des constructions scolaires s'intensifie, l'entretien et la mise aux normes des établissements d'enseignement sont poursuivis.

Nouveauté à souligner : la création d'une ligne budgétaire spécifique qui est demandée au budget 2020 au titre du « fait nucléaire » d'un montant de 10 millions F CFP pour permettre la mise en place d'un plan de formation spécifique, accompagné d'outils et de supports pédagogiques. Il est temps, en effet, de regarder notre Histoire en face.

Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel, les structures sont redynamisées pour que toute orientation soit porteuse de sens. Deux nouveaux internats voient le jour à Māhina et Fa'a'a et il est prévu un arbitrage budgétaire de 616 000 000 F CFP pour les lycées professionnels.

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un outil vers la croissance économique permettant l'avènement de nouvelles filières.

Pour la recherche, l'institut Malardé poursuivra en 2020 la mise à niveau de ses infrastructures de laboratoire ainsi que l'ensemble des projets qui lui sont confiés avec l'ouverture de deux nouveaux laboratoires pour lesquels une subvention de 420 000 000 F CFP est demandée.

On le sait, pour le soutien à l'élève, la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité qui se traduira par une augmentation des sommes allouées passant de 12,7 millions F CFP à 17,5 millions F CFP pour 2020.

Pour soutenir la scolarisation des élèves de catégories sociogéographiques défavorisées, le montant des bourses pour 2020 atteindra 1 179 800 000 F CFP.

Enfin, 55 000 000 F CFP sont inscrits au budget au titre de la promotion de la langue et de la culture polynésienne.

L'éducation, on l'aura compris, est une nécessité pour tous quel que soit le milieu social ou la situation géographique, c'est aussi un levier essentiel pour l'emploi et l'économie du pays. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le budget 2020 que nous vous présentons. (*Applaudissements dans l'hémicycle.*)

**Le président :** *Merci.* Je passe la parole à la représentante Joëlle Frebault.

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Monsieur le président de l'assemblée, chers ministres, chers collègues, à tous, bonjour.*

La Marquise que je suis souhaite évidemment évoquer les mesures prises en faveur de notre archipel au travers de ce projet de budget pour l'exercice 2020. Je tiens d'abord à renouveler mes remerciements au gouvernement qui a réagi rapidement pour inscrire 100 millions F CFP en autorisation de programme, et de 50 millions F CFP en crédits de paiement lors du dernier collectif budgétaire que nous avons voté ici même le mois dernier pour l'acquisition d'un scanner pour l'hôpital de Taiohae aux Marquises. (*Applaudissements dans la salle.*) Notre Président Édouard Fritch s'y était engagé suite au tragique décès de notre petit Hoane à Ua-Pou il y a plus d'un mois maintenant, et il a tenu parole. *Merci, Monsieur le Président !* De son côté, le haut-commissaire a, quant à lui, confirmé le soutien de l'État en actant, aux côtés du Pays, le cofinancement relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une vedette hauturière de sauvetage et d'assistance médicale en mer pour l'archipel des Marquises. Et pour cela aussi, je dis merci. En plus de cette navette de sauvetage et d'assistance médicale, la future navette maritime de transport du groupe Nord des Marquises, ainsi que l'arrivée de l'hélicoptère promis par notre Président viendront compléter les moyens de transport déjà à notre disposition que sont le *twin-otter* et la navette de transport du groupe Sud, Te ata o Hiva. Il faut saluer cet effort considérable en matière de transports aérien et maritime qui vont grandement améliorer la vie de nos populations. Au passage, je voudrais aussi remercier tous mes collègues pour la solidarité dont ils font preuve envers les Marquisiens. *Merci à vous tous ! (Applaudissements dans la salle.)*

Pour ce budget primitif 2020, je me réjouis aussi de constater que les Marquises, au regard de son nombre d'habitants, arrivent en tête au niveau des autorisations de programme et des crédits de paiement qui lui sont dévolus. C'est ainsi qu'en dépenses d'investissement, on retrouve plus de 1,3 milliards F CFP d'AP et 380 millions F CFP de CP. *Merci !* Sans entrer dans les détails que vous avez dans le document budgétaire, on peut noter par exemple 130 millions F CFP d'AP nouvelles pour les porteurs de projets aux Marquises et surtout 285 millions F CFP pour l'acquisition de matériel médical. *Merci !*

Par ailleurs, depuis 2016 ce sont plus de 50 *logements de type* OPH et plus de 200 aides à l'amélioration de l'habitat individuel (Aahi) qui ont été livrés sur l'ensemble de l'archipel des Marquises. Jamais de telles performances n'ont été atteintes auparavant en matière de logements *aux îles Marquises*. De nombreux *logements de type* OPH sont encore en cours de construction dans l'archipel et seront livrés rapidement pour permettre aux familles modestes tributaires de ces aides au logement de passer des fêtes de fin d'année dans un logement digne. *Merci pour ces familles !*

Sur le plan culturel, nous ne sommes pas en reste non plus avec le dossier de classement des Marquises au patrimoine mondial de l'Unesco qui est en bonne voie, sachant qu'une mission d'experts

internationaux est actuellement en Polynésie pour encadrer et orienter la progression du chantier d'études. Et ai-je besoin de vous rappeler que Ua-Pou accueille notre XII<sup>e</sup> festival des arts des îles Marquises du 16 au 19 décembre prochain et qu'il connaît à chaque fois un succès grandissant.

Il convient également de saluer les investissements colossaux qui auront permis de mettre en œuvre en simultanée quatre très grosses opérations de bétonnage de voirie sur les îles de Ua-Pou, de Nuku-Hiva, de Tahuata et de Hiva-Oa. En plus des évidents bénéfices apportés par ces ouvrages une fois terminés, je vous laisse imaginer les retombées financières considérables sur chacune de ces îles. Plus d'une centaine d'emplois vont en effet bénéficier aux familles qui dynamiseront et irrigueront tout le secteur privé le temps des travaux.

Je terminerai en évoquant l'intérêt du Pays pour un aéroport à vocation régionale dans notre archipel, ceci supposant la mise en œuvre de plans généraux d'aménagement dans chaque île, mais aussi de plans de développement touristique. Une étude préliminaire a été lancée en ce sens.

Il y a encore beaucoup à dire, mais je m'arrêterai là pour l'instant, mes chers collègues, me réservant le temps d'intervenir plus tard lors de l'examen du budget par chapitre. Car je n'ai pas non plus oublié le secteur de l'éducation qui prévoit par exemple l'extension des classes bilingues à la rentrée 2020 aux Marquises Sud ou encore, au niveau du secteur primaire, la mise en place l'année prochaine de deux zones d'abattage à Nuku-Hiva et à Ua-Huka.

*Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci.* La parole est à Béatrice Lucas.

**M<sup>me</sup> Béatrice Lucas :** *Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, chers ministres, chers collègues élus, bonjour.*

*Tous les jours, j'entends dire que le budget reste insuffisant, que des aides ne sont pas prévues pour les personnes démunies dans les quatre coins de notre pays. Je ne suis pas du même avis.*

*Le 15 juillet dernier en effet, a été organisé un séminaire gouvernemental dont je retiendrai un chiffre, celui de 46 milliards prévu chaque année pour les aides sociales, le logement et d'autres dispositifs d'aides économiques. Si cela est vraiment considérable, il conviendrait de vérifier qui bénéficie véritablement de ces aides. Malgré ce chiffre élevé, je suis persuadé que le gouvernement, et notamment le ministre concerné, n'est pas resté inactif et s'attache à améliorer les conditions de vie des ménages.*

*De ce budget, je retiendrai trois points dont le premier concerne l'augmentation du budget de la Direction des affaires sociales et de la solidarité. En effet, nous voyons que l'inscription au budget 2020 s'élève à 44 747 500 francs CFP. Nous pouvons affirmer que la Direction, anciennement « Das », a consolidé ses actions sociales sur la Polynésie en faisant bénéficier ses actions qui sont orientées sur les 9 services. (Sic). Ce sont 1 618 865 807 F CFP qui sont prévus pour son fonctionnement. Cette enveloppe est destinée à venir en aide aux ménages qui sont dans les logements gérés par l'OPH, ainsi qu'aux personnes qui habitent ou qui sont propriétaires d'un logement. Soit une augmentation de 600 millions de francs CFP.*

*Près d'un franc, c'est-à-dire un quart, 204 millions de francs CFP (Sic) sont destinés à la DSFE pour compléter la formation professionnelle des assistants sociaux concernant leurs actions sur le terrain, et 24 millions sont prévus pour les bourses de nos étudiants à la fin de leur cursus.*

*Près de 325 millions de francs CFP sont prévus pour les IIME de Pirae, Paea et Taravao et 37 millions pour des actions diverses. Parmi les projets, il est question de la rénovation de la DSFE sise dans l'immeuble « Te Hotu ». L'on parle également de la construction de structures sur Moorea, dont*

*Les travaux devraient démarrer en avril 2020, me semble-t-il, ainsi que de la structure d'accueil « Taure'a Hau » pour les enfants en situation de handicap de l'île de Bora-Bora*

*S'agissant des jeunes âgés de moins de 30 ans, qui travaillent de manière permanente, un logement leur est destiné à la résidence « Cité Grand » à Pirae. L'OPH s'active pour que ces travaux de rénovation soient terminés à la fin de l'année prochaine. Quinze millions sont prévus pour l'acquisition d'équipements divers (réfrigérateurs, matelas et des lave-linges).*

*Les ministères respectifs de la famille et de l'emploi travaillent ensemble sur le dispositif d'Aidant familial et les formations sont toujours en cours au CFPA. Cent millions sont prévus pour l'exercice 2020, l'objectif étant de permettre aux familles, dans le cas où les parents ont perdu leur autonomie, de bénéficier d'une formation pour leur prise en charge. Je souhaitais également vous informer que, depuis le mois de novembre, une communication de ce dispositif est lancée via Internet.*

*Pour conclure, notre gouvernement s'évertue à lutter contre les violences faites aux femmes qui sont dans l'embarras et la peine. Il n'y pas longtemps de cela, le Président, accompagné du haut-commissaire, s'est rendu dans les services de l'Administration pour intervenir sur la mise en place de soins au Centre hospitalier de Taaone.*

*Telles sont donc, chers collègues, les grandes orientations du ministère des affaires sociales et de la solidarité qui sont inscrites dans le budget de la Polynésie française pour l'exercice 2020.*

*Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à Dylma Aro, présidente de la commission de contrôle budgétaire et financier.

**M<sup>me</sup> Dylma Aro :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, les représentants de l'assemblée, chers collègues, *bonjour.*

En guise d'indicateur d'activités, la commission de contrôle budgétaire et financier a examiné 612 dossiers de janvier 2019 à ce jour pour un montant global de près de 18 milliards F CFP. Une légère hausse de 68 millions F CFP en volume d'aides est consacrée au milieu associatif. Dans cette catégorie, j'émetts le vœu qu'il y ait davantage d'actions accès sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en précarité et sur la prévention sanitaire de 2020.

De manière générale, le gouvernement a inscrit dans ce budget 2020 une dotation de défiscalisation locale et des budgets d'intervention importants pour permettre aux porteurs de projet en très grande, majorité des très petites entreprises, d'investir enfin en relai des investissements publics.

Notre produit intérieur brut annuel a franchi le seuil historique de 615 milliards F CFP dépassant enfin le seuil atteint en 2007 en franc constant. Nous avons plus de 10 ans à remonter la pente suite à la crise mondiale de 2008. Nous sommes tous des marcheurs en avant. Eh oui, avec cette confiance restaurée et cet esprit d'entreprise retrouvée, nous pouvons donc voir l'avenir en confiance et continuer à agir résolument pour que notre société soit prospère et surtout plus solidaire.

Cette croissance économique doit être plus inclusive au bénéfice des chômeurs, des jeunes en difficulté d'insertion et des travailleurs précaires. Depuis deux ans, le rythme de création d'emplois a été satisfaisant mais il faudrait accélérer ce rythme dans la durée. Le taux d'activité de notre population, actuellement proche de 50 %, demeure encore faible et doit atteindre à moyen terme un taux supérieur à 60 %. En parallèle à la production de richesses, il conviendra aussi d'agir en faveur d'une meilleure redistribution de ces richesses dans notre société. Je sais que le gouvernement envisage certaines mesures dans ce sens pour les prochaines années en faveur de nos populations les plus éloignées de l'activité, notamment les milliers de jeunes en difficulté et les ménages les plus

modestes ou les familles monoparentales. Je tiens à remercier chaleureusement notre cher Président et son gouvernement.

Nos programmes d'actions contre les fléaux sociaux que sont l'addiction à la drogue, à l'alcool devront aussi être renforcés car ce cocktail est explosif et les indicateurs qui remontent de l'État ou des services sont très inquiétants. Nous devons agir avec encore plus de détermination et en étroite partenariat avec toute la population afin que les messages sur le terrain et à la télévision soient succincts et appropriés comme par exemple pour l'*ice* où il est important, et je ne cesse de le répéter depuis 2017, de faire savoir aux jeunes que la prise de l'*ice* la première fois crée immédiatement une forte addiction à vie. C'est donc extrêmement dangereux d'essayer même une seule fois. Permettez-moi une suggestion, Monsieur le ministre. Un simple slogan de cinq secondes, journalièrement « *Ice* une fois, *ice* à vie » avec une tête de mort — pourquoi pas ? — pourrait marquer fortement l'esprit des jeunes, des moins jeunes et de leur entourage. Les chiffres ont doublé d'une année sur l'autre, c'est affolant !

Je focaliserai aussi mon intervention sur une démarche qui me tient à cœur, celle qui vise à introduire progressivement une fiscalité comportementale dans notre dispositif économique et fiscal. Je remercie le gouvernement d'avoir commencé à appliquer cette approche dans la promotion d'une alimentation saine et plus accessible à l'ensemble de notre population. En effet, il est clair maintenant que la consommation d'un trop grand nombre de produits trop sucrés, trop salés et trop gras est un facteur de dégradation de la santé de nos concitoyens. Les forts taux d'obésité et de diabète constatés font de notre plan de lutte contre l'obésité une cause de santé majeure. Ce plan de lutte doit incomber à toute notre société et pas uniquement au pouvoir public. Nos producteurs, nos industriels et nos commerçants doivent progressivement mettre sur le marché des produits sains et aux qualités nutritionnelles démontrées. Les communes ont également leur rôle à jouer et certaines ont déjà interdit dans un certain périmètre la nourriture malsaine à côté des écoles. Les cantines scolaires doivent progressivement faire la part belle aux produits locaux sains. Le secteur agroalimentaire local a encore de grosses marges de progression pour satisfaire une demande locale de plus en plus exigeante. Le ministre en charge de l'agriculture dispose d'un budget d'intervention de plus en plus important pour accompagner les porteurs de projets dans cette direction et nous le remercions pour son action volontaire.

Dans le même état d'esprit, de fortes mesures combinant notamment taxes et subventions peuvent être prises afin de rendre financièrement plus attractifs les produits alimentaires sains et notamment bio et moins intéressants les produits malsains. Sur ce dernier point, les aides économiques ne devraient pas, à notre sens, favoriser les secteurs d'activités qui ne vont pas dans le sens des priorités du gouvernement, et notamment dans la lutte contre l'obésité.

C'est effectivement un système de bonus/malus que je préconise et qu'il conviendrait d'élargir à d'autres domaines tels que l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, potabilisation de l'eau — c'est primordial pour toute population au XXI<sup>e</sup> siècle —, assainissement des eaux usées, promotion de la production et de la consommation bio, réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et des gaz à effet de serre, réduction voire interdiction de l'usage de pesticide chimique, réduction progressive voire interdiction de l'usage de plastique à usage unique, accroissement de l'usage des énergies renouvelables. La stratégie arc-en-ciel de notre gouvernement, soit l'économie bleue et l'économie verte, pourra ainsi reposer en 2020 sur des ressources budgétaires accrues qui permettront d'aider les investissements de nos porteurs de projets et de nos entreprises dans les domaines souhaités par le Pays.

Nos potentiels économiques sont importants, mais il faut changer le rythme de concrétisation de nos projets. Il est important dans ce sens que notre Administration soit plus réactive et plus efficace dans l'accompagnement de nos porteurs de projets et de nos usagers. La démarche de performance par la généralisation des téléprocédures et des téléservices, qui font l'*e*-administration, doit être encouragée et amplifiée. J'ai noté là aussi qu'un budget d'intervention conséquent est octroyé au service de l'informatique du Pays pour mener à bien tous les importants chantiers de digitalisation de

l'Administration, source de plus grande productivité et efficacité de l'action de notre fonction publique.

Pour finir, ce projet 2020 est encore un budget de croissance accompagnant la création de richesses dans le secteur privé et source d'emplois nouveaux dont le gouvernement nous propose en espérant qu'aucun facteur extérieur ne vienne perturber la trajectoire de croissance.

La création d'au moins 2 000 emplois par an permettrait de réduire le taux de chômage que la Polynésie a subi depuis au moins 15 ans. Nous en créons en moyenne 1 300 par an. Au rythme de croissance actuelle, il nous faudrait donc atteindre rapidement un taux de croissance d'au moins 3 à 3,5 % par an.

Nos relais de croissance sont nombreux. Il y a aussi et en particulier l'économie sociale et solidaire, cher à notre ministre de la solidarité et à certains collectifs issus des initiatives de notre société civile et à nos associations qui veulent trouver des solutions à nos problèmes sociaux et agir concrètement au plus près du terrain pour notre développement durable : activité d'agro transformation alimentaire, service à la personne, insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté dans des activités de recyclage et de réparation de produits ou de création de jardins agricoles partagés, réduction et valorisation des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, et j'en passe. C'est une nouvelle économie de proximité en émergence qu'il sera important d'accompagner de manière adaptée pour créer de l'activité économique en milieu rural et dans nos îles.

Faisons en sorte que, tous ensemble, on encourage une société polynésienne d'initiative, gage d'une plus grande cohésion sociale ! Il sera possible en parallèle de prendre des mesures de redistribution pour avancer dans la construction d'une société encore plus solidaire que nous appelons tous de nos vœux.

*Je vous remercie de votre attention.*

**Le président :** Merci, Madame la présidente de la CCBF. La parole est à Virginie Bruant, présidente de la commission de la santé.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, *bonjour*.

Mon intervention va bien sûr porter sur le domaine de la santé et, pour ne pas empiéter sur le temps de parole de mes collègues, je vais me concentrer sur les axes et chiffres prioritaires de l'action de notre gouvernement pour cette année 2020.

Socrate disait « *Existe-t-il pour l'Homme un bien plus précieux que la santé ?* » Je pense que la réponse est clairement non.

La Polynésie française comptera près de 320 000 habitants à l'horizon 2027, si on l'en croit les projections établies par l'ISPF. À ce moment-là, un Polynésien sur six sera âgé de plus de 60 ans, soit 17 % de la population contre 9 % actuellement. Autrement dit, près du double ! À lui seul, le vieillissement de la population polynésienne donne la mesure des défis à relever non seulement pour l'équilibre des régimes de retraite, mais surtout pour le financement des dépenses de santé qui ne vont qu'augmenter. Dans ce contexte, la priorité est donnée à une meilleure prise en charge des patients dans les différents établissements de soins ainsi que dans les structures de santé publique.

À ce titre, la reconstruction de l'hôpital de Taravao est actée et il reste à délimiter le périmètre architectural. Le CHPF du Taaone, qui se voit attribuer un budget de fonctionnement de 345 millions F CFP, comme l'année dernière, doit faire l'objet du renouvellement d'une partie de son

matériel qui avait été transféré à l'époque depuis Mamao. Et pour cela le Pays dote l'hôpital d'une subvention de 440 millions F CFP. Quant à la Rotonde, elle devrait finalement accueillir le centre 15, ainsi qu'une plateforme de télémédecine solide et bien équipée, une fois que les travaux de consolidation auront été exécutés. Enfin, l'hôpital de Uturoa se voit octroyer une enveloppe de 300 millions F CFP pour ses travaux de rénovation et 210 millions F CFP iront dans la construction et les équipements du centre médical de Maupiti.

Une action de formation pour les personnels de santé est en place avec un budget de 36 millions F CFP pour les professionnels de santé du CHPF mais aussi la construction d'un centre de formation sanitaire et social pour former les personnels de santé qui viennent des îles.

Un petit mot également sur les maladies cardiovasculaires qui constituent les premières causes de mortalité des personnes âgées en Polynésie française, suivies des cancers et des troubles respiratoires. C'est pourquoi la mise en œuvre du Plan cancer 2018-2022 mobilise du matériel de plus en plus sophistiqué et donc coûteux, mais qui est financé en partie avec l'État. Pas plus tard que le 11 mars dernier, une unité de chimiothérapie délocalisée a été ouverte à l'hôpital de Uturoa de sorte à limiter le nombre de déplacements sur Tahiti. Taravao et prochainement Taiohae disposeront des mêmes facilités. Dans le même registre, il nous faut accentuer le réflexe de dépistage des cancers gynécologiques.

Vous me direz, c'est bien tout ça, mais sans prévention, toutes nos actions ne seront que curatives. Et bien, la prévention, parlons-en et au sens large du terme car je pense qu'elle est interministérielle. De l'éducation à l'agriculture, en passant par le travail, le numérique ou l'économie, la prévention en termes de santé est vraiment plurisectorielle. Des actions et une communication pour une alimentation saine et équilibrée en donnant la primeur aux produits locaux, en passant par la lutte contre les addictions (le *paka*, l'alcool, l'*ice* et tout autre substance illicite) ou encore les actions pour améliorer la santé au travail, pour mener toutes ces actions sur le terrain, le fonds de prévention sanitaire et social, qui a été créé en décembre 2017, dispose d'un crédit important en 2020 de 662 millions de francs, dont près d'un tiers ira à la lutte contre le surpoids et l'obésité. Preuve en est que nous n'avons pas attendu le récent rapport du Césec pour agir dans le domaine du diabète qui, rappelons-le, est le fléau numéro 1 et véritable gouffre financier qui coûte à la société pas moins de 10 milliards par an. Ces 662 millions de francs seront utilisés comme suit : 148 millions F CFP pour l'alimentation équilibrée et les activités physiques — Hippocrate disait déjà à l'époque il y a plus de 2 000 ans « *Que votre alimentation soit votre première médecine !* » — ; 100 millions F CFP pour la lutte contre les addictions ; 29 millions F CFP pour la lutte contre les maladies infectieuses ; 101 millions F CFP pour les activités physiques adaptées ; 182 millions F CFP pour l'assistance technique et méthodologique.

Un petit mot également sur nos sages-femmes, qui vont voir leur statut évoluer à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, 25 ans après la création de leur statut, avec une reconnaissance de leur profession en profession médicale et des grilles indiciaires ajustées à leurs nouvelles compétences.

Comme cela été annoncé aussi, le travail sur la pénibilité des personnels navigants est toujours en cours et avance, et un texte devrait bientôt voir le jour sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

L'Arass (Agence de régulation d'action sanitaire et sociale), créée en octobre 2017 et véritable épaule pour le ministère de la santé, surtout au niveau législatif, dispose quant à lui d'un budget de 28 millions et demi. Elle sera en charge notamment de la mise en action du « dossier patient informatisé » (DPI), qui sera un outil commun à toutes les structures de santé en partageant entre les différents professionnels de santé les dossiers médicaux avec, pour but, d'assurer une meilleure qualité des soins pour les patients ainsi qu'un meilleur suivi. Il sera déployé au sein des hôpitaux publics dès 2020.

L'Institut Louis Malardé fête ses 70 ans cette année et a un budget de fonctionnement de 420 millions de francs. L'ILM a ouvert cette année son nouveau centre Ciguaprod à Paea et ouvrira courant 2020 le

centre InnovEntomo qui permettra la mise en œuvre de stratégies innovantes et de grande ampleur de lutte contre les moustiques au niveau des communes et d'îles entières.

Enfin, saluons la volonté du ministre et de ses services de s'attaquer à la problématique des zones, îles ou atolls, actuellement dépourvues de professionnels de santé. L'existence de ces « déserts médicaux » n'est pas propre à la Polynésie, mais ce phénomène est aggravé par notre insularité. En attendant une révision du mode de conventionnement, le secteur de la santé dispose en fonctionnement d'une enveloppe de 417 millions de francs CFP destinée aux missions des itinérants et à l'entretien des structures de santé dans nos îles.

Voilà ce que je souhaitais mettre en exergue, chers collègues, sur la mission santé et je finirai, parce que j'aime bien ça, avec un proverbe algérien qui dit que « Deux choses ne s'apprécient bien que lorsqu'on ne les a plus : la santé et la jeunesse ».

Merci de votre écoute. (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*)

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à Michel Buillard, président de la commission du tourisme et de l'environnement.

**M. Michel Buillard :** *Merci*, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Après une longue décennie de disette et de déclin, notre tourisme connaît une embellie depuis 2014. La fréquentation dépassait les 216 000 touristes l'an passé, soit une hausse de 20 % en cinq ans qui se confirme encore en 2019. Nous avons récemment constaté que les touristes avaient dépensé 65 milliards de francs CFP dans notre pays en 2018 contre seulement 50 milliards en 2015, soit un bond de 30 %, en seulement trois ans. Cette situation tient à des facteurs externes, la bonne santé du dollar et de l'euro notamment, mais cela n'explique pas tout. Le contexte international est certes favorable, mais notre *pays* doit y affronter une concurrence multiple et féroce.

La belle croissance affichée par notre tourisme depuis cinq ans est pour beaucoup le fruit d'une implication, de la mobilisation et des efforts de tous les acteurs locaux, publics et privés. C'est certainement une des clés de cette réussite : une meilleure organisation et une meilleure stratégie définies par le gouvernement en 2014 et mieux adaptées au tourisme moderne et aux attentes de nos visiteurs. Comme l'indiquait le Président Fritch dans son discours d'ouverture des Assises du Tourisme le 29 septembre dernier, ce plan stratégique est largement concrétisé. Plus des deux tiers des actions programmées ont été réalisées ou démarrées.

Le nouveau positionnement de la destination Tahiti et ses îles, mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie, a permis d'améliorer sa visibilité et de se démarquer de la concurrence. Il s'appuie désormais sur ce que nous possédons d'exclusif, d'unique au monde, non pas nos lagons, notre soleil, ni nos magnifiques paysages, mais ce qui fait réellement notre différence, ce que l'on ne peut trouver nulle part ailleurs : notre culture, notre art de vivre et nos qualités collectives. Ceci confirme l'idée selon laquelle tourisme, culture et environnement sont bien indissociables. Ils contribuent ensemble à notre économie, à notre identité, à notre qualité de vie et à la cohésion sociale.

Nous tenons à remercier et à féliciter notre ministre Nicole Bouteau pour son action et les résultats obtenus sous sa direction. Bravo ! Nous encourageons aussi toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans le secteur du tourisme dans notre pays. Ils étaient près de 11 500 à la fin de 2018, soit près d'un salarié sur cinq, répartis entre plus de 3 300 entreprises générant plus de 17 % du PIB du *pays*.

Ce que nous réserve cette année 2020, je retiendrai que les six prochains mois seront consacrés à la finalisation de la stratégie quinquennale (2020-2025). Il est prévu d'investir 660 millions de francs CFP dans des opérations comme le programme paysager de Vaitupa (Faaa, le virage du Flamboyant), la protection du littoral, et notamment de la plage de Tautira ou encore l'accueil des

croisiéristes dans les archipels, en particulier le quai Rotoava à Fakarava. À noter également la livraison du Fare Natura à Moorea, le lancement d'une enquête sur les croisières, la prospection d'un nouveau marché au Mexique, avec des actions menées tout au long de l'année en partenariat avec Air France et l'ouverture — et ça, j'y tiens beaucoup — sur le front de mer de Papeete du nouveau Fare Manihini, le *Visitors Bureau*, qui accueille plus de 50 000 visiteurs par an.

Nous soutenons sans réserve la politique du gouvernement en faveur du développement de notre industrie touristique. Nous saluons son courage d'avoir ouvert le ciel polynésien à la concurrence, au risque, il est vrai, de fragiliser notre compagnie aérienne qui commençait à sortir la tête de l'eau. Les résultats positifs de cette décision confirment pourtant sa pertinence. Et ATN, qui a des arguments et le soutien du pays, s'en sort plutôt bien, il faut le souligner et féliciter sa direction et son personnel pour les efforts consentis et le service rendu à notre pays.

L'afflux de visiteurs dont nous bénéficions actuellement et la rapide évolution des modes touristiques, qu'il s'agisse de transport, d'hébergement et de consommation, entraînent des situations nouvelles, parfois délicates auxquelles il faut s'adapter sans tarder pour maintenir l'élan d'un secteur primordial essentiel.

Dans une conjoncture nationale et internationale désormais incertaine, notre tourisme reste trop dépendant. Les États-Unis et l'Europe constituent les trois quarts de notre clientèle, dont la France à elle seule représente près d'un quart et qui se partage essentiellement entre trois îles, Tahiti, Moorea et Bora Bora. Or, nous souhaitons que notre tourisme se fortifie en s'appuyant sur une base plus large et que sa croissance profite au plus grand nombre. Diversification est à l'évidence le maître-mot pour assurer l'avenir de cette croissance. Il faut s'efforcer de mieux répartir les flux, tout en travaillant au développement de nouveaux marchés et en modulant notre offre d'hébergement.

À ce propos, nous félicitons le gouvernement pour les mesures de soutien fiscal prises récemment en faveur des pensions de famille et de l'investissement hôtelier. C'est un travail de longue haleine qu'il faudra soutenir dans la durée, en se rappelant toujours que visiter Tahiti et ses îles est le plus souvent le voyage d'une vie, une expérience unique. L'accueil et la qualité de service doivent se montrer à la hauteur et répondre aux attentes. C'est surtout capital pour nos jeunes, que nous encourageons vivement à s'impliquer dans le secteur du tourisme sous une forme ou une autre. Il leur propose de multiples opportunités intéressantes, à tous les niveaux de compétence.

Notre pays fonde essentiellement son développement sur les ressources de son environnement. Le tourisme, mais aussi la pêche, la perliculture, l'agriculture, l'artisanat dépendent tous de cet environnement, notre bien le plus précieux que nous avons la responsabilité de préserver pour nos enfants.

Le gouvernement a choisi la bonne stratégie qui s'appuie sur cette complémentarité entre les divers secteurs d'activité en y associant les acteurs de proximité que sont les communes et la société civile. Il s'agit d'impliquer davantage la population dans la gestion et la valorisation de l'environnement. Cette stratégie s'articule en quatre orientations majeures : préserver la biodiversité et le patrimoine naturel ; protéger le cadre de vie par une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins ; minimiser l'impact sur l'environnement des activités économiques et urbaines ; créer un environnement institutionnel favorable au développement durable.

Enfin, en matière de culture, le gouvernement nous propose une politique reposant sur la reconnaissance d'une véritable « personnalité culturelle polynésienne ». Celle-ci se manifeste au travers de ses expressions artistiques et de ses langues, du rayonnement culturel à l'international, de la préservation et de la valorisation du patrimoine des différents archipels et de la transmission de cet héritage au bénéfice de tous.

L'objectif est de positionner la culture comme une ressource stratégique pour l'avenir du pays. Ici encore, je tiens à féliciter notre ministre Heremoana Maamaatuaiahutapu et tous ceux qui œuvrent à ses côtés pour la qualité de leur travail et leur dévouement à l'essor de notre culture.

*Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole est au représentant Thomas Moutame.

**M. Thomas Moutame :** *Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, chers ministres, Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, bonjour.*

*Le budget préparé par le gouvernement nous permet de nous rendre compte des propositions pour ce qui nous concerne dans les archipels. Avec le tourisme comme principale ressource économique, le gouvernement a réfléchi à des solutions pour les îles. En attendant l'ouverture du Village tahitien dans les jours à venir et mis à part Tahiti, Bora-Bora et Moorea, le gouvernement a réfléchi à des solutions à long terme pour les archipels. Il y a de cela deux semaines, nous avons adopté un projet de texte du gouvernement relatif à des dispositifs fiscaux incitatifs pour encourager la construction d'hôtels, en faisant notamment bénéficier un taux de crédit d'impôt de 60 %, contre 40 % auparavant, pour les îles autres que Tahiti, Moorea et Bora-Bora. Merci, Monsieur le Président, et particulièrement notre ministre du tourisme, d'avoir pensé à ce moyen pour nous aider dans les îles et ainsi permettre aux entreprises de venir chez nous pour réaliser des travaux de construction. Par exemple, l'année prochaine, deux entreprises des Îles-Sous-le-Vent, et précisément de Taputapuatea et de Tahaa, grâce à ce dispositif, sont prêtes pour le projet de construction d'un hôtel et donc donner du travail à notre jeunesse.*

*Par ailleurs, l'inscription du marae Taputapuatea il y a deux ans permet aujourd'hui d'inciter les touristes à venir dans notre pays. Ceci étant, nous devons nous préparer parce que nous sommes privés aujourd'hui de logement. Et en améliorant lesdites dispositions, il s'agit d'encourager les constructions d'hôtels, de 15 à 30 chambres, pour que toutes les îles puissent bénéficier de cette aide. Nous avons donc une diminution puisque nous passons de 250 millions à 100 millions, de 500 millions à 250 millions. Merci, Monsieur le Président et Madame la ministre, pour cette proposition.*

*Ensuite, il est question de la rénovation des hôtels, pour leur éviter d'attendre. Ce sont 100 millions qui sont prévus pour Tahiti et 50 millions pour les îles. Merci au gouvernement de cette proposition.*

*S'agissant des pensions de famille, cent millions étaient prévus auparavant ; aujourd'hui, nous avons une baisse de 50 millions. Merci encore au gouvernement.*

*Ensuite, les îles. Nous savons, chers ministres, Monsieur le Président, que le gouvernement s'appuie sur les communes, notamment concernant les administrés. À ce titre, ces dernières s'occupent du transport de nos enfants. Lorsqu'ils sont malades particulièrement, ils sont transportés en bateau, avec leurs affaires, en l'absence d'avion. C'est une demande des maires. Aujourd'hui, ce sont plus de 15 communes qui bénéficient de ce dispositif proposé par le Président du pays pour la prise en charge du carburant. Merci infiniment !*

*Et pour terminer, je remercie le vice-président et le ministre de l'agriculture d'avoir décidé de prendre en charge le fret maritime de Tahiti vers les îles. Par exemple, Monsieur le Président, ceux des Australes paient le fret pour leurs bacs en fonction du poids ; pour le retour de leurs bacs vides de Tahiti vers Tubuai, ils paient 5 000 francs CFP. Pour l'année prochaine, le gouvernement a décidé de prendre en charge le fret maritime pour les habitants des îles.*

*Et pour conclure (Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.), au nom des archipels, Marquises, Australes, Tuamotu et nous, aux Îles-Sous-le-Vent, nous tenons à remercier le Président, le vice-président, les ministres, ainsi que vos collaborateurs de ne pas avoir oublié les îles. Ce budget*

*permet de nous aider et de donner un souffle nouveau aux îles. Malgré la distance qui sépare les îles de Tahiti, vous ne nous avez pas oubliés. En notre nom à tous, un grand merci.*

*Je vous remercie.*

**Le président :** *Merci.* La parole est au représentant Frédéric Riveta.

**M. Frédéric Riveta :** Monsieur le Président de la Polynésie, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants de l'assemblée, chers collègues *bonjour.*

Chers collègues, je peux dire que le Pays est revenu à meilleure fortune ! Cette situation ne doit rien au hasard, mais elle tient à plusieurs facteurs : une grande rigueur de gestion, une conjoncture nationale et internationale somme toute favorable, ainsi qu'au dynamisme de la consommation des ménages dans un grand nombre de domaines de la vie courante. Il suffit d'observer le niveau des recettes fiscales supérieur à 1,7 milliard de F CFP par rapport au budget précédent pour atteindre plus de 109 milliards F CFP, pour arriver à la conclusion que nous dégageons aujourd'hui des réserves suffisamment confortables pour soutenir l'action publique.

Dans un contexte aussi favorable, la tentation est grande de desserrer la ceinture et donc de donner du mou à nos dépenses ; l'opposition nous reproche de ne pas être suffisamment généreux, sans même savoir comment pourraient être utilisés au mieux les fruits de la croissance. Par les temps qui courent, chers amis, aller plus loin dans la générosité, on nous aurait qualifié de faire du clientélisme.

Aussi, à cette prétendue frilosité, je dirai pour ma part que notre gouvernement est prévoyant, soucieux qu'il est du maintien des grands équilibres ! Je m'explique. Il n'aura échappé à personne, au titre des dépenses de transfert qui regroupent toutes les aides, subventions et autres participations du Pays, que le budget primitif 2020 du Pays prévoit le reversement d'une subvention d'équilibre de 2 milliards de F CFP à Fare Rata, autrement dit à l'Office des postes et télécommunications ; un soutien fort à cet organisme public qui dégageait jusqu'ici d'importants excédents dans lesquels tous les gouvernements pouvaient alors à l'époque puiser sous forme de dividendes.

Mais, aujourd'hui, force est de constater que la source s'est tarie. Un tel retournement, somme toute prévisible, ne remet nullement en cause la gouvernance de l'établissement ; bien au contraire, comme en témoigne la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique Ambition 2020 ! Mais, entre-temps, la concurrence est passée par là. En effet, l'arrivée de nouveaux opérateurs privés pour le mobile ou l'Internet a certes entraîné une baisse générale du prix des abonnements, à la grande satisfaction des consommateurs, mais cette attaque frontale a touché de plein fouet l'OPT dans ce qui était traditionnellement son cœur de métier, là où l'activité est la plus rentable. Pour autant, la Poste, de par son réseau d'agences implantées dans un grand nombre d'îles et atolls, reste l'outil le plus adapté et donc indispensable pour assurer la continuité du service public auprès de nos populations éloignées. Les 2 milliards en question que la collectivité s'apprête à déboursier en 2020 au profit de Fare Rata n'est donc qu'une juste compensation financière au regard des nombreuses missions que personne ne veut remplir mais que quelqu'un doit bien financer, simplement au nom de la solidarité.

J'ajouterai, en conclusion, que ce type d'intervention pourrait bien être sollicité ailleurs dans les années qui viennent, cette fois-ci au profit d'Air Tahiti si d'aventure la compagnie Island Airlines venait à opérer sur les destinations les plus visitées comme Bora-Bora ou Rangiroa et non sur celles où l'activité est déficitaire.

Je voudrais remercier aussi notre Président Édouard et son gouvernement parce que, dans son discours de ce matin, j'ai entendu que l'extension du câble sous-marin aux Australes est budgétée (1,8 milliard F CFP). Merci ! Et merci pour cette population éloignée des Australes.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole est à Madame la représentante Patricia Amaru.

**M<sup>me</sup> Patricia Amaru :** Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers représentants, chers collègues, *bonjour.*

Je voudrais pour ma part faire un focus sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, à savoir le logement social, un secteur dont le bras armé est l'OPH et qui, vous le savez, se porte de mieux en mieux depuis que le TAPURA HUIRAATIRA est aux affaires du Pays. Le nombre de logements sociaux livrés par l'OPH a en effet été multiplié par 12, passant ainsi de 33 logements seulement en 2013 à 537 logements livrés en 2018 (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*), dont 346 *logements de type* OPH et 191 logements en habitat groupé.

L'année 2018 correspond au lancement du plan 3 000 logements 2018-2020 qui a dépassé nos espérances puisqu'il a permis d'engager au cours de l'année 2018 la construction de 1 124 logements pour un objectif de 1 000 logements par an. (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*) Ainsi, pour la seule année 2018, ce sont plus de 200 familles disposant de ressources entre deux et quatre Smig qui ont été aidées par la collectivité pour accéder à la propriété de leur logement.

L'année 2020 marque par ailleurs le début d'une nouvelle conception de l'aménagement et du développement des territoires de Polynésie française avec l'adoption du Sage (Schéma d'aménagement général de la Polynésie française), qui s'appuiera sur une structure rassemblant tous les acteurs du secteur dont les communes. Cette agence d'aménagement et de développement durable des territoires permettra ainsi d'accompagner les communes et les établissements publics dans la mise en place du Sage mais aussi des PGA (Plans généraux d'aménagement) qui en découlent, contribuant ainsi au développement humain et économique de tous nos archipels.

Sur les archipels, il est prévu de réaliser des travaux de viabilisation sur 103 parcelles, notamment aux Marquises et aux Tuamotu. Et afin de favoriser la filière de construction de logements en bois, une étude sera également lancée en 2020. 500 *logements de type* OPH en habitat dispersé seront mis en œuvre, ce qui est aujourd'hui la cadence.

Concernant l'habitat groupé, au moins 200 logements sous la maîtrise directe de l'OPH seront livrés principalement aux Îles-du-Vent et 200 logements seront acquis en Véfa (vente en état futur d'achèvement). La réhabilitation de 924 logements est aussi programmée.

S'agissant des projets de résorption de l'habitat insalubre, rappelez-vous qu'en mai dernier, les actes de vente ont été signés concernant un projet de 21 logements sur sept parcelles dépendant de la terre Nuumeha à Faaa d'une superficie de 11 000 m<sup>2</sup>. Cette acquisition s'inscrit notamment dans le cadre du projet de résorption de la zone aéroportuaire de Faaa, le fameux projet Hotuarea. C'est une avancée significative qui a débuté par la pose de la première pierre en 2019 de l'opération dénommée « RHI Hotuarea Est » qui va conduire à la réalisation de 48 logements.

Pour améliorer l'habitat individuel, ce sont 1 800 aides en matériaux qui seront attribuées et une étude est actuellement en cours pour réfléchir au bon dispositif de rénovation des logements privés en vue de leur mise en location sous conditions de plafonds de ressources et de loyers en contrepartie d'une aide publique.

Enfin, étant toujours soucieux de faciliter la vie de nos concitoyens, il est prévu de simplifier les règles et les procédures d'instruction des autorisations de construire qui, comme vous le savez, prennent souvent du retard, notamment au niveau des communes qui requièrent l'avis du *maire*. Nous avons

déjà entamé les modifications du code de l'aménagement de la Polynésie française depuis 2015 pour simplifier toute cette paperasse — passez-moi l'expression ! Je vous rappelle que nous avons notamment adopté ici-même une loi du pays visant à compléter ce code pour permettre à nos communes de bénéficier également des concessions d'aménagement, au même titre que le Pays et ses établissements publics.

Nous aurons l'occasion de nous exprimer plus précisément sur tous ces sujets dans le cadre de l'examen du budget chapitre par chapitre, donc je m'arrêterai là. Mais je tenais à saluer le dynamisme de notre gouvernement et surtout de notre ministre en charge de ce portefeuille (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*), ainsi que de ses équipes pour faire en sorte que nos familles polynésiennes puissent toutes bénéficier d'un logement digne de ce nom.

Merci de votre attention. *Je vous remercie de votre attention.* (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*)

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Je vous propose une pause. Nous avons des invités à la pause de midi, je vous demande de tous nous rejoindre dans les jardins de l'assemblée. *Merci.*

On se retrouve d'ici une heure, une heure et quart.

*(Suspendue à 12 heures 33 minutes, la séance est reprise à 13 heures 58 minutes.)*

**Le président :** Nous reprenons nos travaux.

La parole est à Joséphine Teakarotu.

**M<sup>me</sup> Joséphine Teakarotu :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues *bonjour.*

Le volet « Équipement » du budget 2020 s'articule autour de plusieurs axes : le réseau routier, les ports et aéroports, la protection contre les eaux, l'énergie, les postes et télécommunications, les nouvelles technologies et les médias. J'évoquerai ici les grandes lignes de ce secteur important qui touche aussi bien la sécurité et le quotidien de nos concitoyens que le développement économique du pays.

Concernant le réseau routier, la modernisation et la rénovation se poursuivra en 2020 dans tous les archipels, à hauteur de 5,687 milliards pour l'archipel de la Société, de 585 millions aux Marquises, de 225 millions aux Australes et de 120 millions pour les Tuamotu.

La rénovation se poursuit également dans les installations portuaires et aéroportuaires. Nous sommes toujours dans le cadre du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 prévoyant le désenclavement des archipels et la mise aux normes des installations. Les travaux sur les installations portuaires et aéroportuaires seront réalisés pour un montant en investissement de 6,750 milliards F CFP auxquels il faut ajouter un budget de fonctionnement de 123,94 millions F CFP pour l'entretien des équipements portuaires.

De nombreux aéroports des îles seront réaménagés afin de les adapter à des avions de gabarit supérieur. Ainsi, les pistes de Fakahina, Takume, Apataki, Ua-Huka et Ua-Pou pourront désormais accueillir des ATR 42 en remplacement des Twin Otter. Pour 2020, une inscription de 550 millions F CFP au budget sera faite pour la réalisation des travaux de réfection et la mise aux normes de la piste de Takume. De la même manière des mises aux normes sont prévues pour accueillir des ATR 72 sur Maupiti et onze aérodromes des Tuamotu : 200 millions F CFP sont prévus par exemple pour Ahe et 340 millions pour Maupiti. Rangiroa et Nuku-Hiva sont également pressentis pour l'accueil de gros

porteurs. Une AP de 50 millions F CFP et 50 millions F CFP en CP sont inscrits pour la réalisation des études de conception et d'évaluation économique sur chacun de ces aéroports.

Concernant le chapitre de la protection des eaux, l'objectif est de poursuivre le programme engagé sur les 30 rivières classées prioritaires pour libérer des zones aujourd'hui impropres à la construction et sécuriser les habitations bordant ces rivières. Les travaux de calibrage des rivières pour sécuriser les biens et les personnes porteront sur un montant en investissement de 1,910 milliard F CFP. Un budget de fonctionnement de 200 millions F CFP est sollicité pour toutes les dépenses relatives à la protection des berges des rivières et du littoral.

Pour ce qui concerne le volet « Énergie », la Polynésie s'inscrit depuis cinq ans dans une démarche de transition énergétique pour passer d'une production thermique centralisée vers les énergies renouvelables pour réduire notre dépendance à l'énergie, limiter les coûts d'investissement et pour favoriser une plus grande transparence des coûts et des prix. L'une des principales actions dans ce domaine concerne le Swac (climatisation par captage des eaux en profondeur) du CHPF pour laquelle 2,3 milliards F CFP sont prévus en 2020.

Voilà, chers collègues, en quelques points, les grandes lignes du budget 2020 concernant le domaine de l'équipement.

En même temps, je profite de l'occasion pour remercier Monsieur le président, *le ministre*, pour la route de Rikitea, dont les travaux vont bientôt démarrer. Cela fait 30 ans que Rikitea attend cette route. Enfin !

*Merci à tous. (Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.)*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Le groupe Tahoeraa Huiraatira dispose d'un reliquat de temps si vous avez un intervenant supplémentaire.

Le groupe Tahoeraa Huiraatira n'ayant plus d'interventions, je passe la parole à la présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA, Madame Tepuaurii Teriitahi.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Monsieur le président, merci à nouveau et merci pour le repas qui nous a été offert. *(Applaudissements dans l'hémicycle.)*

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, cher public *bonjour* pour cet après-midi.

Je souhaiterais pour ma part m'attarder sur le volet consacré au partenariat avec les collectivités, en deux mots : aux communes, dans ce projet de budget 2020 qui propose un cru exceptionnel pour le fonds intercommunal de péréquation (Fip) avec un record jamais atteint de 18,250 milliards de F CFP ! *(Applaudissements sur les bancs du gouvernement et du TAPURA HUIRAATIRA.)* Tu veux que je traduise ! *(À l'adresse d'un représentant du TAPURA HUIRAATIRA.)* *Dix-huit milliards deux cents cinquante millions ! C'est énorme !*

Je reviendrai sur ce chiffre mais je voudrais avant tout faire taire les mauvaises langues — s'il y en avait évidemment dans cet hémicycle — qui verraient dans cette dotation exceptionnelle un cadeau papa Noël à l'approche des fêtes ou une façon d'inciter pour les futures élections municipales qui auront lieu en mars prochain. Le montant du Fip, si je dois le rappeler ne se fixe pas de manière aléatoire et au bon vouloir, ni à la tête du client, il est calculé sur la base des recettes fiscales. Un Fip en hausse signifie des rentrées en hausse. En d'autres termes, une économie au beau fixe. Le président du Pays, qui a en charge ce portefeuille, a fait du développement communal l'un des axes forts de sa politique depuis son accession à la présidence en septembre 2014. Il ne s'en est jamais caché ; et le

TAPURA HUIRAATIRA compte d'ailleurs de nombreux *maires* dans ses rangs. Également maire de Pirae comme chacun sait, il connaît l'importance du rôle qu'a le *maire* auprès de sa population pour qui il est souvent le premier, voire le seul interlocuteur ; et cela est encore plus vrai dans nos îles éloignées.

Si certains ont pu y voir une tactique politique, nous y voyons une logique de développement car les communes sont le relai essentiel des politiques publiques menées dans l'intérêt de nos concitoyens. Le temps où il fallait arborer la bonne couleur pour avoir le soutien du Pays est bel et bien révolu aujourd'hui. La commune de Uturoa en est le parfait exemple puisque, malgré sa teinte orangée, elle est dans le top 3 des communes ayant le plus bénéficié des projets soutenus via la DDC (Délégation pour le développement des communes). Et oui, Uturoa est dans le top 3 ! Dommage que *la maire* n'est pas là. Depuis qu'Édouard Fritch est aux manettes, force est de constater que toutes les communes de Polynésie — et je le dis bien : toutes les communes — ont pu compter sur ce soutien du pays. Et ce n'était pas un luxe au regard des retards accumulés depuis 15 ans en matière de production en eau potable, d'assainissement ou de traitement des déchets. Voilà pour l'argument politique.

Ensuite il y a les chiffres. Et ils parlent d'eux-mêmes. Après une période difficile pour tout le monde entre 2009 et 2015, les indicateurs sont aujourd'hui au vert. La gestion rigoureuse de nos deniers publics pour assainir les comptes et les mesures de relance de l'économie ont porté leurs fruits. Les recettes fiscales sont en hausse pour s'établir à plus de 109 milliards de F CFP, ce qui vient forcément augmenter la part du versement annuel du Pays au Fonds intercommunal de péréquation. De 14 milliards de F CFP en 2014, la dotation au Fip atteint ainsi en 2020, comme je vous le disais au début, un niveau record avec pas moins de 12,250 milliards de F CFP. Toujours pour 2020 et comme l'autorise désormais notre loi statutaire depuis sa dernière modification en mai dernier, le Pays versera également une subvention exceptionnelle de 200 millions de F CFP au Fip pour aider les communes disposant d'abris de survie, notamment les Tuamotu, à les entretenir ou les remettre en état.

Mais vous le savez, les communes bénéficient d'autres sources de financement via la DDC à hauteur de 1,450 milliard F CFP, le Contrat de projets dédié aux communes à part égale avec l'État pour un montant de 700 millions F CFP, les moyens mis pour le Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) qui concerne six communes, ou encore le Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) avec une contribution du Pays à hauteur de 63 millions de F CFP pour son fonctionnement.

Concernant la DDC et pour aller dans le sens de ce que je disais en préambule, sachez que le Pays a exceptionnellement suspendu l'attribution des subventions sur le second exercice en raison des échéances électorales, et les communes ne pourront à nouveau solliciter la DDC qu'à partir du mois d'août prochain.

Enfin, parmi les nouvelles mesures fiscales, notons avec satisfaction l'exonération des droits et taxes pour l'acquisition du carburant — *le maire de* Taputapuatea l'a souligné tout à l'heure — destiné aux navettes communales, donc au profit des communes mais aussi au profit des communautés de commune — nous avons fait cet amendement —, et qui répond ainsi à une demande de nombreux *maires*.

Vous l'aurez compris, le gouvernement et notre majorité continuent de soutenir financièrement nos communes qui sont ainsi de plus en plus dynamiques pour investir, lancer et réaliser leurs projets pour le plus grand bien de leurs administrés.

Au nom des 48 communes de Polynésie, *merci !* (*Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.*)

**Le président :** Merci, Madame la présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA. La parole est à Luc Faatau.

**M. Luc Faatau :** *Monsieur le Président, Monsieur le président de l'assemblée, chers ministres, à tous, bonjour.*

Nous disposons aujourd'hui de huit comptes spéciaux qu'il nous faut approuver même s'ils sont tenus hors du budget général de la Polynésie française. Je ne commenterai pas chacun de ces comptes puisque vous avez tous les détails dans le rapport qui nous est présenté, mais je souhaitais quand même m'attarder sur quelques-uns.

Je note d'abord avec satisfaction que, grâce à la rigueur dont nous avons fait preuve en versant 800 millions de F CFP chaque année au fonds pour l'amortissement du déficit social (Fadès), le déficit de la branche maladie du RGS qui culminait à près de 15 milliards de F CFP fin 2010 n'est plus que de 7,6 milliards F CFP à fin 2019. Je dirai — passez-moi l'expression — que, là, nous tenons le bon bout.

Pour le régime de solidarité, financé en partie via le Felp, les recettes fiscales prévisionnelles sont estimées à 27, 370 milliards de francs CFP, auxquelles il faut ajouter la part du Pays à hauteur de 200 millions F CFP, ainsi que celle de l'État qui reconduit bien sa participation au financement de ce régime à hauteur d'un milliard 432 millions F CFP. Au total, le RSPF bénéficiera ainsi d'un versement total de 29 milliards de francs CFP.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, 80 % de feu la taxe sur la production de boissons alcoolisées et de certains produits sucrés (qui s'appelle aujourd'hui la taxe de consommation pour la prévention en régime intérieur) sera affectée au Felp, les 20 % restants étant destinés au nouveau fonds que nous avons créé qui est le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) dans lequel 662 millions de F CFP sont consacrés aux actions de prévention et de promotion de la santé, dont notamment 148 millions F CFP pour inciter les Polynésiens à avoir une alimentation plus équilibrée et à pratiquer une quelconque activité physique.

Pour en revenir au Felp, comme vous le savez, il est aussi destiné à alimenter les actions en faveur de l'emploi et nous pouvons nous réjouir d'être aujourd'hui installés dans un cercle vertueux comme on a pu le voir lors de l'examen du budget du Pays que nous venons d'approuver. Nous avons ici la preuve que le gouvernement et sa majorité œuvrent prioritairement pour la défense de l'emploi, pour la création de l'emploi. Le niveau qui est signalé ici dans les comptes spéciaux est là pour l'attester. C'est ainsi que pour 2020, le budget du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté s'établit à près de 34 milliards de F CFP, sachant que les actions pour l'emploi totalisent quant à elle 4,95 milliards F CFP. Il nous appartient maintenant d'atteindre les objectifs fixés à savoir 3 190 mesures de stage, 950 contrats en faveur de la création et du maintien d'emplois et, enfin, 180 conventions pour la création d'activités.

Pour cela, mes chers collègues, je vous invite à ne pas faire les difficiles et à approuver le budget des comptes spéciaux pour l'exercice qui nous attend.

*Merci ! (Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole est à la sénatrice, Madame Lana Tetuanui.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour à tous.*

Mai 2018, décembre 2019, cela fait 19 mois que la Polynésie a décidé de mettre à la tête de ce pays, Monsieur Édouard Fritch, composé d'une majorité que nous sommes aujourd'hui. Dix-neuf mois, c'est important ! Pourquoi je voulais le dire ? Entre 19 mois et certains qui ont gouverné quand même ce pays, nous avons encore du chemin à faire, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs qui composent la majorité comme dirait le dicton « À chaque jour vaut sa peine ».

Voter le budget d'un pays est l'acte le plus important puisque nous faisons le bilan de l'exercice écoulé et les prévisions de la nouvelle année qui s'ouvre à nous. Alors, me dira-t-on aujourd'hui : Vous croyez qu'en 19 mois, nous pouvons rectifier ou soulager ou bien donner des emplois comme j'entends de part et d'autres, venant des écueils que j'ai entendus depuis ce matin.

Dix-neuf mois, c'est un peu court peut-être ou bien pas encore assez. Quand j'entends certains de nos détracteurs dire que le Président Fritch ne va pas assez vite, on pourrait aller plus vite que son ombre mais, retomber dans les errements du passé, c'est à cause de ça que nous avons été élus et qu'une majorité est arrivée puisque la population ne veut plus justement cautionner tout ce qui a été fait par le passé, et que les errements du passé nous servent de leçon aujourd'hui. Je tenais quand même à l'affirmer.

Le gouvernement Fritch a bâti le développement de ce pays sur trois axes. Je tiens à rappeler tout le monde ce matin, et c'est important. Basé sur la confiance entre le Pays et l'État, basé sur la confiance entre le Pays et les communes, pour les élus maires qui siègent aujourd'hui dans cet hémicycle, sur les communes. J'avais presque envie de me rebeller quand j'entends le *top ten* des communes qui ont bénéficié des subventions à travers la DDC, je me dis quelque part aujourd'hui, moi qui suis dans cette majorité, que je devrais voter contre ce budget. Mais enfin...

Mais la raison étant là, merci, Président Édouard Fritch de ne plus refaire ce qui était l'habitude dans ce pays par le passé, il faut repeindre tous nos camions, tous nos chapiteaux, toutes nos chaises dans nos communes avec la même couleur que le gouvernement pour pouvoir prétendre à une quelconque subvention. Je tenais quand même à demander à la majorité d'applaudir ce geste très, très, très important. (*Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.*)

Pour en revenir aux recettes... *Les recettes, pas les dépenses...* Je voulais quand même m'étaler un peu sur les recettes. Outre le fait de nos taxes et impôts que nous percevons ici même au pays, je tiens quand même à rappeler à l'ensemble de mes collègues élus, la participation de l'État, puisque le Parlement vient de voter la PLF au niveau de l'État... Enfin certains peut-être disent que ce n'est rien du tout et certains viennent d'arriver à Paris, alors *que tout a été fait*, où nous nous sommes battus quand même pour maintenir nos dotations. Parce que c'est bien beau de venir parler ici des contrats de projet, des différentes conventions pour l'éducation ! Mais vous croyez que quoi ! Que ça tombe du ciel ! La dotation globale de fonctionnement dédiée aux communes, c'est important aussi de rappeler ça. Président, la fameuse table à trois pieds : État, Pays, communes. C'est ça la réussite de ce pays aujourd'hui. C'est exactement ça que certains ont tendance aussi à oublier des fois. C'est vrai qu'au budget, et chronologiquement parlant, le budget arrive en même temps que les fêtes de Noël, on a l'impression pour certains d'aller à Carrefour, je veux la dernière télé qui est sortie LCD je ne sais pas trop quoi, je veux le dernier *Boombbox* pour mon petit... On a l'impression aussi que c'est un peu ça le jeu. Et bien non, les amis ! Il faut aussi arriver à raisonner à certains moments.

C'est vrai que l'idéal pour nous élus, c'est de donner... tous les jours, nous recevons comme l'a indiqué ma collègue Teura Iriti du Tahoeraa Huiraatira. Bien sûr que nous recevons nos citoyens presque tous les jours. Si on pouvait donner du travail à tout le monde tous les jours, c'est l'idéal pour l'élu politique que nous sommes, mais il faut arrêter aussi d'aller faire rêver. Encore pire, à quelques mois des échéances électorales ! Alors là, on va tous devenir des pères Noël dans les mois à venir.

Et bien moi, je dis : Non ! Il faut être pragmatique. Il faut dire oui quand on peut, attendre un peu s'il faut attendre. Le plus bel exemple à travers ce budget, et je salue la solidarité des élus *des Îles-Sous-le-Vent* dans cet hémicycle, nous avons décidé de repousser un peu notre demande d'inscription en AP pour l'hôpital de Uturoa, à vouloir construire un nouvel hôpital, puisque c'est une urgence, pour nos citoyens des îles Marquises parce que nous avons estimé que c'est la priorité.

Pour revenir aux recettes, moi je dirai : Merci à l'État de maintenir sa contribution. Président, on aura beaucoup de travail dans les jours à venir. Alors, on va arrêter un peu d'aller vadrouiller à droite et à gauche puisque dans les futurs plans de convergence pour la Polynésie, il va falloir aller renégocier les

sous pour les plus démunis de ce pays. Quand certains disent qu'on ne fait rien dans ce gouvernement, et bien, je réfute totalement ces genres de discours aujourd'hui.

Les lois fiscales que nous votons puisque certaines compétences nous sont dévolues, merci le vice-président... Je voulais aussi rappeler un acte très important que cette majorité a engagé avec son président, le fameux toilettage de notre statut qui donne un peu plus de pouvoir et de compétence aux communes pour pouvoir développer ce pays, bien sûr avec un travail en partenariat Pays et communes. Ça c'est important aussi pour les *maires*, je tenais à le rappeler aujourd'hui. Nous avons le gouvernement, et nous avons toujours dénoncé dans nos communes, dans nos archipels les plus éloignés où les services du Pays étaient absents, c'était nos *maires* qui prenaient le relais, et il était important d'acter tout ça à travers la modification du fameux article 43-2. Il faut aussi rappeler ça ! Pour les *maires, vous savez*, qui font un peu la sourde oreille, surtout au moment de voter le budget.

La tendance est morose pour certains. Mais je suis étonnée d'entendre ce matin — moi qui ait été très absente pour des raisons personnelles — que le Fip ait le meilleur cru depuis des années. Alors, il va falloir qu'on m'explique aujourd'hui qui écouter, puisque le Fip confirme la bonne santé économique d'une collectivité. Entre les chiffres et entre les blablas, on sait où il faut tendre l'oreille. Alors, de grâce, quand j'entends un peu certaines intonations venant de ma droite, ce matin, que je ne commenterai peut-être pas, je dirai tout simplement que, c'est vrai, je reconnais que, par moment, peut-être nos ministres écoutent plus nos camarades qui sont à la droite... Parce que ce qui est assez paradoxal dans ce pays, c'est que ceux qui s'abstiennent ou ceux qui votent contre, ce sont eux qu'on reçoit les plus que ceux qui votent pour. Vous voyez où je veux en venir, chers collègues ministres ? Mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave. Ça s'appelle la démocratie. Et puis, notre Président a décidé de changer complètement sa politique, de voir et de faire avec tout le monde. Non, honnêtement, je pense que ce budget devrait être voté à l'unanimité ce matin. C'est ce que je demande solennellement cet après-midi. Parce que, nos petits écueils, *chers collègues, cela peut s'arranger. Mais vous préférez voir cela avec le Président. Nous pouvons vraiment nous arranger entre nous par rapport à ces quelques petites broutilles qui, pour la plupart concerne une bru, un gendre, un membre de la famille ou un ami qui n'a rien bénéficié, plutôt que par rapport à l'intérêt général.*

*Donc, je demande aux uns et aux autres de prendre en compte l'intérêt général et de voter favorablement le budget de la Polynésie française pour l'exercice 2020.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**Le président :** *Merci, Madame la sénatrice.* (Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.) Nous avons terminé avec la discussion générale, je passe la parole au gouvernement.

**M. Teva Rohfritsch :** Merci Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Monsieur le président, chers collègues, chers représentantes et représentants, chers amis du public, la presse qui nous regarde certainement à distance, *bonjour*.

Monsieur le président, je ne serai pas très long.

D'abord, parce que je souhaiterais bien entendu et avant tout remercier nos élus de la majorité. (Applaudissements sur quelques bancs du TAPURA HUIRAATIRA.) Les 15 intervenants qui se sont succédé ont effectivement, n'ont pas répondu, mais éclairé, je crois, notre assemblée sur tout ce qui a été réalisé, en tout cas ce qui est proposé dans le cadre de ce budget, et je voudrais sincèrement les en remercier. Ce qui, pour moi, atteste d'abord un travail collectif, transparent, constructif et qui fait de ce budget non pas le budget du seul gouvernement, mais de celui de toute une majorité, puisque c'est tous ensemble que nous avons pu ce matin — et surtout vous d'ailleurs — en désigner à la fois les points forts, les points remarquables et ceux sur lesquels nous souhaitons insister dans ce cadre-là.

Remercier bien entendu aussi notre sénatrice qui, au travers de la synthèse qu'elle vient de réaliser, a pu répondre peut-être à quelques remarques que j'ai pu noter dans les interventions de nos amis de

l'opposition — je dis nos amis parce que nous restons des amis — mais que je n'ai pas d'ailleurs relevé comme particulièrement critiques à l'encontre du budget. J'ai pu noter des suggestions, d'autres attentes, une volonté de s'élever, une perspective qui va au-delà de l'année budgétaire. Sur un certain nombre de points d'ailleurs nous nous rejoignons et c'est en ce sens que chaque jour, effectivement, suffit sa peine, pour reprendre l'expression de notre sénatrice, et que nous remettons toujours du cœur à l'ouvrage pour espérer en fin de mandature, puisqu'il nous a été confié une mandature de cinq ans, pouvoir parvenir à mesurer les résultats de notre action.

Aussi, Monsieur le président, ce qui est important de souligner peut-être, mais ça l'a été fait aussi par notre rapporteur et je tiens à remercier notre président de la commission de l'économie et des finances et l'ensemble des membres de la commission qui ont œuvré à nos côtés, c'est un budget à la fois de rigueur, Monsieur le président, puisque nous poursuivons notre effort en matière de gestion dans le cadre de la réforme stratégique que nous souhaitons mener des finances publiques, dans le cadre d'une maîtrise de nos frais de fonctionnement courant, dans le cadre d'une masse salariale sur laquelle nous venons redonner un petit peu d'oxygène aujourd'hui — je parle de l'Administration à travers la création d'un certain nombre de postes —, mais que nous continuons de maîtriser. Et chaque poste effectivement a été pesé, son importance et son urgence ont été appréciées pour faire en sorte à chaque fois non pas simplement de créer de la présence publique mais de venir accompagner de l'action publique au plus près de nos citoyens, que ce soit à Tahiti, que ce soit dans les archipels.

Et de cette économie sur le budget de fonctionnement courant, nous venons dégager des marges d'intervention au travers du budget de fonctionnement — vous l'avez souligné au travers de nos interventions — pour pouvoir accompagner, soutenir, inciter effectivement la création d'activités, que ce soit nos associations bien entendu — on parlera très certainement au cours de ce débat de l'action importante qui est menée avec le monde de l'artisanat —, mais que ce soit aussi dans le cadre de la micro-entreprise, des micros projets, des tous petits porteurs de projet, de ceux qui ont une idée et la volonté de créer leur propre activité jusqu'au développement effectivement de nos TPE et nos PME, de nos entreprises existantes de manière à ce que l'emploi soit une obsession de chaque ligne de ce budget ; et je peux vous dire que c'est en ce sens qu'il a été construit.

Donc, ces marges d'économie servent à dégager ces possibilités d'intervention en fonctionnement mais vous l'avez dit aussi, et l'opposition également l'a remarqué, nous permettre de dégager des capacités d'investissement. Nous allons atteindre un nouveau record en termes de liquidation, je pense que nous dépassons largement les 28 milliards F CFP de liquidation. J'espère pouvoir approcher les 29. Nous étions en 2012 à 12 milliards F CFP. Je pense qu'il faut aussi remettre les choses en perspective. On peut dire qu'on attendait mieux, on attendait plus... *Et si... Et si...* Mais on peut aussi constater les faits. Et les faits en l'occurrence sont têtus. Nous avons injecté 29 milliards F CFP aux travers d'investissements publics dans notre pays cette année. C'est un moteur économique important ; et nous l'avons fait.

Alors, Monsieur le président, un grand merci à notre majorité, surtout celle qui a participé aux réunions de travail, celle qui a préparé cette séance, celle qui a posé des questions, celle qui s'est intéressée au budget, celles, c'est-à-dire ceux et celles, qui sont là et qui font aujourd'hui partie de notre majorité qui sont actifs au quotidien dans le souci à la fois de représenter les électeurs de leur île, de leur commune, de ceux qui les ont portés à notre assemblée, mais le souci aussi surtout de porter l'intérêt général et qui est celui qui préside, je crois, à l'ensemble de nos mandats, qui est de faire en sorte que tous ensemble, fidèlement au programme qui nous a fait porter, qui nous a fait élire devant les électeurs de Polynésie française, que nous soyons au terme de ce mandat satisfait du travail accompli. Je résumerai en disant finalement que, comme partout ailleurs, il y aura toujours le monde des « y a qu'à » et il y a ceux qui font.

*Merci. (Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président. Nous passons à la délibération.

*PREMIÈRE PARTIE**Conditions générales de l'équilibre réel*Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. Puisque nous n'avons pas d'intervention, je passe au vote de l'article 1<sup>er</sup>. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. Je passe au vote de l'article 2. Nous avons deux abstentions au Tahoeraa. Donc, 55 voix pour et 2 abstentions.

*DEUXIÈME PARTIE**Moyens alloués aux services et dispositions diverses**Ressources en recettes directes – Section de fonctionnement*Article 3Mission 960

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 960. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Puisque le débat est ouvert sur l'ensemble des chapitres de notre budget, à savoir pour commencer ceux qui concernent les recettes, ma question va intéresser l'article 7011 qui est relatif aux produits de l'Imprimerie officielle. Je remarque que les prévisions de recettes au primitif du précédent exercice s'élevaient à 71 millions F CFP. Pourtant, au cours de l'exercice en cours, on aurait enregistré une recette supplémentaire de 40 500 000 F CFP en ce qui concerne l'inscription qui est inscrite au primitif, ce qui nous amène à une prévision de 2020 de 111 millions F CFP. Donc, doit-on comprendre que l'activité de cet établissement a sensiblement augmenté ? Si tel est le cas, est-ce que cet établissement dispose de suffisamment de ressources humaines pour faire face à ce surcroît d'activité ?

Le deuxième intérêt que je porte sur ce chapitre concerne l'article 7068. Pourquoi en 2020 les prévisions de cette aide de l'État — je crois que c'est une aide de l'État à moins que ce sont des recettes tirées d'autres prestations plutôt — sont-elles sensiblement supérieures à l'exercice précédent ? Est-ce qu'on a produit plus ? Est-ce qu'on a fait un peu plus de prestations ? Est-ce qu'on peut avoir un peu plus de détails à propos de cette augmentation qui est quand même assez..., je ne dirai pas complètement sensible, mais qui est remarquable ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, sur la ligne 7011 pour les produits de l'Imprimerie officielle, c'est lié notamment à la publication des appels d'offre maintenant sur le JO, donc une augmentation du volume de l'activité.

Par rapport au souci des effectifs, les départs à la retraite seront remplacés bien entendu de manière, mais aussi en accompagnant l'automatisation des process. Le Président veille, effectivement, à ce que les conditions d'exercice des missions imputées à l'Imprimerie officielle se passent toujours dans de bonnes conditions. Mais l'augmentation du chiffre d'affaires est liée à la publication des appels d'offres.

Et pour l'autre, il s'agit d'une prévision de prestations supplémentaires dans le cadre de l'interprétariat. C'est une prévision donnée par le service.

**Le président :** Je sou mets au vote la mission 960. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Mission 961

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 961. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** C'est une question que j'ai déjà posée en 2018 s'agissant du budget 2019 mais je la repose ici à l'aune des réponses qui m'ont été offertes lors de cette réunion.

À l'article 7064, il est question des « Recouvrements des frais Sofix » d'un montant de 63 500 000 F CFP. Je pensais pourtant que nous avions migré sur Fénix. C'est ce qu'on nous avait répondu lorsque j'avais posé l'année dernière la même question. Alors, qu'en est-il exactement et pourquoi dans notre document budgétaire cette substitution n'a pas encore été faite ? Pourquoi on voit toujours Sofix à la place de Fénix ?

Et enfin, à quoi correspond la recette de commission inscrite à l'article 7082 qui s'élève à 200 000 F CFP ?

**Le président :** La parole est au gouvernement.

**M. Teva Rohfritsch :** Je sens que la nuit va être longue.

Ce qu'il faut retenir, Monsieur Geros, dans le 7064, « Recouvrements des frais Sofix », c'est « recouvrements ». Pour l'instant, nous sommes avec les deux systèmes, mais on va bientôt éteindre le Sofix. Après, on baptisera la ligne à ce moment-là « Fénix ». Si vous voulez, pour être précis, on aurait dû mettre Sofix-Fénix et, quand on va éteindre Sofix, ça va être Fénix seulement. Voilà. Ce qui est important pour la recette c'est le « recouvrements ». En fait, c'est dans un même sujet, mais on va changer le baptême, ce qui devrait être fait parce qu'*a priori*, et je touche du bois, c'est-à-dire ma tête, Fénix pour l'instant donne pleinement satisfaction. Et ça me permet de remercier officiellement les équipes ayant travaillé sur le sujet et y compris les utilisateurs dont les parties prenantes parce que ça a été un gros, gros, gros chantier ; et Sofix devrait donc du coup être coupé dans le courant de l'année. Mais ça sera la même ligne ensuite qui va s'appeler « Fénix ».

Sur les commissions, je vous répondrai juste après, si vous le voulez bien, pour 200 000 F CFP. Je suis en train de faire la recherche.

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote la mission 961. Même vote. Merci.

La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Pour permettre à Monsieur Geros de bien voter, il s'agit de la recette liée au distributeur de boissons dans le bâtiment A1 et A2. On est parti sur une consommation constante, eu égard aux cinq dernières années de consommation dans le bâtiment A1 et A2, mais enfin nous ajusterons en collectif si les 200 000 F CFP s'avéraient supérieurs.

Merci, Monsieur le président.

Mission 962

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Décidément, il n'y a que moi qui intervieni. J'appelle à l'aide mes collègues de la majorité, à moins que vous ayez eu plus d'informations que moi.

À quoi correspond l'article 7084, la « Mise à disposition de personnel facturée » correspondant à une prévision de 500 000 F CFP ? Et à quoi correspond dans le même ordre d'idée « Autres participations de l'État » inscrite à l'article 74718 d'un montant de 155 500 052 F CFP ?

Monsieur le vice-président, je pose ces questions parce que vous vous êtes rendu compte lors de la commission, je n'ai pas pu assister pour des raisons que je vous ai évoquées en quittant la salle, mais, bien entendu, si j'avais pu assister, vous n'auriez pas eu droit à toutes ces questions. Mais ne vous inquiétez pas, on ne va pas faire de nocturne aujourd'hui.

**Le président :** Merci. Si nous n'avons pas d'autres interventions, la parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Un être vous manque et tout paraît dépeupler, c'est ça ? Vous m'avez manqué en commission, Monsieur Geros. Vous êtes parti trop tôt.

La « Mise à disposition du personnel facturée », il s'agit en l'occurrence de fonctionnaires qui sont élus et qui sont mis à disposition du SPC, et c'est refacturé 500 000 F CFP. C'est une provision. En général, on reste dans l'enveloppe.

Sur les autres participations de l'État, vous avez un certain nombre de services qui sont concernés par ce qu'on peut appeler, ce qui est intervenu dans le cadre de transfert de compétences. Vous avez l'Inspection du travail, la Dpam et une partie du personnel lié à l'agriculture dans le cadre de la convention avec l'agriculture. Pour l'agriculture c'est à hauteur de 53,7 millions F CFP ; pour la DPAM, 33,6 millions F CFP et pour l'Inspection du travail, 68,16 millions F CFP.

**Le président :** Merci. On passe au vote de la mission 962. Même vote. Merci.

#### Mission 963

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À l'article 781, je constate une recette correspondant à une « reprise sur amortissements et provisions » en diminution de 959 millions F CFP par rapport à 2019. Qu'est-ce qu'on a trop provisionné ou amorti qui justifie un tel réajustement sur 2020 ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** C'est une reprise sur la provision pour complément à verser au Fip au titre de 2018. C'est le mécanisme du FIP et le jeu des provisions.

**Le président :** Bien. Si nous n'avons pas d'autres interventions, je soumetts au vote mission 963. Même vote. Merci.

#### Mission 964

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Est-ce que l'inscription relative à la « Participation du fonds européen et internationaux » prévu à l'article 7477 correspond à la seule contribution du Fed au titre de ce budget ?

Au-delà des explications du rapport de présentation, est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots comment se présente cette aide de l'Europe ? Si j'en parle c'est parce que, pas plus tard que l'année dernière, un porteur de projet en matière de traitement de déchets est passé nous rencontrer et nous avait expliqué qu'il avait été approché par le représentant de l'Europe au niveau du Pacifique qui lui avait dit qu'ils avaient des crédits pour venir aider dans le cadre de l'environnement au soutien de

projets tel que celui qu'il portait. Mais, apparemment, il aurait rencontré le Pays qui lui aurait fait savoir que vous n'étiez pas preneur de ce genre d'initiative. Mais en tout état de cause, lorsque je l'ai rencontré, j'ai rebondi sur un dossier qui devait être en rapport avec ce projet et que nous avons examiné ici, c'était en fait le code de l'environnement et que, lorsqu'on a examiné le code de l'environnement, j'avais soulevé justement à l'occasion de cette séance qu'il y a une partie du code qui manque. C'est-à-dire que, dans notre code de l'environnement, nous nous intéressons en termes de traitements d'ordures ménagères qu'au centre d'enfouissement technique et qu'il y avait un pont qui manquait, c'est celui du maillon manquant, à savoir tous les systèmes de traitement qui pouvaient anticiper en fait l'atterrissage ultime de nos déchets en centre d'enfouissement technique, quelle que soit la classe d'ailleurs.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Je vais dire à Monsieur Geros : la prochaine fois, n'hésitez pas à m'appeler, à m'envoyer cette personne. Je le recevrai avec grand plaisir. Je ne sais pas qui il a vu du Pays. On est à disposition de tous les élus. Quand vous avez des personnes qui viennent vous voir, n'hésitez pas à nous appeler. Quand bien même ça viendrait de la majorité..., de l'opposition — Pardon, je suis confus parce que vous votez avec nous —, on sera encore plus enclin à les recevoir pour leur montrer toute notre disponibilité pour recevoir quiconque.

Mais, pour répondre à votre question, là, on est bien sur le XI<sup>e</sup> Fed tourisme. Il y a d'autres financements sur d'autres chapitres, mais là, cette ligne-là ne concerne que le tourisme.

**Le président :** N'ayant pas d'autres interventions, je sou mets au vote la mission 964. Même vote. Merci.

#### Mission 965

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À quoi correspondent les « Autres recettes de prestations de services » prévues à l'article 7068 pour un montant relativement important de 30 600 000 F CFP ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Vous parlez bien du 7068 ?... Ce sont des prestations du SDR et de location de matériels par la Dag.

**Le président :** Puisque nous n'avons pas d'autres interventions, je sou mets au vote la mission 965. Même vote. Merci.

#### Mission 966

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Vous nous aviez expliqué peu ou prou à quoi correspondait cette redevance versée au titre de la propriété industrielle inscrite au 754 d'un montant de 171 800 000 F CFP. Mais comment expliquez-vous cette montée en puissance par rapport à 2019 puisque nous avons inscrit, de 80 millions plutôt nous sommes passés presque à plus du double s'agissant d'une redevance ? Ce n'est pas une taxe c'est une redevance.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** C'est ce qui est perçu par, effectivement, le département en charge à la DGAE de la propriété industrielle et c'est vrai qu'il y a une vraie montée en charge de l'activité, que nous

avons renforcée d'ailleurs récemment par un redéploiement d'équipe, sur lequel nous avons toujours le débat de savoir s'il faut le laisser au sein d'un service administratif ou en faire peut-être, compte tenu des recettes qui sont importantes, un établissement en propre, mais sachant que ce sera aussi générateur de coûts de fonctionnement supplémentaires. On n'a pas sauté le pas pour l'instant, mais il y a effectivement aussi eu des propositions en ce sens, notamment de l'ancien directeur. Dans la mesure où, compte tenu des recettes, et vous le soulignez, qui sont particulièrement importantes, nous pourrions peut-être spécialiser encore l'approche. Vous le savez, juridiquement, c'est un domaine très pointu mais cette recette permettrait peut-être d'alimenter un service en propre. Pour l'instant, nous n'avons pas sauté le pas.

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote la mission 966. Même vote. Merci.

Mission 967

**Le président :** La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** À quoi correspond la participation de l'État de 12 millions F CFP au 74718 ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, il s'agit du fonctionnement de l'Inspection du travail.

**Le président :** Puisque nous n'avons pas d'autres interventions, je sou mets au vote la mission 967. Même vote. Merci.

Mission 968

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisqu'il n'y a pas de question, je sou mets au vote la mission 968. Même vote. Merci.

Mission 969

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ma question s'adresse à Madame Christelle Lehartel. Madame la ministre, vous avez eu le dialogue de gestion. Est-ce que vous avez déjà des échos sur la dotation de l'année prochaine ?

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** J'aimerais avoir des précisions sur la participation de l'État inscrite au 74711 pour 764 millions F CFP. Et quelle mesure de soutien à l'élève vient financer la prévision de recettes prévue au 74718 pour 5 millions F CFP ?

**Le président :** La parole est à Madame Sylviane Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** *Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Madame la ministre, bonjour.*

*Ma question s'adresse à Madame la ministre de l'éducation s'agissant du projet Wei. J'aimerais savoir en effet pourquoi ils ne sont pas encore payés. Quel est le problème ? Car il faut savoir que les associations concernées travaillent tous les week-end dans les établissements scolaires et qu'elles ont de moins en moins de crédits disponibles dans leur caisse. Merci.*

**Le président :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 969 avant de passer la parole au gouvernement pour les réponses ?... La parole est au gouvernement.

**M. Teva Rohfritsch :** Avant de passer la parole à Madame la ministre en charge de l'éducation, réponse technique sur les recettes 74711 pour ce chapitre 969, Participation à l'éducation, vous avez dedans : la formation continue pour 27,5 millions F CFP, participation à l'enseignement public et privé 455,5 millions F CFP ; Lycées professionnels 278 millions F CFP et puis Institut supérieur de recherche, 3,7 millions F CFP pour faire les 764 millions F CFP qui ont fait l'objet d'une question.

Et pour la ligne 74718, on est sur les services civiques dans l'éducation. Je laisse Madame la ministre répondre aux autres questions.

**Le président :** La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, *bonjour* ; les représentants de l'assemblée, *bonjour*.

En ce qui concerne la question, Madame la députée, concernant le dialogue de gestion, effectivement, nous avons assisté à Paris au dialogue de gestion comme chaque année et nous avons demandé à avoir une réponse le plus rapidement possible. En tous les cas, à la rentrée de janvier 2020 et plus en février 2020. Pour l'instant, aucune nouvelle ne nous est transmise puisqu'on est obligé de respecter...

En ce qui concerne les projets Wei, effectivement, il y a de plus en plus de projets Wei à l'intérieur de nos internats dans toute la Polynésie française. Les associations vont être payées, mais nous attendons les bilans au fur et à mesure de chaque Wei, de chaque week-end et vacances. Mais ils vont être payés, je vous rassure.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote de la mission 970. Même vote. Merci.

#### Mission 970

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Ce qui m'intéresse sur ce chapitre, c'est uniquement des précisions au sujet de l'article 7476 qui s'élève à 76 550 000 F CFP. À quoi correspond cette « Participation de la CPS » ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit là des Com (Contrats d'objectifs et de moyens. C'est la Caisse de prévoyance sociale qui lie convention avec les services de la santé. C'est des commissions d'organisation de soins qui permettent d'effectuer un certain nombre d'opérations soit de prévention soit de soins.

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote la mission 970. Même vote. Merci.

#### Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À quoi correspond, à l'article 74711, la « Participation de l'État – Éducation » d'un montant de 346 millions F CFP fléchée au profit de la cohésion sociale, ainsi que celle inscrite à l'article 74718 ?

**M. Teva Rohfritsch :** Alors, sur la première, Monsieur le président, c'est un bout de financement de transport scolaire au titre de la cohésion sociale ; et sur l'autre ligne, c'est le fonctionnement DJS, une participation en fonctionnement de la DJS.

**Le président :** Merci.

Je sou mets au vote. Même vote. Merci.

Nous passons au chapitre suivant, 973.

#### Mission 973

**Le président :** La discussion est ouverte. Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À l'article 7033, du fait que vous allez instituer une fiscalité sur l'extraction d'agrégats, et des ressources minières d'ailleurs, est-il nécessaire de maintenir cette redevance ?

**Le président :** Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Pardon, Monsieur le président.

Oui. On ne va pas faire le débat maintenant sur cette autre fiscalité, mais oui il est prévu de la maintenir.

**Le président :** D'accord. Merci.

Je sou mets au vote le chapitre 973. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au chapitre 974.

#### Mission 974

**Le président :** La discussion est ouverte sur le chapitre 974. Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Comment est calculée la redevance aéroportuaire perçue à l'article 7031, et à quoi correspond-elle exactement puisque à quelques encablures plus loin elle réapparaît ? Et enfin, à quoi correspond le remboursement des frais prévus à l'article 7087 qui s'élève à 16 500 000 F CFP et enfin celle qui concerne la participation de l'État bien entendu prévue à l'article 74 toujours 718 de 19 millions F CFP ?

**Le président :** Oui, Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** On est quand même sur des micros détails qui relèvent de la commission, Monsieur Geros. Mais je n'ai pas avec moi le mode de calcul de la redevance, mais c'est la redevance aéroportuaire qui concerne Uturoa pour la première ligne. Mais on pourra vous envoyer la formule de calcul, si vous le souhaitez. Ensuite l'autre question sur les remboursements de frais — c'est cela ?... —, donc il y a 7,5 millions F CFP qui concernent EDT Nord; 7,5 millions sur les îles et 1,5 million F CFP Marama Nui. Ce sont des remboursements faits par EDT au Pays. Voilà. Mais je n'ai pas le mode calcul. Nous enregistrons la recette financière.

**Le président :** Merci.

Je sou mets au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons au chapitre 975 « Transports ».

Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention.

Je sou mets au vote. Même vote ?... **Merci.**

Nous passons au chapitre 976.

Mission 976

**Le président :** La discussion est ouverte sur le chapitre 976. Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Donc, la même chose : à quoi correspondent, à l'article 7038, les autres redevances de recettes d'utilisation du domaine, de 60 millions quand même ? Et pourquoi baissent-elles sensiblement en 2020 ? Alors même question pour les revenus des immeubles inscrits à l'article 752: comment expliquer cette baisse sur 2020 ?

**M. Tearii Alpha :** *Bonjour à tous.* Il s'agit pour le 7038 de la redevance des pompages d'eau. Nous avons changé la tarification 2018, ce qui permet aux attributaires de payer moins. Les locations d'immeuble également, il y a une nouvelle tarification pour les locations d'immeuble plus favorable pour les demandeurs de location. Et puis, la première ligne concerne les AOT, les Autorisations d'occupation temporaire, donc avec aussi une modification des tarifications en 2018.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Je sou mets au vote. Même vote ?... **Merci.**

Nous passons au chapitre 990.

Mission 990

**Le président :** **Merci.**

La discussion est ouverte. Une intervention de Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À l'article 71271, à quoi correspond la taxe forfaitaire postale qui est prévue, pour 72 millions de francs? S'agit-il des recettes correspondant aux produits de la vente des timbres postaux ? Cela m'a déjà interpellé l'année dernière, mais la réponse qui m'avait été donnée était assez confuse. Donc, je la repose aujourd'hui.

Ensuite, à quoi correspond à l'article 763 relatif aux intérêts des traites en douane ? Doit-on considérer cette recette comme une taxe puisqu'elle y figure au titre du chapitre de la fiscalité ?

Et enfin, lors de mon intervention, j'avais évoqué cette saisie des douanes de 2,369 milliards de francs au titre de — alors, je ne sais pas si c'est de l'*ice* ou je n'en sais trop rien, mais je sais que c'est une saisie « narcotisée ». Donc, la question que je posais, c'est de savoir si effectivement on a vraiment recouvré les 2,369 milliards, ou bien on les inscrits juste pour ordre avant d'attendre le temps qu'elles disparaissent complètement dans les écritures comptables.

**Le président :** **Merci.**

La parole est au gouvernement. Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** La taxe forfaitaire postale, c'est ce qui est perçu pour les envois, me dit-on, d'une valeur supérieure à 20 000 francs. Donc, il y a un forfait qui est facturé et qui vient sur cette ligne-là.

Sur la traite en douane, je vous répondrai dans quelques minutes, si vous le voulez bien. Mais sur les 2,400 milliards que vous évoquez, vous aviez posé la question l'année dernière. Je pensais en fait que vous vouliez juste le signaler, mais comme vous insistez. Souvenez-vous, il y a la recette et la provision en face qui a été inscrite. Donc, l'opération est équilibrée parce que pour l'instant, bien entendu, nous n'avons pas recouvré. Mais, quand nous inscrivons la recette sur un tel niveau d'amende, nous provisionnons en face, et effectivement tant que le recouvrement n'est pas certain. Donc, l'opération est effectivement équilibrée. Voilà. Et dès lors que nous recouvririons une partie de cette recette, nous ferons ce qu'on appelle une reprise sur provision. À ce moment-là, nous aurons du net.

**Le président :** Merci.

Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Mais c'est là où ça m'interpelle beaucoup parce qu'on nous a obligés d'inscrire cette recette parce qu'elle a été effectivement réalisée. Peut-être pas de manière physique, mais de manière comptable, elle a été réalisée et on nous a ordonné de l'inscrire ; mais, vous, par mesure de précaution, vous l'avez neutralisée par une provision, ce qui est tout à fait normal. Mais, est-ce qu'on peut encore compter à l'avenir nous retrouver devant des situations comme celle-là ? Parce que, c'est assez paradoxal. Ça vient gonfler artificiellement une recette qui n'a pas lieu d'être en fait. Parce que, si au niveau comptable on nous oblige à l'inscrire, cela veut dire qu'on inspecte dans un avenir à court terme, moyen terme ou long terme ; même long terme, on inspecte la recouvrer. Parce que, si on est sûrs qu'on ne va pas la recouvrer, mais bon sang ! Il faut trouver un moyen pour ne pas rentrer ces recettes comme ça. Il faut trouver d'autres moyens coercitifs pour sanctionner ces gens-là, plutôt que de venir faire croire au public que « vous voyez, en plus de cela, il doit payer 2 milliards et quelques », alors qu'en fait, on sait très bien qu'il ne va jamais payer !

**Le président :** Merci. Madame Terooatea Sylviane, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Oui. Pour la taxe forfaitaire voyageurs, je vois là qu'il y a une baisse, un ajustement de -4 millions, et pourtant, on annonce une hausse de voyageurs chez nous. J'aimerais savoir pourquoi il y a en moins 4 millions.

**Le président :** Du côté du gouvernement, avez-vous une réponse ?

**M. Teva Rohfritsch :** Pouvez-vous nous donner le numéro de l'article que vous citez parce qu'il y a... ?

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Il s'agit de la 71272, la « taxe forfaitaire voyageurs », un ajustement de - 4 millions, alors qu'on annonce une augmentation de visiteurs, de touristes chez nous.

**M. Teva Rohfritsch :** Pour répondre d'abord à Monsieur Geros sur à nouveau... En fait, j'ai du mal à vous suivre. Personne ne nous a rien ordonné. C'est le ministre des finances, c'est le Président qui est l'ordonnateur et qui, à un moment, souhaite réaliser un exercice budgétaire sincère et fidèle à la réalité. Dès lors qu'une amende effectivement est mise, nous mettons la recette et nous mettons la provision si nous pensons qu'elle ne sera pas à payer. Parce que, si on devait vous suivre, c'est un peu dangereux ce que vous dites, permettez-moi de le dire. On parle bien d'un trafic de stupéfiants là, l'affaire Kikilove que vous citez. Vous êtes en train de dire aux gens « ne payez pas, ce n'est pas grave parce que de toute façon, jamais on n'espérera recouvrer » ! Certaines amendes ont été émises par rapport à l'évaluation des sommes en jeu sur ce trafic de stupéfiants. Est-ce que la personne incriminée a les moyens de payer ? C'est autre chose. Mais on ne peut pas partir sur le principe que cela doit rester

impuni. Dès lors que la sanction judiciaire a été mise, il nous faut comptabiliser une recette ; mais dès lors qu'on estime que la perception de cette recette n'est pas totalement probable dans l'exercice envisagé, qui est celui du budget 2020 ou celui du budget 2019, en l'occurrence pour l'affaire que vous citez, nous mettons une provision. Mais on garde l'espoir à un moment que ce soit recouvré partiellement — 100 000 francs, 1 million, 10 millions, je ne sais pas... J'imagine que les enquêtes se poursuivent et que le jour où il y a découverte — parce que vous n'êtes pas sans ignorer que quand il y a une affaire de stupéfiants, il y a des affaires de gros sous derrière. Et si un jour une tête de réseau ou je ne sais qui était amené également à être impliqué avec des sommes d'argent en cause, des saisies peuvent très bien avoir lieu et puis paiement effectivement de ce qui est dû à la Polynésie française. Donc, c'est pour cela que j'ai du mal à vous suivre. C'est logique en fait ce qui est fait là, mais personne ne nous appelle pour dire il faut mettre ça. C'est simplement que financièrement, on ne peut pas ignorer cette recette potentielle ; comptablement, on ne peut pas ignorer qu'il faut la provisionner dans la mesure où on n'est pas sûr de la percevoir.

Sur les intérêts des traites en douane, le 763, vous savez, il y a une possibilité qui est donnée par la douane de différer de quatre mois le paiement des taxes. Mais dans ce cas, c'est productif d'intérêts et ces intérêts sont perçus sur cette ligne-là.

Pour la question de *la maire* d'Uturoa — *bonjour Madame la maire* —, nous sommes sur la taxe forfaitaire voyageurs. C'est ce qui est perçu quand les voyageurs ramènent des choses. Cela n'est pas lié au nombre total de touristes en Polynésie française, c'est simplement ce que l'on perçoit de ce qui est déclaré à l'arrivée. Et les recettes sont calculées en fonction de l'atterrissage de l'année précédente, des dernières années, et on fait une projection budgétaire. Voilà.

**Le président :** Merci. Oui, Madame la présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, si vous me permettez, puisqu'il y a mon passé qui remonte par rapport à la question de *Madame la maire* d'Uturoa, effectivement je confirme la réponse de notre vice-président parce qu'à l'arrivée voyageurs, on paye une taxation forfaitaire voyageurs : 30 % lorsque la marchandise vient d'en dehors de l'Union européenne et 20 % quand c'est en Union européenne. Et cette baisse, elle est normale puisque, si vous vous souvenez, on a voté l'année dernière la hausse de la franchise voyageurs. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on est à 50 000 de franchise alors qu'avant on était à 30 000, et il y a donc moins de personnes qui déclarent puisqu'aujourd'hui elles ont une franchise plus grande. C'est donc normal qu'il y ait une baisse de cette recette.

**Le président :** Merci, Madame la présidente de groupe. Je soumetts au vote le chapitre 990. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au chapitre 991.

#### Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. Monsieur Geros, vous avez la parole.

**M. Antony Geros :** À quelle société correspond donc le prélèvement qui est effectué à l'article 7611 ?

**M. Teva Rohfritsch :** Ce sont les produits de participation sur plusieurs sociétés. Des participations...

**M. Antony Geros :** C'est-à-dire ?

**M. Teva Rohfritsch :** Vous voulez la liste des sociétés ?... Bon, je vais demander la liste des sociétés, Monsieur Geros. Ce sont des sociétés où on a des participations ; ça produit des produits, et c'est donc là où il y a des actions détenues par la Polynésie française. La liste va être longue, on peut vous la

produire si vous le souhaitez... Je vous sens un grand intérêt sur les recettes du Pays, mais soudain !... Mais il n'y a pas de souci, Monsieur Geros, moi j'ai tout le temps ; on peut rester la nuit, il n'y a pas de problème. J'ai tout mon temps.

**Le président :** Merci.

Il n'y a pas d'autres interventions.

Je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Total des recettes de fonctionnement.

Total des recettes de fonctionnement

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention.

Nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons aux recettes d'investissement.

Pour le Chapitre 021.

***Ressources en recettes directes – Section d'investissement***

Mission 021

**Le président :** La discussion est ouverte sur le virement. Il n'y a pas d'intervention.

Je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 901.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention.

Je soumetts au vote. Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 904.

Mission 904

**Le président :** Puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 905.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte. Oui, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Au niveau des articles-là, 131188 relatifs aux subventions de l'État éclatées en trois postes, est-ce qu'on ne pourrait pas, la prochaine fois, détailler en fait cet éclatement ? Parce qu'on voit pratiquement le même article, deux fois plutôt, avec deux montants différents. Et ensuite, le même intitulé mais plus le même article, avec un autre montant. Alors nous, ça nous laisse un peu... pantois. Et si on pouvait nous donner des détails dessus.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, c'est parce que les supports conventionnels sont différents. On pourrait effectivement mettre qu'une ligne, si cela vous chagrine. Mais en général il y a une ligne par support de convention. Alors, je peux retrouver les noms des conventions, si vous le souhaitez aussi. Vous avez vu qu'on est dans le domaine de l'agriculture principalement. Donc, sous couvert du ministre en charge, j'imagine qu'il y a des sous-conventions : forestier, élevage... Enfin, c'est sur différents secteurs du grand domaine de l'agriculture, en fait ; mais c'est une recette de l'État. Mais on pourra retrouver le détail, je pense que le ministre pourra en parler après. Mais c'est en général par confort effectivement budgétaire pour retrouver les montants qui correspondent aux dites conventions plutôt que d'avoir un total.

**Le président :** Je soumetts au vote. Même vote. Merci.

Nous passons au chapitre 909.

### Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte. Madame Nicole Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Juste savoir à quoi correspond le compte 213 « Constructions » à 1 milliard F CFP ?

**Le président :** Avez-vous d'autres questions ?... Non. On attend la réponse de Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** En fait, si je peux me permettre, cela correspond à toutes les recettes que l'État nous verse concernant essentiellement la DGI et toutes les consommations standards que l'on utilise. Les opérations en cours, 213.

**Le président :** Merci. D'autres questions ?... Oui, Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Et le compte 13114 alors ?... La ligne 213, c'est la DGI ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Entre autres.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ah !... Et la 13114 alors ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Si, aussi.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ah ! Vous avez plusieurs DGI ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Cela dépend en fait des programmes avec lesquels on travaille avec la DGI.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** D'accord.

Normalement la DGI, c'est un montant bloqué de 300 millions... par an ?... C'est le reliquat des internats peut-être, sur le PIA ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Madame la députée, cela peut correspondre aussi à la fin des opérations concernant les internats de Mahina, de Faa'a et de Atuona.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Voilà. Ce n'est pas la DGI mais le PIA.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** C'est cela.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci.

**Le président :** Merci.

Je sou mets au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au chapitre 910.

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte. Oui, Madame Teura Iriti.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Juste une petite explication sur la 211 « Terrains », 175 millions.

**Le président :** Il n'entend pas.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** 211 « Terrains », 175 millions. Alors, je vais articuler. Donc, concernant l'acquisition de terrains peut-être, de 175 millions. Il n'y a que trois lignes quand même.

**M. Jacques Raynal :** Oui, Madame Teura Iriti. Madame la représentante, si j'ai bien compris votre question, nous avons trois lignes sur lesquelles sont marqués 175 millions. C'est ça ?... Je n'ai pas compris votre question.

**Le président :** Non, la troisième ligne, « Terrains ».

**M. Jacques Raynal :** La troisième ligne, c'est la 336.2020. C'est ça ?...

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** On est bien à la page 17 concernant les recettes en investissement.

**Le président :** La recette en « Terrains ».

**M. Jacques Raynal :** On est en cours d'achat d'un établissement pour faire de l'anatomocytopathologie à Pirae. Il s'agit donc de l'achat du terrain.

**Le président :** C'est une recette. Vous avez la réponse ?... Merci.

Je passe la parole à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Cela ne peut pas être un achat de terrain puisque c'est de l'argent qui rentre parce qu'on a vendu un terrain...

**M. Teva Rohfritsch :** En attendant, Monsieur le président, je voudrais répondre parce qu'il y avait une question de Monsieur Geros tout à l'heure sur les participations. Je voudrais le renvoyer à l'annexe qui s'appelle « Autres annexes » et vous avez une liste des états des participations de la Polynésie au capital des sociétés et autres structures. Vous avez Abattage de Tahiti, Aéroport de Tahiti, Air Tahiti, Air Tahiti Nui, Assainissement des eaux de Tahiti, Coder Mamarama Nui, Electra, EDT, Huilerie de Tahiti, Kai Hotu Rau, Laboratoire de travaux publics de Polynésie française, Socredo, Sofidep, Société du Port de Pêche de Papeete, Tahiti Nui Télévision, Tahiti Tourisme, la Tep. Donc, ce sont les structures en activité. Nous avons à peu près 17 milliards F CFP de participation.

Et il y a quelques structures en cours de liquidation que vous avez également sur cette liste mais qui ne sont pas productrices de produits effectivement au titre des participations.

Ensuite, comme vous le savez, chaque conseil d'administration se réunit, arrête les comptes, distribue ou pas des dividendes. Et à ce moment-là, en fonction des résultats de l'entreprise et de ce qui est consacré à la distribution, nous percevons cette recette prévisionnelle de 400 millions F CFP. Mais je

ne peux pas vous dire *a priori* quel CA va décider de distribuer ou pas, même si le ministre des finances peut émettre des vœux. Nous nous fondons en fait sur les dernières participations — des prévisions approximatives des plus grosses, c'est vrai, Socredo, Air Tahiti Nui, etc. — et nous calculons la recette prévisionnelle.

Voilà, pour être complet. Mais vous l'avez dans « Autres annexes » avec toutes les participations. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président.

La parole est à Monsieur le ministre de la santé. On vend ou on achète ? (*Rire.*)

**M. Jacques Raynal :** Non, c'est un achat. (*Rire.*) C'est bien un achat mais c'est un achat en deux tranches. Techniquement, il y a des écritures qui doivent être réalisées et donc c'est un crédit vendeur, me dit-on. C'est un jeu d'écritures, et en fait, les 175 millions F CFP que vous avez sur la ligne 211 c'est bien pour le terrain d'anatomocytopathologie à Pirae.

**Le président :** Merci, Monsieur ministre.

Nous passons au vote. Même vote ?... *Merci.*

Nous passons au chapitre 913.

#### Mission 913

**Le président :** Puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 914.

#### Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte.

Puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 916.

#### Mission 916

**Le président :** Il y a une question sur le chapitre 914, même si c'est voté.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Oui, même si c'est voté, c'est juste une question. Je ne vois pas l'investissement pour l'hôpital d'Uturoa.

**Le président :** Bon, cela ne remet pas en cause votre vote. O.K.

La discussion est ouverte pour le chapitre 916. Il n'y a pas d'intervention.

Nous passons au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 951.

#### Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention ?... Non.

Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ?... Oui, 2 abstentions. O.K. Il y a donc 55 voix pour et 2 abstentions.

Nous passons au Total des recettes d'investissement.

Total des recettes d'investissement

**Le président :** Nous passons au vote. Même vote. Quand je dis même vote, cela veut dire avec 2 abstentions ou sans les abstentions ?... Les deux, Taohoeraa Huiraatira, 2 abstentions. O.K.

Et le total général...

Total général des ressources

**Le président :** Même vote ?... Même vote. **Merci.**

Nous passons à l'article 4. Il y a un amendement de Monsieur le vice-président à l'article 4.

Article 4

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, Monsieur le président. Pardon pour ce léger retard.

Je propose un amendement n° 1 qui vient modifier l'annexe 2 de l'article 4 du projet de délibération approuvant notre budget général pour 2020.

*L'inscription récente du « Paysage culturel Taputapuātea » au Patrimoine mondial de l'Humanité impose des besoins et nécessité, en termes de moyens humains et financiers à consacrer à la gestion du site.*

*Le siège de la subdivision déconcentrée de la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) pour l'archipel des Îles Sous-le-Vent est basé à Ōpōa, Commune de Taputapuātea, se compose d'un gestionnaire, d'un médiateur culturel et d'un agent technique de catégorie D qui entretient quotidiennement le site. Ce dernier s'étend sur près de quatorze hectares (côtés mer et montagne confondus) et se compose de plusieurs marae et autres vestiges archéologiques et culturels fragiles et notoires. — Les deux conditions sont importantes.*

*En l'absence d'autre personnel pour assurer cette charge, la DCP ne peut prétendre conserver le label UNESCO que si le site est parfaitement entretenu et contrôlé quotidiennement.*

*Il est donc nécessaire de pourvoir la subdivision de 2 postes de catégorie D aide technique à cet effet.*

Aussi, est inséré, à l'annexe 2/I- Les emplois permanents / A - Liste des créations de postes de la présente délibération, le programme 96802 - Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels comme suit :

96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste
357	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	2	TT	D	TE	AIDE TECHNIQUE
	Total	2				
Total 96802 -	PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	2				

Et je vous laisse la lecture silencieuse du reste du tableau.

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président.

La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas de discussion sur l'amendement, nous passons au vote de l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Abstention pour l'ensemble du groupe Tavini Huiraatira. Et s'agissant du groupe Tahoeraa Huiraatira, êtes-vous pour ?...Merci.

La discussion est ouverte sur l'article amendé. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je souhaiterais interroger Madame la ministre de l'emploi. Lorsque nous avons voté la loi sur l'emploi local, vous confiez évidemment une nouvelle mission au Séfi. Vous nous avez assuré que le Séfi serait doté de statisticiens pour pouvoir justement déterminer les secteurs à protéger. Sur les créations d'emploi, je ne vois que des postes de rédacteurs. Est-ce que cela correspond à ce que vous vouliez ?

**Le président :** Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** C'est du renfort effectivement dans le cadre de l'emploi local. Nous reviendrons en cours d'année. On vous l'a dit, la loi ne sera mise en vigueur qu'à compter du second semestre 2020. Actuellement, nous sommes en train de travailler avec la CPS, le Séfi, la Direction du travail et l'Institut de la statistique. Mais bien évidemment, nous reviendrons vers vous. Il y a déjà trois postes qui sont en création au budget 2020, et nous reviendrons au collectif.

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Maintenant, ma question s'adresse à Madame Isabelle Sachet.

Nous avons vu les discussions pendant la grève de la Direction de la famille, et elle devait abonder, évidemment créer plusieurs postes, puisqu'ils étaient en sous-effectif. Avez-vous une planification sur plusieurs années, Madame Sachet ? Je parlais de création de postes d'agents sociaux. Avez-vous une planification ?

**Le président :** La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Je vais revenir sur l'article amendé concernant le patrimoine culturel qui est le classement à l'Unesco du *marae* (NDT : *plate-forme construite en pierres sèches où se déroulait le culte ancien*). *Merci aux ministres* pour le renfort de ces agents techniques de catégorie D.

Je pose quand même la question au ministre en charge de la culture, puisqu'il revient d'une réunion à l'Unesco pour le sujet des Marquises. Dans le cahier des charges de classement... Parce qu'on entend de tout aussi et de rien aussi dans ce pays, où on frôle, comment dirais-je, la perte du classement du *marae* (NDT : *plate-forme construite en pierres sèches où se déroulait le culte ancien*), puisqu'aucun aménagement n'aurait — je parle bien au conditionnel — été fait puisque, pour avoir obtenu la labellisation du classement de ce site, on avait quand même des conditions à respecter. C'est tout ce que je voulais savoir, si à travers le renforcement... Bon, ce sont des catégories D, et je vois à quoi va s'en tenir leurs tâches qui sont la bienvenue en tous les cas pour nous, et que nous soutenons. Parce que, c'est bien beau aussi d'aller se pavaner dans le monde entier et de crier haut et fort « plus *polynésien* que moi je meurs », et puis quand il faut voter des crédits pour abonder dans ce sens, on est absent du vote. Je voulais savoir *Monsieur le ministre*, les tenants et aboutissants, l'avancement ou la reculade de ce dossier-là. Merci.

**Le président :** La parole est au gouvernement. Madame la ministre, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet :** Madame la députée, merci pour votre question.

Suite à nos deux réunions que nous avons eues avec les travailleurs sociaux, je leur ai juste demandé de se mettre en réunion tous les 15 jours, avec des membres de mon cabinet, pour établir un point exhaustif des embauches que nous devrions faire, des manques en poste de travailleurs sociaux. Les postes, nous en avons encore mais qui ne sont pas pourvus pour l'instant.

Et notre grande difficulté, c'est que nous avons des étudiants actuellement à la Croix Rouge, mais aussi d'autres qui terminent leurs études en métropole, et qui ne seront pas de retour avant une année ou deux années. Ça c'est une chose.

Maintenant, les réunions se poursuivent et je n'ai pas encore reçu le topo complet. Mais les réunions se passent dans une ambiance très sereine. Je pense qu'ils auront terminé sous peu.

Par contre, nous avons créé un poste d'informaticien qui a été accepté par le vice-président, parce qu'on en a réellement besoin pour réorganiser informatiquement parlant toute la DSFE, et deux transformations de postes en rédacteurs.

**Le président :** Je vous remercie encore. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Frebault, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** *Monsieur le ministre*, je vois là qu'il y a création de quatre nouveaux postes d'infirmiers. Les îles de Ua-Huka, Tahuata et Fatu-Hiva sont-elles concernées par ces nouveaux postes ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre de la santé.

**M. Jacques Raynal :** Vous avez demandé s'il y avait des postes d'infirmiers qui étaient créés pour Ua-Huka... Je ne sais pas exactement. Il y a 19 postes qui sont demandés. Leurs attributions, je ne l'ai pas. Je vais me tourner vers la Direction de la santé et je vous réponds tout à l'heure.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre de la culture.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Juste pour répondre à Madame la sénatrice concernant les travaux sur Taputapuātea. Effectivement, les études sont quasiment terminées, et même qu'elles sont terminées.

Une partie déjà des travaux ont été engagés côté montagne, avec le sentier de découverte que notre ministre du tourisme a déjà fait, et qui est assez difficile, mais qui est un beau parcours à faire. Et sur la partie *située côté mer*, là aussi, les travaux vont commencer. Cette année, on a prévu pour 50 millions F CFP d'aménagements. La difficulté que l'on a avec un site classé, non pas par l'Unesco, mais par nous en tant que site culturel, c'est d'obtenir les autorisations. Je ne sais pas si vous avez vu, mais une série d'étude de sondage et de restauration a déjà été fait. Après, les pierres qui étaient abîmées et taguées ont été restaurées. Là, on est en phase aussi de réparation des grandes dalles de corail du *ahu* (*NDT : plate forme du marae*) qui avaient été cassées. Il y a tous les autres aménagements qui sont aussi prévus, et on travaille avec TNAD sur tous ces aménagements.

Ensuite, l'idée est aussi de mettre en place des formations pour des guides de Taputapuātea pour les visites.

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer, puis à Monsieur Thomas Moutame.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Madame Sachet, vous nous dites que vous avez des postes vacants pour les travailleurs sociaux mais que vous êtes confrontée, enfin de compte, à une pénurie de travailleurs sociaux en ce moment ? C'est bien cela que vous êtes en train de nous dire ?

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet** : Il nous en manque quelques uns... deux.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Que vous ne trouvez pas à recruter ?

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet** : Oui.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Oui, c'est cela ?

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet** : Hum !

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : D'accord.

Et ensuite, j'ai une autre question pour Madame la ministre de l'éducation. Déjà, je voulais vous féliciter pour la création des 15 postes d'AVS. C'est très utile et vraiment, je tiens à vous féliciter.

Je sais que la semaine dernière, vous avez été confronté à un mouvement de grève pour les adjoints d'éducation, qui demandent aujourd'hui une création de postes et à être titularisés. J'aurais voulu savoir quelle était votre position.

**Le président** : Posez vos questions après je passerais la parole au gouvernement. Oui, Monsieur Thomas Moutame.

**M. Thomas Moutame** : Oui, c'est juste pour d'abord remercier le gouvernement, et plus particulièrement notre *ministre* de mettre les moyens pour le *marae* (NDT : *plate-forme construite en pierres sèches où se déroulait le culte ancien*) de Taputapuātea.

C'est vrai qu'il y a quelques années de cela, à la suite du classement... donc le Pays doit apporter sa participation, et notamment la commune. Merci encore *Monsieur le ministre*.

Juste à titre d'information, sur l'entretien du site qui fait au moins 14 hectares, nous n'avons plus de personnel puisque les CAE ont terminés. La commune a apporté sa participation pour la continuité de l'entretien. Voilà *Monsieur le ministre*. Merci.

**Le président** : Avez-vous d'autres questions sur l'article 4 amendé ?... Non.

La parole est au gouvernement.

**M. Jacques Raynal** : Pour répondre à la question sur les infirmiers, nous n'avons pas d'infirmiers fléchés sur les Marquises, précisément. Nous aurons deux infirmiers à Taravao et deux autres à Uturoa. Deux nouveaux postes d'infirmiers à Taravao et Uturoa, parce que ce sont des hôpitaux dans lesquels on fait des chimiothérapies maintenant. On avait donc besoin d'étoffer les équipes.

Par contre, dans le courant de l'année, nous allons avoir un concours infirmier CEAPF. C'est une chose que nous avons demandé à l'État, d'organiser un concours CEAPF. Et il y a 10 postes d'infirmiers potentiels dans ce concours. Une répartition sera effectuée en fonction des besoins bien évidemment.

**Le président** : La parole est à Madame la ministre de l'éducation.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel** : Effectivement, Madame la députée, nos adjoints de l'éducation se sont mis en grève depuis le 5 me semble-t-il. Nous avons reçu au sein du ministère les représentants syndicaux le 3 décembre exactement. Nous en avons discutés. On leur a proposé, avec le gouvernement, l'ouverture de concours en 2022, concernant les adjoints d'éducation, et on les a aussi rassurés quant aux créations de postes concernant les internats. Pour l'internat de Māhina, cette année, nous avons eu deux nouveaux postes ; et pour l'internat de Afareaitu, deux nouveaux postes. Et pour l'ouverture de

l'internat de Fa'a'ā, il va y en avoir quatre pour la rentrée d'août 2020. Nous allons certainement signer jeudi un protocole d'accord avec les représentants syndicaux des adjoints de l'éducation.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote de l'article 4 amendé. Le groupe Tavini Huiraatira s'abstient. L'article 4 amendé est adopté par 49 voix pour et 8 abstentions.

Nous passons à l'article 5. Monsieur le rapporteur, nous passons directement au chapitre 022. Il s'agit du Chapitre des dépenses de fonctionnement.

#### Article 5

#### Mission 022

**Le président :** La discussion est ouverte.

Puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote, avec le groupe Tavini Huiraatira en abstention ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 023.

#### Mission 023

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention.

Nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 960.

#### Mission 960

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Lors de la commission des finances, on vous avait signalé la transmission d'une lettre de notre président de l'APF — je me permets, Monsieur le président, d'en parler — pour essayer d'obtenir du vice-président, la possibilité de revoir le montant de la dotation de l'APF compte tenu de diverses raisons qui ont été évoquées lors de cette commission.

Et, il me semble, avant que je ne quitte la séance, que la réflexion allait s'engager entre le gouvernement et puis notre président, pour essayer de voir dans quelle mesure on pourrait réajuster en fait la dotation de l'APF, à l'aune de l'augmentation de l'indice des agents etc., et surtout à l'aune des besoins de réajustement du niveau de contrôle de nos groupes, puisque nous avons fait l'objet d'une mission auprès des institutions parlementaires nationales. Et, on s'est bien rendu compte que la montée en puissance du contrôle de l'exercice de nos mandats est effectuée de manière assez drastique. D'ailleurs, j'en veux pour preuve, aujourd'hui, je pense que l'ensemble des dirigeants de partis politiques sont tous convoqués à la DR pour aller se justifier sur la manière dont le franc a été dépensé.

Et donc, dans le même acabit, nous avons, au cours d'une commission regroupant notamment les chefs de groupes, été sensibilisés à ce problème, et nous avons demandé donc au président de l'assemblée de revoir la manière dont on allait étoffer en ressource humaine nos groupes, afin de nous prémunir du risque éventuel. On n'est pas juriste. On est des élus politiques. Certains peut-être ont eu la chance de faire des études, et puis sont qualifiés en tant que tels aujourd'hui. Mais nous, on s'est formé sur le tas. Si aujourd'hui, on est toujours préservé, c'est justement à cause de l'expérience qu'on a tirée de ces années de mandats que nous avons eu. Mais on ne peut plus raisonner comme ça.

Aujourd'hui, il faut qu'on se mette à jour. Et pour se mettre à jour, il faut faire appel aux hommes de l'art, les gens du métier. Et ces gens-là, ça ne courent pas les rues. Donc du coup, on a demandé au président de l'assemblée de revoir le budget de l'assemblée pour pouvoir nous doter de manière efficiente, des crédits nécessaires pour avoir cette couverture.

Mais dans le cas de l'accroissement normal de notre dotation, vous pensez bien que cela va être très difficile pour nous de le faire. Sinon, uniquement à la marge. Et c'est ce que nous contestons. On ne veut pas juste avoir une réponse de façade pour dire « bon, on a fait au moins quelque chose ». Ce que l'on veut, c'est vraiment une réponse efficiente. Une réponse sûre, qui va nous permettre de nous mettre à l'abri du risque. *Merci.*

**Le président :** *Merci.*

La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** Merci, Monsieur le président.

Nous avons eu l'occasion d'en parler tous les deux, puisqu'il s'agit ici d'un réajustement portant sur un peu moins de 10 millions F CFP pour un budget de 2 milliards F CFP.

Donc, ce qui a été décidé avec le président de l'assemblée, c'est que nous reporterons cette discussion à un prochain collectif. Car il ne faut pas non plus oublier que le budget de l'assemblée est fixé est statutaire, et que nous devons appliquer le statut tel qu'il est écrit et que, outre passer le pourcentage prévu par ce statut, nous mettrait à mal.

Donc, il n'est pas intégré du tout dans ce budget. C'est vrai ! Mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Pour ce qui concerne les besoins nouveaux de l'assemblée de Polynésie française, vous savez, il faudrait effectivement, qu'avec les présidents de groupes, vous regardiez comment réorganiser vos équipes pour pouvoir assurer effectivement ce contrôle.

Vous savez que pour le gouvernement, nous sommes dans la même situation que vous-mêmes. Nous avons peu de crédits pour faire tourner nos ministères. Nous prenons énormément de risques parce que nous ne sommes pas suffisamment couverts à l'intérieur de nos cabinets. Et aujourd'hui, ben on fait avec ce que l'on a.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

**Le président :** Merci.

Nous passons au vote du Chapitre 960. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 961.

#### Mission 961

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisqu'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 962.

Mission 962

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote.  
Merci.

Nous passons au Chapitre 963.

Mission 963

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Merci, Monsieur le président.

Lors des recettes, au niveau de ce chapitre, on a beaucoup parlé du FIP. Donc, je vais continuer à en parler mais d'une autre manière. Monsieur le président, on a évoqué lors de certaines de nos séances, de la possibilité de mettre en œuvre cette fiscalité communale. Je sais que ma question est redondante, mais est-ce que finalement on va démarrer ce chantier qui est un chantier qui permettra bien entendu, de clarifier la situation un peu confuse de l'issue du FIP, puisqu'aujourd'hui, on s'enorgueillit beaucoup du FIP qui se porte bien. C'est peut-être le moment ou jamais de commencer à clarifier la situation de cette part de fiscalité qui représente l'assiette du FIP et qui est prélevée à concurrence de 17 % aujourd'hui, en donnant plus d'autonomie aux communes à travers cette fiscalité communale. Cela va permettre à ces communes également, d'utiliser pleinement le CGCT pour pouvoir mettre en place des établissements publics qui auront vraiment leur autonomie fiscale.

Et ensuite, dans le même chapitre, en matière de continuité territoriale, Monsieur le président, on en a beaucoup parlé ce matin. J'ai entendu vos orateurs intervenir sur la nécessité de faire plus pour les archipels et c'est très bien ; mais à ce niveau, est-ce qu'on peut me donner un peu plus de détails sur la manière d'opérer, parce que j'ai cru comprendre que ça y est au niveau du fret entre les îles, il y aura bénéfice de la continuité territoriale également. Puisque pour le moment, cette continuité ne s'exerce qu'entre les archipels et Tahiti.

Et ensuite, le deuxième point, j'aimerais également connaître au niveau de la continuité territoriale, si vous avez l'intention également, de l'ouvrir au fret aérien. Pour l'instant, cette continuité ne s'adresse qu'au fret maritime. Est-ce que dans les projections que vous faites, vous avez l'intention également de l'étendre au fret aérien ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Pour en revenir à la fiscalité communale, vous savez que j'ai donné mon accord dès le départ pour que l'on regarde ensemble avec le Syndicat pour la promotion des communes, la possibilité de transférer aux communes la levée de certains impôts. Je parle de l'impôt foncier par exemple. Bien sûr, si les communes souhaitent lever elles-mêmes l'impôt foncier, qu'elles le fassent et qu'elles se donnent surtout les moyens de le faire. Et je crois que c'est à ce niveau aujourd'hui, que les choses n'avancent plus.

Car effectivement, aujourd'hui, les structures qui sont appelées à lever ces impôts sont des structures territoriales. Et comme vous le savez, ce sont des structures qui sont lourdes et peut-être un peu lourdes pour les communes qui souhaiteraient récupérer cet impôt. C'est la première condition.

Moi je suis tout à fait favorable à examiner les impôts sur lesquels nous pourrions laisser aux communes le soin de les prélever.

Mais la seconde chose naturellement qui est importante, c'est que le montant de ces impôts qui sont transférés aux communes, sont d'autant retirés du FIP. On ne peut pas continuer à payer le Fonds intercommunal de péréquation, alors que d'autre part, nous nous séparons de certains impôts. Là aussi,

cela pose d'autres problèmes, puisqu'en résumé, si nous procédons ainsi, les communes riches continueront à être riches, et les communes pauvres continueront à être pauvres.

Car effectivement, il faut avant... Je ne vois pas comment Puka-Puka pourrait prélever. Demain, ils vont gérer un lotissement social sur lesquels ils pourront prélever des recettes. Je ne vois pas comment la commune de Puka-Puka va s'organiser pour faire ce prélèvement. En tous les cas, cela risque de lui coûter plus cher que de percevoir cet impôt venant directement du Pays.

Donc, sur le principe, il n'y a aucun problème. Nous sommes en échange avec le Syndicat pour la promotion des communes. Mais pour l'heure, ce n'est pas le Pays qui freine, c'est plutôt du côté des communes, où il y a effectivement des problèmes d'organisation à ce niveau-là.

Pour ce qui concerne le fret, il n'est pas envisagé la continuité — comme vous l'appellez — pour le fret aérien. Aujourd'hui, ce que vous avez entendu ce matin, c'est effectivement que le Pays fera appliquer pour les communes ayant des moyens de transport intercommunaux, il s'agit essentiellement des communes avec des sections de communes, effectivement, nous allons leur pratiquer un prix du mazout qui sera pratiquement celui qui est pratiqué pour les armateurs. En tous les cas, ils paieront moins cher le litre de mazout pour assurer ces liaisons inter-îles. Pour l'heure, c'est ce qui est prévu pour nos transports interinsulaire qui sera pratiqué aux Marquises comme aux Tuamotu, et comme d'ailleurs aussi aux Îles Sous-le-Vent, puisqu'il y a des communes qui ont des moyens de transport inter-îles.

Il faut savoir que la continuité territoriale, le transport du fret — comme vous l'avez cité — entre les îles et Tahiti, aujourd'hui, coûte à la Polynésie environ 800 millions F CFP. Et vous savez qu'il n'y a pas que le fret. Transporter dans le sens îles-Tahiti, il y a tout le reste que nous prenons en charge, et en particulier pour les produits de premières nécessités, où là, nous atteignons des niveaux qui sont très très élevés, puisqu'on est aux environs de 5 milliards F CFP. 5 milliards F CFP de fret donc prise en charge par le Pays, par nous tous, pour pouvoir vivre et pour pouvoir vendre dans les archipels des PPN au même prix qu'à Tahiti ; et le fioul au même prix qu'à Tahiti etc.

**Le président :** Merci.

Nous passons au vote du Chapitre 963. Même vote ?... Même vote. *Merci*.

Nous passons au Chapitre 964.

#### Mission 964

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Au niveau du tourisme, Madame la ministre, il a beaucoup été question de ces nouvelles compagnies aériennes qui se sont ouvertes, et du risque qu'elles pouvaient induire à la nôtre qui actuellement essaie quand même de rester la tête hors du vase. Alors pourquoi j'en parle avec autant de sérénité, parce que j'ai cru comprendre qu'actuellement les choses n'avancent pas tout à fait comme on l'aurait souhaité, au niveau de cette compagnie. Et donc, cela risque de créer un climat délétère à l'intérieur même des agents qui officient.

Peut-on nous rassurer quand même... — parce qu'on est au taquet, de la possibilité de soutenir cette compagnie me semble-t-il — ou nous donner une assurance qu'on a une vigilance relativement quotidienne sur la situation de notre compagnie pour éviter demain à nous retrouver... Parce qu'on a eu du mal, rappelez-vous depuis sa création, la compagnie est sortie la tête du bol, uniquement dans les années 2013. Et ensuite, depuis l'explosion du ciel aérien, aujourd'hui, on a l'impression qu'elle risque de replonger la tête. Si ce n'est pas le cas, rassurez-nous ! Mais je pose quand même la question.

Ensuite, la deuxième question, c'est que, je n'ai pas l'impression qu'on risque de s'arrêter-là. C'est vrai qu'il y a des compagnies actuellement qui sont venues révolutionner les compagnies qui nous desservent, mais j'ai l'impression qu'on va continuer encore, me semble-t-il.

J'ai entendu parler de Hainan Air. Ensuite il y a cette petite compagnie régionale qui tarde de s'ouvrir, mais qui a quand même une décision de justice pour l'autoriser à s'ouvrir etc. etc. J'aimerais... Pas qu'on nous mette dans la confiance des dieux, mais qu'on nous en dise quand même un peu plus que ce que la presse nous relate.

**Le président :** Avez-vous d'autres questions ? Non. Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** On va répondre à deux voix si vous le voulez bien, Monsieur le représentant.

Vous avez des informations que nous n'avons pas sur de nouvelles compagnies internationales qui pourraient rejoindre notre pays. Mais effectivement, comme vous l'a dit le vice-président, si vous avez des contacts, envoyez-les nous, nous les recevrons avec grand plaisir pour discuter de leur projet de desservir la Polynésie depuis je ne sais pas quel pays. Quoiqu'il en soit, je laisserai le vice-président évoqué la situation d'ATN puisque c'est lui qui représente le Pays au sein du conseil d'administration lors de son assemblée générale et qui représente les intérêts du Pays. Quoiqu'il en soit les résultats sont là. Nous avons pris, oui, une décision, celle de renforcer la desserte, celle d'accepter l'entrée de nouvelles compagnies. Les résultats sont là en termes de fréquentation, en termes de diffusion du développement touristique. Vous savez que notre crédo c'est que notre développement profite au plus grand nombre, pas uniquement sur Tahiti, pas uniquement sur Moorea, pas uniquement sur Bora-Bora, mais sur l'ensemble de nos archipels. Et, aujourd'hui, les résultats se font sentir. C'est pour cela que nous renforçons également les moyens pour pouvoir développer le réceptif en termes d'hébergement touristique terrestre marchand. C'est pour ça que nous soutenons les prestataires d'activités. C'est pour ça que nous accompagnons en termes de formation. Donc, oui, les résultats sont là. C'est 65 milliards F CFP de recettes touristiques. C'est une fréquentation aussi historique.

**Le président :** La parole est Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, je réitère ma proposition, cher Tony. Je reçois beaucoup de monde. Viens avec eux et puis on se voit ! Parce que, s'il y a d'autres compagnies qui te contactent pour desservir la Polynésie, *ce serait bien que cela nous concerne tous*. Parce qu'ils ne sont pas venus jusqu'à nous, là. Tu as cité des noms, mais on n'a pas ces contacts-là. Il y a un salon annuel qui, en fait, rassemble les compagnies aériennes et les aéroports et, au cours duquel, effectivement, les compagnies et/ou les aéroports démarchent. Pour l'instant, les noms que tu as cités ne sont pas venus à nous, mais nous essayons d'avoir une action combinée d'ailleurs (compagnies, aéroports et tourisme) et nous préparons pour l'année prochaine une présence de la destination Polynésie pour le prochain salon international. Air Tahiti Nui se bat, comme Air France d'ailleurs à son échelle, comme toutes les compagnies historiques sur, en particulier, le marché Nord-américain, vous savez. Puisque nous bénéficions à la fois d'un effet de stimulation, c'est-à-dire de clientèle nouvelle et on le voit, les chiffres le démontrent. L'apport des nouvelles compagnies aériennes a permis à davantage de visiteurs de venir en Polynésie. Et il y a ce qu'on appelle aussi un effet de cannibalisation c'est-à-dire que les nouvelles lignes prennent des parts de marché aux autres. Et donc, ce que je peux vous dire, c'est que l'on va tenir notre conseil d'administration demain après-midi avec les prévisions d'atterrissage de l'année. Donc nous en saurons un peu plus à compter de demain. Mais de ce que j'ai pu entendre, à la lecture des données que l'on a, c'est que la situation est plutôt bien maîtrisée par Air Tahiti Nui. C'est-à-dire que la bataille qui s'annonçait rude a été, effectivement, rude mais Air Tahiti Nui a de meilleurs résultats que prévus dans cette bataille. Ça ne veut pas dire que c'est facile, mais ça veut dire que tout le monde se bat effectivement sur ces lignes qui étaient historiquement vache à lait, comme on dit en langage marketing, vous le savez, et qui, aujourd'hui, fait l'objet d'attaques tarifaires sur le marché local en particulier. Et Air Tahiti Nui essaye de développer tout un programme de fidélisation en disant aux Polynésiens : Choisissez et consommez Polynésien ! Et choisissez notre compagnie si vous souhaitez aller aux États-Unis ou ailleurs, tout en essayant de se battre avec le réseau partenaires que nous avons

aux États-Unis qui est American Airlines face à United Airlines, face à Delta Airlines puisque ce sont trois mondes différents, concurrents. Et cette opposition se traduit sur les lignes entre Papeete/San Francisco et Papeete/Los Angeles.

Donc il y a aussi une mise à profit, on va dire, des réseaux domestiques et internationaux américains avec qui nous sommes partenaires pour pouvoir agir à armes égales. Et donc Air Tahiti se bat avec toutes les armes à sa disposition mais, bien sûr, nous sommes attentifs à cette situation-là. C'est une bataille aussi du service, c'est une bataille de la continuité de ce service, de la qualité de ce service. Vous avez vu que la compagnie a encore remporté des prix, cette année. Donc nous sommes plutôt bien positionnés sur le sujet.

La situation nous amène, par contre, à regarder peut-être de manière un peu plus rigoureuse les lignes historiquement déficitaires comme celle du Japon où, historiquement, depuis quasiment la création de cette ligne, elle est déficitaire. C'est une ligne quasi de service public touristique, on va dire, dans la mesure où, au travers d'une seule ligne, nous assurons tout l'acheminement des clients de l'Asie puisque, pour aujourd'hui, Tokyo fait office de hub pour la Polynésie française, Auckland aussi dans une certaine mesure. Mais en tout cas, pour Air Tahiti Nui c'est par Tokyo. Et donc, avec notre ministre du tourisme, nous avons réuni déjà à deux ou trois reprises l'ensemble des professionnels et des maillons de la chaîne touristique pour bien indiquer qu'Air Tahiti Nui ne pourra pas supporter seul les coûts de cette ligne si elle continue à être déficitaire compte tenu des batailles commerciales qu'il y a sur les autres lignes. Donc, c'est en ce sens que nous restons actifs et au contact d'Air Tahiti Nui et nous assumons notre rôle d'actionnaire principal et d'administrateur.

Il y a eu aussi — ce qui a été difficile sur cette année — la fin de la transition vers les Boeing. Maintenant que nous sommes passés entièrement en flotte Boeing, Air Tahiti Nui maintenant a ses effectifs et ses cadres en particulier entièrement dévoués à cette bataille commerciale, ce qui n'était pas forcément le cas pendant la période de transition. Donc, je peux vous dire que j'ai confiance dans la capacité de réaction de la compagnie. Je peux vous dire que l'ensemble du personnel, qu'il soit naviguant ou pas, est mobilisé pour faire en sorte que l'on tire notre épingle du jeu. On peut maintenant relever la tête et ça peut passer aussi par, certainement, ouvrir de nouvelles voies ou en tout cas regarder ce que l'on peut maintenant nous faire, reprendre l'initiative, en résumé, plutôt que de subir la concurrence. Et je crois que ça fera partie des débats que nous aurons en CA et puis en comité stratégique, aussi l'on a des surprises à réserver à la concurrence, pour ne parler que d'Air Tahiti Nui. Après, plus globalement, le ciel doit rester ouvert bien entendu parce que je vous rappelle que l'objectif c'est d'atteindre les 350 000 touristes dans les cinq ans qui viennent. Il faut continuer à se développer et la Polynésie, avec Air Tahiti Nui, n'a pas, pour l'instant en tout cas, les moyens d'acheter une dizaine de Boeing et une dizaine de force commerciale derrière pour pouvoir décupler encore davantage notre capacité à transporter. Ça ne veut pas dire qu'on va rester à la situation de flotte actuelle, les quatre Boeings. Il y a des perspectives qui peuvent s'ouvrir, mais c'est un comité stratégique qui doit en décider. Mais ça veut dire aussi qu'il faut continuer à rester ouvert parce qu'en accueillant ces compagnies, certes concurrentes mais différentes, nous accueillons aussi des réseaux de commercialisation, des forces de frappe à l'international et donc une capacité à drainer des clients supplémentaires. Parallèlement, nous continuons de développer le réceptif. Comme notre ministre l'a indiqué, une stratégie est en cours de déploiement et tout ça doit être concomitant puisque, vous le savez, c'est le débat qu'il y a en permanence entre l'offre de sièges et les lits pour pouvoir accueillir cette clientèle additionnelle.

En résumé, Monsieur le président, Air Tahiti Nui se bat ; nous sommes à leur côté, le changement de flotte est terminé ; maintenant, Air Tahiti Nui peut relever la tête et je pense qu'elle pourra en surprendre plus d'un. Voilà.

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur Geffry Salmon.

**M. Geffry Salmon :** Oui, rapidement. Je ne vais pas contredire le vice-président, mais il faut que vous sachiez qu'Air Tahiti Nui est déficitaire de plus de 1,9 milliard F CFP à la fin août. Normalement, la

tendance va se poursuivre, elle perd sur Los Angeles, elle perd sur Tokyo où la concurrence sera renforcée notamment au travers des accords avec Hawaiian Air. Je pense qu'il y a un réel problème qui peut être relevé, mais je pense que, dans ce cadre-là, il y a une intention très particulière que vous devriez poser, enfin donner à cette compagnie. Il y a quand même 800 emplois et puis une activité qui peut s'écrouler comme ça, du jour au lendemain, pour des difficultés qui ne seraient pas anticipées. Ceci dit, je pense que les propos du vice-président peuvent être rassurants mais, encore une fois, je vous recommande beaucoup d'attention.

Merci.

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Ce qui m'interpelle, Monsieur le vice-président, c'est qu'Air Tahiti Nui fait face à deux adversaires qui sont redoutables et qui vont justement s'asseoir sur leur marché intérieur pour venir amortir les coûts de leur marché extérieur. Je prends par exemple United Airlines qui sillonne l'ensemble de l'Amérique. Et quand elle sort de l'Amérique pour venir ici, c'est toujours United Airlines et, donc, elle a un terrain, un matelas qui amortit ses frais généraux à l'extérieur également. Et pareil, Hawaiian Air, c'est la même chose. On prend Hawaiian Air pour sillonner l'Amérique autant que quand on prend Hawaiian Air pour venir en Polynésie alors qu'Air Tahiti Nui ce n'est pas le cas. Air Tahiti Nui a une ligne bien tracée, il fait Paris-Papeete-Paris-Papeete en faisant un stop over à Los Angeles.

Donc, c'est au regard de cette situation que ça m'interpelle parce que le combat est inégal. Il faut quand même peut-être trouver dans les conventions d'autorisation de desserte de la ligne Polynésie des conditions qui puissent préserver et prémunir notre compagnie du risque. Aujourd'hui, on vient de l'entendre, ils sont en déficit. Demain, bon, j'espère que ce déficit va s'amenuiser, mais à quel coût ? Les plans sociaux qu'on a fait pour cette compagnie, toutes les manœuvres que nous avons faites pour tenir à flot cette compagnie, je redoute que demain on soit encore confronté aux mêmes risques d'autant plus qu'aujourd'hui on s'est engagé à acheter les quatre Dreamliner et c'est une obligation de sa survie. Donc aujourd'hui, on a la condition, on est pratiquement obligé de venir la soutenir à nouveau. Et là, je reviens donc au taquet qui nous fait que, depuis des années, on a tellement soutenu cette compagnie que, apparemment, lorsque j'ai quitté les affaires du pays on était au taquet de nos possibilités de pouvoir encore venir au soutien de cette compagnie financièrement.

Si, demain, cette compagnie venait, par exemple, à se retrouver dans une situation de déconfiture est-ce qu'on aura, juridiquement, le droit de venir encore permettre à cette compagnie de survivre ? Bon, je ne veux pas quand même ternir le décor parce que je n'ai pas toutes les informations pour dire que : Attention, c'est complètement gris ! Non, mais je lance quand même l'alerte parce que c'est en connaissance de cause que j'en parle. Pendant des années, on s'est battu contre cette compagnie et quand on est arrivé aux affaires du pays on a compris que, effectivement, il fallait la soutenir et, aujourd'hui qu'elle présente des difficultés, on risque d'être un peu déçu de ne plus pouvoir venir à sa rescousse.

**Le président :** Merci. Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Merci, Monsieur le président. Elle est très pertinente l'intervention de notre collègue Antony Geros sur l'avenir de notre compagnie qui est notre outil, qui est notre bébé quand même, qui nous appartient, nous, les Polynésiens. En écoutant Tony je voulais ouvrir une boutade à cette heure avancée de notre journée. *Pour vous rendre à New-York, choisissez notre compagnie aérienne plutôt que United Airlines,* et puis on vient crier au loup ici. Enfin c'était une boutade juste pour détendre un peu l'atmosphère.

Non mais, il faut savoir aussi qu'est-ce qu'on veut dans ce pays. Il faut savoir qu'est-ce qu'on veut dans ce pays. *Ce pays est le nôtre et nous avons toutes les compétences.* On a rôlé pendant des années pour la cherté du prix des billets d'avion, on a décidé d'ouvrir à la concurrence. Non mais, il faut

savoir qu'est-ce qu'on veut aujourd'hui aussi. On ouvre à la concurrence et puis il faut savoir aussi pour l'intérêt de qui nous sommes ici. Ce qui est positif aujourd'hui, c'est que tout le monde voyage en ce moment. Hé, il n'y a plus personne, là ! Même nous, dans une semaine, il n'y aura plus personne dans ce pays, tout le monde part aux États-Unis, en France parce qu'avec le prix, le coût des billets d'avion — c'est une réalité aujourd'hui —, tout le monde peut se permettre d'aller voyager à un tarif réduit. C'est le choix, nous respectons, pas de souci de ce côté-là.

Je vais plutôt inverser la question, à Tony. Pour combien de temps ces compagnies qui sont venues chez nous, parce qu'elles ne sont pas quand même venues pour la beauté de nos îles, ils savaient quand même quelque part qu'ils pouvaient se faire, vulgairement parlant, du blé ici dans ce pays. Mais pour combien de temps ? La vraie question est là. Est-ce que ça va perdurer dans le temps ? Parce que ce qui est positif ici, avec tous les passagers qui arrivent aujourd'hui, eh bien ça fait le plein de nos pensions de famille, ça fait travailler nos prestataires de service et puis l'argent tourne dans ce pays. Ça se voit, ça se sent, ça s'entend. C'est ça la réalité aujourd'hui. Mais quid de la durée de vie de ces compagnies dans notre pays. Moi, je ne m'inquiète pas pour Air Tahiti Nui parce que c'est notre bébé, nous avons tous les pouvoirs. S'il faut réinjecter de l'argent, pourquoi pas ! Je dis bien : Pourquoi pas ! Parce qu'on assiste aussi, internationalement, toutes ces compagnies *low cost* qui se sont installées un peu partout dans le monde que cela soit en France ou en Grande-Bretagne. Vous avez regardé ? Tout le monde a mis la clé à la porte aujourd'hui. Ceux qui restent, ce sont nos compagnies nationales, British Airways, Air France... C'est cela la vraie question que j'ai toujours posée. Est-ce que ces compagnies prévoient une longue vie ici en Polynésie ? Il ne faut pas non plus mettre la pagaille dans ce pays avant de se barrer d'ici. C'est plutôt de ça dont je m'inquiète aujourd'hui.

Merci.

**Le président :** La parole est Monsieur Geros.

**M. Édouard Fritch :** Président !

Tout simplement, je pense qu'il faut clore le débat à ce niveau-là parce que nous sommes en train d'examiner le budget du pays. Air Tahiti Nui nécessite peut-être un débat... Ce que l'on pourrait faire c'est que le ministre concerné, notre vice-président, pourrait venir devant une commission pour exposer où on en est avec la société, mais on n'est pas sur le débat du prix du billet d'avion. Je vous rappelle qu'Air Tahiti Nui a été créé pour le développement touristique de ce pays. Si nous avons ouvert le ciel à United et à French Bee, c'est parce que nous avons besoin de touristes dans notre pays. Vous avez tous cité la montée en puissance des gains financiers de ce pays en matière de rentrées touristiques, c'est ce qui nous intéresse. C'est de créer des emplois et faire venir des touristes chez nous. Donc, effectivement, le débat sur Air Tahiti Nui doit se situer ailleurs et je vous propose qu'on en parle dans les jours à venir.

Monsieur le président, lorsqu'on aura clôturé les comptes de 2019, je pense que ce sera la bonne occasion pour qu'on vienne vous rendre des comptes. Merci.

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote la mission 964 « Tourisme ». Même vote. Merci.

Nous passons à la mission 965.

#### Mission 965

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Premièrement, vu que l'on a abondé de plus de 2 milliards F CFP les aides agricoles, je souhaiterais savoir si l'évaluation de ce montant est faite par rapport à des futurs projets qui sont déjà identifiés parce qu'ils ont déjà déposé des dossiers.

Et deuxièmement, et c'est une question plutôt technique, l'année dernière, nous avons été confrontés justement à blocage de l'Administration puisque les porteurs de projets déposaient leur dossier et que, malheureusement, il n'y avait pas le personnel suffisant pour instruire les dossiers. Monsieur le ministre, est-ce que vous pouvez nous rassurer ?

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je constate à l'article 6524 que nous avons prévu de dispenser 2,320 milliards de F CFP d'aides au secteur de l'agriculture et de l'élevage. Ma question est de savoir comment ces aides seront attribuées et, si c'est du matériel acquis, est-ce qu'il y a un suivi de ce matériel ou, si ce sont des travaux à réaliser, est-ce qu'il y a un contrôle de ces travaux... Est-ce qu'il n'y a pas de risque quand même de coulage par rapport à une somme aussi importante comme ça distribuée au titre d'aides ? Et même, est-ce que ce contrôle est décentralisé dans nos archipels ? Ou est-ce qu'il est uniquement concentré ici aux Îles-du-Vent ?

Et toujours dans le même acabit, à l'article 657351, il est prévu de doter la Chambre d'agriculture de sa dotation annuelle. Vous avez tantôt évoqué à un certain moment le projet de donner à cette chambre le statut de chambre consulaire. Aujourd'hui, où est-ce qu'on en est avec cette démarche ? Vous aviez expliqué que c'était en cours et, donc, est-ce que c'est presque abouti ? Mais en tous les cas il serait intéressant de savoir si, véritablement, on se met en ordre de marche pour donner à cette Chambre un statut aussi important que celui de chambre consulaire au même titre d'ailleurs que la chambre de commerce.

Ensuite, Monsieur le président, on a parlé des deux permis de construire de travaux immobiliers qui restent au projet aquacole de Monsieur Ximing de Hao. Ça tarde tellement que je me pose la question de savoir...

*C'est à nous peut-être de mettre en place ce projet. En effet, cela fait pratiquement 10 ans que nous attendons et, à mon sens, la situation est de plus en plus confuse. Aussi, vu les autorisations que nous avons octroyées et les crédits que nous avons réservés pour soutenir ce projet, il serait préférable que, nous-mêmes, nous prenions en mains ce projet. Et pour ce faire, les spécialistes pourraient venir nous dispenser une formation.*

Enfin, à l'article 657352, il est question de la Caisse de soutien du prix du coprah qui, on le sait tous, est un moyen censé apporter un revenu régulier aux coprahculteurs. Je prends acte de son démantèlement puisqu'il n'y a plus rien d'inscrit, mais là où je me pose la question parce que je n'ai pas suivi malheureusement la pré-présentation du rapport de notre collègue chargé de la mission législative, parce qu'on fait des missions maintenant ici au sein de l'assemblée et on produit des rapports — je sais que tout à l'heure il va nous exposer ce rapport —, mais en tout état de cause, est-ce qu'on a résolu le problème en supprimant simplement physiquement l'existence de cette caisse puisque, de toute façon, ça va se traduire par une subvention directe au profit de l'Huilerie de Tahiti ? Est-ce que, là-dessus, on a gagné 1 F CFP ou 2 F CFP ou bien on a juste fait une opération de transformation de positionnement budgétaire, ce qui n'est pas le souhait, du moins, des membres de la commission lorsqu'on a évoqué le sujet ?

Voilà, je pense que j'ai fait le tour de mes questions. *Merci.*

**Le président :** Merci. La parole est à Madame Teura Iriti.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Concernant l'article 606, je voudrais avoir une explication sur les « Achats non stockés de matières et fournitures » avec un ajustement de plus de 93 millions F CFP, d'autant que dans le domaine de l'artisanat, son montant se monte à 133 millions F CFP au niveau des dépenses dont la moitié pour le personnel, le quart pour le fonctionnement et l'autre quart pour une subvention. *Merci.*

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** J'avais oublié une question qui est très intéressante puisqu'elle a été soulevée ce matin, dans une intervention.

À l'article 674351, il est question du GIE Vanille de Tahiti. Depuis l'instauration du système de serre, rappelons-nous, le Pays s'est lancé dans une politique de promotion de la culture de la vanille car celle de Tahiti est celle censée contenir le meilleur arôme. J'ai cru comprendre que le ministre en charge de ce secteur a l'intention de booster davantage le secteur de la vanille par la mise en place d'un programme de serres pilotes avec panneaux solaires. Peut-il nous expliquer un peu de manière plus détaillée son programme à ce niveau, surtout son phasage dans le temps ainsi que son coût ?

**Le président :** Merci. Puisque nous n'avons plus d'autres questions, la parole est à Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** C'est une obligation de sincérité budgétaire qui nous a obligé de modifier les imputations budgétaires sur ce 606. Les 107 millions F CFP qui apparaissent à l'agriculture et élevage concernent le fonctionnement de toutes nos antennes des îles, donc on a tout re-globalisé dans le 606.

Les 2,320 milliards F CFP qui apparaissent ici ne concernent pas les aides en investissement. Tout ce que vous avez évoqué, ce n'est pas ici mais en investissement. Là, cela concerne le coprah. Donc, par convention de mandat, l'Huilerie va directement payer les coprahculteurs via une subvention qui arrive de la Direction de l'agriculture (Dag). Il y a les 80 millions F CFP que nous prévoyons pour l'aide à la viande bovine qui apparaît ici et il y a les 30 millions F CFP qui apparaissent pour les aides en petits matériels, les aides à moins de 300 000 F CFP. Donc, il n'y a pas eu de blocage entre 2018 et 2019 puisque pratiquement 90 % des dossiers ont été traités.

Juste pour rappeler les chiffres : en 2013, il y avait cinq dossiers d'aides accordés par la Dag ; en 2017, nous sommes passés à 102 dossiers ; en 2018, 316 dossiers et 564 en 2019.

Donc, le gouvernement du Président Fritch a résolument souhaité développer le secteur primaire, les ressources propres, l'agriculture. Et vous rappelez aussi, Monsieur Geros, que l'Épic Vanille ce n'est pas un GIE. L'Épic Vanille est un établissement stratégique pour nous, ce qui n'était pas le cas, je me rappelle, en 2005 et 2006 où l'on souhaitait dans les gouvernements précédents dissoudre l'Épic Vanille. Donc, nous, nous avons souhaité donner les moyens forts à cet établissement pour doubler dans les trois prochaines années la production de vanille avec toutes les serres qui ont été soutenues et attribuées depuis deux ans. Donc, on va passer à 30 hectares de serres plantées d'ici trois ans en plus pour doubler la production de vanille mûre. On me rappelle qu'en 2019, nous avons engagé 296 millions F CFP pour les aides à la vaniculture et il est vrai que l'on souhaite innover et proposer de faire de l'agriculture mixte, donc avec développement d'énergie renouvelable notamment dans les îles. Et donc, il y a des projets pilotes à Tahaa et à Raiatea où, sur les serres de vanille, on espère produire de l'énergie renouvelable, de l'énergie solaire. Donc, ce dispositif sera mis en place à Tahaa et Raiatea.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote de la mission 965. Même vote. Merci.

#### Mission 966

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À l'article 6555, il est question du financement de la dotation relative à l'APC. Afin de conforter mon analyse et au vu des derniers développements par rapport à l'indépendance de cet organisme, ne partagez-vous pas l'idée de considérer la dotation que nous lui attribuons comme une dépense budgétaire obligatoire, sinon au moins prioritaire ? C'est pour ça que j'ai re-traité, en fait,

mes dépenses internes tout à l'heure en incluant cette disposition qui, dans votre exposé des motifs, n'a pas été considérée en tant que telle. Donc, c'est ma première question.

La deuxième, à l'article 657362, nous finançons le service de la statistique. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un service où opèrent également plusieurs fonctionnaires de l'État sous convention d'État et que, de surcroît, ce service assure un certain nombre de missions pour le compte de l'État, est-ce qu'on peut savoir comment l'État nous rétribue en retour ? Ou est-ce qu'on le fait comme ça, juste pour nous conforter des résultats de leurs travaux ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Pour répondre précisément, et non philosophiquement parce que je ne partage pas la philosophie de Monsieur Geros, sur le 6555 c'est la dotation de fonctionnement de l'APC. Dès lors que les postes maintenant sont à la charge de la Polynésie française, ils sont donc imputés directement sur la masse salariale payée par la Polynésie française et donc la dotation est baissée du même montant. Le reliquat ne bouge pas et le reliquat reste acquis à l'APC.

Donc, je ne sais pas si ça va dans le sens de sa philosophie d'avoir une charge payée directement, mais... (**M. Antony Geros :** « Est-ce qu'il n'y a pas une recette d'État ? ») c'est l'application des lois du pays qui ont été votées et dès lors que nous payons la masse salariale, on ne va pas payer deux fois. En fait, c'est ça.

Sur les subventions, s'agissant de l'Institut de la statistique, ce qui est fait pour le compte de l'État, c'est le recensement général de la population et les années de recensement. Il y a une dotation de l'État qui vient en recettes effectivement assurer cette mission pour le compte de l'État. Si jamais il y a des études pour le compte de l'État, l'État finance ces études. Mais, aujourd'hui, l'Institut de la statistique relève bien de la Polynésie française. Il y a des cadres de l'Insee qui sont effectivement à la Direction de l'institut mais pour nous en faire l'apport technique nécessaire à la bonne conduite de nos travaux statistiques. Voilà. Donc, c'est le recensement qui est financé par l'État. Mais les recensements, ce n'est pas tous les ans.

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Oui, mais c'est seulement aujourd'hui qu'ils se sont investis d'une nouvelle mission qui est celle de la centralisation des listes électorales. Et dans le cadre de cette nouvelle mission, l'État participe-t-il au financement ou bien tout est laissé à la charge du Pays ?

**M. Teva Rohfritsch :** Je peux répondre quatre fois à la même question, Monsieur le président. Il n'y a pas d'autres dotations de l'État cette année pour l'Institut de la statistique. Pour les années de recensement, il y a une dotation de l'État. Il n'y a pas d'autres dotations. Je ne sais pas si ma réponse est claire, mais c'est bien la Polynésie française qui finance l'Institut de la statistique.

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** La gestion des listes électorales est une gestion qui relève de la compétence de l'État et dans le cadre du statut qui est en cours aujourd'hui, normalement, lorsque nous sommes sur des compétences partagées, l'État doit assurer la partie de son financement. D'où ma question de savoir si dans le cadre de la gestion des listes électorales, qui est imposée à toutes les communes et qui est centralisée à travers un numéro Insee au niveau du service de la statistique, l'État apporte sa contribution. Parce que jusqu'ici, l'État apportait sa contribution aux communes parce que ce sont les communes qui faisaient ce travail. Mais, aujourd'hui, ce sera terminé, ce ne sera plus les communes qui feront ce boulot. Les communes vont juste assurer les inscriptions et la retransmission de ces inscriptions au service statistique qui va lui attribuer un numéro Insee, et qui vont gérer ensuite l'ensemble des radiations etc., pour ne pas qu'il y ait des doublons. Du coup, je pose la question de

savoir si cet aspect des choses a été négocié avec le Pays ou bien si tout simplement on a laissé faire l'État, parce que l'État doit assurer sa contrepartie financière.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Pour la cinquième fois, il n'y a pas d'autres dotations au budget de l'Institut polynésien de la statistique en Polynésie française. La centralisation des fichiers électoraux se fait en centrale, c'est-à-dire à l'échelle nationale. Paris paye ce qu'il doit payer en centrale. L'ISPF transmet ce qu'il a à transmettre. Je peux répondre une sixième fois. Mais, Monsieur Geros, vous voulez me faire dire ce que vous avez envie d'entendre, mais vous ne voulez pas entendre ma réponse, en fait. Et j'ai bien noté aussi la même chose pour Air Tahiti Nui tout à l'heure mais bon... Avec tout le respect que je vous dois, je fais donc à nouveau cette réponse : il n'y a pas d'autres dotations. Ce qui fait l'objet de la centralisation est centralisé à Paris, et c'est donc Paris qui assume ce qu'il centralise. Mais pour l'ISPF, nous n'avons une dotation de l'État que pour l'opération de recensement faite en Polynésie par des Polynésiens, pour les Polynésiens, et payée par l'État.

**Le président :** La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Juste pour confirmer ce qui vient d'être dit par notre vice-président puisque toutes les listes seront dans un fichier central qui est sous le coude de l'État. Nous, on gère notre partie. Mais, quand j'entends mon collègue Tony Geros, cela me fait rebondir cet après-midi, à savoir quelle est la participation de l'État. Enfin, celle qui n'arrête pas de gueuler après l'État justement sur ces sujets-là, quand on veut transférer de nouvelles compétences à nos communes, je leur rappelle à Paris : « Attention, vous envoyez de nouvelles charges, mais il faut que les moyens suivent par derrière ! ».

Non, je vais renvoyer la question à Tony et demander : *Écoutez un peu*, si *au moins* votre député, là, le député *en fait* que vous avez envoyé à Paris était un peu plus solidaire avec les parlementaires du TAPURA HUIRAATIRA, je pense qu'on devrait faire face à toutes ces questions. Hein ? C'est trop facile de venir ici et de demander à la majorité, qu'est-ce que l'État fait, alors que c'est nous qui devrions poser ce genre de questions. Enfin, là *en fait* où l'on va tous les mois. Après, cela dépend aussi... On va là-bas pour quoi faire...

Merci.

**Le président :** Merci.

Je soumetts au vote l'article 966. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 967 « Emploi et travail ».

#### Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Simplement pour dire à Madame la sénatrice de ne pas voir dans mes interventions une critique contre votre majorité. C'est seulement dans un souci d'information pour éviter de mal éclairer mon public lorsque j'aurais à être confronté à ce genre de questions de sa part.

Pour en revenir au chapitre 967, à l'article 6556B, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de transformer la caisse du Fades que nous avons restructurée ensemble entre 2010 et 2011. Vous étiez ici, là, dans l'hémicycle (*Rire.*). Hein, vous vous rappelez le travail de restructuration du Fades que l'on a fait ? Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de transformer en fait ce Fades en fonds de garantie social afin de subvenir au déficit potentiel de l'ensemble des régimes en général ? Puisqu'il ne m'a pas échappé, lors des interventions de vos ministres sur la question, qu'on parle beaucoup d'universalité — n'est-ce

pas ? — ; on parle d'unicité des régimes, des branches universelles. Et en fait, on s'est compris dans la restructuration et la réforme de notre régime social. On va revenir à quelque chose de beaucoup plus facile à appréhender au niveau des élus que nous sommes et au niveau de la population également. Donc, lorsque ce Fades va venir à extinction puisqu'il va s'éteindre le jour où la dette sera payée, est-ce qu'on ne pourrait pas quand même le conserver tout en le retransformant quand même en fonds de garantie social qui nous permettrait de subvenir à un déficit potentiel des régimes en général le cas échéant ?

Ma deuxième question intéresse l'article 657331C et notamment pour la dépense qui s'élève à 2,123 milliards de francs qui est effectuée au profit du RGS. Ma question est savoir comment expliquer cette importante baisse de nos prévisions à ce niveau ? Cela doit tenir à quelque chose, et puis ce serait bien que le ministre s'ouvre au sujet des explications relatives à cette baisse.

Ma troisième question va porter sur l'article 657332. La dépense de 36 millions F CFP effectuée au profit du CPHF du Taaone est une dépense qui me semble correspondre également à quelque chose. Pouvez-vous m'éclairer sur ce point ?

Et enfin, à l'article 657421, j'aimerais savoir si l'on subventionne uniquement les syndicats de salariés ? Je me rappelle avoir déjà posé cette question, mais on ne m'a pas répondu franchement et de manière claire. Cela fait qu'aujourd'hui, je suis toujours assez confus dans ma réflexion par rapport à ce financement puisqu'à côté des syndicats de salariés, il y a quand même les syndicats patronaux également. Donc, est-ce qu'ils sont concernés par ce financement ou non ?

**Le président :** Avez-vous d'autres questions sur le chapitre 967 avant que le gouvernement ne réponde ?... Non, il n'y a plus d'autres questions.

La parole est à Monsieur le ministre de la santé.

**M. Jacques Raynal :** Sur les perspectives d'avenir du Fades, je n'ai pas de réponse particulière.

En ce qui concerne la baisse sur le CHPF, comme vous l'avez soulevé, je n'ai pas la réponse immédiate. Je vais vous la transmettre. C'est par rapport à la dotation de l'année dernière ?... C'est bien cela, oui ?... D'accord. Je vais vous la transmettre, de même que pour les autres réponses également.

Je n'ai pas noté la question sur le RGS.

**Le président :** Elle portait sur la baisse de la dotation sur le RGS.

**M. Jacques Raynal :** On a établi pour les trois régimes, on est arrivé au niveau...son déficit, et donc c'est le reliquat du déficit qui a été... La baisse est dû au fait que la dotation n'est plus nécessaire enfin, ne sera plus nécessaire quand on aura établi un équilibre stable. De même que pour le RSPF, c'est pareil.

**Le président :** La parole est à Madame la ministre Nicole Bouteau.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Juste pour répondre à la question de Monsieur Geros sur les subventions aux syndicats de salariés. Oui, les 19 millions F CFP sont bien attribués. C'est une dotation annuelle répartie en fonction de la représentativité des syndicats de salariés.

**Le président :** Je sou mets au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons au chapitre 968, Monsieur le rapporteur.

Mission 968

**Le président :** La discussion est ouverte. Monsieur Geros, vous avez la parole.

**M. Antony Geros :** Au 657341, s'agissant du Conservatoire artistique, on s'aperçoit que ce conservatoire subit d'années en années une affluence toujours croissante des personnes qui fréquentent ce conservatoire. À tel point que des fois, cela obère complètement la circulation de la zone dans laquelle ce conservatoire se trouve. Je souhaiterais savoir si l'on va continuer à maintenir cette activité, d'abord, géographiquement au même endroit ? Et est-ce que dans la perspective de sa croissance — parce que c'est tous les ans que cela croît —, il ne serait peut-être pas temps de réfléchir à quelque chose de beaucoup plus grand ? Puisqu'aujourd'hui vous avez l'intention, sur la zone Outumaoro, de construire quelque chose de grand, est-ce qu'on ne pourrait pas déplacer par exemple cet établissement dans cette zone ? Parce que, c'est quand même quelque chose de très important puisque cela touche à la culture du Pays et même à la culture contemporaine. D'où ma question de savoir si vous avez des perspectives quand même d'avenir par rapport à la situation de ce centre ; ou bien on va laisser ce centre en l'état et continuer comme on l'a toujours fait à essayer de faire entrer tout le monde, même si on n'y arrive pas.

Ensuite, au 6528, « Autres aides à caractère économique », est-ce qu'on peut nous détailler ce que représente l'ensemble de ces aides et à qui exactement ces aides sont-elles destinées, et est-ce qu'elles correspondent à un besoin réel ? Parce qu'elles représentent quand même 6 millions F CFP.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre de la Culture.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Effectivement, le conservatoire est un peu victime de son succès. Dans un premier temps, nous avons d'abord réhabilité un certain nombre de locaux qui servaient de stockage et qui ont été transformés en salles de cours complémentaires. Et dans le budget, il y a notamment 50 millions F CFP aussi qui sont prévus pour des études pour l'agrandissement de notre conservatoire, non pas sur un autre terrain, mais sur le terrain voisin. Nous essayons d'acquérir le terrain de l'ex-hôtel Matavai parce qu'il serait dommage de détruire les bâtiments qui sont très fonctionnels, ceux qui existent en tout cas.

Après, par rapport au problème de circulation, c'est avant tout un problème de parking qui n'a pas été suffisamment bien dimensionné. Ce qui fait que, lorsque les parents viennent déposer les enfants, il y a effectivement de gros bouchons qui se créent à l'entrée de la vallée de la Tipaerui. Et dans le projet d'agrandissement du conservatoire, il y a notamment une création de parkings en plus de la construction de salles complémentaires, notamment pour la partie arts traditionnels qui, je pense, se développe le plus mais pas seulement. En fait, c'est surtout cette section des arts traditionnels qui va bénéficier de ces nouveaux aménagements. Donc, dans le budget d'investissement du conservatoire, il y a 50 millions F CFP d'études de prévus pour lancer ces opérations.

Ensuite, concernant les 6 millions d'aides, il s'agit en fait d'aides à la personne. Je vous rappelle que nous avons ici même créé une patente, avec la délivrance d'une carte d'artiste. Cette carte d'artiste permet donc aujourd'hui à tout détenteur de la carte, de solliciter des aides pour de la production artistique. Lors de la dernière commission par exemple, nous avons étudié deux demandes, celles de deux artistes, Silvio Cicero et Eto, qui ont du coup bénéficié d'un soutien de 950 000 F CFP pour la production de leur prochain album. D'autres ont bénéficié auparavant d'aides pour participer, par exemple, à des festivals de graphes à l'extérieur et notamment de sculpture aussi... Donc, l'attribution est faite par une commission — c'est Monsieur Moetai Brotherson qui siège à cette commission pour l'assemblée — et c'est fait en toute transparence. Il y a des représentants de tous les secteurs artistiques (sculpture, photo, musique...) qui siègent aussi à cette commission.

**Le président :** Nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Nous passons au Chapitre 969.

Mission 969

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je vais vous tanner à nouveau. Aux articles 657441 — donc A, B, C maintenant puisque c'est comme cela que c'est présenté — figurent les dotations qui permettent à nos académies de pouvoir fonctionner. Depuis des lustres, on subventionne ces académies donc est-ce qu'on pourrait avoir un rapport d'activité annuel en retour, au moins au niveau de l'assemblée ? C'est la moindre des choses, qu'on puisse être mis au courant du nombre de réunions qu'ils ont tenu, de ce qu'ils ont produit lors de ces réunions... C'est important parce qu'on donne tellement d'importance à ces académies, qu'on est un peu dépourvu par la méconnaissance de ce qu'ils font réellement. Donc, est-ce que c'est trop demandé que de demander à ces académies de nous donner un rapport d'activité annuel pour voir comment ils fonctionnent, et surtout pour connaître et vérifier l'efficacité du travail qu'ils effectuent ? Parce que, bon, une académie c'est une académie, hein, c'est les *sept académiciens* ; mais c'est bien que l'on puisse savoir quand même que le travail produit par les *sept académiciens* pendant un an, eh bien, cela permet de faire avancer en fait la connaissance culturelle de nos langues notamment.

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions ?... La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Déjà, je voudrais féliciter le gouvernement pour l'effort fait, puisqu'il y a plus d'un milliard maintenant qui sont consacrés au fonctionnement des établissements publics.

Par contre ma question, c'est pour la ligne 657313, pourquoi il y a moins de 406 275 000 F CFP ? Et je crois que vous l'avez expliqué en commission, la ligne au-dessus de 400 millions sert à équiper les internats. C'est bien cela ?...

**Le président :** Monsieur Félix Tokoragi, vous avez la parole.

**M. Félix Tokoragi :** *Oui, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du gouvernement, bonjour.*

*Madame la ministre, s'agissant des Tuamotu, on voit qu'il n'y a pas l'établissement du CJA. Où en êtes-vous sur l'état d'avancement de ce projet ? D'un.*

*Deuxièmement, nous nous sommes rassemblés avec l'ensemble des maires des Tuamotu vendredi dernier, et parmi eux, certains se plaignaient parce que plusieurs de vos enseignants ou directeurs seraient en train de faire de la politique — il faut dire ce qui est. Donc, avez-vous prévu des mesures — parce que certains maires sont quand même remontés — pour informer vos... enfin ces directeurs d'attendre peut-être un peu la période de la campagne électorale pour aller faire de la politique ? Voilà, c'est l'avis unanime des maires par rapport à ce sujet qui nous concerne.*

*Troisièmement, Madame la ministre, est-ce qu'il y aurait un exemple concret aujourd'hui sur la nouvelle gouvernance ? Parce qu'en fait, elle a été mise en oeuvre dans certaines îles, notamment aux Tuamotu ou encore aux Australes. Quelle avancée ce projet de nouvelle gouvernance a-t-il apporté dans nos îles ?*

*Et pour finir, je voudrais adresser des remerciements pour toutes les actions qui sont réalisées, surtout pour nos enfants, et notamment en ce qui concerne le transport de nos enfants pour la période de novembre puisque, aujourd'hui, nos enfants ont la possibilité de rentrer dans leurs îles. Donc, merci beaucoup pour l'ensemble de ces actions qui ont été réalisées.*

*Donc, voilà, Madame la ministre, les quelques questions que je souhaitais vous poser.*

*Merci.*

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Madame Vaiata Perry-Friedman.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Sur la ligne 624, au niveau des transports, il y a 109 millions F CFP. Je souhaiterais savoir si cela ne concerne que le transport terrestre ?... C'est le transport des enfants ?...

**Le président :** Avez-vous d'autres questions à poser avant que je ne passe la parole au gouvernement ?... La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** La semaine dernière, Madame la ministre, vous avez organisé une réunion au cours de laquelle vous avez parlé d'un projet de fusion entre la DGEE et le vice-rectorat, avec le transfert des inspecteurs côté Pays. Donc, je voudrais bien vous entendre sur ce sujet.

**Le président :** La parole est au gouvernement.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Pour les académies, je vais répondre puisque, c'est sur le chapitre budgétaire enseignement, mais, en fait, les subventions sont versées par la Direction de la culture. Les bilans sont transmis au service de la culture, à la Direction de la culture, par les académies. Je peux toujours vous les transmettre pour information. Ce que je peux vous dire quand même, c'est que tous les mercredis, en ce qui concerne *l'Académie Tahitienne*, ils tiennent des commissions et une fois par mois des réunions plénières. Le bilan est facilement visible puisque le site *de l'Académie Tahitienne* est alimenté régulièrement pour le dictionnaire, et il y a aussi des publications. On vient de sortir, en collaboration avec *l'Académie Tahitienne* et le service de l'interprétariat, un nouveau lexique trilingue. Donc, tous les ans, nous avons comme ça, des publications qui sont faites par nos académies. On peut vous transmettre pour information, si vous voulez, les bilans de nos académies. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

*Merci.*

**Le président :** La parole est à Madame la ministre de l'éducation.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** En ce qui concerne les transports, cela concerne essentiellement les transports des agents qui partent en mission dans les îles et les archipels, et cela concerne essentiellement tout ce qui est formation. Cette année, nous avons essentiellement axé notre programme sur les formations du personnel.

Après, par rapport aux absences au niveau des archipels des Tuamotu, les enseignants ne sont pas sans savoir qu'ils ont un droit de réserve, et que nous sommes quand même sur la surveillance au niveau de leurs absences.

Concernant la nouvelle gouvernance, nous avons le site de Hao qui est sur le dispositif de la nouvelle gouvernance. D'ailleurs, après les élections municipales, nous allons effectuer une mission à Hao pour poursuivre le dispositif, avec Monsieur Brisset qui arrive de métropole et qui suit ce dispositif avec le cycle 3.

S'agissant des – 406 millions F CFP, il y a 200 millions F CFP que l'on a renforcés pour les WEI et les PLEI puisque cette année nous avons des nouveaux sites. En fait, sur les WEI et les PLEI, nous avons pour cette année scolaire 22 sites en tout. Nous avons de nouveaux sites tels que Rimatara, Taiohae, et notamment le lycée de Bora Bora. Ensuite, en ce qui concerne les 200 autres millions F CFP, cela concerne les établissements publics, c'est-à-dire les établissements du second degré où l'on augmente leur subvention de fonctionnement.

Enfin, la question de la fusion de la DGEE et du vice-rectorat est encore en forte réflexion. Je pense que ce n'est pas à l'ordre du jour puisque nous ne sommes qu'aux prémices de la réflexion. On en

reparlera plus tard, aux prochaines réunions de la commission de l'éducation. Nous attendons les réponses de notre dialogue de gestion, avant de nous attaquer à cette nouvelle convention.

**Le président :** La parole est à Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Madame la ministre, qu'en est-il du CJA des Tuamotu ?*

*Et deuxièmement*, la semaine dernière, nous nous sommes réunis avec les 17 maires des Tuamotu. Plusieurs des maires des Tuamotu se plaignent des directeurs d'école et des instituteurs qui font de la politique à l'heure actuelle. Je parle des Tuamotu en connaissance de cause puisque nous vivons à proximité et aux côtés de nos populations. Il n'est pas du ressort des élus que nous sommes, des élus de proximité, de dire non à ce qu'ils se présentent aux élections. Mais utiliser l'école en ce moment où il y a les parents pour dire et faire également de la politique, c'est sur ce point-là que les maires s'interrogent.

Sinon, rappelez-vous qu'en 2014, il y a une île particulière des Tuamotu, Tatakoto, où l'on avait un directeur d'école qui s'était présenté face au maire qui se présentait. Et pas plus tard, me semble-t-il, cette année, par des décisions politiques, le Pays a été condamné par le tribunal administratif parce qu'un maire a voulu à un moment donné *chek out* le directeur, et il y est arrivé parce qu'il a été réélu.

Et pour ne pas tomber dans ces dérives dans les jours à venir, notamment sur ce qui s'est passé, avez-vous prévu des notes de service leur rappelant leurs droits et leurs devoirs en matière de réserve ? C'est là où les maires s'interrogent. Qu'un directeur au mois de février se dise « moi, je me présente aux élections », il est libre de se présenter à partir du moment où il fait le choix clairement de se présenter et de dire que le poste de directeur actuel ou de directrice qui peut-être influe auprès de nos populations ne puisse pas nuire les uns et les autres. C'est une question qui est très pertinente puisque nous allons être confrontés très bientôt — ce qui n'est pas le cas du maire de Makemo — mais certaines communes s'interrogent sur ce qui va se passer dans les jours à venir. Voilà, Madame la ministre, clairement cette question par rapport aux professeurs d'écoles et aux directeurs. En vous remerciant.

**Le président :** Madame Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Il est vrai que vous êtes sur les prémices de la fusion, mais j'interviens aujourd'hui pour vous alerter sur ce projet que l'État voudrait mettre en place depuis des années. Vous savez que la France est dans une politique drastique d'économie. Donc, quand on parle de fusion des deux services, il y a un impact budgétaire. Aujourd'hui, Madame la ministre, si je comprends bien les prémices, il serait question de récupérer les inspecteurs d'académie sur le budget. Pour ma part, lorsque j'étais ministre, j'ai fait le contraire. C'est-à-dire que j'ai ramené la charge des inspecteurs de l'Éducation nationale à l'État pour qu'ils puissent bénéficier des primes, comme les autres. Aujourd'hui, vous parlez peut-être d'un transfert de la masse salariale. Je vous dis tout de suite que j'ai été alertée par les syndicats quant à ce transfert de la masse salariale, et vous connaissez la position des fonctionnaires.

De plus, cette crainte du transfert de masse salariale est confirmée. En effet, la mesure n° 12 du rapport de l'Igas qui est sorti concerne le transfert des fonctionnaires à la CPS. (*Réaction de la ministre Christelle Lehartel.*) Vous dites que non, Madame la ministre. Vous n'avez peut-être pas lu le rapport mais je vous dis que, sur la prochaine convention État-Pays « Santé », c'est une mesure qui est proposée. On parle du transfert des fonctionnaires à la CPS. Aujourd'hui, vous, vous nous parlez des prémisses d'une fusion. Je voudrais juste vous alerter que si l'on commence à y mettre le doigt, on risque d'être confronté à une crise dans le monde enseignant.

Je vous remercie, Madame la ministre.

**Le président :** La parole est à Madame Lana Tetuanui, avant la réponse du gouvernement et le vote.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** L'intervention de Madame la députée est très très intéressante, pour ne pas dire pertinente.

On parle ici des compétences de la collectivité en termes d'éducation et de compétence de l'État, outre le fait du dernier rapport qui a été sorti par l'Igas. J'abonderai dans ce sens pour mettre un point dessus, qui est non négociable aussi, ne serait-ce pour la parlementaire que je suis, et dire quand même à mes collègues ministres qui seront en charge, dans l'avenir... Puisque à l'heure où nous parlons, il n'en est rien ; on le saurait. Et on restera vigilant sur tout ce qui se trame, surtout au niveau du partage des compétences. Enfin, je voulais quand même rassurer l'ensemble de mes collègues au gouvernement, en tout cas pour ce qui me concerne, à Paris, je resterai vigilante. Que chacun garde ses compétences et paye par rapport à ses compétences ! Je viens de dire dans mon intervention en préambule du budget : « *Chaque jour vaut sa peine* ». Et rassurer aussi notre députée. Il est vrai peut-être que des fonctionnaires, venus en mission ici, ont pondu des membres de phrases pour nous dire ce que l'on doit faire, mais j'estime que nous sommes assez grands, assez matures et assez forts, ensemble, pour aller leur dire qu'il faut arrêter et que l'on ne va pas non plus suivre à la lettre ce qu'ils nous disent. C'est tout.

**Le président :** La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, nous sommes en train de perdre notre temps. Nous avons déjà affirmé devant les syndicats qu'il n'était pas question pour nous que la masse salariale soit transférée au Pays. À moins que vous n'ayez pas confiance en votre gouvernement ! Il n'est pas question... Je ne sais pas pourquoi on a fait un petit feu et puis tout le monde est en train de parler de la même chose alors que, depuis déjà quelques temps, notre position est claire. Bien sûr que ces inspecteurs veulent faire comme en Nouvelle-Calédonie. Mais nous ne sommes pas en Nouvelle-Calédonie et nous n'avons jamais demandé de transfert de masse salariale ! Jamais ! Nous savons que les syndicats ne veulent pas du transfert à la CPS du personnel enseignant, pourquoi voulez-vous insister sur ce fait ?! Ces gens ne se sentent pas solidaires des difficultés des caisses de solidarité de ce pays ! C'est fini ; c'est réglé. On prend acte et on se débrouille ! La rumeur, c'est le vice-rectorat et la DGEE. Mais je ne vois pas, à l'orée des années 2030, une telle fusion parce qu'elle remettrait tout en cause. Je ne sais pas, mais nous sommes en train de créer des débats lors de l'examen du budget. Je ne sais pas ce que vient faire ce débat, ici, aujourd'hui, alors qu'il y a d'autres dossiers sur lesquels nous pourrions initier ce genre de débat. Donc, Monsieur le président, revenons-en à notre budget. Étudions-le ! Terminons avec ce dossier ! Viendra le temps de répondre à ces questions.

Monsieur le président, je ne veux pas vous donner d'ordre, mais on ne va pas instaurer des débats de café, ici, en posant d'autres questions après la réponse du ministre. Je pense que les élus devraient avoir leurs questions à poser, on leur apporte des réponses et on arrête là.

**Le président :** Puisque nous sommes suffisamment informés et puisqu'il faut à un moment donné arrêter de poser des questions, je sou mets au vote la mission 969. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 970.

#### Mission 970

**Le président :** La discussion est ouverte sur le Chapitre 970. La parole est à Madame Sylviane Teroatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Teroatea :** Concernant le Chapitre 6561, qu'est-ce qui explique le retrait de 160 millions F CFP pour le fonds de prévention sanitaire et sociale ?

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je voudrais juste rectifier les mots du Président quand il dit que les fonctionnaires d'État ne veulent pas participer à la solidarité territoriale. Je voudrais juste rappeler qu'ils y participent déjà en cotisant à la CST. Ce n'est donc pas du tout cette raison qu'il faut évoquer pour ne pas accepter le transfert des fonctionnaires d'État à la CPS. Il s'agit d'acquis sociaux. Si j'amène ce débat aujourd'hui, c'est que Madame la ministre a organisé une réunion la semaine dernière et a annoncé des prémisses de fusion et que je voudrais juste alerter le gouvernement que cette fusion aura une charge en plus pour le Pays. Cela fait tout à fait partie des débats budgétaires. Et puisqu'elle l'a déjà annoncée, cela veut dire que tous ceux qui étaient présents à la réunion, même les représentants syndicaux, n'ont pas compris ce qu'elle a voulu dire, quand bien même elle dit qu'elle ne l'a jamais annoncée. En tous les cas, cela est prévu pour le mois d'avril. C'est juste que ça sera une charge en plus pour le Pays. Aujourd'hui, on a l'exemple des surveillants. Parce que l'on a accepté le transfert de la masse salariale, aujourd'hui, cette dernière est une charge supplémentaire pour le Pays.

**Le président :** La réponse du président est claire, je suppose.

**M. Antony Geros :** À l'attention du ministre en charge du fonds qu'a évoqué ma collègue, le Fonds de prévention sanitaire et sociale. Vous savez tous qu'on ne veut pas recréer un deuxième Épap avec ce fonds. Depuis son existence puisqu'il a une année d'existence maintenant, pouvez-vous nous transmettre une liste des actions que ce fonds a financées depuis cette année d'existence ?

Ensuite, au niveau de l'Institut Malardé, on a ouvert un centre de recherches à Paea. C'est bien, même s'il n'est pas bien positionné parce qu'il nous occupe une emprise quand même que l'on aurait pu utiliser pour permettre à la population de Paea d'accéder plus facilement à la mer, mais on ne va pas revenir dessus. Et côté montagne, il y a un deuxième centre de recherches qui va être créé. Je sais que pendant un certain nombre d'années, l'Institut mère qui est ici a eu beaucoup de difficultés à équilibrer son budget ; d'ailleurs, on est venu à la rescousse continuellement d'année en année. Avec l'ouverture de ces deux centres, est-ce qu'on peut nous en dire un peu plus sur la manière dont ils vont fonctionner ? Parce qu'un centre de recherches, c'est extrêmement coûteux ! Je souhaiterais savoir si c'est sous-tendu à un financement de fondation, ou s'il s'agit d'un centre qui va fonctionner avec les moyens du Pays en termes de financement ? On aimerait en savoir plus.

**Le président :** La parole est au gouvernement. Monsieur le ministre de la santé, à vous la parole.

**M. Jacques Raynal :** Oui, je répondrais sur deux sujets.

Pour Madame Sylviane Teroatea, sur les taxes concernant le fonds de prévention, la diminution de -160 millions F CFP est dû au fait que l'on a reçu les taxes, et donc le Pays avait juste à mettre 30 millions F CFP pour établir à 190 millions F CFP. C'est un ajustement du fait que l'on a des recettes à 160 millions F CFP. Il était prévu 190, et le Pays n'a plus qu'à mettre 30 millions F CFP pour faire les 190 millions F CFP sur la ligne.

Et concernant la liste des actions réalisées à ce jour par le fonds de prévention, je peux vous en donner la liste rapidement, mais puisque vous êtes intéressés, je pourrais vous fournir le partage. En fait, nous avons des actions sur la lutte contre les cancers, les activités physiques adaptées pour 36 millions F CFP ; la lutte contre les maladies non transmissibles (obésité, diabète) ; maladies cardiovasculaires pour 55 millions F CFP et plus. Sur la santé au travail, nous avons notamment des actions avec un certain nombre d'entreprises. À l'heure actuelle, 34 entreprises sont adhérentes d'une convention avec la santé pour favoriser l'activité physique chez leurs salariés pour 26,5 millions F CFP. Il y a 2,3 millions de F CFP pour la santé des seniors ; 9,8 millions sur la vie scolaire ; 16,718 millions pour la lutte anti-vectorielle — cela concerne l'hygiène. Ensuite, nous avons aussi des actions sur la périnatalité et les maladies infectieuses. Nous avons 9,362 millions pour la lutte contre le tabac, et il s'agit notamment d'actions d'information. Pareil pour la lutte contre l'alcool, il y a pratiquement 2,5 millions F CFP. Il y a 26,5 millions F CFP pour les activités physiques, et plus de 64 millions de F CFP pour promouvoir l'alimentation saine. Ce sont les quelques actions qui ont été réalisées cette année, et vous voyez que l'on utilise les fonds.

Et s'agissant du contrôle, c'est contrôlé. Nous n'avons pas le même type d'activité que ce qui existait avant, tout simplement parce que les personnels qui sont chargés de cela sont responsables de ce qu'ils décident, et nous effectuons régulièrement des contrôles sur les différentes décisions qui sont prises. Il y a une commission qui se réunit et qui donne son accord ou non sur les activités qui sont présentées par différents secteurs, notamment associatifs.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** La question sur le fonds de prévention avait été posée en commission et j'y avais répondu. Nous avons expliqué que — souvenez-vous — nous avons amorcé, créé ce fonds et amorcé ce fonds avec une subvention de fonctionnement du budget de la Polynésie française pour amorcer le fonds.

Par ailleurs, nous allons examiner les comptes spéciaux, et je suis sûr que vous avez déjà étudié vos comptes spéciaux. Il y a bien le compte spécial avec maintenant la recette affectée liée aux taxes sur le sucre qui ont été mises en place. On n'a donc plus besoin de subvention du budget du Pays, puisque maintenant il y a les taxes affectées. Je pense que vous avez bien regardé, puisque vous avez préparé cette séance avec sérieux. Il y a 677 millions F CFP de recettes fiscales attendues, c'est-à-dire que l'on va augmenter très fortement nos capacités de prévention pour l'année prochaine. Est-ce qu'on subodore dans la question qu'il y a une baisse de l'effort de prévention, alors qu'au contraire, c'est simplement le plein rendement aujourd'hui des taxes qui va être enregistré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'année 2020. On aura l'occasion de l'examiner tout à l'heure, mais vous aurez 677 millions F CFP de recettes fiscales au titre de la nouvelle taxation sur le sucre. Et contrairement à ce que l'on avait pu entendre et lire à l'époque, c'est bien ce gouvernement qui a eu le courage de mettre en place une taxation supplémentaire sur le sucre, les boissons sucrées pour venir financer la prévention. Donc voilà. Et c'est le rendement de cette taxation que l'on enregistre en 2020.

**Le président :** S'agissant de l'Institut Malardé... La parole est à Monsieur le ministre Tearii Alpha.

**M. Tearii Alpha :** Concernant l'Institut Malardé, nous votons le budget de l'institut jeudi après-midi. Avec Monsieur Hervé Varet, nous sommes prêts à vous dévoiler la stratégie sur les trois prochaines années, puisque le directeur a fait une étude analytique des différents départements de Malardé avec le coût, les rendements et quel soutien public il faudrait maintenir par départements. L'Institut Malardé est important pour notre dispositif de veille sanitaire, il faut donc continuer de soutenir les équipements de Malardé dans ce sens. Bien sûr, la recherche était fondamentale mais elle est devenue maintenant une vraie réalité d'application puisque, Ciguaprod, le bâtiment côté mer, va nous permettre de commercialiser en grande quantité — mais ce sont des microgrammes — de la ciguatoxine pure à des valeurs commerciales extraordinaires. Cela se chiffre à des dizaines de milliers de dollars par session. Et nous avons bien sûr misé sur ce schéma de commercialisation. Et s'agissant d'Innoventomo, le bâtiment qui est côté montagne et qui est en cours de construction, c'est un bâtiment important pour la lutte vectorielle, notamment des moustiques. C'est devenu une réalité. Tout le Pacifique nous regarde avec envie. Nous sommes à la pointe de la lutte vectorielle, et ce bâtiment Innoventomo va nous permettre de tisser de nouveaux programmes de partenariat pour lutter contre toutes les maladies portées par les moustiques, parce que le moustique tue beaucoup plus qu'on ne le croie dans le monde entier. Plus que les requins et plus que beaucoup de choses.

Nous avons investi dedans avec le **médecin** (NDT : Appellation désignant Monsieur le ministre de la santé), et nous soutenons la stratégie de Malardé pour les prochaines années.

**Le président :** Nous passons au vote du chapitre 970. Même vote ?... Merci.

Nous passons au Chapitre 971.

Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Il est vrai que c'est un chapitre qui est bien abondé. Je voudrais poser la question à Madame la ministre, puisque sur le terrain, il arrive assez souvent que des personnes qui sont dans le besoin se rendent aux antennes des affaires sociales pour réclamer un bon alimentaire ou un bon vestimentaire. Et souvent, on leur répond, même le 5 du mois, qu'il n'y a plus de crédits ou qu'il faut repasser dans 15 jours voire dans un mois.

Tout à l'heure, je vous ai entendu parler de carte prépayée, pouvez-vous nous expliquer comment ce système pourrait fonctionner ?

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet :** Pour l'instant, les travaux sur cette éventuelle carte prépayée sont arrêtés depuis un moment, je ne pourrais donc pas vous en dire plus. Sachez néanmoins que cette carte prépayée a été prévue pour que les familles soient plus engagées dans leurs dépenses. Elles vont être libres d'aller faire des courses dans les magasins qui vont être retenus, seules, sans avoir à passer sans arrêt par des aides alimentaires dans les circonscriptions d'actions sociales. Bien sûr, les cartes seront chargées régulièrement, mais les familles seront suivies par des travailleurs sociaux pour les aider également à prendre conscience que ces crédits ne sont pas faits pour acheter n'importe quoi. Cependant, nous savons déjà que ces familles qui manquent de tous, seront à même de faire attention à leurs dépenses. Elles seront à même de comprendre et de savoir déjà que les dépenses essentielles vont d'abord sur l'alimentation et les besoins des enfants. Mais les travaux sont arrêtés actuellement et n'ont pas été achevés.

Après, concernant leurs déplacements dans les circonscriptions d'action sociale, si on leur refuse les bons alimentaires, je suis un peu étonnée. Il est vrai que j'ai eu des retours des travailleurs sociaux qui me disent que certaines familles reviennent au bout de 15 jours ou de 3 semaines, alors que d'autres n'ont pas encore été servies. On leur demande donc d'attendre un peu parce qu'il y a tous les jours des listes de personnes qui viennent mais qui n'ont pas pu avoir ce jour-là, et qui reviennent. Normalement, ils ont le droit de venir une fois par mois, alors que d'autres viennent très régulièrement. Ils ont également un budget à gérer mais ce sont les principales causes qui font que peut-être ils ont été renvoyés.

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Peut-on nous dire pourquoi au niveau du Felp, la dotation a disparu ? Je suppose que c'est la même réponse que pour le fonds de prévention. Il y a un financement de fiscalité affecté. Il y a 45 millions F CFP qui ont été retirés.

**Le président :** La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet :** Je vois 200 millions F CFP donc cela n'a pas bougé. En 2019, 200 millions F CFP, et au budget 2020, 200 millions F CFP. Et il faut savoir que le Felp finance le Fass à hauteur de 200 millions F CFP pour le RNS.

**M. Antony Geros :** En fait, je m'étais trompé sur l'inscription juste en dessous. C'est toujours le fonds d'action sanitaire et je pense que le vice-président a répondu.

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Madame la ministre, un point de notre programme était d'accompagner des associations d'insertion sociale et professionnelle. J'en suis une tout particulièrement, et il s'agit de Tamari'i Nuutania. J'aurais voulu savoir combien d'associations ont été créées depuis, et comment elles sont suivies et accompagnées.

**M<sup>me</sup> Isabelle Sachet :** Ces associations sont accompagnées aussi bien par le ministère que par la DSFE. Ces associations émergent au Pas (Projet d'action sociale) et évidemment, nous essayons de leur donner un maximum d'aides. Elles sont vraiment bien suivies tout comme les projets le sont. Les objectifs sont vérifiés. Ont-ils vraiment atteints leurs objectifs ? Où est-ce qu'ils travaillent ?

Et s'agissant du dossier de Tamari'i Nuutania qui vous tient à cœur, je sais qu'il a abouti. Il est maintenant inscrit au Pas. De ce fait, nous les avons accompagnés depuis une année et demie et vont maintenant bientôt démarrer à Taravao — je crois que c'est la semaine prochaine ou la semaine d'après — leur expérience agricole. Ils vont être intégrés dans le groupe qui va être pris, c'est-à-dire avec des jeunes adolescents de Taravao et de Vairao, mais aussi des anciens détenus : c'était l'objectif.

**Le président :** La parole est à Monsieur Antonio Perez.

**M. Antonio Perez :** Sauf votre respect, Monsieur le président, nous sommes bien entendu des élus et nous nous exprimons et posons des questions, mais simplement dans un souci d'efficacité, pourrait-on demander à l' élu qui veut s'exprimer de grouper ses questions et de les structurer afin d'éviter des allers et retours avec le ministère s'il vous plaît ?

**Le président :** Oui, bien sûr.

La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Concernant la jeunesse, lors de la dernière réunion du comité de lutte contre la délinquance, Monsieur le Président a annoncé la création d'une délégation interministérielle de la jeunesse qui serait dirigée par Monsieur Teiva Manutahi. J'aurais voulu savoir si la création de cette délégation était prévue au budget, et quelles seront ses missions.

**M. Édouard Fritch :** J'ai annoncé la création de cette délégation il y a déjà trois heures, et je confirme qu'elle sera créée très prochainement. Nous allons prendre des dispositions au niveau du Conseil des ministres pour les arrêtés d'organisation de la délégation. L'idée est de faire cela sans dépenses supplémentaires. J'essaie en tous les cas de le faire. Et c'est pour cela qu'*a priori* rien n'apparaît au budget. Vraisemblablement, lors d'un prochain collectif, je demanderai — parce qu'il faut que je demande sinon tout le monde demande et pas moi — pour financer la prochaine délégation pour la promotion de la jeunesse et la lutte contre la délinquance. C'est important. Je vais travailler avec du personnel de la DSFE, et essayer de répondre aux objectifs, à savoir que sur les milliers de signalements qui nous viennent des écoles, qu'il y ait un peu plus qui soient pris en considération. Et comme je l'ai dit encore ce matin, pour pouvoir attaquer le problème à la base puisque ce sont ces petits jeunes de 9, 10, 11, 12 ans qui deviennent demain des voyous de 20, 21, 22, 23 ans. C'est tout.

**Le président :** Merci.

Nous passons au vote du chapitre 971. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 973 « Environnement ».

#### Mission 973

**Le président :** La discussion est ouverte et si vous pouviez grouper vos questions. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Non, c'est difficile de grouper parce que de toute façon, c'est à l'évidence même puisque les questions intéressants le même chapitre sont groupées dans le même chapitre. Je ne sais pas dans quel ordre de groupement nous suggère notre président de commission, mais en tous les cas, je vais poser les miennes.

La première question intéresse, en matière environnementale, cette forte demande de remise en question de nos PPR. Vous savez, vous êtes propriétaire de terre, et parce que dans un plan qui a été tracé, votre terre se trouve en zone rouge ou en zone orange, la valeur acquise de la terre dégringole complètement. À tel point qu'une valeur très élevée vous interdit même de construire parce que vous êtes en zone non aedificandi. Du coup, je pose la question de savoir, par rapport à cet impondérable, a-t-on une marge de manœuvre, nous ? Comme cela relève de la sécurité, eh bien cela échappe encore à nos compétences. A-t-on une marge de manœuvre ? Parce qu'à la limite en fait, le propriétaire est en droit quand même de se faire indemniser. Si on lui dit que la terre qu'il a acquise à 45 millions F CFP ne vaut plus rien parce qu'il ne peut plus rien construire dessus, il est quand même en droit de se dresser devant la puissance publique pour dire « écoutez, faite une DUP dessus et récupérez, mais remboursez-moi mes 45 millions F CFP ». Et cela, c'est autant du côté mer où on a des sommes faramineuses du coût de la valeur vénale de nos terres, mais autant du côté également de la montagne.

Ensuite, la deuxième question que je pose intéresse l'article 6561. Vous avez prévu de doter les organismes de regroupement types syndicats mixtes entrants etc. Pouvez-vous m'expliquer exactement de quels organismes ils relèvent exactement ?

Et à titre subsidiaire, vous avez dernièrement fait adopter le code de l'environnement polynésien. En termes de traitement des déchets, vous n'y prévoyez que le CET, comme je l'ai dit ce matin. Du côté des autres types de traitements, je parle de l'incinération, de la pyrolyse, des gaz déification, digestion etc., votre code est muet. Comment peut-on ouvrir le débat sur les filières de prétraitements si à votre niveau le traitement c'est l'enfouissement ? Comment peut-on ouvrir le débat dessus ? Parce que, aujourd'hui, l'ensemble des communes sont un peu mis au pied du mur par rapport à leurs déchets, et elles n'ont pas d'autres solutions que d'attendre ce que l'organisme intercommunal va réfléchir pour elles.

Aujourd'hui, on est à l'aune du renouvellement des conseils municipaux et, de plus en plus la Chambre territoriale des comptes apporte un focus relativement important et fin sur la manière dont on a traité les deniers publics par rapport à ces compétences depuis maintenant une dizaine d'années. Je pose la question de savoir s'il y a une volonté véritable du gouvernement d'aider les communes à pouvoir voir ailleurs que ce qu'on lui impose aujourd'hui ?

**Le président :** Y a-t-il d'autres questions ?... La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je voudrais savoir pourquoi il y a une baisse de 15 millions F CFP au niveau de la ligne sur les subventions aux associations ?

**Le président :** Je passe la parole au gouvernement. La parole est à Monsieur le ministre de la culture.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Je vais commencer par la dernière question. La baisse est simplement liée au taux d'exécution que l'on a constaté pour cet exercice 2019. Il y avait 45 millions F CFP et on est bien en deçà en termes de consommation, donc nous ajustons la ligne budgétaire. Et si, par bonheur, les appels à candidatures cette année sont plus nombreux, à ce moment-là, on ajustera lors d'un prochain collectif.

Ensuite, concernant le financement d'organismes publics, il s'agit de la quote-part du pays dans le syndicat mixte Fenua ma, tout simplement. Concernant après les déchets, je rappelle juste qu'il s'agit d'une compétence communale, mais nous travaillons bien entendu avec... Le choix du CET n'est pas le mien puisqu'il s'impose aussi à moi, aujourd'hui, donc je n'ai pas le choix. Je fais constater simplement que le CET est effectivement une option qui a été retenue, et plusieurs fois je l'ai dit ici, il me semble qu'il manque un élément dans la chaîne de traitement des déchets pour réduire les volumes de déchets à enfouir, d'une part, et peut-être aussi pour réduire les stocks historiques.

Ceci dit, nous avons lancé aussi, avec un partenariat avec l'ADEME et bien sûr Fenua ma, une étude sur un schéma directeur des déchets pour déterminer quel type de procédé nous retiendrons dans le

cadre de ce schéma pour réduire le volume des déchets à enfouir. Quasiment toutes les semaines, j'ai des gens qui viennent me proposer des solutions-miracles, mais c'est à ce moment-là, dans ce schéma, que l'on déterminera la meilleure solution pour traiter nos déchets. Il y a une multitude de solutions, que ce soit la pyrolyse, l'incinération, la méthanisation, etc., le tout étant de trouver la meilleure voire même la moins mauvaise solution par rapport au volume de déchets que nous avons à traiter puisque toutes les technologies que j'ai plébiscitées depuis quatre ans aujourd'hui, concernent des volumes extrêmement importants. Nous, nous devons traiter 55 000 tonnes de déchets par an, ce qui, hélas pour nous, nous semble énorme mais pour qui, les solutions techniques sont très faibles. Il faut donc trouver des solutions qui soient adaptées aussi à ce volume, mais aussi au type de déchets que nous produisons.

Concernant les déchets toujours, je me permets une petite réflexion quand même que je souhaite partager aujourd'hui. Nous sommes sur un taux de captation des déchets et de tris de l'ordre de 60 % sur Tahiti-Moorea. En France, par exemple, c'est 23 %, donc nous ne sommes plutôt pas mauvais. Et si Faaa rentrait dans ce système de tri, nous serions aujourd'hui sur un taux d'environ 75 %, nous serions très très bons. Je lance un appel aussi parce que, pour le moment, le CET n'est peut-être pas une très bonne solution, mais je pense qu'elle est un peu mieux que les décharges que l'on peut voir dans certaines communes et je ne vise pas qu'une seule commune. C'est donc un appel que je lance aussi à tous les maires.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre du logement et de l'aménagement.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Pour aller directement sur le sujet, même si cela ne concerne pas ce chapitre mais plutôt le chapitre sur l'urbanisme et l'habitat etc., nous avons évolué sur notre pratique en matière de PPR puisque, aujourd'hui, on vient expliquer aux propriétaires fonciers quelles sont les préconisations qui sont à mettre en œuvre au travers de l'expertise, par exemple, d'un géologue. Quels sont les travaux qui permettraient de sortir des aléas qui sont matérialisés sur les plans de prévention des risques naturels, que ce soit sur les problèmes liés aux inondations, aux éboulements, à la submersion marine ? Nous avons demandé à un cabinet juridique métropolitain de travailler sur le sujet. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de vous l'expliquer ici, et aujourd'hui, nous évoluons sur le sujet. On ne vient plus à dire simplement aux gens « voilà, votre terrain est classé tel quel ». Nous venons leur donner des conseils et expliquer comment ils peuvent procéder à un déclassement du terrain s'ils suivent évidemment nos conseils.

Vous dites que pour tous les terrains qui seraient situés en zone rouge, il faudrait que le Pays mette en place un fonds d'indemnisation des propriétaires. Si je suis propriétaire d'une montagne, il faudrait qu'on m'indemnise de par le fait que je ne puisse pas construire sur ladite montagne. Je ne sais pas, et il n'y a pas de fonds d'indemnisation qui existe aujourd'hui. J'ai entendu parler d'une association sur Punaauia qui met de plus en plus en avant cette idée de réparation ou d'achat de terrain et qui serait en zone rouge. Comme je viens de vous l'expliquer, il est possible de sortir de la zone rouge et de procéder à un déclassement, dès l'instant où l'on procède à des travaux qui permettent de sécuriser les terrains en question. C'est un peu comme si on posait la question de savoir si, au niveau des laisses de mer, dès l'instant où il y a une montée de la mer, il faille indemniser les gens qui viennent perdre en surface de terrain. Vous voyez bien qu'aujourd'hui la question ne se pose pas.

**Le président :** Je passe au vote du Chapitre 973. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 974.

#### Mission 974

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Merci, Monsieur le ministre. À chaque jour suffit sa peine !

Je souhaiterais intervenir au niveau du fonctionnement, et dire enfin ouf et merci ! L'année dernière, je m'étais plaint du fait que nous avons été presque à l'origine de la mise en place de Honotua et, ensuite, nous avons lancé l'opération FTTH et je m'étais plaint du fait que nos amis des Tuamotu allaient avoir la livraison du FTTH au pied de leur maison avant ceux de Paea. Depuis une semaine, maintenant, les travaux ont commencé et c'est pour cela que je remercie quand même... Je ne sais pas s'il y a eu une intervention indiscrète du gouvernement — mais je ne pense pas puisque c'est dans le calendrier normal des choses — pour accélérer la situation et, dans la précipitation bien entendu, j'ai dit que la livraison quand même du signal allait se faire avant le 25 décembre. On m'a dit « hélas non, il faut attendre le 1<sup>er</sup> janvier », donc on va attendre le jour de l'an pour avoir le flux de la fibre dans nos maisons.

Ensuite, au niveau de l'article 6743 en matière de subvention exceptionnelle aux organismes publics, je relève une dépense de 2 milliards F CFP. À quoi correspond exactement cette demande et à quel organisme public est-elle destinée ?

**Le président :** La parole est à Madame Lana Tetuanui.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Pour être sur la lancée de mon ami Tony Geros, quand il faut dire merci, il faut savoir aussi dire merci. J'ai envie de dire merci au gouvernement pour la 4G à Maupiti depuis 15 jours enfin depuis trois semaines. C'est important parce que ce sont des petits détails sur lesquels on échappe. On râle beaucoup à longueur de l'année, mais la 4G à Maupiti, ce petit bout de paradis des Îles Sous-le-Vent où le tourisme explose, mais dans le bon sens du terme, eh bien moi je dirais merci enfin pour la 4G quand vous irez à Maupiti. Arrêtez d'aller à Los Angeles ou à Las Vegas ! On vous invite, *avec la maire de* Uturoa, nous les élus de Raromatai, *pour que nous allions le* 1<sup>er</sup> janvier faire le *tour du nouvel an* de Maupiti, par exemple. Il y a la 4G les amis, aujourd'hui. Merci.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Non, moi je reste *de toute manière* à Uturoa. (*Rire.*)

**Le président :** La parole est au gouvernement si réponse il y a.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président et maire de Bora-Bora, je crois que nous sommes tous conviés à aller à Maupiti pendant ces fêtes en décembre avec *Madame la maire de* Uturoa puisqu'elle a été citée. Enfin, voilà pour la 4G avant la 5G. On va y aller avant la 5G.

Par ailleurs, on est ravi que Monsieur Geros puisse enfin se connecter parce qu'il a beaucoup insisté. Et on a tenu, Monsieur Geros, non pas que pour vous, mais pour que la lumière numérique puisse atteindre Paea et puis après continuer son chemin tout le long de la côte pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette lumière soit partagée par tous. Vous nous confirmerez si le jet lumineux est rentré dans le tuyau. On parle du numérique.

Après, je crois que vous avez aussi posé la question, juste avant de partir en commission, sur la subvention à Fare Rata. Dans le cadre de la réorganisation du groupe OPT, nous venons financer ce que nous considérons comme relever d'une mission de service public et effectivement, accompagner l'OPT à la fois pour la couverture de tous les archipels mais aussi pour le réseau de Tahiti au titre de la postale et des services financiers. Ce soutien se monte à 2 milliards F CFP pour l'année prochaine. Il s'agit d'un montant maximum en fonction là aussi des résultats de l'OPT, des comptes de Fare Rata, nous viendrons verser une subvention au maximum de 2 milliards F CFP.

**Le président :** La parole est à Madame Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** C'est juste une question par rapport à la fibre optique puisqu'on est tous sur ce sujet. Pourquoi les collectivités ne sont-elles pas éligibles à la fibre optique ? Je m'explique. Je ne sais pas depuis combien d'année la fibre optique est là, mais elle passe juste devant le nez de la mairie de Uturoa. Et pour ce faire, cela fait je pense la quatrième année qu'on se bat pour avoir la fibre et on me répond aujourd'hui que « c'est parce que les collectivités ne sont pas éligibles à la fibre »

optique ». J'ai dit « écoutez, on a quand même investi des milliards dans cette fibre optique, et j'ai autorisé la fibre optique à passer par la passe puisque c'est une autorisation de la mairie du fait que cela rentre dans les 300 mètres de compétence et passe sur un terrain de la commune pour lequel je me suis battue à l'époque afin qu'ils me reversent un petit peu... mais que je n'ai pas eu, et qui passe juste devant le nez de la mairie. Et aujourd'hui, je n'ai toujours pas la fibre optique à Uturoa alors que c'est la capitale et la ville. C'est juste à quelques mètres de l'OPT. Je ne comprends toujours pas.

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros, et ce sera la dernière question.

**M. Antony Geros :** Monsieur le vice-président, pouvez-vous rapidement éclaircir ma lanterne sur la situation de Fare Rata. Parce qu'à chaque fois que j'en parle, on me dit « non, c'est Onati » ; après on me dit « non, c'est Vini » et aujourd'hui vous nous dites que c'est Fare Rata. Peut-on me dire exactement à qui nous avons affaire lorsqu'on parle de la Poste? Quelle est l'entité exacte ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Je crois que le directeur de l'OPT est passé récemment en commission, non ? Si vous le souhaitez, on peut refaire une présentation de la nouvelle organisation du groupe. Fare Rata s'occupant de la partie effectivement postale, et Onati fait partie des services liés aux télécoms donc soumis à concurrence notamment. Et nous venons financer l'activité où malheureusement, il n'y a pas de concurrent puisqu'il s'agit d'assurer le service postal sur l'ensemble de la Polynésie française et les services financiers, notamment les CCP qui sont à Fare Rata. Et si vous le souhaitez en commission, on pourra avoir — on ne va pas le faire maintenant — un nouvel exposé puisque cela a déjà été fait. Ça peut être à l'occasion des comptes, effectivement. On demandera à la direction générale de venir présenter l'organisation. Mais la subvention se fera bien sur Fare Rata, activité de service public, à notre sens, que nous venons subventionner.

**Le président :** Et par rapport au branchement de la mairie de Uturoa sur le numérique...

**M. Édouard Fritch :** On va répondre à la demande de la mairesse. Tout le monde a droit à la fibre optique. Après, il y a peut-être des problèmes de traversée de route. Je me renseigne sur les difficultés qu'il y a. Mais surtout vous, Madame la maire, vous savez que vous avez droit à tout. Je suis donc étonné que quelqu'un puisse vous dire que vous n'avez pas droit à la fibre. Mais peut-être qu'il faut payer ! On vous a dit qu'il fallait payer, non ? Vous êtes prêt à payer ! J'attends les informations que je vous communiquerai.

**Le président :** La parole est à Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** On m'a répondu par courrier qu'on n'est pas éligible. Les collectivités ne sont pas éligibles. Je ne sais pas s'il s'agit de problèmes techniques, mais on n'est pas éligible.

**Le président :** Nous passons au vote du Chapitre 974. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 975 « Transports ».

#### Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... *Merci.*

Nous passons au Chapitre 976.

Mission 976

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À l'article 6527, vous avez prévu d'attribuer des aides au secteur du logement pour un montant de 8 millions F CFP. À quoi correspondent ces aides et pourquoi l'OPH ne s'en chargerait-il pas ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre du logement.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Cela correspond aux aides à l'investissement des ménages sur la partie fonctionnement. C'est donc une aide à caractère d'incitation économique des ménages.

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Excusez-moi, Monsieur le président, mais ma question porte sur le chapitre 975. Vous êtes passé très vite, donc si vous me permettez de la poser.

**Le président :** Oui, mais on est passé au Chapitre 976...

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Elle est très courte. Il y a 1,5 milliard F CFP de délégation de missions de service public, et je sais qu'il y a la délégation de transport terrestre. Je souhaiterais savoir s'il y a une autre délégation ?

**M. Teva Rohfritsch :** Non, c'est bien cela.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Il ne s'agit que d'une délégation de service public du transport terrestre, c'est bien cela Monsieur le vice-président ?

**M. Teva Rohfritsch :** Oui, c'est bien cela.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Elle n'était pas évaluée à 800 et quelques millions, non ? Il y a eu un réajustement ?

**M. Teva Rohfritsch :** C'était une provision la première année, elle est estimée en 2020 à 1,5 milliard F CFP.

**Le président :** Merci. Nous passons au vote. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au chapitre 990.

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 991.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** À quoi correspondent les aides à la personne prévues à l'article 651, s'il vous plaît ?

**Le président :** Avez-vous d'autres questions ?... S'il n'y en a pas d'autres, la parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** S'agissant des aides à la personne à l'article 651, ce sont des allocations viagères à des anciens élus encore vivants. Cette dotation diminue par le fait naturel des choses.

**Le président :** Nous passons au vote. Même vote ?... *Merci.*

Nous passons au Total des dépenses de fonctionnement.

Total des dépenses de fonctionnement

**Le président :** Même vote ?... Il n'y a pas de souci.

Pour l'ensemble de l'article 5, même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons à l'article 6.

Monsieur le rapporteur, Chapitre 900.

Article 6

Mission 900

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention.

Je soumetts au vote. Même vote ? On continue à voter... Avec abstentions du groupe Tavini ou vous votez pour ?

**M. Antony Geros :** Abstentions.

**Le président :** Abstentions du groupe Tavini. On ne change pas. Cela fait 49 voix pour et 8 abstentions.

Nous passons au Chapitre 901.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 903.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte. Y a-t-il une intervention ?... Il n'y a pas d'intervention. *Merci.* Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 904.

Mission 904

**Le président :** Y a-t-il une intervention ?... Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 905.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Il s'agit du chapitre où l'on parle de la zone biomarine de Faratea. Pourrait-on nous faire un point sur Faratea ?

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions pour le Chapitre 905 ? Non, il n'y a pas d'autres interventions. Y a-t-il une réponse de la part du gouvernement ?

**M. Teva Rohfritsch :** Je pense que le Président a fait un point sur Faratea lors de son discours, ce matin. Je ne vais pas faire de reedit en annonçant la fin des phases d'étude, le démarrage de la phase travaux, etc. Je prie, Madame la députée, de m'excuser mais je ne vais pas répéter le discours du Président.

**Le président :** Je soumetts au vote le Chapitre 905. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 906.

Mission 906

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Le chapitre 906 a-t-il été modifié en commission ?... Non ?... C'est 300 millions ou 100 millions ?

Monsieur le rapporteur, vous avez dit 300 ou 100 millions ?

**M. Antonio Perez :** J'ai bien dit mission 906 « économie générale », 100 millions.

**Le président :** On est en AP, autorisation de programme.

**M. Antony Geros :** D'accord, en déficit de 100.

En fait, ma question porte sur la subvention « Polynésie initiative réseau ». À quoi correspond cette action et c'est quoi cette structure Polynésie initiative réseau ?

**Le président :** Si vous n'avez plus de questions à poser, je passe la parole au gouvernement.

**M. Teva Rohfritsch :** Je ne vais pas vous renvoyer à la commission parce que je crois que vous avez posé la même question en commission, Monsieur Geros. En fait, c'est le réseau initiative qui a été créé. C'est comme l'Adie mais pour les projets un peu plus important que l'Adie. Donc à partir du seuil de l'Adie *et plus*, mais on est sur la même formule avec de l'accompagnement aux porteurs de projets. Et on vient doter en investissement puisqu'on fait des prêts d'honneur aux porteurs de projets pour les accompagner dans leurs projets à taux zéro. Bien souvent, cela leur permet de constituer de l'apport personnel pour pouvoir lever d'autres financements à côté ou pour pouvoir mener leurs projets. C'est le même principe de fonctionnement que l'Adie qui est sur les micros projets, bien souvent de moins de 1 million F CFP ; mais pour l'initiative réseau, on est un peu plus, à plus de 1 million F CFP. On va dire entre 1 et 5 millions F CFP maximum. Mais avec accompagnement du porteur de projets et coaching. Il y a des chefs d'entreprise qui donnent de leur temps pour accompagner, et c'est un comité auquel ne participe pas le gouvernement, qui attribue les prêts d'honneur. Voilà, sur la même formule que l'Adie.

**Le président :** Nous passons au vote. Même vote pour le Chapitre 906 ?... *Merci.*

Nous passons au Chapitre 907.

Mission 907

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote. Même vote ?... **Merci.**

Nous passons au Chapitre 908.

Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 909, et il me semble qu'il y a un amendement.

Mission 909

**M. Antonio Perez :** Effectivement, Monsieur le président, il y a un amendement.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, il y a un amendement n° 2 modifiant l'article 6 du projet de délibération approuvant le budget général.

*L'Université de la Polynésie (UPF) est un des acteurs incontournables de la recherche en Polynésie française, secteur éligible au contrat de projets État-Pays (2015-2020). Le projet de construction du pôle de recherche de l'UPF, évalué à environ 833 millions F CFP hors TVA, est ainsi prévu d'être inscrit à la programmation 2020 de ce dispositif.*

*À cet égard, l'État ayant récemment signifié le doublement de sa participation initiale pour la porter à 310 millions F CFP (financés sur les crédits du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - MESRI), et le gouvernement ayant convenu d'en faire autant, il convient à présent d'augmenter de 310 millions F CFP le montant de l'autorisation de programme correspondante.*

*En fonction du rythme d'avancement des études en cours, des crédits de paiement complémentaires pourraient également être appelés dans le cadre d'un collectif budgétaire l'an prochain. Je vous propose d'ajuster l'AP pour l'instant.*

Ainsi, la mission 909 de l'article 6 du projet de délibération est modifiée comme suit :

Au lieu de :

909	Enseignement	2 389 426 681
-----	--------------	---------------

Lire :

909	Enseignement	2 699 426 681
-----	--------------	---------------

Le total général des autorisations de programme et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote de l'amendement. Qui est pour ?... Ce sera abstentions pour le Tavini Huiraatira.

Et qui est pour la mission 909 amendée ? Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote. Même vote ?... *Merci.*

Mission 911

**M. Antonio Perez :** Il y a un amendement, Monsieur le président.

**Le président :** Il y a un amendement du gouvernement n° 12342. La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Il s'agit de l'amendement n° 2 bis modifiant l'article 6 du projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie pour l'exercice 2020.

*La salle omnisport de Maupiti présentant un état de dégradation avancé, il est prévu de reconstruire ce complexe sportif.*

*En conséquence est créée l'opération xxx.2020 « Subvention IJSPF - Salle omnisport de Maupiti - Études » d'un montant de 25 millions F CFP en autorisations de programme.*

Ainsi, la mission 911 de l'article 6 du projet de délibération est modifiée comme suit :

*Au lieu de :*

911	VIE SOCIALE	499 658 150
-----	-------------	-------------

*Lire :*

911	VIE SOCIALE	524 658 150
-----	-------------	-------------

Le total du montant des autorisations de programme et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Eh ben dis donc, comme on dit, tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir, quoi !

Non, mais je reste stupéfaite à cette heure-ci parce que, ce matin, je discutais avec mes collègues élus des *Îles-Sous-le-Vent* et j'ai demandé à tout le monde d'être raisonnable ne serait-ce que par solidarité, et là où il y a plus d'urgence, en sachant quand même qu'il y avait des urgences aux *Îles-Sous-le-Vent*. Cette salle omnisport qui a tellement fait couler de salive, d'encre, d'eau sous les ponts — et j'en connais d'autres mais je ne citerai pas — eh bien *merci* pour cette population de Maupiti. *Merci* Monsieur le Président, *merci* Monsieur le Président parce que, je tiens quand même à dire que tu t'es quand même fait insulter ne serait-ce que pour cette salle... Enfin, ceux qui avaient décidé de démolir de leur plein gré, et puis on vient s'en prendre à ce gouvernement. Je le dis haut et fort cet après-midi en tant qu'élue des *Îles-Sous-le-Vent*, *merci beaucoup* parce que ça, y en a qui profiteront de ça, hein. Je ne vais pas vous faire un dessin, mais vous aurez compris où je veux en venir, mais je ne le dirais pas. Tout simplement *un grand merci au gouvernement pour la jeunesse de l'île de Maurua qui est était dans l'attente de leur salle omnisport sur l'île de Maupiti. Merci beaucoup.*

**Le président :** La parole est à Madame Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Je rejoins ma collègue sénatrice. Merci pour tous les projets inscrits pour les Îles-Sous-le-Vent, notamment ici où l'on vient de citer Maupiti. Et je profite aussi de l'occasion pour remercier notre gouvernement pour tous les projets de tout l'archipel. Et puisqu'on est sur les *Îles-Sous-le-Vent*, j'aurai une question par rapport à l'hôpital d'Uturoa. On a inscrit en plus donc merci beaucoup au gouvernement. Ma question était de savoir en fait, puisqu'on est sur la tranche 1, quel sera l'échéancier des travaux prévus pour l'hôpital d'Uturoa. Je sais que cela a été voté mais, bon, comme on est sur les *Îles-Sous-le-Vent*.

*Voilà. Merci.*

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre de la santé.

**M. Jacques Raynal :** En fait, Madame le maire, sur l'échéancier de ce que l'on prévoit pour la réhabilitation totale de l'hôpital, c'est une perspective de cinq années, si c'est ce que vous vouliez savoir. Il y a déjà 55 millions F CFP de frais de travaux qui ont été investis. Il va y en avoir d'autres très prochainement dans l'année puisque, du fait que nous avons maintenant un nouveau directeur, il est très actif sur ce domaine ; et en plus, il a une certaine expertise de par ses antécédents, donc on pense aller un petit peu plus vite. Mais l'ensemble de l'hôpital ne sera abouti que d'ici à peu près cinq ans.

**Le président :** La parole est à Madame Sylviane Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Monsieur le ministre, merci pour votre réponse.

En fait, toutes les communes ont été invitées et nous avons validé le SAGE. Et par rapport au SAGE, sur les projets structurants, je ne vois pas dans le budget ce que nous avons validé au SAGE. Cela ne se retrace pas vraiment dans le budget. Peut-on m'expliquer, quel est l'échéancier puisque le SAGE, nous l'avons validé. Il y a des priorités que nous avons aussi validées, il y a une enquête publique, et aujourd'hui je vois que l'on ne retrouve pas vraiment le SAGE dans notre budget. Peut-on m'expliquer ? Peut-être que l'année prochaine, ou je ne sais pas, mais j'ai besoin d'informations pour le SAGE.

**Le président :** Nous sommes sur la mission 911 « Vie sociale », alors que le Sage est à la mission 916.

Nous passons au vote d'abord de l'amendement. Qui est pour ?... Pour. Et pour l'article amendé, pour ?... Merci pour les 25 millions F CFP de Maupiti. (*Réactions dans la salle.*) *Merci.*

### Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote. Même vote. *Merci.*

### Mission 914

**M. Antonio Perez :** Il y a un amendement, Monsieur le président.

**Le président :** Monsieur le vice-président, vous avez la parole pour votre amendement.

**M. Teva Rohfritsch :** Je voudrais simplement signaler, Monsieur le président, que ces amendements sont le fruit justement du travail de concert entre la majorité à l'assemblée et le gouvernement, donc quand on participe aux réunions et qu'on y vient, quand on fait des propositions, elles sont entendues.

Le projet d'amendement n° 3 vient modifier l'article 6 du projet de délibération.

*Dans le cadre des nouvelles opérations créées, au sein de la mission 914 « réseaux et équipements structurants », une erreur de plume s'est insérée dans le libellé de l'opération 53.2020 « Aménagement et travaux réseau routier RT4 - Tahiti - 2020 (3IF 2020) », lequel est par conséquent remplacé par « Aménagement et travaux réseau routier RT3 - Tahiti - 2020 (3IF 2020) ».*

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas d'intervention, nous allons passer au vote de l'amendement. Même vote. Et pour l'article amendé ?... Il y a une question. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Il y a quelques années de cela, nous avons programmé une deux fois deux voies sur Mahina. Je pose la question de savoir si le projet est toujours d'actualité, et si les études se poursuivent ou pas ?

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Simplement pour dire que mon groupe et moi-même resteront fidèles à ma déclaration de ce matin concernant l'AP millésimé 373.2020, « Acquisition et construction de la route du Sud (tranche 1) ». Et pour cette raison, nous allons voter contre ce chapitre.

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions ?... Non.

Sachez que sur le même chapitre, il y a un deuxième amendement.

**M. Teva Rohfritsch :** Pour le deuxième amendement, c'est le 3 bis modifiant l'article 6 de notre projet de délibération.

*Le renforcement et la sécurisation des berges et du littoral permettant de protéger les ouvrages publics (routes, bâtiments...) contre les risque de crues.*

*Il est dès lors proposé la création de l'opération xxx.2020 « Protection des berges et du littoral aux îles Australes – 2020 » pour un montant de 50 millions F CFP en autorisations de programme.*

Ainsi, la mission 914 de l'article 6 du projet de délibération est modifiée comme suit :

*Au lieu de :*

914	RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS	16 632 494 025
-----	-------------------------------------	----------------

*Lire :*

914	RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS	16 682 494 025
-----	-------------------------------------	----------------

Le total du montant des autorisations de programme et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote avec les 8 voix contre, du groupe Tavini Huiraatira.

Pour en être bien sûr, sur le premier amendement du chapitre 914 ? Le vote du Tavini est contre aussi ?... Sur les deux amendements en fait... Merci. Cela fait 49 voix pour et 8 contre. Et pour le chapitre 914 amendé, même vote ?... Même vote. Merci. *(Le résultat du vote est rectifié à la demande du groupe Tavini Huiraatira, page 106 : 49 voix pour et 8 abstentions)*

Une réponse peut-être à apporter à la question qui a été posée sur la route de Mahina. La parole est à Monsieur le ministre de l'équipement.

**M. René Temeharo :** Mesdames et Messieurs les représentants. Effectivement, nous sommes toujours dans une démarche d'instruction au niveau des études, car il y a une première phase a été élaborée de la descente du Taharaa avec la possibilité d'avoir une deuxième voie jusqu'au rond-point. Ensuite, il y avait un choix qui était déterminé à un moment donné, et nous avons voulu revoir toute la procédure à mettre en place : soit trois voies ou voire quatre voies. Donc, là, nous sommes dans une démarche d'études et puis, dans le courant de l'année, nous aurons une visibilité pour la suite.

S'agissant de la route du Sud, c'est vrai que j'ai bien entendu notre représentant élu du conseil municipal de Paea être un opposant, je dirai, virtuel parce qu'en réalité, vous n'êtes pas contre une route traversière, mais vous êtes contre l'alignement actuel qui est proposé à travers le PGA. Je dirai simplement que c'est de bonne guerre car il y a les élections municipales. Les gars lâchez-vous — j'ai envie de dire ! Et puis nous nous retrouverons bien après pour repositionner une nouvelle mouture du tracé. Car c'est important, indépendamment de votre vision purement municipale, j'ai envie de dire, tout le monde s'acharne en ce moment pour savoir qui dit vrai et qui dit faux sur le sujet. Indépendamment quand même de cela, je tiens quand même à vous rappeler que c'est l'intérêt général qui doit primer à un moment donné. On vous a entendu, nous avons entendu les associations, on s'est déplacé sur place, on a entendu l'église, on a tout entendu et aussi tout entendu à dire aussi « on est d'accord, mais pas là ». On va juste reproduire un peu plus haut et nous verrons dans le courant de cette année, la mesure qui doit être prise pour repositionner la voie. Pour notre part, on est assez clairs, nous avons été transparents depuis le début, et nous irons jusqu'au bout de la réflexion à mettre en œuvre avec la commune bien évidemment comme tout au début ; et cela n'a pas changé jusqu'à maintenant.

*Merci.*

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je voulais remercier l'intervention du ministre pour le rassurer sur le fait qu'effectivement, il y a une incompréhension totale par rapport à ce projet-là. Parce que ce projet, on le connaît dans sa finalité : c'est celui de 2004. Et l'incompréhension résulte du fait qu'on n'a pas changé depuis 2004. Les attentes de 2004 se sont amplifiées dans le cadre de la résurrection de ce projet aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il a de changé, ce projet ? Uniquement de nom. Mais les plans que l'on nous a montrés n'ont pas changé par rapport à 2004.

Et comme vous dites, il faut repositionner peut-être ce projet par rapport aux problèmes que présente ce projet par rapport à son aspect invasif parce qu'il y a quand même une partie de la population qui est complètement touchée. Vous savez, le foncier du littoral, c'est un foncier un peu qui est malléable : on vend, on achète. Mais lorsque l'on se rapproche du côté de la montagne, ce sont des terres héritées ; et ces terres héritées là, ce sont des terres où se sont enracinées des familles depuis des générations. Et aujourd'hui, lorsqu'on met une route sur ce côté-là, cela correspond à un déracinement total de ces familles. Il suffit de les rencontrer. Pour la plupart, il y a beaucoup de vieux dedans, des octogénaires, qui nous regardent un peu dépourvus de solutions et de possibilités... si ce n'est que d'attendre que le couperet leur tombe sur la tête, et puis ils vont se retrouver ensuite à courir chez le notaire pour trouver une solution à se reloger quelque part.

**Le président :** La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** Merci, Monsieur le président.

Si Paea ne veut pas de cette route du Sud, il n'y aura pas de route du Sud à Paea puisque pour vous, c'est un problème de déracinement. Ce que vous venez de dire est lourd de sens. Néanmoins, je veux attirer votre attention sur le fait qu'aujourd'hui, la route de Paea comme la route de Papara et celle de

Mataiea sont devenues accidentogènes. Il y a des morts à Paea, et principalement sur la ligne droite après la mairie qui vient vers Papeete parce qu'il y a de l'insertion permanente sur cette route. C'est dangereux !... C'est dangereux. Et ce que nous avons inscrit ici, ce n'est pas mis : « Route du Sud de Paea ». Je veux commencer ce projet sur Papara, sur Mataiea puisque sur ces deux communes, s'agissant des plans d'aménagement, Tuianu Le Gayic à l'époque et Tinomana Ebb ensuite, ont fait des réservations pour le tracé de cette route. Je pense qu'il faut qu'on aboutisse un jour à résoudre ce problème du lien entre le sud, par l'ouest, et Papeete. Le développement de Papeete ne va peut-être pas être continu. Je souhaite effectivement que le Sud se développe aussi rapidement. Et même si nous arrivions à développer le Sud, nous aurons toujours un problème de circulation. Il faudra transporter le fret de Papeete sur le Sud enfin, ce sera dans l'autre sens. Mais toujours est-il qu'aujourd'hui ce n'est pas devenu seulement un problème économique, mais aussi un problème humain. Je ne vous parle pas des enfants qui viennent au lycée, à Gauguin, ou dans l'enseignement privé sur Papeete. Vous avez tous remarqué et je ne vais pas revenir là-dessus. Cette inscription, Monsieur Geros, n'est pas destinée à Paea. Nous avons entendu l'appel de Paea, ce n'est pas un problème. Aujourd'hui, on va essayer de trouver une autre solution que celle que nous avons proposée, enfin qui a été proposée et légèrement modifiée malgré tout, mais enfin, cela ne vous convient pas. On arrête là, ce n'est pas la peine.

Après, je voudrais vous remercier et me justifier un peu sur cette affaire de salle omnisport, et notamment sur le dernier amendement que vous avez adopté. Sur la salle de Maupiti, effectivement, la commune de Maupiti aujourd'hui ne dispose plus de plateau pour les jeunes et on s'était engagé. Je crois que cela fait au moins quatre ans que j'y suis allé et ce, dès mon élection au poste de Président du gouvernement et à la suite de la destruction de la structure qui était sur place. Une destruction injustifiée ! On a évoqué des problèmes de danger alors que cette structure, à mon sens en tous les cas et en tant que connaisseur un peu du domaine, n'était pas à détruire. Aujourd'hui, effectivement, nous avons eu d'autres urgences sur Maupiti, à savoir la construction de leur aérogare, et j'espère que cette aérogare va voir le jour. Maintenant, il nous faut nous attaquer à cette salle pour les jeunes. C'est la raison pour laquelle je vous remercie parce que cela tombe un peu comme un cheveu sur la soupe, mais c'est nécessaire.

Le deuxième amendement que je vous ai demandé d'adopter, c'est celui qui est lié à l'aménagement du littoral sur les Australes. Et là aussi, c'est un engagement que j'ai pris il y a très longtemps maintenant, et c'est celui de l'aménagement du littoral face à la mairie de Tubuai. Je crains le pire ! Je crains le pire parce que, si vous connaissez tous Tubuai, en face, c'était l'ancien quai qui recevait les goélettes qui étaient beaucoup plus petites qu'aujourd'hui naturellement ; mais ce quai est face à une passe, et on a remarqué déjà avec Oli en 2010 et plus récemment, que si l'on ne protège pas ce littoral, on va avoir de vrais problèmes de responsabilités vis-à-vis en particulier de la commune elle-même puisque les bureaux de la commune sont situés en amont.

À mon sens, effectivement ces deux amendements que nous avons demandé à la majorité d'adopter, sont vraiment deux amendements indispensables et justifiés aujourd'hui, compte tenu des engagements qui ont été pris.

Ensuite, pour ce qui concerne Uturoa, personne n'est interdit d'accès au FTTH. Les fibres optiques sont accessibles à tout le monde y compris aux églises. Si vous avez une église qui veut se brancher pour être plus vite auprès du bon Dieu, vous pourrez !... Le problème de Uturoa, c'est que le déploiement du FTTH n'est pas terminé. Il sera terminé à la fin du premier semestre 2020. Je viens de demander à l'OPT que vous soyez branché sur l'Urad qui n'est pas loin de là pour pouvoir bénéficier d'un 50 méga, en urgence. Cela va vous coûter un peu plus cher, mais ce sera fait si vous le voulez. Il faut demander, il faut demander ! Vous serez naturellement branché comme tout le monde. J'ai l'impression que lorsque vous faites des observations, c'est parce que vous êtes de l'autre côté, et nous de ce côté-ci. Il n'est pas question du tout, du fait qu'Uturoa ne soit pas du bon côté, mais il est question du fait que le FTTH n'a pas fini d'être déployé. D'autant que le maire de la commune a demandé à enterrer tout le réseau de téléphone, du cuivre aujourd'hui. Tout le réseau est actuellement en cours... de passation. On est en train de renouveler ce réseau, et il ne sera prêt qu'à la fin du

premier semestre. Donc, vous aurez ce que vous voulez, rapprochez-vous de l'OPT, ils s'occuperont de vous.

**Le président :** Merci, Monsieur le Président. On est toujours sur le chapitre 914 qui a été voté, je vous le signale. La parole est à Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Merci, Monsieur le Président du Pays, pour cette information. Je vais donc saisir le service de l'OPT encore une fois et je vous ferai part de la copie du courrier qu'ils m'ont adressée.

Concernant la salle omnisport de Maupiti, vous saviez tout comme moi, puisque vous êtes maire comme moi, on ne démolit pas une salle parce qu'on a décidé de démolir une salle. La commission de sécurité du Pays est saisie. Ils viennent, ils constatent et c'est eux qui décident avec un représentant de la commune de démolir la salle, et c'est ce qui s'est passé. Le maire seul ne peut pas prendre la décision. Vous aviez un rapport de sécurité et le maire prend un arrêté de démolition suite à ce rapport. C'est ce qui s'est passé. Je connais bien le dossier puisque nous étions ensemble à Bora Bora avec tous les maires des *Îles-Sous-le-Vent*, et où le maire de Maupiti a demandé la construction de la salle omnisport — c'est ce qui s'est passé. On s'est engagé avec tous les maires pour accorder, et le Pays était là. Voilà ce qui s'est passé exactement, Monsieur le Président. On ne prend pas seul la décision de démolir quoi que ce soit. La commission de sécurité, c'est le Pays. Nous sommes invités et on prend la décision par un arrêté de démolition. C'est ce qu'on a fait aussi pour l'aérogare de Maupiti, et c'est ce que j'ai fait également pour fermer l'aéroport d'Uturoa à l'époque où il y avait un problème de sécurité. On a saisi la commission de sécurité qui est venue et j'ai pris un arrêté de fermer l'aéroport. Et le lendemain, ils ont trouvé les finances pour venir réhabiliter et restaurer l'aéroport de Uturoa. Voilà ce qui s'est passé, Monsieur le Président.

Par ailleurs, je vous remercie Monsieur le Président pour l'information pour la fibre optique. Effectivement, nous n'avons toujours pas la fibre optique. Et par rapport à l'enfouissement des réseaux électriques à Uturoa, je peux vous dire que cela n'a rien à voir avec la fibre optique puisqu'on a demandé à l'OPT de se mettre en parallèle avec la commune d'Uturoa pour l'enfouissement des réseaux. Parce que les poteaux électriques appartiennent à la commune d'Uturoa. On a donc demandé à l'OPT de se mettre en parallèle. Comme ça, quand on va creuser, l'OPT va creuser son réseau et nous on va creuser notre réseau. Et le problème, c'est que l'OPT n'a pas suivi. On a fini notre réseau et l'OPT est revenu par derrière : c'est ça le problème. C'est toujours un problème technique, c'est toujours un problème de services entre eux, mais voilà les informations que je peux apporter.

*Merci.*

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je vais remettre un peu d'ordre dans mon vote, à la lumière de l'éclairage que nous a donné le Président. En tout cas, terminez le FTTH à Paea avant d'aller à Uturoa ! (*Rire*)

En fait, il y a eu deux amendements qui ont été faits et le positionnement du groupe, c'est de s'abstenir sur le budget. On s'abstient donc sur le chapitre, mais on vote contre l'AP qui concerne la route du Sud. C'est tout.

*Merci.*

**Le président :** Le vote de la mission 914 est revu avec des abstentions du groupe Tavini Huiraaatira. Merci.

*Mission 915*

**M. Antonio Perez :** Il y a un amendement.

**Le président :** Oui, il y a un amendement du vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Je propose de quitter les Australes ou les *Îles-Sous-le-Vent* pour nous rendre aux Marquises avec un amendement n° 4 modifiant l'article 6 du projet de délibération qui nous rassemble tous aujourd'hui.

*Le gouvernement souhaite procéder à l'acquisition de deux hélicoptères afin d'assurer les évacuations sanitaires d'urgence au niveau de l'archipel des îles Marquises. Leur exploitation est par ailleurs prévue d'être confiée à une société privée, avec une prise de participation en capital de la collectivité.*

Il est ainsi proposé la création des deux opérations suivantes :

- « Acquisition de deux hélicoptères pour les îles Marquises » pour un montant de 800 millions F CFP en autorisations de programme ;
- « Participation au capital – Gestion des hélicoptères des îles Marquises » pour un montant de un million F CFP en autorisations de programme.

Ainsi, la mission 915 de l'article 6 du projet de délibération est modifiée comme suit :

*Au lieu de :*

915	TRANSPORTS	163 615 054
-----	------------	-------------

*Lire :*

915	TRANSPORTS	964 615 054
-----	------------	-------------

Le total du montant des autorisations de programme et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. La parole est à Madame Joëlle Frebault.

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** Monsieur le Président et *Monsieur le ministre*, merci beaucoup pour les Marquises.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Nous passons au vote de l'amendement. Le Tavini Huiraaatira s'abstient. Cela fait 49 voix pour et 8 abstentions.

**M. Antonio Perez :** Dommage !

**Le président :** Et pour le chapitre 915 amendé, même vote. Merci. *(Le résultat du vote est rectifié à la demande du groupe Tavini Huiraaatira, page 109: 57 voix pour l'amendement et le chapitre 915 amendé)*

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** Monsieur le président, merci pour ce moment. La politique du logement est devenue le dada des îles, clairement. On voit depuis 2013 jusqu'à ce jour, l'évolution exponentielle *de la vie et de l'aménagement de logement dans nos îles. Il faut donc féliciter le gouvernement!*

*Dernièrement, nous avons tenu des réunions avec Monsieur le ministre, Monsieur le directeur de l'OPH, Moana Blanchard, les maires, les représentants à l'assemblée et les employés, et ce qui a été*

*observé lors de ces réunions, c'est que le gouvernement — enfin surtout notre ministre — a tenu à ne pas traiter de manière différente l'ensemble des communes. Il n'y a pas eu de traitement de faveur ! C'est bien l'ensemble des communes qui seront aidées. Je vais prendre un exemple datant de cette année et qui concerne les aides en matériaux. Près de 700, 800 aides ont été attribuées sur l'ensemble de la Polynésie, alors que l'année dernière, on en comptait près de 400 ; elles ont donc été multipliées par deux. Aujourd'hui, je vois que dans le budget qui a été pensé pour cette nouvelle année en ce qui concerne les archipels, 900 millions à peu près seront consacrés aux aides en matériaux. Et lorsque l'on s'intéresse à l'ensemble des foyers, on compte près de 76 000 foyers ; et les Tuamotu représentent environ 6 % des foyers... Et l'aide qui est prévue par le Pays est de l'ordre de à 45 %. Donc, un grand merci au gouvernement.*

*Vous avez bien vu, Monsieur le ministre, lors de votre tournée dans les îles que c'est une attente de nos populations. Les familles bénéficient d'aide, peu importe leur couleur politique. Et vous avez même missionné vos agents de l'OPH pour vérifier si les populations ont bien bénéficié des aides matérielles. Nous pensons que l'enveloppe de 600 000 francs CFP est minime, ceux qui habitent les îles pensent le contraire.*

*Si je prends l'ensemble des îles des Tuamotu aujourd'hui, beaucoup ont bénéficié (NDT, de ces aides). Quelqu'un de Nukutavake me disait il y a deux semaines de cela que la dernière fois qu'il a reçu une aide c'était du temps du maire de Mahina, Monsieur Émile Vernaudon. Vous vous rendez compte que cela date de longtemps. Aujourd'hui, ils sont à nouveau aidés et se réjouissent de cette aide quand bien même c'est peu. Je ne dis pas qu'on les prend, non. Le gouvernement prend en compte ceux qui sont dans les îles.*

*Donc, merci de ne pas s'être occupé uniquement de ceux de Tahiti et d'avoir décidé qu'une moitié soit destinée à ceux de Tahiti et l'autre à ceux des îles pour ce qui est des aides matérielles et en logement pour cette année, puisque ce sont près de 400, 500 qui ont été aidés, 250 de Tahiti et 250 des îles.*

*Il est important de faire cette observation de sorte que nous puissions voter ce budget pour les années à venir, destiné vraiment à l'ensemble de la Polynésie. Plutôt que d'instrumentaliser la question du logement, nous devons nous dire que ce sont les conditions de vie de nos populations que nous voulons améliorer.*

*Telle est donc, Monsieur le ministre, la remarque que je voulais vous soumettre, en remerciant le gouvernement et vous-même, ainsi que vos agents de l'OPH.*

*Je vous remercie.*

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** *Il est tard et on commence à être fatigués.*

*Je reviens sur la mission précédente que nous venons de voter pour vous dire que nous avons mis en place une mission d'information sur les Évasan des îles vers Tahiti et que le rapport de la mission n'est pas finalisé. Et l'on vient de m'informer que la décision que nous avons prise concernant les deux hélicoptères fait partie des préconisations de la mission pour résoudre la problématique des Évasan.*

*Voilà pourquoi nous allons modifier notre vote et voter favorablement l'opération, en demandant toutefois aux uns et aux autres d'être cohérents dans ce que nous faisons. Même pour la caisse de coprah, nous votons des mesures par le biais de notre budget alors que le rapport ne nous a pas encore été présenté, puisque c'est ce que nous ferons tout à l'heure. Donc, c'est compliqué pour nous de faire un lien entre les mesures que vous nous demandez de soutenir et leur travail. Car c'est nous qui avons demandé de mettre en place la mission d'information pour proposer des solutions à cette problématique. Donc, je demande aux présidents des commissions respectives d'accélérer leurs*

*travaux pour nous présenter leur rapport et notamment leurs préconisations pour alléger les charges des populations dans ce domaine.*

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Il y a eu en 2014 trois projets de construction du lotissement à Mahina. Je voudrais vous dire, merci, Monsieur le ministre, parce qu'une opération, celle de Atima, vient de démarrer. Par contre, quid du projet de Amoe et de Ahonu ?

Et une deuxième question, au niveau de l'aide à l'investissement des ménages, je note que, l'année dernière, nous avons programmé 800 millions F CFP, cette année 500 millions F CFP. Est-ce que c'est parce qu'il y a moins de demandes ? Merci beaucoup.

**Le président :** Merci. La parole est à Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Je voudrais juste intervenir dans le cadre de l'acquisition des deux hélicoptères, donc nous votons favorablement pour cet amendement.

Mais je voudrais demander également ce qu'il en est du projet d'acquisition d'une deuxième vedette d'assistance et de sauvetage maritime aux îles Marquises. Est-ce qu'il a été budgété ?

**Le président :** La parole est à Monsieur Benoit Kautai.

**M. Benoit Kautai :** *Je remercie nos collègues du Tavini de leur soutien concernant l'opération d'acquisition des hélicoptères. Ce qui est certain, c'est que ces deux hélicoptères ne serviront pas uniquement au transport des malades, puisqu'il y a d'autres activités telles que le transport des touristes par exemple. En effet, on constate aujourd'hui qu'il y a de plus en plus de touristes qui viennent dans nos archipels. Et en plus de ces touristes qui voyagent en avion, on peut dire que sur une année, il y a 25 à 30 bateaux qui transportent des touristes. C'est peut-être là qu'il faudrait regarder pour rentabiliser ce projet. En tout cas, merci de l'avoir soutenu.*

**Le président :** La parole est à Sylviane Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** *J'aimerais avoir des précisions quant à l'acquisition Matavai Papeete d'un montant d'un milliard.*

**Le président :** La parole est à Joëlle Frebault.

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** Je voudrais juste remercier le groupe Tavini Huiraaatira pour leur solidarité envers les Marquisiens. Merci encore à vous.

**Le président :** Merci. Avant la réponse du gouvernement, nous avons un vote favorable du Tavini Huiraaatira à la mission 915.

La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** *Monsieur le président, il faut... merci de tourner la tête de ce côté-ci également et de ne pas vous contenter de regarder Tony et les autres.*

Oui, merci pour cet amendement, surtout pour les îles Marquises, avec toute la polémique que nous avons pu entendre lors des dernières semaines, nous ne pouvons pas — et je parle à tout le monde, là, tous bords confondus — ne pas soutenir cet amendement, cet appel de nos populations des Marquises.

Pour en revenir à la mission 916 « Logement » parce que je voulais rebondir tout à l'heure sur la fameuse Route du sud, mais je ne vais pas remettre de l'huile sur le feu. En termes de logement, il y a

quelque chose qui m'intrigue suite à la montée en puissance des opposants, de Paea surtout, sur le tracé de cette fameuse route. Président vient de clarifier les choses mais moi, j'ai envie de poser la question au ministre du logement parce que j'ai vu aussi certains qui sont venus faire signer une pétition — parce que nous sommes aussi à Paea — pour contrer ce projet des fameuses maisons... Quand il y a eu le premier projet, il y a eu quand même indemnisation des propriétaires de certaines maisons qui étaient sur l'ancien tracé que le Pays a indemnisés, et aujourd'hui, c'est eux encore qui sont dans ces maisons alors qu'ils ont perçu une indemnisation et qui se permettent de venir nous faire signer, nous, les élus, aujourd'hui, la pétition pour contrer le projet.

La question que je pose, *Monsieur le ministre* du logement, *ces habitations* qui sont, me semble-t-il, la propriété alors du Pays, normalement, puisqu'on les a indemnisés dans le tout premier projet. On ne peut pas récupérer ces maisons pour pouvoir donner ou vendre peut-être à des personnes qui sont à la recherche de logement ? Parce que, quand tu comptes, ce n'est pas si mal aussi le nombre de ces maisons-là. Enfin, une question qui vient de me passer par la tête à cette heure-ci. Merci.

**M. Antony Geros :** Comme le président n'est pas là, je vais prendre la parole ; comme ça, ça va raccourcir un peu les débats. On ne va pas polémiquer davantage sur la Route du sud mais je me rappelle qu'en 2009, en tant que vice-président, j'ai fait créer une association de type 1901 pour récupérer tout l'habitat privé et je m'étais étonné justement d'entendre certaines rumeurs qui tendaient à dire que ce n'est pas toutes ces maisons qui ont été placées dedans. Et pourtant, en 2009, si on a créé cette association, c'est bien pour récupérer tout l'habitat privé qui appartient au Pays afin de le mettre à la disposition de ceux qui se trouvent en situation d'urgence de recherche d'habitat.

Alors, je partage tout à fait ton intervention en disant qu'il faut sévir par rapport à ces personnes qui ont été indemnisées et qui continuent aujourd'hui à occuper un logement qui ne leur appartient plus, à moins qu'ils remboursent quand même le Pays sur l'indemnisation qu'ils ont reçue. Là-dessus, je suis tout à fait d'accord avec vous.

**Le président :** Bien. Merci. La réponse est à Monsieur le ministre.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Merci, Monsieur le président. Je vais répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées, y compris par notre *maire* de Uturoa, Sylviane Teroatea, à propos du Sage.

Si, si vous regardez bien, il y a à l'intérieur du budget un certain nombre d'opérations qui sont fléchées au niveau du Sage, notamment en matière d'infrastructures ou de remise à niveau d'infrastructures aéroportuaires. C'est le cas aussi pour la Route du sud qui figure aussi à l'intérieur du Sage. Mais je voudrais surtout marquer le fait que nous n'avons pas encore adopté le Sage. On l'a peut-être adopté en comité de pilotage ; il sera d'ailleurs modifié un tout petit peu au regard de l'enquête publique qui a été lancée. Et le comité de pilotage doit se tenir normalement ce vendredi matin pour arrêter totalement notre position, y compris au vu des éléments apportés par les associations de protection de l'environnement ou par les personnes qui ont été interrogées dans telle ou telle commune. La base biomarine par exemple sur Faratea est intégrée aussi au niveau du Sage. Donc, il y a 157 opérations qui sont fléchées dans le Sage et qu'il faudra réaliser sur les 20 prochaines années. Donc, nous ne sommes pas à réaliser toutes les opérations du Sage tout de suite, en une seule fois.

Sur les logements, c'est une question qui a été posée tout à l'heure, par Madame Nicole Sanquer, sur Amoe, c'est une opération qui est prévue au financement du contrat de projets, lequel va se tenir jeudi, donc après-demain. Et nous avons l'opération Amoe qui est, au fait, l'extension du lotissement Amoe actuel, avec je crois 46 logements de prévus. Et c'est une opération qui est attendue pas mal par les habitants.

Sur Ahonu, c'est un peu compliqué. Nous continuons à y travailler parce qu'au fait, on doit se rendre propriétaire d'un terrain qui doit servir à la construction d'une station d'épuration dans la zone, à défaut d'avoir une station collective pour l'ensemble de la commune. Donc, l'acquisition du terrain en

question est en cours. Nous souhaitons vraiment procéder à cette acquisition, mais ça nous oblige à acquérir aussi le pan de colline qui est derrière, de l'autre côté de la rivière Ahonu. C'est ce qui retarde un peu les opérations.

Une question a été posée tout à l'heure sur la vedette sur Nuku-Hiva, nous avons décidé, et le président l'a annoncé déjà, la construction de la deuxième vedette de transport pour la zone nord des Marquises, entre Nuku-Hiva et puis les deux îles de Ua-Pou et de Ua-Huka. Là, il n'y a pas de problème. Nous avons accepté également le financement en parité avec l'État de la vedette d'assistance et d'intervention de sauvetage, mais aussi de transport d'Évasan dans le sud. Rappelez-vous, c'est un projet qui était porté par des gens qui sont à l'intérieur de la fédération polynésienne du sauvetage en mer. Le président l'a annoncé également ; nous avons accepté de concourir. C'est au budget, au collectif budgétaire 2019. Ça a déjà été voté. Donc c'est une enveloppe qui est déjà à notre disposition et que l'on pourra verser dès lors que le projet aura avancé dans sa phase de réalisation.

Sur l'acquisition de Matavai. Je réponds rapidement pour notre ministre des domaines. Nous avons eu effectivement une proposition de vente du terrain de Matavai qui se trouve à Tipaerui. Vous savez, c'est l'ancien hôtel Matavai qui n'existe plus aujourd'hui. Ça avait été proposé une première fois sous forme de construction de logements sociaux en Véfa au niveau du Pays mais nous avons souhaité décliner l'offre qui avait été faite à l'époque pour regarder comment ce terrain pourrait être mieux utilisé, notamment pour l'extension du conservatoire de musique se trouvant sur Tipaerui entre autres, et peut-être d'autres opérations qui pourraient être utiles également dans cette zone très habitée. Il y aura forcément un programme qui sera proposé en temps utile. Pour l'instant, c'est une prévision d'acquisition. Nous n'avons pas encore signé quoi que ce soit avec les propriétaires. Nous discutons à l'heure actuelle. Mais, vous savez, le prix du mètre carré dans Papeete, ça coûte quelque chose. Vous voyez. On n'est quand même pas loin des 100 000 F CFP, 150 000 F CFP le mètre carré à l'intérieur de cette zone, surtout que les propriétaires en demandent beaucoup.

Sur le tracé de la Route du sud, je vous ferai quand même savoir que les logements qui ont été acquis sur Punaauia et peut-être aussi sur Paea ont fait l'objet d'une mise à disposition de l'AISSF. C'est l'AISSF, aujourd'hui, qui gère ces logements. Donc, je présume que la Daf a dû repérer l'ensemble des maisons qui avaient été acquises à l'époque par le gouvernement et qui a ensuite affecté le logement en fonction des besoins des familles que nous devons reloger dans le parc privé. Je vais me renseigner pour voir s'il y a encore des logements qui sont occupés par leurs propriétaires ; mais je serai quand même quelque part, Madame la sénatrice, assez regardant sur cette question-là. Puisque la question a été posée, je vais demander à ce que l'on nous fasse un état des lieux.

**Le président :** Merci. Je soumetts au vote la mission 916. Le Tavini Huiraatira s'abstient. Merci.

#### Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je soumetts au vote la mission 951. Même vote. *Merci.*

#### Total

**M. Antonio Perez :** Je n'ai pas le total modifié. On considère qu'il a été modifié en conséquence.

**Le président :** Oui. Tu n'as pas le montant ?... Le montant c'est 63 648 652 181 F CFP. *Merci.*

Je soumetts au vote le Total. Même vote. *Merci.*

Sur l'ensemble de l'article 6, même vote. *Merci.*

#### Article 7

**Le président :** Le gouvernement a un amendement à l'article 7.

**M. Teva Rohfritsch :** Projet d'amendement n° 5 modifiant l'article 7.

*Lors de la commission d'examen des demandes de subventions des opérateurs de logements sociaux, qui s'est déroulée en octobre dernier, le montant des aides ayant obtenu un avis favorable s'élève à 500 millions F CFP.*

*Pour permettre l'engagement de ces subventions avant la fin de l'année, il est proposé de minorer la réduction du montant de l'opération 356.2014 « Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés » de 500 millions F CFP.*

Ainsi, à la mission 916 de l'annexe 3 du projet de délibération, le montant négatif de l'opération 356.2014 est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

356.2014	Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés	1 098 411 920
----------	---	---------------

*Lire :*

356.2014	Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés	598 411 920
----------	---	-------------

L'article 7 du projet de délibération est dès lors modifié tel que suit :

*Au lieu de :*

**Article 7.** - Conformément au tableau présenté en annexe 3 de la présente délibération, il est opéré des ajustements négatifs en autorisations de programme pour un montant cumulé de seize milliards deux cent sept millions trois cent soixante-huit mille trois cent trente francs pacifique (16 207 368 330 F CFP).

*Lire :*

**Article 7.** - Conformément au tableau présenté en annexe 3 de la présente délibération, il est opéré des ajustements négatifs en autorisations de programme pour un montant cumulé de quinze milliards sept cent sept millions trois cent soixante-huit mille trois cent trente francs pacifique (15 707 368 330 F CFP).

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président. La discussion est ouverte sur l'amendement. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je le soumetts au vote. Même vote.

Sur l'article amendé, même vote. Merci.

Article 8

Mission 900

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je soumetts au vote la mission 900. Même vote. Le groupe Tavini Huiraatira maintient son abstention. Merci.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 901. Même vote.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 903. Même vote.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 904. Même vote.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 905. Même vote.

Mission 906

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 906. Même vote.

Mission 907

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 907. Même vote.

Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 908. Même vote.

Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 909. Même vote.

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 910. Même vote.

Mission 911

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 911. Même vote.

Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 913. Même vote.

Mission 914

**Le président :** La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Excusez-moi, chers collègues de revenir aux Îles-Sous-le-Vent, et notamment à Maupiti, toujours concernant la salle omnisport, parce que j'ai vu une AP dans le 915 où il y a quand même une inscription de 500 millions F CFP pour les études pour la faisabilité de la piste pour qu'un ATR 72 puisse s'y poser, je ne peux pas ne pas m'exprimer sur ce sujet-là. Un sujet vieux comme le monde, que tout le monde connaît, que tout le monde savait et puis aujourd'hui, on voit l'inscription, mais personne ne dit rien, ne serait-ce que pour la piste. Ce qui est important. Parce qu'il y en a eu des réflexions : remblayer côté lagon ou tourner le sens de la piste. Mais c'est très bien qu'il y ait une AP inscrite aujourd'hui, ne serait-ce que pour la piste pour qu'un ATR 72 puisse s'y poser. Je ne peux pas — Président, excusez-moi — ne pas rebondir, parce qu'avec ce que j'ai entendu émanant de notre *maire* de Uturoa sur la façon dont a été détruite la fameuse salle omnisport. Nous, nous n'étions pas, peut-être comme elle dans le bureau du maire de Maupiti où on nous a expliqué comment ça a été fait. Nous, quand on s'est déplacé sur Maupiti, c'est la population de Maupiti elle-même qui nous a relaté les faits de ce qui s'est passé réellement.

Alors, aujourd'hui, *nous n'allons accuser personne mais, lorsque la maire de Uturoa était intervenue, j'avais cru entendre le maire de Maupiti à l'assemblée. Tout ce que je dis, Monsieur le Président et compagnie, c'est certes d'inscrire l'AP mais il faut aller jusqu'au terme du programme*

*Par ailleurs, je voulais m'adresser au ministre en charge des grands travaux pour lui demander d'accélérer les travaux de l'aérogare. Car si le Président nous informe bien des différents projets, il faut reconnaître que, au niveau des ministres, et surtout des techniciens, il y a un réel retard. Et, après, c'est nous et notre Président qui sommes traités de menteurs. C'est vraiment important. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je m'exprime en tahitien à l'heure où nous examinons les CP. N'est-ce pas, Monsieur le ministre ? Si tu veux que j'explique à ton technicien qui est derrière : l'aérogare de Maupiti, c'est urgent. C'est urgent ! Avant qu'une drague puisse arriver sur le motu pour que ça soit rasé aussi. On ne sait jamais, par les temps qui courent, on dirait que c'est le meilleur moyen pour faire aboutir nos projets, c'est qu'on casse tout et puis on attend. Voilà ce qu'il s'est passé sur l'île de Maupiti.*

En tout cas, merci pour les études pour la piste de Maupiti. Merci pour la salle omnisport de Maupiti, et puis l'aérogare surtout. *Il ne faut pas non plus attendre, Monsieur le ministre, que l'aérogare soit détruit pour aller construire l'aérogare sur l'île de Maupiti.*

**Le président :** La parole est à Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** *Je voudrais simplement rectifier quelques propos.*

*Je ne suis pas du tout au cabinet du maire de Maupiti. J'ai juste parlé de la procédure de la sécurité. Point ! Je ne peux pas laisser passer des choses comme ça. Donc, en tant que *maire*, et j'ai dit au Président, tu es maire comme moi, nous nous basons sur un rapport de la sécurité. Et un avis est donné, mais c'est le maire qui prend après l'arrêté de démolition ou pas. Après, c'est le maire qui engage sa responsabilité. Je le dis par connaissance de cause.*

Si on revient sur l'aérogare de Maupiti, je remercie le gouvernement. On a eu l'occasion de remercier parce qu'avec notre *ministre* Bouissou, on a fait la pose de la première pierre de cette aérogare. Et, bien sûr, cette aérogare sera un modèle de la Polynésie. Je ne sais pas si vous connaissez parfaitement le dossier, mais ça a été évoqué le jour de la pose de la première pierre ; c'est la seule aérogare où les touristes pourront prendre un bain 15 minutes avant de prendre l'avion. Il n'y en a même pas à Bora-Bora. Il n'y en a même pas à Raiatea. Il n'y a qu'à Maupiti. *Merci à ma collègue sénatrice.*

**Le président :** La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur Raufauore Woullingson est un homme heureux. Être défendu par deux femmes dans cette assemblée, c'est extraordinaire ! (*Rires dans la salle.*) C'est sûr que vous n'êtes pas tout à fait d'accord sur les termes de la défense, mais vos réquisitions sont portantes.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre de l'équipement.

**M. René Temeharo :** Effectivement, une première pierre a été posée. Malheureusement, le maire ne nous a pas invités à la pose de cette première pierre, ni le Président de la Polynésie française. Toujours est-il que l'appel d'offres vient d'être lancé. Si tout se passe bien, nous espérons que dans le courant du mois de mars, on pourra attribuer à une entreprise qui viendra construire l'aérogare et finaliser le projet tant attendu.

Ensuite, concernant la salle dont on parle, je tiens quand même à rappeler que j'étais ministre de la jeunesse et des sports en 2014-2015, une période durant laquelle le dossier était entre les mains de notre ministre de l'Équipement, Monsieur Albert Solia. Au niveau de l'assemblage de la salle, il était convenu, vu l'état de la salle, de démolir simplement la toiture qui était défectueuse au niveau de la structure. On devait juste démonter la toiture sur la structure et refaire dans l'urgence. On n'a pas pu le faire parce que le maire avait une autre option en vue, c'est-à-dire qu'il valait mieux démolir totalement et reconstruire une nouvelle. On était sur l'île avec le gouvernement, et j'avais demandé au maire à ce moment-là de prendre un arrêté d'interdiction. Il a fallu répéter quatre fois en trois visites sur place, et à la quatrième fois, il a entendu pour faire en sorte d'interdire parce qu'il y avait un danger au niveau de la toiture, tout simplement. Sinon, la structure dont parlait le Président tenait la route. Après, le choix a été de démolir et puis là, on va la reconstruire.

**Le président :** Nous passons au vote du chapitre 914. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 915 « Transports ».

#### Mission 915

**Le président :** La discussion est ouverte. Y a-t-il des interventions ? Non, il n'y a plus de Maupiti dedans ? Non ? (*Rires dans la salle.*) La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Il n'y a pas de Maupiti, mais il y a un peu d'esprit quand même qui tente à demander à Monsieur le Président qu'il faudrait peut-être que l'on invente une loi portant trêve de nouveaux travaux, trois mois avant les élections. Parce que cela fausse toute perspective pour les nouveaux entrants de pouvoir se garantir une place à ces postes, si vous voyez ce que je veux dire. Vous ne voyez pas mais cela ne fait rien.

Pour en revenir à l'article 915 « Transports », on a évoqué tout à l'heure que deux hélicoptères vont être achetés au titre de ce chapitre. Combien de CP vous réservez à ces deux hélicoptères sachant que vous avez ouvert une AP de 900 millions F CFP ?

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions ?... Non.

La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Pour l'instant, nous sommes en négociation avec le vendeur des hélicoptères, donc nous avons besoin d'une autorisation de programme. Ensuite, ce sera de la compétence du Conseil des ministres de ventiler les CP en fonction de la liquidation effective de l'engagement, puis de la liquidation. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je trouvais qu'il y avait eu peu de réactions dans notre assemblée, et le gouvernement fait tout cela pour tenir ses engagements pour qu'il y ait un hélicoptère en offre de service d'évacuation sanitaire, de transport de passagers et autres prestations qui pourront se faire aux Marquises — mais avant tout pour l'aspect sanitaire — à la fin du premier semestre comme on s'y est engagé. La ventilation des CP se fera donc au moment de la négociation,

au moment du paiement effectif, mais nous avons besoin de l'autorisation de programme pour pouvoir négocier au mieux l'acquisition de ces hélicoptères.

J'espère que vous voterez pour, Monsieur Geros, et que vous viendrez non pas à la première pierre, mais quand l'hélicoptère se posera.

**M. Antony Geros :** Je ne suis pas comme Saint Thomas puisque je suis moi-même, Monsieur le vice-président. Pouvez-vous nous apporter la certitude que, au moins, on aura un hélicoptère à la fin du premier trimestre ?

**Le président :** Semestre.

**M. Antony Geros :** Trimestre : janvier, février, mars...les élections.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur Geros veut, d'un côté, bloquer les travaux pendant trois mois ; lancer des travaux qui l'arrangent pour gagner à Paea pendant trois mois par la route du Sud et, en même temps, mettre un hélicoptère pendant trois mois. J'ai du mal à suivre, Monsieur Geros.

Contrairement à vous, Monsieur Geros, nous n'instrumentalisons pas le budget de la Polynésie pour les communales.

**M. Antony Geros :** J'essaye de faire toute la gymnastique qu'il faut pour voter pour, mais pour voter pour... (**M. Teva Rohfritsch :** « Monsieur Geros, est-ce que je peux vous répondre ? ») Donc, rassurez-moi et dites-moi au moins que l'on va acheter un hélicoptère sur deux au moins en 2020.

**Le président :** On laisse le gouvernement répondre.

**M. Teva Rohfritsch :** Vous avez eu la fibre optique à Paea, laissez-moi répondre ! L'autre fois, vous étiez fâché à cause de la fibre optique, mais maintenant que vous êtes connecté, permettez-moi de mettre du flux dedans.

C'est bien le premier semestre — vous avez bien entendu —, l'engagement a été pris suite, vous le savez, au drame qui s'est produit aux Marquises. Le Président s'est déplacé avec Monsieur le haut-commissaire sur place. Nous avons fait des annonces ici, et le gouvernement n'est pas dans le camp des « y'a qu'à », il est dans le camp des « on fait ». Voilà, d'où l'autorisation de programme et on va faire avant la fin du premier semestre.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président.

La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Je souhaiterais rebondir sur ce qui vient d'être dit par Tony.

Il est vrai que l'on est à une heure où l'on plaisante un peu, et c'est bien car cela permet de détendre un peu l'atmosphère... Mais jouer sur ce sujet-là et mettre le gouvernement au pied du mur en disant « *si on peut avoir le premier hélicoptère au premier trimestre...* », je pense que... En plus, pour un collègue qui a quand même manié les finances de ce pays entre la date où l'on promulguera le budget, le temps de lancer les appels d'offre... Enfin, on ne va quand même pas chez Carrefour ou à la boulangerie de Paea pour acheter une baguette quand il s'agit de parler d'hélicoptère pour la santé de nos populations ! Ce n'est quand même pas le Pays qui est en train de se présenter aux élections municipales. On est tout à fait sur une compétence dévolue au Pays, à moins que l'on aille dire aux Marquisiens « écoutez, nos collègues de l'opposition ont dit que si l'on achète en urgence, ne serait-ce que ce moyen-là parce qu'il y a un réel souci ici aux Marquises, il va falloir attendre après les communales parce que, *on dira sinon que nous sommes entrain de soudoyer*, enfin *la Majorité, la population marquisienne*.

En plus, sur le sujet de la santé, je ne peux pas laisser une réflexion ou une plaisanterie de ce genre passer comme ça. Parce que, pour rebondir et compléter ce qui a été dit par notre ministre en charge des transports, *idem* pour le fameux bateau cofinancé par l'État et par le Pays pour le sauvetage des gens en mer et qui sera aussi utilisé pour les évacués, ne serait-ce que dans les îles du Sud. C'est vrai que l'idéal pour nous, c'est que cela soit fait, mais on connaît aussi les rouages administratifs. En plus, si c'est un cofinancement avec l'État, on ne désespère pas que le bateau soit livré aux Marquises avant la fin de l'année 2020.

Voilà, c'était pour dire à mon collègue Tony que sur le sujet de la santé, et je rappelle encore toute la polémique et l'émotion qu'il y a eu dans notre pays, on ne peut pas plaisanter sur ce sujet-là.

**Le président :** Je passe au vote du chapitre 915. Le groupe Tavini est pour ?... Pour. Merci.

Nous passons au Chapitre 916.

#### Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte. Puisqu'il n'y a pas d'intervention pour le Chapitre 916, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 951.

#### Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Bien entendu nous nous abstenons pour ces deux chapitres, et vous avez pu noter que pour les deux derniers chapitres, on ne vote pour que pour le chapitre 915. Et si vous me permettez juste une petite digression pour répondre à ma collègue.

Je voulais juste vous dire, Madame la sénatrice, que c'est un sujet tellement important que j'aurais aimé avoir le rapport de la mission législative qui avait été diligentée justement pour nous apporter les moyens de répondre à ces problèmes. Or là, aujourd'hui, sans que l'on soit préparé, on nous apporte un amendement dans lequel on nous dit qu'il y a deux hélicoptères à acheter. Comprenez que, pour nous, cela nous pose pleins de questions. D'ailleurs, mon collègue maire de Nuku-Hiva me fait dire que « attention, on est conscient du fait qu'ils ne vont pas faire que de l'évacuation sanitaire. On va les utiliser également à des fins commerciales ». C'est tout ces non-dits que l'on souhaiterait comprendre avant de dire oui complètement. Je sais qu'il y a une urgence, et derrière je sais également puisqu'on a parlé du bateau que vous avez évoqué et même qu'il y a deux bateaux dont une navette qui va également servir aux évacuations sanitaires de la zone Marquises. Ensuite, il y a ce fameux bateau cofinancé par l'État et nous, et puis il y a les moyens de l'État. L'État a des hélicoptères pour effectuer ces évacuations sanitaires. Et aujourd'hui, on rajoute encore deux hélicoptères. En fait, c'est tout cela que je voulais dire, mais j'espère que la mission qui a été diligentée pour nous éclairer sur les Évasés en Polynésie va nous donner les éléments pour que l'on comprenne enfin. Parce que, après, on risque d'avoir tellement de moyens pour pouvoir nous débarrasser de ce handicap que l'on va se retrouver à financer des surcoûts qui vont être énormes.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur Geros, on en a parlé à plusieurs reprises de ce sujet et le Président a alerté notre assemblée sur les coûts qui allaient intervenir dès lors que nous allions mettre des hélicoptères aux Marquises. Ne faites pas celui qui découvre le sujet ! C'est un sujet très sérieux !

Il appartiendra au ministre de la santé de vous répondre sur la diffusion du rapport mais nous avons pris l'engagement de mettre une offre de service d'urgence par hélicoptère aux Marquises, et nous

allons tenir cet engagement. Ne venez pas semer le doute, à mon sens, en disant qu'il y aura néanmoins de l'activité commerciale. Si cet hélicoptère était rentable commercialement, il serait déjà installé aux Marquises. Il faut être clair avec l'assemblée. Cette exploitation ne sera pas équilibrée. La Polynésie française va devoir accompagner l'exploitation de ces hélicoptères. Pour l'instant, on en est à la proposition d'achat des hélicoptères. C'est un quasi-service public que nous allons installer au bénéfice prioritaire des urgences aux îles Marquises. C'est une responsabilité effectivement que nous vous proposons de prendre avec nous, et le gouvernement s'est engagé et tient son engagement.

Nous viendrons très certainement, dès lors que le plan de financement avec le compte d'exploitation sera stabilisé, en fonction des machines qui seront achetées effectivement aussi proposer une subvention d'exploitation à cette activité. Je tiens à être clair. Il est trop tôt aujourd'hui pour l'inscrire dans la mesure où nous n'avons pas encore procédé à l'acquisition. Et comme l'a dit notre sénatrice, on n'achète pas cela sur l'étalage d'un magasin. Tout cela est très très sérieux. Et si la compagnie d'hélicoptère a fermé, il y a quelques années, c'est parce que cela n'était pas rentable. Ce n'est pas parce que, sur un coup de décisions, nous ne souhaitons pas qu'il y ait d'hélicoptères aux Marquises. Je ne vais pas refaire le débat et toute l'émotion qu'il y a eu autour de cela, mais nous nous sommes engagés avec le Président, et nous tenons nos engagements. Nous allons mettre des hélicoptères aux Marquises pour pouvoir réaliser en priorité les évacuations sanitaires. Si hors évacuations sanitaires on essaye d'avoir des rentrées de recettes supplémentaires pour faire du transport de passagers ou autres, ce sera de toute façon en déduction de l'aide publique. Soyons clair, la Polynésie française va investir et va devoir accompagner l'exploitation de ces hélicoptères aux Marquises. Cela va nous coûter de l'argent et nous présenterons à notre assemblée, très certainement lors d'un collectif budgétaire, après le premier trimestre, et pour être précis sur les délais, au moment de l'examen du compte administratif. Nous aurons les idées plus claires sur les conditions d'exploitation et les coûts d'exploitation et le soutien nécessaire de la collectivité, mais nous allons faire ce que nous avons dit.

Voilà, je crois qu'il faut être clair. Pour l'instant, c'est une AP qui est créée parce que nous tenons à tenir nos engagements. Ces machines vont être négociées ; les CP seront ajustés en fonction de la négociation et nous viendrons devant notre assemblée pour l'exploitation et le mode d'exploitation.

**Le président :** Nous passons au vote du Chapitre 951. Même vote avec abstentions du groupe Tavini Huiraaatira. Merci.

Nous passons au Total des crédits de paiement.

Total crédits de paiement

**Le président :** Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Total général des dépenses.

Total général des dépenses

**Le président :** Même vote ?... Merci.

Et pour l'ensemble de l'article 8, même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 9. Vous êtes dispensé de la lecture, Monsieur le rapporteur.

Article 9

**Le président :** La discussion est ouverte, et puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Qui est Pour ?... Le groupe Tavini Huiraaatira est pour. À l'unanimité. Merci.

Nous passons à l'article 10.

Article 10

**Le président :** La discussion est ouverte, et s'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote pour ?... À l'Unanimité.  
Nous passons à l'article 11.

Article 11

**Le président :** Même vote ?... Même vote avec une unanimité.

Nous passons à l'article 12.

Article 12

**Le président :** Même vote ?... Non. Abstentions du groupe Tavini.

Nous passons à l'article 13.

Article 13

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Abstentions groupe Tavini Huiraaatira ?... Non, Pour.

Et pour l'ensemble de la délibération avec les amendements, même vote ?... Même vote. Abstentions pour le groupe Tavini. Merci, le budget est approuvé.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, je n'ai pas compris la votation sur le budget. Quel est le résultat ?

**Le président :** Le vote global de la délibération est de 49 voix pour et 8 abstentions du groupe Tavini Huiraaatira. [*Le résultat du vote est rectifié à la demande du groupe Tahoeraa Huiraaatira (5 pour et 4 abstentions), pages 155/156 : 45 voix pour et 12 abstentions.*]

**M. Édouard Fritch :** Je voudrais remercier l'ensemble de l'assemblée pour les travaux qui viennent de se tenir sur le budget. Effectivement, je pense que la tenue de notre débat était bien. Nous avons essayé de répondre et nous avons répondu à toutes les questions qui nous ont été posées. J'espère en tous les cas, compte tenu de ce vote à l'unanimité, que la réalisation du budget se fera dans de bonnes conditions en 2020.

D'autre part, je voudrais aussi rassurer, puisque Monsieur Geros a soulevé le problème, que nous avons programmé les opérations d'investissement du budget naturellement et d'une façon totalement désintéressée, j'ai envie de dire. Nous n'avons pas programmé des opérations en fonction de la situation de telle ou telle autre commune, mais nous l'avons fait en fonction des besoins réels qui ont été recensés ou par vous-mêmes, par les élus de l'assemblée ou par transmission des maires des communes tout au long de l'année. Et je ne pense pas non plus que le vote de ce budget vienne entacher la régularité des opérations de vote du mois de mars prochain. La seule mesure que j'ai prise et dont les maires sont informés, c'est au niveau des subventions de la DDC puisque certaines opérations étaient effectivement beaucoup plus sensibles, je dirais, que les problèmes de protection de littoral, de protection de rivière ou de bétonnage de route. Mais au niveau de la Délégation au développement des communes, nous avons bloqué la délivrance des arrêtés d'attribution sur la fin de l'exercice et nous reprendrons sur le début de l'exercice prochain, c'est-à-dire au mois de juin 2020. Nous essayons comme vous, nous avons le même souci de protéger ces élections et qu'elles se fassent à armes égales pour tout le monde.

**Le président :** Merci, Monsieur le Président.

Examen du projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020  
(Rapport n° 150-2019)

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération sur les comptes spéciaux.

Nous passons à l'article 1<sup>er</sup>. Vous êtes dispensé de la lecture de l'article, Monsieur le rapporteur.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Qui est pour ?... Tout le monde est pour ?... Merci, à l'unanimité pour l'article 1<sup>er</sup>.

Nous passons à l'article 2.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 3.

Article 3

**Le président :** S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Nous passons à l'article 4.

Article 4

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 5.

Article 5

**Le président :** S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Nous passons à l'article 6, et je demande au rapporteur de lire le montant des missions du Chapitre 966.

Article 6

Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Qui est Pour ?... Qui s'abstient ?... Le groupe Tavini Huiraaatira, abstentions.

Nous passons au Chapitre 990.

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 991.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Nous passons au Total des recettes directes.

Total recettes directes

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

En dépense, nous passons au Chapitre 966.

Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Pour le Total des dépenses directes.

Total dépenses directes

**Le président :** Pareil.

Et pour l'ensemble de l'article 6, même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 7, Chapitre 990.

Article 7

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons au Chapitre 991.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... *Merci.*

Nous passons au Total recettes directes.

Total recettes directes

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Pour les dépenses directes, nous passons au Chapitre 966.

Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote. Merci.

Nous passons au Total dépenses directes.

Total dépenses directes

**Le président :** Même vote.

Pour l'ensemble de l'article 7, même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 8, Chapitre 967.

Article 8

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Nous sommes pour.

**Le président :** Vous êtes pour. Merci.

Nous passons au Chapitre 991.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Total recettes directes.

Total recettes directes

**Le président :** Même vote toujours. Merci.

En dépenses, nous passons au Chapitre 967.

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Nous passons au Total des dépenses directes.

Total dépenses directes

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Et pour l'ensemble de l'article 8, même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 9, Chapitre 967.

Article 9

Mission 967  
Total recettes directes

**Le président :** Pour ?... Merci. Unanimité pour le Chapitre 967.

Et en dépenses...

Total dépenses directes

**Le président :** Même vote ?... Même vote pour le Total des dépenses directes.

Et pour l'ensemble de l'article 9, même vote ?... Unanimité. Merci.

Nous passons à l'article 10.

Article 10

*En section de fonctionnement*

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Qui est pour ?... Même vote. Unanimité.

Nous passons au Chapitre 991.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Non. Abstentions du Tavini Huiraatira.

**M. Antony Geros :** Abstentions depuis le début.

**Le président :** Pour les deux chapitres 990 et 991, abstentions du groupe Tavini Huiraatira. Merci.

Nous passons au Total recettes directes.

Total recettes directes

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote.

En dépenses, nous passons au Chapitre 964.

Mission 964

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 023.

Mission 023

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Merci.

Pour le Total des dépenses directes.

Total dépenses directes

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote.

Nous passons en section d'investissement, Chapitre 021.

*En section d'investissement*

Mission 021

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Total recettes.

Total recettes

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... **Merci.**

En autorisation de programme, Chapitre 904.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. **Merci.**

Total en autorisation de programme.

Total autorisation de programme

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... **Merci.**

Et en crédits de paiement.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote.

Total crédits de paiement

**Le président :** Pour l'ensemble du total de crédits de paiement 170 000 000 F CFP, même vote.

Et pour l'ensemble de l'article 10, même vote ?... **Merci.**

Nous passons à l'article 11.

Article 11

Total mission 904

**Le président :** Il n'y a pas de chapitre, donc je soumetts aux voix l'article 11. Le groupe Tavini Huiraaatira, abstentions ou pour ?... Abstentions. Merci.

Nous passons à l'article 12.

Article 12

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote pour l'article 12.

Nous passons à l'article 13 pour lequel nous avons des amendements.

Nous passons d'abord au Chapitre 967.

Article 13

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Abstentions.

Nous passons au Chapitre 971 « Vie sociale », et nous avons un amendement.

Mission 971

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, il s'agit de l'amendement n° 1 concernant cet article 13 du projet de délibération approuvant le budget des comptes spéciaux pour 2020.

Vous le savez, début novembre, la ministre des Outre-mer Annick Girardin a confirmé à l'Assemblée nationale que l'État serait de nouveau présent en 2020 pour soutenir le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF).

Les conditions (dont le montant notamment) de cette participation financière restent toutefois à définir.

La ministre a proposé que ces crédits soient désormais inclus dans un contrat de convergence et de transformation qui est en cours de négociation entre l'État et la Polynésie française.

Par souci d'orthodoxie budgétaire, il est proposé de substituer la participation de l'État qui était prévue à hauteur de 1,432 milliard F CFP (à la mission 971 Vie sociale) par un prélèvement sur les réserves du fonds (à la mission 991 Gestion financière) qui sont estimées à fin 2019 à 3 milliards F CFP. Nous avons 3 milliards F CFP de réserves.

Ainsi, la mission 971 Vie sociale des recettes de fonctionnement de l'article 13 du projet délibération est modifiée comme suit :

*Au lieu de :*

971	Vie sociale	1 631 980 907
-----	-------------	---------------

Lire :

971	Vie sociale	200 000 000
-----	-------------	-------------

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. La parole est à Madame Teroatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Teroatea :** Ma question est de savoir quels sont les critères de ce contrat de convergence ? J'ai moi-même posé la question à la ministre de l'outre-mer en tant que présidente de l'ACCDOM au congrès. Et concernant la convention 2019, puisqu'elle nous assure que la convention 2019 n'a pas été signée, j'aimerais avoir des informations sur les critères d'obtention de ce contrat de convergence. En fait, est-ce que tout sera géré par l'État ou c'est toujours le pays ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Je pense que la réponse est dans l'amendement. Le contrat de convergence éventuel puisque la proposition de la ministre est en cours de discussion et que les conditions dont le montant notamment de cette participation financière reste à définir.

Il faut savoir que nous avons d'abord réussi à faire revenir l'État au financement du RSPF, et en particulier de nous accompagner sur la résorption des déficits du RSPF. Nous souhaitons maintenant que le RSPF est ramené à l'équilibre. Nous ne pouvons plus avoir le même type de subvention puisqu'il ne s'agit plus de financer du déficit, mais de nous accompagner sur la politique de santé et de prévention au sens large, avec la volonté d'intervenir à la fois en fonctionnement, en investissement sur des politiques de prévention. Je pense que cela a été dit lors du débat d'orientation budgétaire et rappelé ce matin dans le discours du Président. Dans ce cadre-là, un rendez-vous est intervenu à Paris avec Madame Buzyn et l'objectif est d'aboutir à la fin du premier trimestre — mais Madame Buzyn ne se présente pas aux communales, Monsieur Geros, en Polynésie en tout cas — à la conclusion d'une nouvelle convention que l'on espère *a minima* triennale, mais qui ne soit plus simplement de participation au déficit du RSPF, puisque nous l'avons ramené à l'équilibre, mais une convention qui va nous permettre de déployer des actions de santé, de solidarité et de prévention au sens large. Les conditions exactes ne sont pas arrêtées puisqu'on est en cours de discussion et de négociation.

Nous aurions pu laisser, pour être très clair, cette recette puisque cela avait été le cas en 2019. La convention a été signée récemment et le versement est en cours de réalisation puisque les mandatements ont été ordonnés. Mais je connais le souci d'orthodoxie budgétaire que nous partageons avec les anciens ministres des finances qui sont ici à l'assemblée, mais dans un souci de sincérité budgétaire absolue, nous préférons prélever sur les réserves budgétairement, de manière à faire face budgétairement à ce besoin de financement. Et dès lors que nous aurons conclu la convention, nous viendrons à travers d'un collectif budgétaire réa-bonder les différentes lignes qui seront impactées par cette convention. Encore une fois, il n'y aura certainement pas qu'une seule ligne puisque l'objectif n'est plus de venir simplement subventionner le régime de solidarité, pas uniquement. Très certainement nous aurons des recettes aussi au fonds de prévention, également sur peut-être l'oncologie pour le financement des actions de santé, la santé de proximité... Enfin, il y a un ministre de la santé qui est bien plus compétent que moi sur tous ces sujets.

Moi, ce que je vous propose c'est que, dans le respect de l'orthodoxie budgétaire, de traduire concrètement par un prélèvement sur les réserves cette recette qui a été inscrite, de manière à ce que nous respections le principe de sincérité budgétaire. Et dès lors que la convention sera conclue, il sera alors temps de venir amender le budget de la Polynésie française. Nous sommes confiants dans nos discussions avec l'État, contrairement à ce que j'ai pu entendre ou lire. Il n'y a pas d'acceptation de la Polynésie française ni de son gouvernement d'un retrait de l'État, comme j'ai pu l'entendre ou le lire. Et il s'agit simplement de conclure une nouvelle convention sur de nouvelles bases pour une période plus longue, que l'on espère au moins de trois ans. Mais dans ce cadre-là, il nous faut tirer les leçons budgétaires sur ce compte spécial. Voilà.

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** En termes clairs, transposés à l'heure tardive qui est celle de maintenant, en fait, l'État nous explique comment l'État va organiser son désengagement du soutien de la solidarité nationale à la solidarité locale, donc au RSPF, et continue en fait son engagement mais sous d'autres formes et pas nécessairement au niveau du RSPF. C'est bien comme cela qu'il faut comprendre ?

**M. Teva Rohfritsch :** Je crois que j'aurais répété les réponses quatre fois aujourd'hui, Monsieur le président. L'État ne se désengage pas. Jusqu'à aujourd'hui, il finançait un déficit. Nous avons ramené l'équilibre dans nos comptes sociaux. C'est une fierté au nom de l'autonomie de la Polynésie française. Si on vient financer un déficit, l'État ne va plus venir subventionner un déficit dès lors qu'il n'y a plus de déficit. Nous venons simplement poser les bases d'une nouvelle convention qui ne viendra plus financer un déficit, c'est-à-dire une mauvaise gestion dès lors que les recettes ne seront pas à la hauteur des dépenses, mais venir accompagner au titre de la solidarité nationale mais aussi de la politique de santé, les priorités qui seront définies avec le gouvernement de la Polynésie française. Dans ce cadre-là, nous supprimons cette recette qui était fléchée sur le financement du régime de solidarité par un prélèvement sur les réserves que nous avons et nous reviendrons dès lors que la convention sera conclue. Elle a été médiatisée ; les travaux ont été médiatisés, et je suis désolé que certains se disent ne pas être au courant, il faut lire les journaux. Et dès lors que ce sera convenu, nous viendrons effectivement amender le budget 2020. Je pense avoir été clair, je l'ai répété deux fois. Ne cherchez pas à nous faire dire ce qui n'existe pas, Monsieur Geros.

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** À travers cet amendement, on nous informe qu'il y a un contrat de convergence qui est négocié avec l'État, et à l'intérieur, on va introduire la nouvelle convention puisque le contrat de convergence normalement devrait remplacer le contrat de projets. Vous nous confirmez donc que le nouveau contrat de convergence sera effectif dès 2020. C'est bien cela, Monsieur le vice-président ?

**Le président :** La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je pense que l'on ne se comprend pas ou on ne veut pas se comprendre. Ce que je veux dire par-là, c'est que la Polynésie s'est engagée à mettre en place un système de couverture sociale qui est unique. Nous avons créé trois régimes, dont deux contributifs et un absolument pas. On est bien d'accord ? Et sur ce régime qui n'est pas contributif, on a appelé cela le « régime de la solidarité de la Polynésie française ». Pas de la Polynésie, de la Polynésie française. Donc, à chaque fois que l'État a été contributif à ce régime, c'est au niveau de la solidarité nationale. Ce n'est pas pour financer un déficit, il n'est pas contributif ! C'est l'ensemble de la Polynésie qui finance son régime. Ce n'est pas contributif, et vous le savez très bien.

Et aujourd'hui, l'État nous annonce qu'ils vont continuer à apporter leur soutien mais plus au RSPF. Dans un contrat de convergence, on va essayer budgétairement de placer les curseurs là où l'État va accepter dans le cadre de la négociation, mais absolument plus au niveau du RSPF. On est bien d'accord ? C'est pour cela que dans le préambule de la convention qui nous a été présenté en commission et puis ici même, au niveau de l'assemblée, l'État a annoncé la couleur en disant que pour après 2020, il va falloir que la Polynésie comprenne que l'État ne va plus venir financer le RSPF. C'est ce point que je voulais me voir préciser. Si c'est bien le cas, bon, d'accord !... Mais je veux juste être sûr, je ne veux pas me tromper.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, il faut que je répète une cinquième fois ce que j'ai dit ?... Monsieur Geros, il est difficile de vous faire entendre ce que vous ne voulez pas entendre. C'est terrible quand même ! Ils vont financer, l'État, à nos côtés notamment le RSPF mais pas uniquement.

Je l'ai dit, je vous le redis. Ne cherchez pas à nous faire dire ce que vous, vous voulez entendre pour aller faire de la politique avec cela. Nous sommes confiants. Cette année, il n'y avait pas de convention de signée, elle a été signée, le paiement a été réalisé. Pour l'année prochaine, on souhaite avoir une base plus large de discussion, dont notamment le régime de solidarité.

Par ailleurs, Madame la députée me fait aussi répéter alors que c'est dans l'amendement et que c'est écrit que la ministre a proposé un contrat de convergence. On n'a pas dit qu'on allait transformer le contrat de projets en contrat de convergence, ni que cela allait être accepté dans l'état. On vous dit qu'on est en train de discuter. Nous, nous partirions plus sur une convention santé et solidarité triennale, et la ministre propose un contrat de convergence du côté Outre-mer, donc on va discuter. C'est pour cela que pour l'instant, cette ligne-là est amendée. Et il y aura notamment le financement de la solidarité — le régime de solidarité, nous le souhaitons toujours —, des actions très certainement en faveur de l'oncologie, de la prévention... Je peux répéter une sixième fois, mais vous voulez me faire dire des choses que vous avez envie d'entendre. Je suis désolé de ne pas vous dire ce que vous avez envie d'entendre, Monsieur Geros, même à cette heure-ci ! Mais notamment la solidarité. Et ça sera au nom de la solidarité nationale que cela s'exprimera. Et nous le ferons avec les parlementaires de la majorité, en tout cas ceux sur qui on peut compter.

**Le président :** On passe au vote du chapitre 971 amendé. Vous êtes pour ? Tout le monde est pour ou abstention ?... Abstentions pour le groupe Tavini Huiraatira.

Nous passons au Chapitre 990.

#### Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Cette gestion fiscale est pratiquement réalisée par la CST, du moins à concurrence de 12 milliards à peu près, qui vient obérer d'ailleurs les prélèvements obligatoires au niveau des prélèvements sociaux. Et dans la mesure où l'État, dans le cadre de son contrat de convergence, va diminuer, il va bien falloir — toute chose étant égale par ailleurs — que d'un autre côté, on augmente. Et ce que je voulais entendre comme réponse, c'était va-t-on accepter le principe de réévaluer la participation actuelle du financement du RSPF dans sa mesure la plus normale et conventionnelle qui est celle de la CST ? Ou bien, on va se débrouiller par tous les moyens, en dehors des curseurs que va nous apporter le contrat de convergence et notamment celui qui va financer donc la partie qui relève justement du financement du FELP, va-t-on essayer de chercher ailleurs, toujours au niveau de l'État, à venir compléter le dispositif de financement qui va être, écoutez, insuffisant ? Je sors le mot.

**Le président :** La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Les besoins du RSPF sont couverts. C'est un prélèvement sur les réserves, donc sur les excédents du fonds. Il n'y a pas d'incidence, ni de besoin de financement supplémentaire à l'étape budgétaire que nous avons aujourd'hui pour financer le RSPF. Il est financé. Ce sont des réserves et c'est un prélèvement sur les réserves. Les réserves sont de 3 milliards F CFP — c'est dans l'amendement. Monsieur le président, je suis désolé, j'ai l'impression qu'on ne lit pas l'amendement. Nous prélevons 1,432 milliard, et si vous faites la différence, c'est à peu près 1,6 milliard qui reste en réserve.

**Le président :** Nous passons au vote du chapitre 990. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au Chapitre 991.

#### Mission 991

**Le président :** Il y a un amendement, Monsieur le vice-président.

**M. Teva Rohfritsch :** Monsieur le président, il s'agit de l'amendement n° 2 qui modifie l'article 13 du projet de délibération. C'est l'amendement miroir, comme on le dit en technique budgétaire.

*Début novembre, la ministre des Outre-mer, Madame Girardin, a confirmé à l'Assemblée nationale que l'État serait de nouveau présent en 2020 pour soutenir le régime de solidarité de Polynésie française.*

*Les conditions (dont le montant notamment) de cette participation financière restent à définir.*

*La ministre a proposé que ces crédits soient désormais inclus dans le contrat de convergence et de transformation qui est en cours de négociation entre l'État et la Polynésie française.*

*Par souci d'orthodoxie budgétaire, il est proposé de substituer la participation de l'État qui est prévue à hauteur de 1,432 milliard F CFP (à la mission 971 Vie sociale) par un prélèvement sur les réserves du fonds (à la mission 991 Gestion financière) qui sont estimées à fin 2019 à 3 milliards F CFP.*

Ainsi, la mission 991 Gestion financière des recettes de fonctionnement de l'article 13 du projet délibération est modifiée comme suit :

*Au lieu de :*

991	GESTION FINANCIÈRE	350 000 000
-----	--------------------	-------------

*Lire :*

991	GESTION FINANCIÈRE	1 781 980 907
-----	--------------------	---------------

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. Il n'y a pas d'intervention. Et sur le chapitre 991 amendé, même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons au Total des recettes directes.

Total des recettes directes

**Le président :** Sur le total, la discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote. Merci.

La parole est à Monsieur Antonio Perez.

**M. Antonio Perez :** Simplement saluer la bonne gestion du Pays. Si le Pays n'avait pas une bonne gestion et une bonne situation économique, nous serions en difficulté. C'est grâce au fait que le pays soit bien tenu et bien géré, que la situation économique est au vert et que nous sommes en possibilité de faire face à ce genre de situation. Il faut saluer cet aspect-là que je n'ai pas encore entendu depuis le début des échanges.

**Le président :** Nous passons aux dépenses.

Dépenses

**Le président :** Monsieur le rapporteur, Chapitre 967.

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte sur ce chapitre. Puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Nous poursuivons avec le Chapitre 971.

Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote.

Nous continuons avec le Total des dépenses directes.

Total des dépenses directes

**Le président :** L'ensemble de l'article 13 amendé, même vote ?... Même vote. Merci.

Nous passons à l'article 14.

Monsieur le rapporteur, Chapitre 990.

Article 14

Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Je suppose même vote ?... Même vote. Merci.

Nous continuons avec le Total des recettes directes.

Total des recettes directes

**Le président :** Même vote. **Merci.**

S'agissant des dépenses directes, chapitre 991.

Mission 991

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Merci.

S'agissant du Total des dépenses directes.

Total des dépenses directes

**Le président :** Même vote ?... Même vote. Merci. Et pour l'ensemble de l'article 14, même vote ?...Merci.

Nous passons à l'article 15.

Article 15

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention ?... Même vote ?... Abstentions pour le groupe Tavini Huiraaatira ?... Pour l'article 15, êtes-vous pour ?... Pour. Merci. Unanimité.

Nous passons au Chapitre 970.

Mission 970

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention ?... Même vote ?... Même vote.

Nous poursuivons avec le Chapitre 990.

Mission 990

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention ?... Même vote ?... Même vote.

S'agissant du Total des recettes directes.

Total des recettes directes

**Le président :** Même vote ?... Merci.

Et en dépenses...

Mission 970

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Dans les dépenses au niveau de la santé, il y a à peu près 50% qui vont à l'article 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, j'aurais voulu savoir qui on rémunère.

**M. Jacques Raynal :** Ce sont des prestations certainement que l'on demande dans le cadre de certaines consultations notamment des consultations spécialisées... Oui, c'est cela, ce sont des prestations en fait que l'on demande dans le cadre des différentes activités, d'actions, de promotions de la santé, ou des choses comme cela.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Pour 356 millions ?

**M. Jacques Raynal :** C'est dans le cadre également des actions que nous réalisons dans le fonds de prévention : des activités physiques adaptées à la santé...

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Ce sont des médecins, des coachs ?

**M. Jacques Raynal :** Oui, c'est cela. Cela peut être dit : c'est divers et variés. Ce sont des prestataires. Il y a quelques professionnels de santé qui sont rémunérés... enfin des professionnels paramédicaux qui sont rémunérés également comme ça.

**Le président :** Nous passons au vote. Même vote. Merci.

Nous passons au Chapitre 971.

Mission 971

**Le président :** S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... **Merci.**

Nous passons au Total des dépenses directes.

Total des dépenses directes

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention ?... Même vote ?... Même vote.

Nous passons à la section d'investissement.

Concernant le Chapitre 910.

Mission 910

**Le président :** Autorisation de programme, pas d'intervention ?... Nous passons au vote. Même vote.

Et pour le Total autorisation de programme.

Total autorisation de programme

**Le président :** L'ensemble de l'article 15, même vote ?... *Merci.*

Nous passons à l'article 16.

Article 16

**Le président :** Il n'y a pas d'intervention ?... Même vote ?... Même vote.

Pour l'ensemble de la délibération... le groupe Tavini Huiraaatira s'abstient. Cela fait donc 49 voix pour et 8 abstentions. *Merci.*

La délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 est approuvée.

RAPPORT N° 145-2019 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DU CODE DES IMPÔTS

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au dossier n° 3. Il s'agit du rapport n°145-2019 sur le projet de loi du pays portant modification du code des impôts.

Le gouvernement a-t-il un exposé à faire ?... Non. La parole est à Monsieur le rapporteur.

**M. Antonio Perez :** Monsieur le président.

Par lettre n° 8265/PR du 21 novembre 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de loi du pays portant modification du code des impôts.

Le projet de loi du pays comporte trois volets de mesures.

Il contient tout d'abord des mesures d'incitation fiscale :

- Afin d'inciter les entreprises à participer au financement des programmes de recherche et de développement, notamment dans le domaine biomédical et de la santé publique, un dispositif de déductibilité à l'impôt sur les sociétés est instauré pour les dons réalisés au profit des organismes œuvrant dans le cadre desdits programmes. Cette déductibilité est soumise à conditions ;
- Le projet de texte prévoit aussi l'extension de l'application du taux réduit de la TVA de 5 % aux équipements matériels médicaux lourds tels que les caissons hyperbares pour ne citer qu'un exemple ;

- Enfin, il est prévu de prolonger le dispositif d'exonération d'impôt foncier de 10 ans aux constructions nouvelles à usage d'habitation principale dont le certificat de conformité est délivré au plus tard le 31 décembre 2021.

Il cherche également à renforcer la conformité fiscale par le biais des mesures suivantes :

- La 1<sup>re</sup> vise à apporter des précisions relatives à la validité des factures électroniques, notamment en ce qui concerne leurs règles d'établissement ;
- De nouvelles modalités de mise à disposition de la charte des droits et obligations du contribuable vérifié sont aussi mises en place ;
- Le projet de texte complète également les règles encadrant la comptabilité informatisée. En outre, il instaure l'obligation pour l'administration fiscale, de détruire les copies des fichiers dématérialisés remises par le contribuable, avant la mise en recouvrement de l'impôt ;
- Pour clore ce volet de mesures, le délai de reprise octroyé à l'administration fiscale pour réparer les omissions, insuffisances ou erreurs commises dans l'établissement de l'impôt sera dorénavant de cinq ans lorsque le contribuable exerce une activité occulte ou lorsqu'il est bénéficiaire de revenus distribués par une personne morale exerçant une activité occulte.

Enfin, le projet de loi du pays contient des mesures visant à simplifier et rendre mieux lisible la réglementation fiscale. Outre un toilettage des expressions et références réglementaires obsolètes, il crée des codes patentes pour les professions de technicien de l'audiovisuel, d'ergothérapeute et celles liées au transport sanitaire. Il met aussi en place la possibilité pour la Direction des impôts et des contributions publiques de communiquer aux communes les données non nominatives relatives aux impôts territoriaux, auxquels sont adossés les centimes additionnels communaux ou les taxes communales relevant de leur ressort géographique.

Le projet de loi du pays a été examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 26 novembre 2019. La prolongation jusqu'à fin 2021 du dispositif d'exonération d'impôt foncier de 10 ans pour les constructions nouvelles a été saluée pour les investissements qu'elle ne manquera pas d'entraîner. Suite aux discussions, le projet de loi du pays portant modification du Code des impôts a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, cette dernière propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, 60 minutes sont prévues dont 37 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour la non-inscrite.

J'invite l'intervenante non-inscrite, Madame Nicole Sanquer, à prendre la parole pour son intervention.

N'ayant pas d'intervention à faire, j'appelle l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole. Madame Sylviane Terootea, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Je ne vais pas lire d'intervention, mais juste vous dire que le groupe Tahoeraa Huiraatira est favorable au texte.

**Le président :** Nous passons à l'intervention du groupe TAPURA HUIRAATIRA. Madame la présidente du groupe, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres encore présents parmi nous, chers collègues à nouveau, *recevez mes salutations en ce début de soirée.*

Le gouvernement soumet à notre approbation une nouvelle modification du code des impôts contenant cette fois-ci pas moins de 11 mesures.

Pour la plupart très techniques, elles n'en sont pas moins essentielles pour rendre notre réglementation fiscale à la fois plus lisible envers les personnes et sociétés redevables tout en conservant un caractère suffisamment attractif en tant qu'outil de développement.

C'est au travers du volet incitatif que le gouvernement traduit sa volonté d'accompagner la croissance économique en cours. Il en est ainsi de la prolongation du dispositif d'exonération d'impôt foncier accordé aux constructions nouvelles à usage d'habitation principale.

Nous le savons tous, le secteur du BTP en général et du second œuvre en particulier a retrouvé une dynamique ces deux dernières années au point qu'il est difficile aujourd'hui de pouvoir recourir aux services d'un artisan maçon, plombier ou électricien tant les chantiers en cours sont nombreux. Aussi, pour soutenir cette activité, les ménages polynésiens qui ont retrouvé le goût et l'optimisme d'investir dans la pierre, dans un contexte il est vrai de taux d'intérêt particulièrement bas, vont pouvoir bénéficier de deux années supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2021, pour fournir à l'administration leur certificat de conformité. Gageons que cette perte de recettes budgétaires sera largement compensée par ailleurs.

Le gouvernement fait également un geste non négligeable en étendant le bénéfice de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 5 % aux équipements matériels médicaux lourds. Si le texte renvoie la liste des matériels concernés à une délibération régissant l'organisation sanitaire en Polynésie française, cela n'enlève rien à l'impérieuse nécessité de rendre la qualité des soins toujours plus performante. Je pense notamment à la prise en charge des malades du cancer qui reste la préoccupation première.

Enfin, au chapitre d'une meilleure lisibilité de la réglementation, de nouveaux codes patente sont identifiés, ne serait-ce que pour tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers comme, par exemple, celui d'ergothérapeute, une des nombreuses professions de santé en vogue visant la promotion de la santé et du bien-être des individus et des communautés, au travers de leurs occupations. Je terminerai par la faculté nouvelle donnée aux communes de pouvoir disposer d'informations non nominatives sur les centimes additionnels et autres taxes communales qu'elles perçoivent.

Tels sont les points forts de cette nouvelle modification du Code des impôts que je souhaitais mettre en avant dans le cadre de notre discussion générale.

Je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA.

Je passe la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraaatira. La parole est à Madame Cross.

**M<sup>me</sup> Valentina Cross :** Monsieur le président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les ministres, *bonjour.*

Il nous est demandé d'examiner le projet de loi du pays portant modification du Code des impôts.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement expose qu'au travers de cette modification du Code des impôts, il cherche à mettre en place des dispositions d'incitation fiscale, à renforcer la conformité fiscale et enfin à simplifier et à rendre plus lisible la réglementation.

En premier lieu, s'agissant des mesures d'incitation fiscale, le gouvernement propose d'instaurer un dispositif de déductibilité à l'impôt sur les sociétés, des dons faits aux organismes de recherche

scientifique et de protection de la santé publique qui interviendrait dans la limite des 3 sur 1 000 du chiffre d'affaires réalisé par la société.

Ensuite, il est proposé d'étendre l'application du taux réduit de la TVA de 5 % aux équipements matériels médicaux lourds dont le coût d'acquisition élevé se révèle être un point financier très important.

Et enfin, sur le volet des mesures d'incitation fiscale, le gouvernement déclare vouloir poursuivre son action en faveur du logement, propose de prolonger de deux ans le dispositif d'exonération d'impôt foncier de 10 ans mis en place en 2017 aux constructions nouvelles dont le certificat de conformité est délivré au plus tard le 31 décembre 2021.

En second lieu, sur les mesures de renforcement de la conformité fiscale, ce sont les articles 344-4 à 344-10 du Code des impôts qui posent les règles de facturation applicables en matière de TVA. Mais, compte tenu du volume de papiers à traiter et du coût qui en résultent, il est proposé, en réponse à un souhait des entreprises de recourir à des systèmes de facturation électroniques, de définir les règles d'établissement ainsi que les conditions de validité de la facture électronique en matière de TVA.

Ensuite, sur ce deuxième volet de mesures, il s'agit de proposer aux contribuables, à l'ère de la dématérialisation, d'être informés dans la vie de vérification de comptabilité de la possibilité de consulter la charte des droits et obligations du contribuable sur le site internet de la Direction des impôts et des contributions publiques, engendrant ainsi des économies de frais d'impression et d'envoi de la charte. Sauf que la charte sera toujours remise matériellement aux contribuables lors de la première intervention d'un contrôle.

Par ailleurs, lorsque la comptabilité du contribuable est tenue au moyen de système informatisé, il s'agit ici de préciser les modalités de mise à disposition lors d'un contrôle de l'Administration fiscale sous forme dématérialisée des données informatisées et ainsi permettre aux contribuables de satisfaire à l'obligation de présentation des documents comptables mentionnés à l'article 116-3 du Code des impôts.

Enfin, il s'agit aussi de préciser la notion d'activité occulte seule dans l'existence est volontairement non déclarée par le contribuable afin d'échapper à l'impôt.

Devant la difficulté pour la DICP d'appréhender le travail occulte, c'est-à-dire le recours pour une entreprise à du salariat non déclaré, le Code des impôts prévoit que le délai de reprise « le pouvoir pour l'Administration fiscale de réparer les omissions insuffisance ou erreur commise dans l'établissement de l'impôt, avant que la prescription ne soit acquise aux contribuables », soit de cinq ans dans le cas de travail occulte contre trois ans en général.

Il s'agit ici d'étendre également à l'activité occulte le champ d'application de ce délai spécial de cinq ans limité au seul travail occulte.

En troisième lieu, sur les mesures de simplification et de meilleure lisibilité de la réglementation, il est rappelé que les entreprises peuvent déduire de leurs résultats taxables à l'impôt sur les sociétés, les versements effectués au profit d'œuvres et organismes reconnus d'intérêt général ou collectif, et que cette reconnaissance d'intérêt général ou collectif est faite depuis 2010 par arrêté du Président de la Polynésie française.

Mais il se trouve que certains organismes ont été reconnus d'intérêt général ou collectif avant cette date par une autre autorité qui était alors compétente, d'où la proposition d'employer un terme générique pour désigner l'autorité compétente pour accorder cette reconnaissance.

Autres mesures de simplification et de meilleure lisibilité de la réglementation, il se trouve que certaines professions ne disposent pas de code de patente. Et de ce fait, se voit attribuer par

assimilation le code de patente d'une profession existante dans l'attente d'un nouveau tarif adapté. Il s'agit donc ici de créer de nouveaux codes patente dans le domaine de l'audiovisuel (technicien audiovisuel) et de la santé (ergothérapeute et transport sanitaire).

Mais encore, ce projet de loi du pays soumis à notre vote est l'occasion d'effectuer un toilettage du Code des impôts par suppression des expressions ou des articles devenus obsolètes avec une mise à jour des références réglementaires.

Enfin, le gouvernement propose d'inclure les communes de Polynésie parmi les organismes autorisés à se voir transmettre les informations détenues par la Direction des impôts et contributions publiques, à savoir les données non nominatives relatives aux impôts territoriaux, auxquels sont adossés les centimes additionnels communaux ou les taxes communales relevant du ressort géographique de la commune.

Lors de l'examen de ce projet de loi du pays, les rapporteurs ont proposé d'adopter ledit projet de loi, lequel a recueilli un avis favorable des membres de la commission. Le représentant du Tavini Huiraaatira s'est abstenu lors de l'adoption de ce projet de loi du pays à la commission du 26 novembre dernier. Je ne peux qu'inviter mes collègues, à s'abstenir lors du vote de ce projet de loi du pays portant modification du code des impôts.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

Le gouvernement n'a rien à rajouter. Nous passons à la loi du pays. La discussion étant terminée, et en l'absence d'amendement, nous passons au scrutin public comme le prévoit l'article 142 du dernier alinéa de la loi statutaire, et l'article 43 du règlement intérieur.

Madame la secrétaire générale.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	abstention
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tevahitua Éliane, abstention
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M.	Ching	Yves	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	abstention
M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente, procuration à M. Antony Geros, abstention
M.	Geros	Antony	abstention
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M. Putai Taae, pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	absent, procuration à M <sup>me</sup> Butcher-Ferry Yseult, pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	absente, procuration à M. Geffry Salmon, pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour

M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M <sup>me</sup> Perry-Friedman Vaiata, pour
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tuuhia Augustine, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	abstention
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tupana Moihara, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Salmon	Geffry	pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tahiaia Romilda, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiaia	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiaia	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tapeta Tetopata, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	absent, procuration à M. Fernand Tahiaia, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	absente, procuration à M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry... Non, on ne peut pas. M <sup>me</sup> Terooatea Sylviane ne peut pas laisser de procuration
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	abstention
M.	Tokoragi	Félix	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M <sup>me</sup> Bruant Virginie, pour
M.	Tuheiaiva	Richard	ne participe pas au vote
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** Cela fait 48 voix pour la loi du pays, 7 abstentions et 1 ne participe pas au vote.

La loi du pays est adoptée.

RAPPORT N<sup>o</sup> 146-2019 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES À L'IMPORTATION POUR L'ANNÉE 2020

Présenté par MM. les représentants Luc Faatau et Antonio Perez

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au rapport n<sup>o</sup> 146-2019 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation pour l'année 2020.

Nous sommes en procédure simplifiée. La parole est au rapporteur, Monsieur Luc Faatau.

**M. Luc Faatau :** Nous examinons un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation pour l'année 2020.

Ces mesures fiscales portent sur 6 points distincts.

En premier lieu, le projet de texte prévoit la modification de la fiscalité applicable aux pièces destinées aux aéronefs civils de transport public à vocation internationale. En effet, bien que la délibération n° 2001-208 APF du 11 décembre 2001 exonère de la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche (TEAP) l'importation de ces pièces détachées, l'évolution dans le domaine aéronautique est telle qu'aujourd'hui, seule une partie de ces pièces s'avère éligible à l'exonération. Afin de prendre en compte l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et à la réparation de ces aéronefs, il est ainsi proposé de modifier l'article 20 de la délibération du 11 décembre 2001.

L'exonération de droits et taxes à l'importation de matériels destinés à la construction d'infrastructures de stockage des hydrocarbures constitue le deuxième point du projet de texte. En février 2016, les autorités du Pays et les sociétés pétrolières implantées en Polynésie française prévoyaient le transfert des dépôts d'hydrocarbures de Fare-Ute vers la zone Est de Motu Uta. Le déplacement de ces infrastructures s'avère désormais critique au regard de la vétusté des dépôts pétroliers, des risques encourus par la population de cette zone sensible de Papeete et du développement des commerces en périphérie de celle-ci. Afin d'accompagner les entreprises engagées dans ces travaux d'ampleur, il est proposé d'instaurer un régime fiscal privilégié ouvrant droit à une exonération de la quasi-intégralité des droits et taxes à l'importation. Cette mesure est toutefois soumise à la satisfaction du projet d'investissement, assortie des conditions suivantes : le montant du programme d'investissement doit être supérieur à 2 milliards F CFP, un agrément délivré par le Conseil des Ministres doit être obtenu et le programme d'investissement doit être réalisé dans un délai de 3 ans.

De plus, une modification de la loi du pays n° 2011-2 du 16 février 2011 relative à certaines franchises douanières est opérée. D'une part, afin de permettre un dédouanement plus fluide lors de l'importation d'un animal de compagnie par un particulier, il est proposé d'ouvrir le bénéfice de la franchise et du mode déclaratif dit « verbal » aux particuliers. À cet effet, le I de l'article 27 de ladite loi du pays est complété d'une admission en franchise au profit des animaux de compagnie. D'autre part, il est proposé d'admettre en franchise les effets personnels des défunts lors du rapatriement d'un corps, en complétant l'article LP. 78 de la même loi du pays.

Par ailleurs, s'agissant de la délibération n° 97-194 APF du 24 octobre 1997 qui prévoit 8 taux de taxe de développement local (la fameuse TDL), allant de 2 % à 82 %, le projet de texte prévoit d'introduire les taux de 25 % et 50 % et de supprimer le taux de 2 %. Une mise à jour de la liste des produits soumis à la TDL est également prévue en exonérant de cette taxe les tubes et tuyaux en plastique destinés à l'agriculture, les dalles et pavés en béton, certains produits thérapeutiques remboursés par la CPS ainsi que les lingettes humides nettoyantes et les mouchoirs en étui. Concernant le papier hygiénique et la bière sans alcool (appartenant à la catégorie des eaux additionnées de sucre sous le tarif douanier 22029100) soumis aujourd'hui à un taux de TDL de 27 %, il est proposé d'harmoniser les taux au niveau de 25 %.

En outre, dans le cadre de sa mission de dédouanement et de contrôle, le service des douanes est contraint de détruire des marchandises de toutes sortes. Or, plutôt que d'être détruites, ces marchandises pourraient être données à des organismes caritatifs. Il est donc proposé de faire évoluer la réglementation en vigueur afin notamment que les fondations puissent en être bénéficiaires, que les établissements bénéficiaires soient reconnus d'intérêt général et de supprimer le seuil actuellement en vigueur qui fixe à 5 000 F CFP la valeur maximale d'un bien pouvant être donné.

Enfin, il est proposé de mettre en place un régime spécial d'exonération de droits et taxes à l'importation de navires de pêche en polyester neufs afin de corriger les niveaux de taxation à l'importation des navires en polyester, alors que ceux-ci ne peuvent être construits localement et de satisfaire aux objectifs de politique sectorielle de la pêche hauturière, en soutenant davantage

l'importation de navires neufs, qui pourront ainsi remplacer rapidement les navires usagés dont l'âge peut parfois dépasser 20 ans. Afin notamment de s'assurer du respect de la politique sectorielle, cette exonération sera soumise à agrément du Conseil des Ministres et à l'obtention d'une licence de pêche.

Le projet de loi du pays a été examiné en commission le 26 novembre 2019. Il ressort des discussions que les deux nouveaux taux créés au niveau de la taxe de développement local visent à converger vers l'objectif final qui est de simplifier le nombre de taux existants pour en retenir seulement trois, à moyen terme.

Relativement à la modification de la loi du pays afférente aux franchises douanières, les élus ont pu recevoir plusieurs précisions. En ce qui concerne les animaux de compagnie par exemple, le projet de loi pays permet au propriétaire de récupérer son animal sur simple déclaration verbale, sans l'exonérer toutefois des autres formalités administratives et de quarantaine. De la même manière, l'exonération de la franchise sur les effets personnels des défunts pourra dorénavant se passer de la formalité de la déclaration en douane.

Le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation pour l'année 2020, a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur.

60 minutes sont prévues pour la discussion générale dont 37 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour la non-inscrite.

J'appelle l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA à prendre la parole. Madame Béatrice Lucas, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Béatrice Lucas :** Merci, Monsieur le président.

Vous le savez, le budget primitif du Pays est régulièrement accompagné de ses lois fiscales. Nous nous intéressons ici à diverses mesures fiscales à l'importation pour 2020 que vous retrouvez dans le rapport qui nous a été présenté et que je ne vous citerai pas toutes.

Parmi les mesures proposées, il est ainsi notamment prévu de poursuivre le chantier de réforme de la taxe de développement local initié l'an dernier, en aménageant la liste des taux de TDL pour une meilleure efficacité. Cela s'est bien évidemment fait en concertation avec les professionnels, le gouvernement souhaitant réduire le nombre de taux pour converger vers seulement trois taux : 25 %, 50 % et 60 %.

Soyons bien clairs, il ne s'agit pas de créer de nouvelle TDL mais uniquement de simplifier et d'harmoniser, encore une fois, ces taux en les arrondissant vers le haut ou vers le bas. Rappelez-vous, cette réforme de la TDL lancée en 2018 a notamment conduit à la suppression d'une vingtaine de positions douanières qui étaient soumises à cette fameuse taxe alors que les produits n'étaient pas produits localement. C'est d'ailleurs l'éternel dilemme.

En effet, en place depuis une vingtaine d'années aujourd'hui, la TDL est censée favoriser les entreprises locales dans la fabrication de leurs produits pour faire face à une importation massive de produits. Mais elle peut avoir un effet pervers en ce sens que si cette taxe est trop importante, elle peut s'avérer être un frein pour instaurer une juste concurrence des prix.

Pour l'instant, nous avons donc choisi de procéder à un toilettage de la liste des références de produits qui ne viennent pas en concurrence aux activités de production ou de transformation locales, tout en faisant avec l'impôt existant. Il est vrai toutefois que cela touche parfois à des produits réalisés

localement et nous avons ainsi introduit des exceptions en ce sens. Il faut néanmoins rester très prudent car plus on crée de spécificités, plus on démultiplie la nomenclature, ce qui complique énormément, vous en conviendrez, le travail des douanes.

Pour rester dans le domaine des douanes, il est par ailleurs prévu que les marchandises de toutes sortes qui étaient détruites à l'entrée sur le sol polynésien relèvent désormais de l'exception. Elles pourront ainsi être données à des organismes caritatifs et nous venons donc modifier la réglementation en supprimant le seuil aujourd'hui en vigueur et qui fixe à 5 000 francs la valeur maximale d'un bien pouvant être donné.

Enfin, les effets personnels de nos défunts qui doivent être rapatriés chez nous, seront dorénavant intégrés dans la liste des biens admis en franchise, au même titre que les cercueils, les urnes, les fleurs et autres objets d'ornement ce qui évitera aux familles d'être soumis à une déclaration en douane.

Voilà mes chers collègues les quelques points que je souhaitais évoquer avec vous sur ce dossier que je vous invite à approuver.

**Le président :** Nous passons la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraaatira. Monsieur Geros, vous avez la parole.

**M. Antony Geros :** Compte tenu de l'heure tardive, on va se passer de l'intervention, puisque je me suis expliqué en commission. On soutiendra cette loi du pays.

**Le président :** Merci, Monsieur le président du groupe Tavini Huiraaatira. La parole est à l'intervenante non-inscrite. Vous n'avez pas d'intervention ?... Non.

Je passe la parole, cette fois-ci, à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraaatira. Monsieur Geffry Salmon, à vous la parole.

**M. Geffry Salmon :** Pour faire simple et effectivement, l'heure est tardive, le projet présenté reçoit mon approbation. En revanche, j'ai quelques interrogations sur certaines des modifications qui sont proposées. Mon intervention ne tiendra compte que de ces observations que je souhaite partager avec vous.

D'abord, sur le volet de l'exonération de droits et taxes d'importation de matériels destinés à la construction d'infrastructures de stockage des hydrocarbures avec bien évidemment des exceptions : cette mesure soulève chez moi quelques interrogations, comme je le disais. Elles m'interrogent en ceci que les investissements d'une entreprise sont généralement financés par les amortissements des exercices précédents (fonds propres, réserves et éventuellement par un recours à l'emprunt). Les entreprises, ici concernées par la mesure, étant pour le moins florissantes, je m'étonne donc qu'il faille, les exonérer de la quasi-totalité des droits et taxes à l'importation sur les matériels destinés à la construction et la modernisation des infrastructures de stockage des produits pétroliers, travaux et réalisations qui relèvent par définition de leur seul champ de responsabilité. Faut-il par ailleurs, en effet, que le consommateur polynésien au-delà d'avoir à payer un prix du litre d'essence élevé soit par le biais de ces taxes auxquelles il est assujéti, vient donc au-delà, alléger la charge d'investissements de ces entreprises. Cela me semble assez particulier donc, je souhaitais poser la question de savoir si véritablement tout ceci était bien pensé.

S'agissant de la TDL, je note que la recherche de simplification par convergence des taux induit, comme précisé en commission, des mouvements ascendants et descendants laissés à une convenance ultérieure et dont les effets pourraient au pire renchérir mécaniquement les coûts de certains produits et au mieux les confirmer. Je m'interroge sur le fait de savoir quels seraient les critères justifiant des arbitrages alors effectués. Parce que là, on arriverait à des résultats qui peuvent être dommageables me semble-t-il au pouvoir d'achat des Polynésiens et aux consommateurs de manière générale.

Je réitère donc ici ma demande qui semble avoir été entendue par le vice-président, de voir cette taxe être revue de fond en comble, révision déjà engagée mais qui devrait se poursuivre à marche forcée pour une cherté moindre, pour un pouvoir d'achat renforcé des consommateurs, l'accès à moindre coût des denrées et une palette de choix enrichie. Je partage ici le sentiment du vice-président sur le fait que notre industrie se doit d'être protégée, accompagnée. En revanche, je regrette là aussi, que cela se fasse au détriment du consommateur en général et des plus démunis d'entre nous en particulier.

S'agissant de ma dernière observation, elle concerne l'exonération de droits et taxes à l'importation de navires de pêche hauturière en polyester neufs, importés par ou pour le compte des armateurs domiciliés en Polynésie française et titulaires d'une licence de pêche délivrée par le ministre chargé de la mer. Le gouvernement justifie cette mesure en alléguant que les navires en polyester ne peuvent être construits localement et que, ainsi, la charge fiscale applicable pesant sur les armateurs est inefficace. Pourquoi donc ne pas étendre ce raisonnement à toutes les importations de biens, produits et denrées qui ne seraient pas produits localement et qui répondraient aux objectifs de revitalisation des politiques sectorielles ?

Ce sont les quelques observations que je souhaitais faire, et j'attends les réponses du vice-président qui pourrait me convaincre, et donc m'autoriser à voter favorablement ce projet de texte. Merci.

**Le président :** Nous avons terminé avec la discussion générale. Le gouvernement a quelques précisions à apporter ?

**M. Teva Rohfritsch :** Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, Monsieur Salmon, mais c'est mon audition qui se perd au fur et à mesure de l'horaire.

Sur les droits et taxes à l'importation pour les matériels destinés à la construction d'infrastructures, il ne s'agit pas d'exonérer tous types de projets en matière de construction d'infrastructures de stockage d'hydrocarbures, mais particulièrement celles qui sont touchées par le démantèlement de la zone de Fare-Ute et le transfert vers la zone de Motu-Uta. Vous savez que c'est un sujet qui traîne depuis de nombreuses années. Il y a un problème de sécurité publique, de restitution également du site pour pouvoir avoir des projets de développement économique autres sur la zone. Il y a notamment, parmi les projets avec le Cluster maritime de pouvoir, en concertation avec la ville de Papeete d'ailleurs, de pouvoir redéployer une zone de réparation navale et d'entretien et de maintenance des navires. Et pour ce faire, il faut que l'on enclenche ce mouvement vers la zone récifale Est de Motu-Uta. Il s'agit spécifiquement de ce sujet-là, et pas globalement du stockage d'hydrocarbures. C'est d'ailleurs pour cela que le montant du programme d'investissement doit être supérieur à 2 milliards F CFP. Donc, tout ce qui vient en dessous ne sera pas agréé. Et en fait, ce projet-là particulièrement est même deux à trois fois supérieur aux montants qui sont mis-là.

Par ailleurs, nous n'avons pas souhaité — et c'était la demande en fait des entreprises — leur permettre d'accéder à la défiscalisation au sens de la loi sur la défiscalisation telle que nous l'entendons pour l'accompagnement de projets hôteliers, pour le soutien à la construction navale ou autres. Nous venons donner un petit coup de pouce au travers de l'exonération de droits et taxes sur l'importation des matériels. C'est une aide effectivement, mais qui est bien loin des efforts que l'on peut faire au titre de la défiscalisation.

Et encore une fois, il s'agit de déclencher — et on l'espère, mais on n'en est pas sûr là — un projet qui traîne depuis au moins 10 ans ; si ce n'est pas plus. Et pour lequel d'ailleurs, le port a aussi des réserves foncières bloquées, en attente justement de ce transfert.

Nous espérons qu'au travers de ce coup de pouce sur la fiscalité à l'entrée de notre pays sur les matériels, nous puissions motiver effectivement ces entreprises à réaliser l'investissement pour lesquels elles n'auront pas d'autres aides. Et on parle bien des sociétés de stockage. Je crois qu'il ne faut pas non plus faire d'amalgames entre les sociétés de stockage, les sociétés de distribution, même si les actionnariats sont croisés. Vous savez que le monde des hydrocarbures est un monde très

encadré, et dans lequel le Pays intervient pour fixer un certain nombre de choses. Et donc, il y a quelques milliards de travaux à la clé, avec quelques milliards de chantiers, et on l'espère, de créations d'emplois, en particulier sur tous ces métiers liés effectivement à la soudure sur ces structures d'acier. Et l'idée, c'est non seulement de déplacer ces infrastructures de stockage, mais aussi d'améliorer bien entendu la qualité au niveau de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Parce que vous le savez, certainement mieux que moi, cette zone de Fare Ute a été réalisée à des temps immémoriaux et à une époque où le code de l'environnement était bien plus faible que celui qui existe aujourd'hui. Et nous sommes particulièrement inquiets, non seulement sur les questions de sécurité, mais aussi sur, on va dire, la porosité et la pollution de ce site. Il est donc important pour nous que l'on déclenche ce mouvement. Le sujet suivant va être la dépollution du site, et il faudra aussi que ces entreprises prennent leurs responsabilités en la matière, et elles les prendront. Il ne s'agira pas pour nous de venir subventionner cela. Mais nous souhaitons déclencher le mouvement en donnant un coup de pouce sur l'importation de matériels, c'est une incitation.

Comme je le disais, et le président l'a rappelé ce matin dans son discours, on ne vient pas faire à la place, on incite. De toute façon, il n'y a pas de manque à gagner pour la Polynésie française parce que cela fait plus de 10 ans que cela ne se fait pas. En gros, l'exonération viendra de toute façon exonérer des choses qui ne se font pas. C'est donc ce que nous venons accompagner. Certes, c'est un choix que l'on peut ne pas partager. C'est le nôtre en tout cas. On espère pouvoir déclencher ce mouvement, libérer du foncier, le dépolluer et le rendre à l'activité économique. Il y a à l'issue de cette grande période du CEP, vous le savez, tout un savoir-faire en matière de maintenance et de réparation navale qui existe aujourd'hui. Il y a un tissu d'entreprises qui existe et elles ont besoin de se redéployer.

En perspective, on a aussi l'évolution à venir du dock flottant et les stratégies, alors ou à terre ou sur un nouveau dock flottant, de positionnement de nouvelles infrastructures et de tout le tissu d'entreprises autour pour pouvoir justement répondre à une demande de plus en plus forte. Il y a des navires de plus en plus nombreux qui souhaitent être maintenus en Polynésie française. On espère aussi par ce biais, en libérant ce foncier, accompagner la croissance de la croisière basée en Polynésie avec des infrastructures adaptées pour éviter que les bateaux ne sortent dans nos eaux en période de carénage.

C'est un sujet global. Je pense qu'il faut le prendre vraiment globalement. On entend bien vos remarques sur les sociétés pétrolières générales, mais encore une fois, il s'agit d'une opération qui est bloquée depuis 10 ans. On n'est pas certain que cette incitation suffise, mais on souhaite faire un pas.

Je crois que vous n'êtes pas intervenu sur les animaux de compagnie, ni sur les effets personnels des défunts...

**M. Geffry Salmon :** Je vous indiquais que je partageais ce projet de modification.

**M. Teva Rohfritsch :** O.K. C'est sur la TDL peut-être que vous m'aviez...

**M. Geffry Salmon :** Sur la TDL, mon observation était beaucoup plus mitigée. Je demandais simplement à ce que cet effort d'avoir à retrouver un autre dispositif moins, on va dire, agressif en direction du consommateur et notamment qui favorise moins, en quelque sorte, la constitution de monopole serait très appréciable.

**M. Teva Rohfritsch :** Sur la TDL, je vous avais répondu effectivement en commission. Plus personne n'a osé toucher à ce sujet depuis 10 ans ; on l'a rouvert. La commission de TDL se réunit à nouveau, et il y a des débats nourris, classiques entre les industriels et les importateurs, les uns étant pour et les autres contre. On souhaite déjà réduire le nombre de position de TDL. On crée donc là de nouvelles positions comme cela a été indiqué. Il s'agit de continuer de protéger notre industrie à juste mesure mais, en même temps, de faire en sorte aussi que le système de protection ne vienne pas, de manière

aveugle, surenchérir les prix des consommateurs et surenchérir le coût de la vie. C'est une bataille que nous menons et, on l'espère, tous ensemble.

Après, sur les navires de pêche en polyester neuf, vous le savez, nous avons relancé avec succès la construction navale en Polynésie ; mais la construction navale en Polynésie ne concerne pas le polyester neuf. Un certain nombre d'armateurs, d'abord, nous disent que les chantiers navals sont pleins et qu'il y a des délais d'attente de près de deux ans. Pour certains, un chantier naval, si ce n'est pas trois ans, dans la mesure où, vous le savez, dans le cadre du schéma directeur que nous avons mis en place, il y a donc un nombre limité à terme de navires de pêche qui pourront pêcher sur la zone puisque nous souhaitons développer l'effort de pêche, mais tout en respectant le label MSC, c'est-à-dire ne pas avoir plus de 90 navires simultanément sur cette zone de pêche que nous avons. Nous sommes à 63 précisément aujourd'hui. Nous avons un rythme sur les cinq années à venir de 5 à 10 bateaux en fonction des capacités d'injection, d'effort de pêche et à former nos capitaines. Simplement, nous souhaitons accompagner aussi les armateurs qui disent « mais on ne souhaite pas être obligé de faire du bateau en alu si nous, nous avons un choix d'exploitation où on souhaite pouvoir avoir recours au polyester neuf. » Et dans ce cadre-là, nous avons veillé à ce que, au travers de la défiscalisation locale et nationale, puisque nous avons fait revenir, grâce à la visite de Monsieur Darmanin, l'État au financement des bateaux de pêche, que cette double défiscalisation sur la construction navale en Polynésie restera de toute façon plus avantageuse que l'avantage fiscal que l'on octroiera sur le polyester. Il s'agit aussi là, pour qu'il n'y ait pas de dictat à l'aluminium non plus, d'accompagner ceux qui feront le choix, quand bien même l'incitation fiscale serait moindre, du polyester en faisant le choix de commander à l'extérieur leur bateau. Parce que, vous imaginez bien que ceux qui sont sur l'aluminium, compte tenu des quotas de cinq bateaux à 10 en fonction des années par an nouveau, ceux qui ne sont pas au rendez-vous risqueront simplement de ne pas pouvoir se développer. Vous avez deux entreprises de pêche particulièrement dominatrices aujourd'hui et c'est ce qu'on appelle des locomotives, même si c'est paradoxal pour la mer, mais vous avez aussi un tas d'armateurs plus petits qui souhaitent continuer de se développer. On pourra les accompagner s'ils font le choix du polyester au travers de cette incitation fiscale à l'importation. Mais encore une fois, l'aide fiscale restera toujours plus forte quand la construction se fait en Polynésie par des emplois polynésiens. Ce que l'on vise là, c'est de soutenir les emplois en mer et dans l'exploitation de ces navires qui seront importés. Pourquoi cela n'est pas étendu à tout ? Parce que là, il y a un schéma directeur et il y a un nombre de bateaux limités à 90 dans les dix ans, et donc, il y a une sorte de course à l'équipement qui est lancée et on souhaitait ne pas exclure ceux qui font le choix du polyester, de la capacité à se développer pour augmenter l'effort de pêche polynésien.

Voilà, je ne sais pas si j'ai réussi à vous convaincre. En tout cas, ce sont les explications que je peux vous donner sur ce dispositif. Merci.

**Le président :** Nous passons au scrutin public pour le vote de la loi du pays.

Madame le secrétaire général.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M.	Ching	Yves	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Faatau	Luc	pour

M.	Flohr	Henri	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente, procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacquie	absent, procuration à M. Putai Taae, pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	absente, procuration à M. Geffry Salmon, pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M <sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman, pour
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M <sup>me</sup> Augustine Tuuhia, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	pour
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tupana Moihara, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Salmon	Geffry	pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tahiaata Romilda, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiaata	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiaata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tapeta Tetopata, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	absent, procuration à M. Fernand Tahiaata, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	pour
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Eliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M <sup>me</sup> Bruant Virginie, pour
M.	Tuheiaava	Richard	pour
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** La loi du pays est adoptée à l'unanimité avec 57 voix pour. Merci.

RAPPORT N° 142-2019 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT AMÉNAGEMENT D'UN RÉGIME FISCAL ET DOUANIER APPLICABLE AUX ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES MINES ET DES ACTIVITÉS EXTRACTIVES

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Nuihau Laurey

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au rapport n° 142-2019 sur le projet de loi du pays portant aménagement d'un régime fiscal et douanier applicable aux entreprises régies par le code des mines et des activités extractives. La procédure simplifiée est proposée.

La parole est au rapporteur, Monsieur Antonio Perez.

**M. Antonio Perez :** Par lettre n° 7881/PR du 4 novembre 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant aménagement d'un régime fiscal et douanier applicable aux entreprises régies par le code des mines et des activités extractives.

Ce projet de loi du pays vise à rénover et aménager le cadre fiscal des activités minières et extractives, dans le contexte de l'adoption concomitante d'un code des mines et des activités extractives applicable en Polynésie française, afin que la valorisation du sol et du sous-sol de la Polynésie française permette de mobiliser des ressources fiscales et assure ainsi un arbitrage entre rentabilité des projets et souci de conserver une part suffisante de retombées économiques de ces projets.

Une taxe dénommée « taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières » est donc créée. Elle s'appliquera aux activités minières mais également aux carrières et extractions d'agrégats. Elle prévoit des taux plus élevés pour les minerais qui ont une plus forte valeur marchande tandis que les agrégats sont taxés à un taux inférieur. Le projet de loi du pays fixe des fourchettes de taux et laisse aux soins du conseil de déterminer précisément les taux en question.

Le projet de loi du pays offre en outre aux communes concernées sur leur territoire par des extractions, la possibilité de voter des centimes additionnels à la taxe précitée, dans une limite de 20 % du montant de ladite taxe.

Parallèlement, l'aménagement de la fiscalité propre aux seules activités minières se traduit par l'octroi d'exonérations temporaires d'impositions tant sur les opérations préalables à l'octroi d'une concession minière que sur l'exploitation des « jeunes » concessions, étant précisé que ces exonérations ne concernent pas les centimes additionnels destinés aux communes.

Enfin, les sociétés bénéficieront en sus d'une exonération de droits et taxes à l'importation de certains matériels qui répondent au strict besoin préalable à la mise en production.

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 21 novembre 2019, le projet de loi du pays portant aménagement d'un régime fiscal et douanier applicable aux entreprises régies par le Code des mines et des activités extractives, a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays.

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur.

60 minutes sont prévues pour la discussion générale dont 37 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour la non-inscrite.

J'appelle l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira à prendre la parole. Monsieur Richard Tuheiava, à vous la parole.

**M. Richard Tuheiava** : Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, chers internautes...

Notre assemblée est saisie de l'examen d'un projet de loi du pays portant aménagement d'un régime fiscal douanier applicable aux entreprises régies par le code des mines et des activités extractives de la Polynésie française.

Vous connaissez tous le contexte où nous étions réunis il y a 15 jours. Il s'agit de rénover et d'aménager toutefois le cadre fiscal des activités minières et extractives, dans la foulée et à la faveur de la récente approbation du nouveau code des mines et des activités extractives applicables au *pays*. Mais vous connaissez aussi les conditions dans lesquelles a été adopté ce code minier.

Parmi nos collègues élus ici présents, toutes origines et familles politiques confondues, ce code minier ne fait pas l'unanimité. En réalité, il fait toujours débat à un point tel qu'il devrait faire l'objet d'un recours en annulation, du moins un contentieux.

Nous savons tous que les activités minières et extractives se traduisent par la disparition de ressources non renouvelables, ce qui induit un impact indéniable sur l'environnement. Cette spécificité justifie l'intervention des autorités publiques afin de réglementer ces activités et assurer un juste retour économique pour les populations des territoires dont les ressources minérales, minières sont exploitées.

Aussi, est-il prévu que la valorisation du sol et du sous-sol de la Polynésie française permette de mobiliser des ressources fiscales assurant ainsi un arbitrage — je dirais plutôt un équilibre — entre la rentabilité des projets, d'une part, et le souci de conserver une part suffisante des retombées économiques de ces projets, d'autre part.

Nous regrettons que le gouvernement du pays agisse avec une telle précipitation, anormale dans un dossier aussi sensible et aux conséquences si importantes pour nos populations et les générations futures. Les enjeux nationaux, régionaux et internationaux concernant notre pays et liés aux industries minières et extractives sont loin d'être clairement connus et stabilisés. Nous risquons ainsi d'ouvrir la porte à des dérives que nous serons incapables de mesurer et surtout de corriger car en agissant dans la précipitation en adoptant un code minier, il y a moins de 15 jours et en adoptant dans la foulée les mesures fiscales et les exonérations au bénéfice des entreprises régies par ce même code minier alors que ce texte n'est pas certain de survivre sur le plan du contentieux administratif, nous prenons le risque de brader une part de notre souveraineté au détriment des richesses contenues dans notre sous-sol. Oui, nous prenons ainsi le risque de dilapider sous couvert d'une législation pour le moins autiste ressources naturelles et de commettre des abus et des dégâts environnementaux irréversibles. C'est sans compter sur l'exploit intellectuel que le gouvernement a réalisé, il y a 15 jours, sous la houlette de son ministère en charge, lorsqu'il a historiquement pris la peine acharnée de rappeler toutes les compétences statutaires de l'État dans un code minier qui n'était pas censé être de sa compétence statutaire. On n'avait encore jamais vu cela.

J'ai même hésité, Monsieur le président, à déposer des amendements destinés à modifier ce texte ce soir et rappeler les compétences fiscales de l'État en Polynésie française pour être sûr de ne pas les violer.

Trêve de joutes verbales, c'est vrai l'heure est tardive. Vous n'êtes pas, mes chers collègues, en effet, sans savoir que le gouvernement répond à de fortes pressions et à des activités de lobbying d'une entreprise étrangère qui souhaite réactiver l'exploitation du phosphate de Makatea alors que ce projet est un non-sens sur le plan économique et environnemental et qu'il ne fait même pas l'unanimité parmi les habitants de Makatea. Comment, dans ce contexte flou et dangereux, espérer mettre en place un système adapté de taxe dénommée « taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières » qui s'applique aux activités minières, mais également aux carrières et extractions

d'agrégats ? Comment espérer donner aux communes la possibilité de percevoir des centimes additionnels en toute sérénité ? Comment espérer gérer au mieux, parallèlement à la création de cette taxe, la création d'exonération temporaire au bénéfice des entreprises concernées ? En fait, ces exonérations trouvent leurs justifications justement dans le fait que les projets miniers constituent une activité fortement capitalistique, mais suscitant de lourdes dépenses avant un retour sur investissement, lequel n'intervient en principe qu'après plusieurs années en phase d'exploitation. C'est exactement le cas de l'entreprise que je citai plus tôt qui est déjà positionnée sur le site de Makatea et qui attend avec impatience un feu vert ultime pour monter en puissance dans ces projets d'extraction et d'exploitation.

Nous savons tous que le gouvernement a été saisi de demandes d'exploitation minière, mais qu'elles ont été suspendues dans l'attente de l'adoption du nouveau code minier. D'ailleurs, la dernière demande qui a été reçue est une demande de relance du site d'exploitation de phosphates de Makatea. Actuellement, la société en question dispose d'un permis de recherche, mais pour pouvoir exploiter à nouveau ce site, elle a besoin d'un permis d'exploitation. Cette demande-là a été mise en attente afin que l'on puisse d'abord mettre en place un nouveau code moderne. Cela est chose faite dorénavant et il n'est donc pas étonnant que cette entreprise s'engouffre dans la brèche d'une démarche purement commerciale. Elle ne souhaite que rentabiliser son investissement premier, issu d'un permis de recherche par un permis d'exploitation en bonne et due forme. Nous ne sommes pas favorables à cette précipitation législative. Nous ne sommes pas favorables à un régime fiscal applicable aux entreprises régies par un code des mines qui n'y aura probablement pas le jour, du moins dans son acception actuelle.

En tout état de cause, le vote défavorable de notre groupe à l'égard du récent code minier milite, Monsieur le président, pour un vote identique à l'égard du présent texte.

Je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est au groupe TAPURA HUIRAATIRA. Monsieur Luc Faatau, à vous la parole.

**M. Luc Faatau :** *Encore une fois, bonsoir à tous.*

Je ne souhaitais pas faire ce détour, mais comme mon collègue a fait un détour sur le nouveau code des mines qui n'est pas le sujet de ce soir, puisqu'on est là pour débattre des mesures fiscales.

Je voudrais simplement répondre que le TAPURA HUIRAATIRA n'a pas pris cette décision dans l'urgence. Cela fait plusieurs années que ce code aurait dû être révisé. Cela fait plusieurs années. Il y a eu plusieurs tentatives, mais cela n'a jamais abouti. Le TAPURA HUIRAATIRA s'y est attelé et, comme à son habitude, *il ne se repose pas sur ses lauriers, il fait son travail.* C'est de cette manière-là que le code des mines est arrivé devant notre assemblée. Ce n'est pas dans la précipitation. Il y a eu des consultations. Je pense que, en toute conscience, en toute responsabilité, nous avons pris des mesures qu'il fallait pour que ce code soit protecteur. Il nous fallait un code avant de vouloir dire que l'on va dilapider nos biens. Ce n'est pas nous qui avons parlé des richesses, des matériaux dans notre espace économique avec la ZEE. Ce n'est pas nous qui avons parlé d'aller les chercher.

Aujourd'hui, nous avons pris les mesures qu'il fallait pour que cette activité se fasse dans un cadre bien défini et en imposant des conditions qui me semblent très strictes aussi bien à l'encontre des futurs miniers. Et je rappelle qu'on n'est pas non plus les premiers à avoir amené des miniers dans ce pays, puisque d'autres avant nous ont amené des miniers et ce n'était pas pour passer des vacances. La société dont on parle, je pense que le gouvernement aujourd'hui n'a encore donné aucune autorisation parce qu'il faudra présenter des garanties. Sans garantie, il n'y aura pas d'exploitation. Et la vraie garantie, aujourd'hui, même si vous affirmez le contraire de manière fautive, c'est la protection des propriétaires. Il y a de cela, il me semble quatre ou cinq ans, le promoteur a invité tous les propriétaires pour leur exposer le projet. C'est un des promoteurs, mais il n'a pas l'autorisation

d'exploiter parce qu'on voulait que ce cadre légal soit posé, et c'est ce qui est fait depuis 15 jours. Et je suis content et fier de faire partie de cette majorité qui a pris son courage pour fixer ce cadre légal pour empêcher que nos biens soient dilapidés et pour empêcher que n'importe qui vienne fouiller dans notre sol. Vous croyez que nous, nous faisons partie de ces personnes inconscientes, irresponsables qui veulent laisser — je ne dirais pas l'étranger — n'importe qui fouiller dans notre sol ? Nous aussi, nous sommes tout aussi protecteurs que vous.

Je voudrais dire, comme un illustre personnage qui avait répondu à François Mitterrand pour lui dire qu'il n'avait pas le monopole du cœur, moi je vous dis pareil. Vous n'avez pas le monopole du cœur. Nous aussi, on a un cœur. Un cœur pour aimer notre peuple, un cœur pour défendre notre peuple et pour lui donner les meilleures chances. Pourquoi tout de suite vouloir dire que, nous, on veut saccager notre pays ? Nous sommes des gens responsables également. Nous ne voulons pas saccager notre pays. Nous voulons défendre notre pays. C'est pour cela — et c'est cela le vrai propos de ce soir — que nous mettons en place des mesures fiscales qui vont permettre de mieux réglementer cette activité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette réglementation qui est proposée aujourd'hui est très stricte et elle est surtout respectueuse de l'environnement. Dans l'ancien code des mines, il n'y a pas cette contrainte environnementale. Aujourd'hui, cela va être la contrainte principale, pas seulement la contrainte économique. Nous aussi, nous voulons laisser un beau pays à nos enfants.

Jusqu'ici, cette activité était certes identifiée aussi dans le Code des impôts mais de manière un peu éparpillée et c'est pour cela que le Pays aujourd'hui souhaite faire d'une « pierre deux coups », si vous me permettez l'expression, en élaborant donc un cadre spécial dédié et surtout plus en adéquation avec les objectifs recherchés.

De manière plus explicite, de par les nuisances susceptibles d'être engendrées, les concessions minières ainsi que les carrières et extractions d'agrégats doivent induire davantage de retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité tout en maintenant des conditions suffisamment incitatives pour attirer aussi des porteurs de projet. C'est là tout l'enjeu de cette nouvelle loi du pays.

Nous, nous voulons créer des activités dans ce pays parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de développer ce pays. Il n'y a pas d'autres moyens de donner du travail. À quoi cela sert de parler d'emploi, si on met un frein à tous les projets de développement ? C'est se mentir à soi-même.

Ce régime fiscal porte sur trois points, d'abord, la création d'une taxe assise sur le tonnage ou le volume de minéraux ou matériaux extraits. Son montant sera fixé par arrêté en conseil des ministres et variera selon le fait qu'il s'agisse d'un produit d'une mine ou bien d'une carrière, la première étant par essence génératrice de revenus plus importants. Je me garderai bien de dire si les sommes en question sont suffisamment élevées ou non. En revanche, notre gouvernement a le souci légitime de ne pas renchérir le coût de revient de la matière première au risque d'impacter le secteur de la construction et des BTP.

Ensuite, l'implication des communes qui, au travers de ce texte, auront la possibilité d'en retirer des centimes additionnels. Même si vous n'êtes pas d'accord sur ce point, je pense que les communes aujourd'hui n'en tirent aucun avantage des extractions qui se font. Enfin, aujourd'hui, on leur donne cette possibilité. On leur donne cette possibilité. Nous connaissons tous la problématique récurrente de nos *maires* en quête de nouvelles recettes fiscales pour boucler leur budget. Une fois de plus, notre majorité et notre gouvernement nous les avons entendus.

Enfin, l'activité des mines et des carrières doit rester attractive, et c'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre d'exonérations, surtout dans le cadre d'importation — et vous l'avez souligné — d'engins ou de matériels éligibles qui nécessitent un investissement très très lourd, et effectivement.

Ce que je voulais dire pour terminer, mes chers collègues, avant de vous demander d'approuver, c'est que l'on a beaucoup parlé de Makatea. Effectivement, comme beaucoup, je l'ai visitée et c'est une île qui a été beaucoup marquée. Aujourd'hui, si nous avons la possibilité de réhabiliter cette île, devons-

nous nous abstenir ? Devons-nous fuir cette responsabilité ? Je ne pense pas. Je pense qu'il est de notre devoir de réhabiliter cette île, mais on vous entend l'opposition, on vous entend, mais il faudra aussi que vous nous entendiez. Si la majorité de la population de cette île milite en faveur, est-ce que vous allez les entendre comme nous, nous avons entendu les contestataires de la route du Sud puisque le Président a annoncé que le tracé serait revu ? Serez-vous capables aussi de faire cela ? Il vous appartient de répondre.

Voilà, mes chers collègues, les dispositions prises dans le cadre du volet fiscal, que je vous propose d'adopter.

Merci. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

**M. Teina Maraëura :** Monsieur le Président !

**Le président :** Oui, *Monsieur le maire* !

**M. Teina Maraëura :** *Ce sont ceux de Tahiti qui ont toujours profité des ressources de l'île de Makatea. Le jour où elle est devenue une ruine, elle a été ramenée dans le groupe des îles de Tuamotu. Pourquoi autant d'insistance aujourd'hui ?! Vous êtes-vous déjà rendu sur place pour y apporter de la nourriture lorsqu'il n'y en avait plus, comme l'a fait la commune de Rangiroa ! Lorsque j'entends les interventions de certains sur le sujet, j'ai l'impression qu'ils oublient l'époque où personne ne s'était opposé à l'idée d'installer une huilerie à Makatea et même le jour où Jacqui Drollet avait suggéré lors d'une réunion à l'assemblée, à laquelle je participais, d'envoyer les déchets à Makatea pour y boucher les trous. Là, on propose un bon programme pour Makatea, on n'en veut pas. Il faut savoir que les personnes qui s'expriment habitent Tahiti, et pas à Makatea. Elles y vont juste pour contrer (NDT, les projets) et revenir. Car, à l'arrêt de l'exploitation du phosphate, les enfants de ces gens ont été envoyés à Tahiti pour leur scolarité et, depuis, ils y sont restés. Aujourd'hui qu'ils ont pris de l'âge, ils retournent sur l'île et font tout pour compliquer la tâche de la commune qui doit faire le nécessaire pour eux sur place.*

*Donc, merci, Monsieur le Président, pour ce que vous faites pour nous. Je suis heureux parce que vous avez suivi les préconisations des membres du CESC que j'ai moi-même envoyés sur place. Oui, Galenon et les autres sont allés à Makatea. C'est la commune qui les a envoyés là-bas pour pouvoir résoudre la situation de l'île. Aujourd'hui, on revient dessus alors qu'il faut laisser les choses se faire. Oui, merci infiniment, Monsieur le Président.*

**Le président :** La parole est à Monsieur Geffry Salmon.

**M. Geffry Salmon :** En cohérence avec la décision prise par les partis de l'opposition face au projet de loi du pays portant code des mines, projet examiné lors de notre dernière séance, la présente proposition traitant du régime fiscal aménagé applicable aux entreprises régies par le code des mines et des activités extractives ne peut recevoir notre approbation.

Comme vous le savez, les nombreux échanges ayant ordonnancé notre débat sur le code des mines, débat particulièrement chargé en émotions mais aussi en postures, n'ont malheureusement pas permis d'obtenir l'unanimité des votes à cette occasion. Nous le regrettons fortement tant il est vrai que nous n'en étions guère éloignés. Cette unanimité recherchée par l'opposition s'est, en effet, heurtée en fin de séance à une résistance farouche des représentants de la majorité qui estimaient qu'il n'était pas nécessaire d'exclure des assises foncières du Pays, les terres présumées domaniales, malgré le fait avéré que, par définition, ces dernières ne pouvaient être aliénées au profit des exploitants potentiels notamment dans le cadre particulier des permis de recherches.

Les arguments avancés de part et d'autre mirent en évidence un fait troublant pour moi : les représentants étaient emportés par un besoin irrépensible de confirmer des opinions préexistantes au débat, comme celle par exemple de considérer que les projets gouvernementaux étaient par essence même proches de la perfection et qu'une majorité n'avait pas à reconnaître à l'opposition, sauf exceptions, bien évidemment, un pouvoir d'amendement dont il était le seul détenteur, et ce, quel qu'ait été la pertinence dudit amendement. Ces opinions préexistantes et postures conduisirent la majorité à négliger, me semble-t-il, les arguments qui les contredisaient alors, masquant ainsi son impuissance à assurer pleinement son statut et ses responsabilités, justifiant de fait, comme si elles relevaient de la fatalité, les mesures présentées par le gouvernement.

Je me permets de rappeler aux représentants présents que l'assemblée de la Polynésie française est la première institution du pays et qu'ils représentent ici dans cet hémicycle, d'abord et avant tout, le peuple et non un seul parti et que l'exercice des missions qui sont les siennes devraient exclusivement viser à atteindre, sur la base des valeurs de solidarité et d'équité, l'intérêt commun et non l'intérêt de quelques aristocraties sectorielles.

Cette intervention prend appui sur un vécu précis, celui de quelques votes entérinés favorablement alors que, manifestement, les projets de loi présentés par l'exécutif méritaient plus de défiance et de discernement. Dans ce cadre, je salue la prise de position de Madame la députée de la Polynésie française, position pour le moins inédite mais qui, au travers des vérités dites, a le mérite, me semble-t-il, là aussi, rare de solliciter d'un gouvernement, ventriloque parfois, le respect, la considération et la déférence qui est due aux représentants du peuple polynésien.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci. Nous avons terminé avec la discussion générale. La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, c'est un sujet sensible, certes. J'ai participé, dans les années 1990, à la campagne de sensibilisation sur les phosphates de Mataiva avec l'ancienne majorité. Et c'était évident que les intérêts — je dis bien : les intérêts — des populations de Tahiti n'ont aucun point commun avec ceux des populations des îles. Souvent, ici, nous parlons de la situation de ces populations des îles qui, nous semble-t-il, soit sont effectivement oubliés, soit vivent dans la pauvreté, n'ont pas de ressources... Enfin on est en train de plaindre en permanence la situation de ces gens.

Aujourd'hui, nous étudions un texte qui peut ouvrir certaines portes. Je ne dis pas... Nous n'avons aucun intérêt direct au niveau du gouvernement, et aucun des membres de ce gouvernement n'a d'intérêt direct dans l'exploitation des phosphates de Makatea. Mais, franchement, si vous avez bien lu le code des mines que nous avons soumis à la sanction de l'assemblée, moi, je ne retiens qu'une chose essentielle, c'est que le droit civil est respecté, que le droit des propriétaires est pris en compte. Si quelqu'un ne veut pas qu'on vienne faire une exploitation sur sa terre, il est libre d'interdire. Si vous avez bien lu votre code minier, on ne donne même pas la possibilité au pouvoir public de procéder à des expropriations ou de se saisir de ces propriétés privées. Je ne sais pas, il y a différentes façons de voir les choses : la première chose, effectivement, nous protégeons l'intérêt de nos populations et c'est ce qui est fait au travers du code des mines, vous ne pouvez pas contredire cela ; la deuxième chose, il faut peut-être donner aussi à nos populations des îles une chance de pouvoir enfin bénéficier des ressources qu'ils ont, dont les ressources minières.

Ce que je veux vous dire c'est que nous avons tous les uns ou les autres, beaucoup d'entre nous, eu l'occasion d'aller à Makatea. Je trouve que la situation de Makatea est scandaleuse. Makatea a été abandonnée après que la société d'exploitation des phosphates ait tiré des milliards et des milliards. Ils sont partis du jour au lendemain en laissant aux populations de Makatea des trous, des précipices qui sont même, à la limite, dangereux pour ces propriétaires. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir quelqu'un qui a un projet qui semble plaire à une partie de la population de Makatea. Je veux parler de ceux qui vivent à Makatea. Je ne parle pas des retraités qui sont ici en Polynésie, mais à Papeete. Je

parle de ceux qui sont sur Makatea. Cette population aujourd'hui fait tout pour essayer de s'en sortir. Je voudrais rendre hommage au maire de Makatea, Monsieur Julien Mai. Franchement, il ne faut pas être bien quelque part dans la tête pour continuer à vivre sur cette île et Julien continue à croire en l'avenir de son île.

Nous sommes arrivés à quoi, aujourd'hui ? En nous regardant comme cela s'opposer, partir dans des diatribes, nous allons empêcher des populations de pouvoir se développer alors qu'ils sont assis sur une mine d'or. Nous sommes en train d'empêcher cette population de se développer. Nous avons défini un cadre qui, à mon avis, protège les intérêts de cette population. Après, c'est à elle de décider ce qu'elle veut faire. Aujourd'hui, nous proposons la partie fiscale de l'exploitation minière et des exploitations de carrière parce qu'il n'y a pas que les mines là-dedans.

Sur la partie minière, nous partageons les retombées avec les propriétaires, avec la commune puisque la commune touche des centimes additionnels sur l'extraction faite sur l'île et le Pays, naturellement, à sa partie. En d'autres termes, nous essayons de répartir le gâteau de façon à ce que tout le monde s'en sorte dans cette affaire.

Mais ne soyons pas bloqués que sur Makatea ! Dans notre projet de loi, regardez bien, on parle aussi des extractions ici, à Tahiti. On a de vrais problèmes aujourd'hui si l'on veut construire une maison en béton. Allez acheter de l'agrégat ! Allez à Taharuu extraire de l'agrégat et vous allez voir ce qu'il va vous arriver ! Ces textes nous permettent, d'autre part, d'exploiter des carrières qui nous permettent demain de disposer d'agrégats ou pour la construction de bâtiments ou pour la construction de routes puisque nous sommes aujourd'hui — et j'en suis un des premiers — opposés à ce que nos tout-venants de rivière soient exploités pour faire de l'agrégat. Vous êtes d'accord avec moi ! Toutes les associations d'environnement aujourd'hui s'y opposent. Elles s'opposent même au curage de rivière. Elles ne veulent plus qu'on touche à cela. Où allons-nous chercher des agrégats demain pour construire nos bâtiments ? Êtes-vous prêts à ne construire qu'en bois ?! Toutes nos constructions demain vont être en bois avec du *pinus* qui poussent dans nos vallées ?! Je n'en suis pas certain.

Je vous invite en fin de compte, sur cette loi fiscale en particulier, à penser à ces gens qui vivent à Makatea, pas à ceux qui vivent ici ; à penser à nos compatriotes qui sont sur ces îles. Vous avez entendu le maire. Ils sont complètement isolés, n'ont aucun moyen. Eux vivent dans la pauvreté et c'est une pauvreté qui fait mal parce qu'ils savent qu'ils sont assis sur quelque chose qui peut les faire vivre, pas les rendre riche.

Nous avons la chance d'avoir... Je dis : la chance, parce que ce n'est pas évident de faire venir des investisseurs en Polynésie, vous le savez. Tous nos gros investissements patinent aujourd'hui. Nous avons un Australien qui veut investir sur cette île et qui, depuis 15 ans, fait tout pour essayer d'obtenir l'assentiment des habitants et a rencontré tous les propriétaires fonciers de Makatea. Ce n'est quand même pas un voyou !

Alors, je vous invite à la réflexion. Ce texte va passer parce que la majorité va voter pour, mais ça me fait mal au cœur d'entendre ce que j'entends ce soir. On a l'impression effectivement que nous ne nous occupons que de l'intérêt de certains, mais pas de l'intérêt général des habitants de Makatea.

Pour une fois, nous avons de la part de la commune un avis favorable. Ça aussi a beaucoup compté dans notre raisonnement. La commune de Rangiroa s'y serait opposée, nous n'aurons jamais fait le pas. Mais pour une fois que l'État se tait mais que le Pays et la commune sont en harmonie sur un tel projet, je vous invite à la réflexion. Comment faire ? On va continuer à vivre du coprah ?! Alors que, là, l'idée quand même avant tout c'est de pouvoir préparer des terrains qui seraient exploitables demain par les populations elles-mêmes parce que, aujourd'hui, ces terrains ne sont plus exploitables. Il y a danger de mort à se promener sur cette île de Makatea. Vous avez des crevasses qui font jusqu'à 20 mètres de profondeur. Vous tombez dans ces crevasses, vous êtes mort. Pensez un peu à ces populations ! Mettez-vous à leur place !

Je vous assure, lorsque nous avons passé le code minier ici, j'ai appelé Julien Mai. Je lui ai dit qu'il fallait garder espoir parce que, effectivement, ça ne va pas être facile la mise en application de ce texte et l'avancée dans le problème de l'exploitation du phosphate secondaire de Makatea. Mais je lui ai dit : « Écoute, je ne le ferai pas au budget, mais très rapidement à un prochain collectif budgétaire, je voudrais au moins que l'on puisse faire de Makatea un centre de mémoire. » Ceux qui sont à Makatea ont vu, il y a un train au milieu de la cocoteraie, il y a des groupes électrogènes qu'on ne voit plus aujourd'hui. Ce sont des pièces de musée extraordinaires ! Des machines à tourner les pièces de l'époque qui sont de véritable monument, on les a laissés tomber comme des malpropres. Je vous invite à réfléchir ensemble. C'est ce qu'on peut faire pour cette île de Makatea et pour cette population qui a été complètement abandonnée par tous les gouvernements de ce pays. Nous les avons abandonnés. Aujourd'hui, il faut leur donner une lueur d'espoir. Cette lueur d'espoir c'est cet Australien qui a débarqué un jour et qui a investi je ne sais pas combien de dizaines de millions aujourd'hui. Bien sûr qu'on peut se poser des questions. Monsieur Tuheiava vient d'en parler. Effectivement, c'est beaucoup d'argent investi, mais si ça pouvait faire vivre l'espoir d'avoir une île qui soit au moins florissante dans les 30 ans qui viennent, croyez-vous que ce n'est pas de notre devoir d'essayer de favoriser de tels développements pour cette île ?

Voilà ce que j'ai envie de dire et je vous appelle à la raison parce que je pense effectivement qu'il faut faire quelque chose pour Makatea. On a tout vu. On a pensé à des dépôts de poubelles, on a voulu faire prison, mais pas ce que pourrait souhaiter une population qui vit sur une île. Makatea c'est quand même un début de l'histoire de la Polynésie. Les premiers contrats de travail, mes amis, sont nés à Makatea. Makatea est une histoire terrible pour nous. Je crois que tous ici nous avons tous, à un moment donné, eu de la famille dans nos ancêtres qui travaillaient à Makatea puisque, vous le savez, Makatea n'avait plus suffisamment de Polynésiens pour y travailler. Il a fallu faire venir des Annamites, des Rarotongiens, des gens du Pacifique.

Mon souci aujourd'hui, le souci du gouvernement, c'est d'offrir à nos élus de ces îles, aux propriétaires de ces îles, un cadre qui leur permette de défendre leur intérêt, mais pas de se renfermer sur eux-mêmes. Il faut leur donner les moyens. Il faut leur donner les outils. C'est ce que nous faisons. Nous ne prenons pas position pour un tel ou pour un tel. Nous essayons de favoriser le développement de Makatea.

Voilà ce que je voulais vous dire. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le Président. Nous passons au vote de la loi du pays au scrutin public, Madame le secrétaire général.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	contre

**M. Richard Tuheiava :** Monsieur le président, il n'y a pas de discussion générale ?

**Le président :** La discussion générale est terminée.

**M. Antony Geros :** Après l'intervention du Président, normalement vous ouvrez le débat. On ne peut pas... ?

**Le président :** Non, avant l'intervention du Président s'est terminé la discussion.

**M. Antony Geros :** Oui, il y a la discussion générale ! Mais le débat. Bon sang, le débat ! Il n'y a pas de débat ?!

**Le président :** Une procédure simplifiée a été accordée à l'examen de ce dossier.

**M. Antony Geros :** Non, la procédure d'examen simplifiée consiste à ne pas lire les articles, mais le débat quand même, on peut l'avoir ! Si non, il n'est pas contradictoire, il est unilatéral !

**Le président :** Le débat sur quoi ?

**M. Antony Geros :** Et bien, le débat sur ce qui vient d'être dit, sur le texte ! On a beaucoup de choses à dire.

**Le président :** Je pense que chacun s'est suffisamment exprimé sur ce dossier. Il y a eu le code des mines, il y a 15 jours.

**M. Antony Geros :** Non, on n'est pas d'accord ! Il y a des choses qui viennent d'être dites, on ne peut pas accepter.

**M. Richard Tuheiava :** Monsieur le président, je me suis exprimé uniquement dans la limite des 10 minutes qu'on nous a données, mais je n'ai pas terminé le débat. Si les 10 minutes qu'on nous a données c'est le débat, je suis inquiet.

**Le président :** Ah bon ! Non mais c'est la discussion générale.

**M. Richard Tuheiava :** Parce que j'ai oublié de parler en tahitien.

**Le président :** Vous vous êtes largement exprimé à l'occasion du code des mines et, ce soir, je pense qu'on passe au vote.

**M. Richard Tuheiava :** Monsieur le président, avant le vote, est-ce que je peux m'exprimer ?

**Le président :** Vous vous exprimerez après le vote pour une explication de vote.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, contre
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	contre
M.	Ching	Yves	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	contre
M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente, procuration à M. Antony Geros, contre
M.	Geros	Antony	contre
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M. Putai Taae, pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	contre
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	contre
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, contre
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M <sup>me</sup> Augustine Tuuhia, pour

M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	contre
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	absente et n'a pas laissé de procuration,
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Salmon	Geffry	contre
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tahiaata Romilda, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiata	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tapeta Tetopata, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Étienne	absent, procuration à M. Fernand Tahiaata, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaurii	pour
M <sup>me</sup>	Teroatea	Sylviane	pour
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	contre
M.	Tokoragi	Félix	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M <sup>me</sup> Bruant Virginie, pour
M.	Tuheiaava	Richard	contre
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** Nous avons obtenu 43 voix pour la loi du pays et 13 contre. La loi du pays est adoptée.

Nous passons aux explications de vote. La parole est à Monsieur Richard Tuheiava.

**M. Richard Tuheiava :** Je pense que le vote ne faisait aucun doute ; donc ce n'était pas réellement une question de m'exprimer avant, je peux m'exprimer maintenant et je vous en remercie.

Je voudrais dire déjà à mes amis, en tout cas à ceux qui se sont exprimés dans la majorité, mes collègues élus, qu'il est strictement inutile de monter le ton parce que, bien évidemment, je ne sais pas qui c'est censé intimider, mais certainement pas l'opposition, et plus s'il le faut. On peut s'exprimer en tahitien, on peut s'exprimer en français, Monsieur le président, on peut monter le ton ; mais s'il s'agit effectivement de faire des manœuvres d'intimidation dans cet hémicycle, je voudrais simplement rappeler que c'est totalement improductif. Ça n'impressionne personne.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est que le texte sur le code minier qui a été adopté il y a 15 jours n'est pas totalement contestable, pour ceux qui étaient là en tout cas et qui ont suivi les débats parce qu'on nous a fixé un dossier, un peu comme aujourd'hui, en fin de journée.

Monsieur le président, ce n'est pas du tout le texte qui était contestable. Je vous rassure, il était nécessaire. Je le dis également à l'adresse de mes collègues de la majorité. Lorsque je dis, en tout cas notre groupe, aujourd'hui que ce texte a été fait dans la précipitation, je ne sais pas si vous avez l'art de vous mélanger au texte, mais c'est le texte qui est visé ; ce n'est pas vous. Me semble-t-il, on est dans un débat d'idées dans l'hémicycle, à moins que vous vous sentiez personnellement attaqués lorsque c'est un texte à vous qui est attaqué. Je parle du texte. J'ai beaucoup d'affection pour vous.

Et je continue mon explication parce qu'il faut, par contre, savoir dire les choses comme il faut. Et quand on parle de précipitation — je m'explique — c'est qu'en 2016, vous aviez commandé une expertise collégiale auprès de l'IRD, cofinancée avec l'État. Le gouvernement est arrivé à faire un exploit particulier, c'est-à-dire à faire écrire à des experts de l'IRD des choses qu'ils n'ont même pas constatées de visu. C'est une compilation de textes et de documentations scientifiques qu'ils sont arrivés à avoir sur la question des terres rares et du cobalt dans la zone économique exclusive de la Polynésie. On a posé la question de savoir : est-ce que vous êtes allés sur place ? Non. Alors, qu'est-ce que vous avez vu ? Des textes. Et ensuite, en 2019, j'ai lu dans Tahiti Infos qu'une étude, financée à 6 millions F CFP par le gouvernement, a été confiée à la société Abyssa qui est une filiale de la société Creocan. Quel est l'objectif de cette recherche ? C'est de faire le point sur l'état de la ressource, notamment marine ou sous-marine. Ce n'était pas la question du volet terrestre qui était en question. Et ensuite, on nous propose, il y a 15 jours, un texte qui ne parle que du volet terrestre et absolument pas du volet sous-marin ou maritime. Grande question. Et on fait passer un texte où on nous soumet un article où on va beaucoup plus loin que le statut c'est-à-dire que l'on s'érige comme défenseur des compétences statutaires de l'État dans un texte à valeur administrative qui ne vaut que pour nous en Polynésie française. On est allé loin, là. On aurait dû faire la même chose ce soir et rappeler les compétences fiscales aussi de l'État pour être sûr de ne pas les empiéter.

Et je termine parce que le lendemain de la séance plénière du 28 novembre en commission des ressources marines, et bien, il y a une réunion d'information sur la zone économique exclusive le lendemain du vote du code minier où on nous explique les tenants et les aboutissants de la ZEE et les ressources qu'il y a à l'intérieur. Et je remercie sincèrement le président de la commission des ressources marines, pas pour le timing, mais pour la pertinence du sujet et à la fin de laquelle réunion je pose la question simple que je livre à cette assemblée, à la conscience de chacun des élus ce soir, je pose la question : le cobalt c'est une matière première stratégique ? et bien, si parce qu'il y a une liste qui date de 1986 qui a tout simplement tranché le sujet et qu'il y a, ensuite, une liste de 2017 de l'Union européenne qui porte communication de la commission européenne sur le sujet. Je peux vous transmettre la liste. Ce qui veut dire que le soir où nous avons adopté le code minier ici, dans cette salle, nous avons tout simplement, involontairement, je l'espère, adopté un texte qui cédait la propriété du cobalt dans notre zone économique exclusive à l'État de façon volontaire et de façon presque acharnée puisque même les amendements qui vous ont été soumis ont été, au début, acceptés puis, ensuite, rejetés.

Alors oui, mon cher collègue, il y a un petit peu de précipitation dans ce texte ce soir parce que, encore une fois, on ne va même pas aller jusqu'au bout de savoir quelle fiscalité on va proposer à l'État pour venir percevoir à ce moment-là notre propriété dans notre zone économique exclusive.

Voilà, Monsieur le président, la raison pour laquelle nous avons voté contre.

**Le président :** La parole est à Madame Teura Iriti.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Merci, Monsieur le président.

Je n'interviendrais pas sur le vote de la loi du pays que nous venons de voter.

Monsieur le président, permettez-moi de revenir sur le vote général du budget du Pays. M'étant absenté pour une raison bien précise et importante, et après concertation, il y a 4 abstentions et 5 pour. Les 4 abstentions, moi-même, Geffry, James et Vaitea. *Merci.*

**Le président :** On prend note du rectificatif du vote du groupe Tahoeraa Huiraaatira. Merci.

Je propose une suspension, parce que je vois que vous avez faim. C'est pour cela que le ton commence à monter.

Une bonne soupe pour nous remettre sur pied. Allez, une pause et on revient dans moins d'une heure !

*(Suspendue à 21 heures 28 minutes, la séance est reprise à 22 heures 15 minutes.)*

**Le président :** Je vous propose de reprendre nos travaux.

RAPPORT N° 143-2019 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS VISANT À ORGANISER LE TITREMENT DE CERTAINES TERRES SISES À RURUTU ET RIMATARA, ARCHIPEL DES AUSTRALES, POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Béatrice Lucas et Patricia Amaru

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous sommes au rapport n° 143-2019 sur le projet de loi du pays visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara, archipel des Australes, Polynésie française. Et il est également proposé d'adopter la procédure d'examen simplifiée.

Le gouvernement a-t-il un petit exposé à faire ?

**M. Tearii Alpha :** Monsieur le président, tout a été dit en commission.

**Le président :** La parole est au rapporteur, Madame Patricia Amaru.

**M<sup>me</sup> Patricia Amaru :** Le présent projet de loi du pays a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 8085/PR du 13 novembre 2019. Il vient instaurer une procédure exceptionnelle et temporaire (pour une période de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi du pays) spécifique aux îles de Rurutu et Rimatara tendant à la délivrance de titres de propriété.

La propriété foncière en Polynésie française a été organisée à l'origine par un décret du 24 août 1887 qui a mis en place une procédure de revendication, initialement dans le royaume de Pomare soit « à Tahiti, Moorea, aux district organisés des Tuamotu, à Raivavae et à Tubuai », puis étendue par la suite dans des termes plus ou moins identiques aux autres îles qui composent aujourd'hui la Polynésie française.

Cependant, ce texte n'a jamais été étendu aux îles de Rurutu et Rimatara et aucun autre texte spécifique à ces deux îles pour la matière foncière n'a été adopté. Aussi, en l'absence de procédure de revendication des terres, aucun titre foncier n'a pu être délivré aux habitants de ces îles.

Par jugement en date du 23 avril 2008 dit jugement POAREU rendu par la chambre foraine du Tribunal de première instance de Papeete, confirmé en appel, il a été jugé que les biens fonciers situés sur l'île de Rurutu sont des « biens sans maître ». Ainsi, ces biens entrent dans le patrimoine de la Polynésie française. Pourtant, lors des travaux d'élaboration cadastrale à Rimatara en 1943 et Rurutu en 1952, les procès-verbaux de bornage ont renseigné une rubrique « attributaire ». Depuis, ces documents sont largement acceptés par les habitants de ces îles, qui en réalité les considèrent comme des titres de propriété.

Pour pallier le « vide juridique historique », le projet de loi du pays vient organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara, soit la cession à titre gratuit de biens relevant du domaine

privé de la Polynésie française, en dehors de toute action en revendication de propriété devant le tribunal foncier. Ce dispositif concerne 2 726 parcelles cadastrales.

Cette procédure se développe comme suit :

- une déclaration unilatérale de propriété est effectuée par toute personne physique venant aux droits d'un attributaire ;
- une instruction du service en charge des affaires foncières qui vise à vérifier la régularité de la déclaration et qui donne lieu à un avis non conforme destiné à éclairer l'autorité compétente ;
- une publication de la déclaration sous forme d'avis au Journal officiel, sur le site internet de la Direction des affaires foncières et son affichage dans toutes les communes de la Polynésie française ainsi qu'au greffe du tribunal foncier ;
- une possibilité de contester cette déclaration dans un délai d'un an suivant la publication ;
- une délivrance ou un refus de délivrance du titre de propriété par le conseil des ministres.

L'examen du présent projet de loi du pays en commission le 22 novembre 2019 a suscité des échanges qui ont ainsi permis aux membres de la commission d'être informés des principaux points suivants :

- ce dispositif temporaire ne vient pas supprimer les voies de recours ordinaires relatives à la reconnaissance de propriété ;
- une réorganisation structurelle de la Direction des affaires foncières a été opérée compte tenu des nouvelles missions du service (les mines, les hypothèques maritimes, les titremets, etc.) ainsi qu'un renforcement des moyens humains et financiers pour l'instruction des plus de 2 000 dossiers et des déplacements sur sites ;
- les modifications à venir du code de procédure civile pour la mise en place du partage par souche ;
- la présentation à la population de Rurutu et de Rimatara des différentes mesures d'accompagnement dont notamment l'aide à la sortie de l'indivision (AISI) ;
- la possibilité de proroger, le cas échéant, le dispositif si l'application de ce dernier le nécessite.

À l'issue des débats, le présent projet loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame le rapporteur.

60 minutes sont prévues pour la discussion générale dont 37 minutes pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tavini Huiraaatira, 10 pour le Tahoeraa Huiraaatira et 3 pour la non-inscrite.

J'invite le groupe Tahoeraa Huiraaatira à prendre la parole. Madame Vaiata Perry-Friedman, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Monsieur le président, *bonjour*.

La propriété foncière a été organisée en Polynésie française par le décret du 24 août 1887, en premier lieu à Tahiti, Moorea, Tuamotu, à Raivavae et Tubuai, puis étendu aux autres îles, celles de Rurutu et Rimatara n'ont fait l'objet d'aucune extension, ce qui a privé les habitants de ces îles de la possibilité de détenir un titre de propriété.

Un jugement rendu le 23 avril 2008 par le tribunal de première instance de Tahiti, chambre foraine, confirmé en appel, a jugé que « les biens fonciers situés sur ces îles sont des biens sans maître, au sens de l'article 713 du Code civil, ces derniers n'ayant pas fait l'objet de la procédure systématique des droits fonciers instituée dans les autres parties du territoire ». De ce fait, ces biens entrent dans le

domaine de la Polynésie française, en application de l'article 47 de la loi organique du 27 février 2004 et de l'article 13 de la délibération 95-90 du 27 juin 1995 modifiée relative au domaine privé et à la mise à disposition du domaine ou public du territoire.

Toutefois, des travaux d'élaboration cadastrale ont eu lieu, en 1943 à Rimatara et en 1952 pour Rurutu, et des procès-verbaux de bornage ont renseigné la rubrique « attributaire ». Ces documents ont été largement acceptés par la population.

Ce projet de loi relève encore que, juridiquement, seules les prescriptions du Code civil tenant à la prescription acquisitive, peuvent s'appliquer à ces situations de fait, nécessitant ainsi une procédure longue et coûteuse.

Le projet de loi qui nous est soumis, a pour objet d'instituer une procédure, exceptionnelle et temporaire, spécifique aux îles de Rurutu et Rimatara, tendant à la délivrance de titres de propriété, d'où le terme de « titrement », par la cession à titre gratuit de biens relevant du domaine privé de la Polynésie française, en dehors de toute revendication de propriété devant le tribunal foncier.

La procédure est confiée au service en charge des affaires foncières. Elle prévoit trois étapes :

- La déclaration unilatérale de propriété,
- L'instruction par le service compétent,
- La publication de la déclaration au journal officiel de la Polynésie française.

Ce texte concerne 1882 parcelles cadastrales à Rurutu et 844 parcelles cadastrales à Rimatara. Les terres concernées font l'objet de deux annexes, listant les parcelles cadastrales, sur les deux îles de Rurutu et Rimatara. Ce projet de loi du Pays vise à réparer un vide juridique concernant deux îles de la Polynésie française. L'article LP 4 précise qu'il existe une communauté d'intérêt entre toutes les personnes venant aux droits d'un attributaire mentionné au procès-verbal de bornage. Ainsi, la déclaration peut être effectuée par toute personne venant aux droits d'un attributaire mentionné à ce procès-verbal de bornage, ce qui élargit le champ d'application du dispositif sans porter atteinte aux droits du pays. Par ailleurs, les personnes qui ne se seront pas manifestées au cours du délai prévu, conserveront toujours la possibilité de saisir le tribunal foncier en vue de faire reconnaître leurs droits selon les règles du Code civil.

C'est pourquoi nous sommes favorables à l'adoption de ce texte, qui est conforme à l'intérêt de nos concitoyens de ces îles lointaines.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

Je passe la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira. Monsieur Geros, à vous la parole.

**M. Antony Geros :** Par lettre du 13 novembre 2019, le Président du gouvernement va faire parvenir aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, le projet de loi du pays visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara, archipel des Australes.

Dans l'exposé des motifs joint à ladite lettre, le gouvernement va rappeler que notre pays a connu différents régimes juridiques en matière foncière selon les archipels et les îles, et d'ajouter que la propriété foncière a été organisée à l'origine par le décret du 24 août 1887, relatif à la délimitation de la propriété foncière dans les établissements français de l'Océanie.

Le gouvernement va indiquer que cette procédure qui avait été mise en place initialement dans le Royaume de Pomare comprenant Tahiti, Moorea et les districts, organisés des Tuamotu, Raivavae et Tubuai a été par la suite étendue aux autres îles composant aujourd'hui la Polynésie française, sauf aux îles de Rurutu et Rimatara, et il faut rajouter à ces deux îles également, Rapa. Ainsi, en l'absence de

procédure de revendication de terres, aucun titre foncier n'a pu être délivré aux habitants de ces îles de Rurutu et Rimatara, et qu'il en est de même également pour les habitants de Rapa et de certaines îles des Tuamotu.

Et toujours selon le gouvernement, ce serait une décision de justice qui va juger que les biens fonciers sur l'île de Rurutu sont des « biens sans maître » au sens de l'article 713 du Code civil, au motif que les biens fonciers sur Rurutu n'avaient pas fait l'objet de la procédure systématique de reconnaissance des droits fonciers institués dans les autres parties du territoire. De ce fait, ces terres vont entrer dans le patrimoine de la Polynésie française, en application des dispositions combinées de l'article 47 de la loi organique 2004 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française et de l'article 13 de la délibération n° 95-90 du 27 juin 1995 modifiée, portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens immobiliers dépendants du domaine privé ou du domaine public du territoire.

Par ailleurs, le gouvernement ne peut passer à la trappe les opérations cadastrales intervenues à Rimatara en 1943, et à Rurutu en 1952 avec établissement de procès-verbaux de bornage entre les ressortissants qui étaient présents sur l'île à cette date, avec des renseignements portés à la rubrique attributaires dudit procès-verbal de bornage. Ces procès-verbaux de bornage ont été établis sans qu'une partie des ressortissants de l'île de Rimatara et de Rurutu aient été informés de ces opérations de cadastre parce qu'ils vivaient à Tahiti ou à l'étranger. De plus, une procédure par prescription trentenaire devant les tribunaux s'avérerait nécessaire pour les ressortissants de ces deux îles. Le jugement rendu constituant alors leurs titres de propriété.

Aujourd'hui, le gouvernement propose l'instauration d'une procédure exceptionnelle et temporaire spécifique aux îles de Rurutu et de Rimatara tendant à la délivrance de titre de propriété par voie de cession à titre gratuit de biens et meubles relevant du domaine privé de la Polynésie française, ce, en dehors de toute action revendication de propriété devant le Tribunal foncier.

Selon le gouvernement, ce dispositif s'adresserait à toute personne physique venant en droit de l'attributaire figurant sur le procès-verbal de bornage et la procédure de titre se compose de plusieurs étapes :

- La déclaration unilatérale de propriété dont le recours est limité à 5 ans à compter de la publication de la loi du pays au Journal officiel de la Polynésie française ;
- L'instruction qui vise à vérifier la régularité de la déclaration ;
- La publication de la déclaration sous forme d'avis au JOPF, sur le site internet de la DAF avec affichage dans toutes les communes de la Polynésie française et au greffe du tribunal foncier de la Polynésie française ;
- Une possibilité de contestation qui serait enfermée dans un délai d'un an à compter de la publication au JOPF, et l'opportunité de la délivrance du titre de propriété soumise au Conseil des ministres.

En parcourant le compte rendu de la réunion de la commission, les propos du maire de Rurutu déclarant que le gouvernement est en train de rendre les terres des familles ne peuvent que prêter à sourire. En effet, les familles de Rurutu n'ont jamais été dépossédées de leurs terres. Elles ont toujours occupé leurs terres du moins, celles qui ont été cadastrées dans les années 1950. Ce qui est peut-être qualifié d'erreur de la part des familles de Rurutu et de Rimatara demeure le fait d'avoir accepté qu'un géomètre vienne cadastrer leurs terres, alors que la procédure de revendication des terres n'avait jamais été étendue à leur île. Elles auraient dû suivre l'exemple des familles de Rapa qui ont refusé le cadastre de leur île. Et encore, il faut savoir que ce ne sont pas toutes les terres de Rurutu pour ne pas citer que cette île, qui ont été cadastrées. En fait, les terres qui n'ont pas ou n'ont pu être cadastrées ont été tout simplement englobées pour former aujourd'hui le domaine Atai et Metuarii. Qu'en est-il de ces terres ?

Le rapport de la commission du 22 novembre 2019 vient pourtant citer les attendus d'un arrêt de la Cour d'appel de Papeete du 9 août 2018 et qui répond à la question des domaines Atai et Metuarii.

Je cite l'arrêt : « *Sur l'île de Rurutu (archipel des Australes), à défaut de procédure de revendication systématique mise en place par les autorités publiques, les terres n'ayant pu faire l'objet de revendication sont réputées domaniales. Cependant, pour respecter l'égalité entre tous les citoyens, les habitants de Rurutu ne peuvent pas se voir privés de leurs éventuels droits de propriété au seul motif qu'aucune procédure de revendication n'a été mise en place sur leur île.* »

Car, il n'est pas inutile de rappeler ici la décision qui avait été prise par le Président de la Polynésie française, Monsieur Oscar Temaru en son temps, notamment lors de l'examen d'une demande de revendication des domaines Atai et Metuarii par la commission de conciliation obligatoire en matière foncière, de restituer lesdits domaines aux habitants de l'île, à charge pour eux, sous l'autorité d'un conseil des sages, de procéder à la répartition des terres donc des familles originaires de Rurutu, en s'appuyant notamment outre les témoignages sur les registres familiaux consacrés aux terres rédigés par les anciens.

Car si effectivement la procédure de revendication des terres n'a pas été étendue aux îles de Rurutu, Rimatara et Rapa, mais aussi sur certaines îles des Tuamotu. À Rurutu, les anciens avaient rédigé des registres ancestraux pour établir la généalogie des familles de Rurutu et des registres familiaux consacrés aux terres où les noms des terres étaient mentionnés avec leurs attributions et à des familles ou à des souches de famille.

De plus, ces opérations cadastrales qui se sont étendues sur plusieurs années au début des années 50 pour l'île de Rurutu ont été entreprises en l'absence de beaucoup de natifs de l'île de Rurutu. Ces derniers vivant à Tahiti, ou sur d'autres îles de la Polynésie, ou encore à l'étranger, en France et pour beaucoup d'entre eux, à Noumea, c'est-à-dire en Nouvelle-Calédonie. Qu'en est-il pour leurs descendants ?

Ce projet de loi du pays ne serait-il pas l'occasion de les spolier de leurs terres ? Après ces opérations cadastrales des années 1940, la réalité est que, sous couvert du présent projet de loi du pays, le gouvernement remet au goût du jour la procédure de revendication des terres du 19<sup>e</sup> siècle, mais en la limitant aux seules terres pour lesquelles un procès-verbal de bornage a été dressé. Pour les autres terres, aucune proposition n'est faite.

Je sais qu'à l'époque où j'étais vice-président, je m'étais lancé également dans un projet de loi du pays similaire mais beaucoup plus large, puisqu'il tendait à réformer en fait le droit en matière de code de la propriété publique en Polynésie, et j'avais ouvert un pan justement à la possibilité de restituer ces terres. Votre projet est un peu similaire dans l'objectif recherché, mais la démarche semble totalement différente. Peut-être que c'est mieux, mais néanmoins, on va quand même s'abstenir sur le projet que vous faites. De toute façon, vous avez une large majorité pour pouvoir l'adopter.

*Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le président du groupe Tavini Huiraatira.

La parole est à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA. Monsieur Frédéric Riveta, à vous la parole.

**M. Frédéric Riveta :** Mesdames et Messieurs les représentants, nous allons nous prononcer sur l'adoption par notre assemblée sur ce projet de loi du pays visant à organiser le titrement des terres sur les deux îles de notre archipel des îles Australes.

De notre décision, cela va permettre notamment dans un temps court de simplifier les procédures d'accession à la propriété à moindre coût financier par les habitants de ces deux îles. Et enfin, de

régler dans sa globalité, la problématique foncière de Rurutu et Rimatara depuis 130 ans d'existence au sein de notre collectivité de la Polynésie française. 130 ans d'existence !

Sur le fondement juridique de ce projet de loi, je vous fais juste rappeler l'histoire de la Polynésie française. Rurutu et Rimatara sont les deux dernières îles à être placées sous le traité du protectorat en 1989 : Rurutu le 27 mars et enfin Rimatara le 29 mars. De 1900 et jusqu'au 5 mars 1945, les tribunaux indigènes ont codifié des lois indigènes, géré et réglé les litiges de la communauté de ces deux îles. Et depuis 1945, la population de ces deux îles est soumise au Code civil.

En ce qui concerne le cadastrage des terres, l'île de Rimatara de 900 hectares a été cadastrée en 1943 par le géomètre Jean Cros. Et en 1952, le cadastrage des terres de l'île de Rurutu de 3267 hectares a été effectué par le géomètre Éric de Bisschop et depuis, l'accession à la propriété s'est arrêtée uniquement au stade des procès-verbaux de bornage réalisés par ces deux techniciens. Les anciens ont toujours cru que ces PV de bornage étaient des titres de propriété.

Le fait qu'il n'existe pas de procédure de revendication foncière et qu'il n'y a pas d'appropriation privée prévue légalement, ces terres sont détenues par la Polynésie française sous l'appellation « *Polynésie française propriétaire biens sans maître* », en application effectivement de l'article 713 du Code civil.

À l'heure actuelle, le constat est le suivant. Sur l'île de Rurutu qui totalise 3894 parcelles cadastrées, il y a 66 % de parcelles domaniales, donc un peu plus de 62 % de terres domaniales classées « biens sans maître » ; sur l'île de Rimatara qui totalise 2325 parcelles cadastrées, il y a 74 % de parcelles domaniales donc un peu plus de 65 % de terres classées « biens sans maître ». C'est pour vous dire que c'est une procédure exceptionnelle de titement. C'est un acte politique très important que nous allons prendre, afin d'offrir la possibilité aux habitants de ces deux îles, d'obtenir un titre de propriété eut égard les règles du Code civil à l'accession de la propriété en vigueur à l'heure actuelle.

Bon nombre de personnes, les arrière-grands-parents et grands-parents sont décédés sans pouvoir transmettre leurs héritages à leurs enfants. Nous connaissons tous le lien fort que les Polynésiens entretiennent avec la terre. Celle de leurs lointains ancêtres avec toute l'histoire de chaque famille qui y est rattachée. Aussi, il n'y a rien de pire que ne pas se sentir chez soi ! Ce qui fait naître nombre de frustrations et de contentieux comme en atteste l'encombrement des affaires au tribunal foncier.

Par le passé, bien des gouvernements ont annoncé vouloir s'attaquer à la problématique des terres présumées domaniales. Des promesses qui se sont avérées sans suite. Que n'a-t-on pas dit alors de tel ou tel président du Pays accusé de spolier les Polynésiens ? Je répondrai simplement, pour ma part, que ce n'est pas la vocation du Pays de détenir des milliers d'hectares de terre... pour finalement ne rien en faire. Alors même que nous avons tant de défis de développement économique à relever dans nos archipels afin d'accompagner le retour des populations dans leurs îles.

Raison pour laquelle je voudrais saluer cette initiative, et je remercie vivement notre Président du Pays, Monsieur Édouard Fritch, d'avoir pris l'engagement ferme, les 18 et 19 octobre dernier, devant les populations concernées de Rurutu et Rimatara, en venant présenter personnellement avec Monsieur le ministre Tearii Alpha, l'avant-projet de cette loi du Pays dont nous avons à débattre ce jour, visant à organiser le titement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara.

Comme je vous disais tantôt, je précise que cette annonce a suscité une réaction unanime d'adhésion de la part de nos administrés. Cette procédure exceptionnelle et temporaire permettant la délivrance de titres de propriété devra s'étaler sur une période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du texte. Un délai qui, je l'espère, pourra être prolongé si cela s'avérait nécessaire.

Dans la pratique, la loi du Pays énumère dans le détail tout au long des 23 articles du texte, le processus par lequel le conseil des ministres va devoir statuer sur la demande de « *déclaration unilatérale de propriété immobilière* » et ce, après instruction par le service compétent des Affaires

foncières. Naturellement, la décision ultime pourra toujours être susceptible de recours devant la juridiction administrative de Papeete... C'est donc une grosse charge de travail supplémentaire qui attend les agents de la DAF, moyennant quoi les services ont déjà été réorganisés en conséquence. À cette fin, les inscriptions budgétaires figurent dans le projet de budget primitif 2020 du Pays et j'invite mes collègues — d'ailleurs je remercie ceux qui ont soutenu le budget — ne serait-ce que pour créer, même à titre provisoire, deux nouveaux postes dont un de géomètre chargé de vérifier sur place les informations livrées par le demandeur.

Tout cela pour vous dire, en conclusion, qu'une formidable opportunité s'offre à nous dans les mois à venir pour permettre à nos familles de retrouver leurs terres, et toute la dignité qui va avec.

Mais avant de refermer mon propos, permettez-moi d'émettre un vœu très cher. En clair, que la restitution des terres ne soit pas un nouveau prétexte de division et de déchirement à des fins purement spéculatives. Au final, que l'individualisme ne prenne pas le pas sur l'esprit communautaire encore fortement ancré dans notre archipel des îles Australes.

Pour répondre à notre représentant, Monsieur Geros, j'ai peut-être dit « rendre les terres à la population de Rurutu », mais je pense que j'ai peut-être raison. Cela fait longtemps que nous attendons cela, et la population de Rurutu a toujours attendu. Et cela a toujours été des joutes verbales politiques de chaque gouvernement qui venaient pour dire que « *Monsieur Flosse aurait volé telle terre ; Monsieur Fritch aurait volé telle terre* ». Et le jour où Oscar est venu aux affaires, on ne savait plus qui a volé la terre. C'est devenu une aubaine pour pouvoir accuser ceux qui sont aux affaires.

Je pense à ce qui est en train de se faire maintenant... Merci au gouvernement, et je compte sur les collègues pour voter ensemble, parce que ce texte-là ne concerne pas uniquement la majorité. Cela concerne tous ceux et toutes celles qui habitent dans notre archipel des îles Australes.

*Merci. (Applaudissements dans l'hémicycle.)*

**Le président :** La parole est à la non-inscrite, Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je sais que ce texte est très attendu par la population de Rurutu et de Rimatara et il vient faciliter et simplifier la procédure d'accession à la propriété à moindre coût comme vous l'avez très bien rappelé, Monsieur Riveta, et j'en profite pour remercier le gouvernement de cette belle avancée du droit de propriété de l'archipel des Australes. Un grand merci.

**Le président :** La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

**M. Édouard Fritch :** Effectivement, je crois que nous sommes à un tournant exceptionnel en matière foncière dans notre pays. Je dois vous dire que cela prend son départ, en fait, dans cette volonté forte que nous avons au niveau de la majorité et du gouvernement qu'un jour, effectivement, nos populations puissent accéder à leur terre.

Le geste que nous faisons, aujourd'hui, pour Rurutu peut être critiqué et est critiquable. On nous fera vraisemblablement le reproche dans les jours à venir. Et effectivement, dans cette opération, le pays accepte et prend la responsabilité par son gouvernement de se séparer d'une partie de sa propriété foncière. Dès lors que le pays n'est pas investi financièrement pour acquérir quelque chose, j'estime que le pays a eu un héritage. En matière de domaines fonciers, nous sommes uniquement les gestionnaires de grosses propriétés domaniales. C'est le cas des terres 100 mètres, et je pense aussi aux Marquises où près de 40 % des terres sont domaniales — c'est 80 % de Nuku-Hiva et 40 % des Marquises. Monsieur Riveta l'a dit tantôt, pourquoi voulez-vous que le Pays garde jalousement ces terres alors qu'à côté, des familles souffrent de ne pas pouvoir bénéficier d'assiettes foncières pour construire des logements ; d'assiettes foncières pour exploiter des terres et créer une activité agricole alors que le Pays, en fait, n'est que gestionnaire de ces terres ?

Nous avons décidé de trouver rapidement un moyen sur Rimatara et Rurutu de pouvoir restituer ces terres aux revendiquants puisque, aujourd'hui, comme vous le savez, ce sont des gens qui n'ont pas de titres de propriété. Et là aussi, on prend des risques comme vient de le soulever Antony Geros, puisque la procédure va intéresser les personnes qui sont sur place. À partir d'une généalogie, ceci veut dire qu'effectivement ce ne seront vraisemblablement pas les « seuls propriétaires », et que d'autres peuvent à terme venir revendiquer. Néanmoins, je crois qu'il n'y a plus de temps à perdre. Vous l'avez rappelé, depuis plusieurs décennies aujourd'hui on essaye de faire quelque chose, et certains ont fait des promesses. Aujourd'hui, nous avons les moyens juridiques de le faire. La procédure que vous allez adopter est une procédure qui est acceptée, je dirais, par les magistrats et le juge foncier. Et à mon avis, il faut, là aussi, que l'on avance et que l'on procède à l'application de cette loi. Cela ne va pas être facile, sachez-le, puisqu'il faudra que le service des domaines, notamment la direction, envoie du monde sur place. Il faudra avoir un contact avec chacun des occupants, faire un levé de ces terrains, chaque terrain doit être levé... Enfin, il y a toute une procédure derrière qu'il faudra mettre en place, mais nous sommes décidés aujourd'hui à rendre ces terres à leurs propriétaires.

C'est l'idée de ce que nous voulons faire, et ce ne sera pas évident. Je sais que c'est effectivement assez limite compte tenu de nos compatriotes des Australes qui, pour la plupart d'entre eux, ne sont peut-être pas aux Australes. Il y en a qui sont en Calédonie, et d'autres qui sont ailleurs. Néanmoins, je suis quand même rassuré par le fait que le dernier cadastre qui a été réalisé sur Tubuai date de 1952, et je sais que la migration de nos compatriotes des Australes vers la Nouvelle-Calédonie par exemple, s'est faite un petit peu plus tard. En d'autres termes, pour la plupart des personnes qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, elles étaient déjà sur Tubuai, Rurutu et Rimatara avant d'être parties en expatrié. Je vous propose de tenter le coup parce qu'il faut à tout prix que l'on régularise cette situation, aujourd'hui.

Et avant de terminer, Monsieur le président, permettez-moi aussi de saluer le travail qui a été fait par la directrice des domaines qui est avec nous, ce soir, et ses équipes parce qu'il a fallu effectivement imaginer une loi qui tienne la route et qui peut-être n'a pas pu se faire avant. C'est la chance que nous avons, nous, aujourd'hui, et je voulais que cela soit un travail de toute l'assemblée. Aujourd'hui, ce travail nous est proposé par une équipe qui réfléchit depuis un certain temps sur le sujet, et je crois qu'aujourd'hui, on nous met entre les mains un outil qui est relativement sécurisé, naturellement, pas totalement puisqu'on peut toujours avoir des recours plus tard, mais un outil sécurisé qui devrait enfin rendre justice aux populations de Rimatara et de Rurutu.

Voilà ce que j'avais à vous dire. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le Président.

La discussion étant terminée, je rappelle que nous avons un amendement à l'article LP 2.

La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, il y a un amendement modifiant les annexes citées à l'article LP 2 du projet de loi du pays visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et à Rimatara, archipel des Australes.

Les annexes 1 et 2 citées par l'article LP 2 du projet de loi du pays visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et à Rimatara, sont remplacées.

En fait, il y a une erreur matérielle dans l'annexe, on vous propose donc de corriger ces erreurs matérielles puisque vous voyez qu'il y a plusieurs pages d'annexes. Ce sont les différentes parcelles qui seront mises dans les lots de parcelles à restituer.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote l'amendement. À l'unanimité ?... Unanimité. L'amendement est voté.

La parole est à Monsieur le Président.

**M. Édouard Fritch :** Avant le vote, je voudrais quand même préciser une chose. Les opérations de titrement ne débiteront qu'à partir du mois d'avril, c'est-à-dire après les élections. Il n'est pas question — je le dis parce que je crois que c'est important sur le plan politique que les choses soient transparentes — avant la publication de la loi et de la prise par le conseil des ministres des arrêtés, que nous commençons ce travail. Et je pense réellement et vraiment, que ce travail ne commencera qu'au-delà du mois d'avril. Travail sur le terrain où nous enverrons effectivement sur place deux ou trois enquêteurs qui feront le travail avec le géomètre.

**Le président :** Merci pour la précision, Monsieur le Président.

Nous passons au vote de la loi du pays au scrutin public. La parole est à Madame le secrétaire général.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M.	Ching	Yves	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente, procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacquie	absent, procuration à M. Putai Taae, pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M <sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman, pour
M.	Lisan	Marcelin	pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	pour
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour

M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Salmon	Geffry	absent, procuration à M. James Heaux, pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Romilda Tahiaata, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiata	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tapeta Tetopata, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	absent, procuration à M. Fernand Tahiaata, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Teroatea	Sylviane	pour
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M <sup>me</sup> Bruant Virginie, pour
M.	Tuheiaava	Richard	absent
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** Il y a 56 voix pour. La loi du pays est votée. On peut applaudir. (*Applaudissements dans la salle.*) (*Le résultat du vote est rectifié à la page 166 : 57 voix pour*)

La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je vous remercie Monsieur le Président des explications que vous nous avez données. Vous avez vu que lorsque l'on explique bien les choses, on suit. Néanmoins, ce qui m'a un peu perturbé, c'est cet arrêt qui a été pris le 29 avril 2010. Parce que, nous sommes sur un droit dont on n'a pas la compétence. Nous sommes sur le Code civil. Et que dit le juge dans l'arrêt. Il dit que : « *dans toutes les îles où aucune procédure systématique d'établissement des titres fonciers ont eu lieu la preuve de la propriété s'y fait selon les règles du Code civil.* » La loi du pays n'est pas une règle du Code civil. C'est-à-dire essentiellement par titre translatif ou par preuve de l'usucapion ou à défaut par les présomptions les meilleures et les mieux caractérisées. Cela veut dire que la Cour réitère, en fait, le principe selon lequel à Rurutu, la preuve de la propriété se fait selon les règles du Code civil, notamment l'article par exemple 711 et suivants, l'usucapion qui fait appel à l'article toujours du Code civil 2229 voire par les présomptions les meilleures et les mieux caractérisées, c'est-à-dire l'article 544 et suivants.

Par ailleurs, lorsque l'on avait fait notre texte à l'époque, on était un peu perturbé par le fait que, de l'autre côté de la route, il ne nous donnait pas quand même un signal franc pour dire qu'à ce niveau du texte, c'était bon. Et c'est la raison pour laquelle nous avons un peu hésité. Ensuite, on vous a vu avec vos banderoles devant l'assemblée pour nous dire qu'on spoliait les terres des Polynésiens, du coup cela a refreiné les baskets complètement de l'ensemble du texte. Mais bon, cela ne fait rien, aujourd'hui, les choses se sont rétablies. On va essayer. Je vous ai entendu, vous avez dit qu'« *on va essayer* ». Effectivement, c'est ce qui est très important. C'est ce qu'il faut retenir « *il faut essayer* », ensuite, on verra.

*Merci.*

**Le président :** Nous avons reçu la procuration de Monsieur Tuheiava, et il vote pour alors. Cela fait 57 voix pour, donc à l'unanimité. (*Applaudissements dans la salle.*)

RAPPORT N° 148-2019 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2004-15 APF DU 22 JANVIER 2004 MODIFIÉE RELATIVE AUX AGENTS NON TITULAIRES DES SERVICES, DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par MM. les représentants Luc Faatau et Antonio Perez

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au rapport n° 148-2019 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics administratifs de la Polynésie française.

Monsieur le rapporteur, Luc Faatau, à vous la parole.

**M. Luc Faatau :** Par lettre n° 8370/PR du 25 novembre 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics administratifs de la Polynésie française.

Cette délibération prévoit en ses articles 23 à 24 bis, les conditions de la prise en charge des frais de passage et de transport des agents non titulaires recrutés à l'extérieur de la Polynésie française et ayant leur résidence principale en dehors de la Polynésie française ainsi que des membres de sa famille qui les accompagnent ou qui les rejoignent.

Ainsi, l'agent non titulaire qui est recruté dans ces conditions bénéficie :

- d'une indemnité forfaitaire visant à couvrir les frais de passage de son domicile à l'aéroport d'embarquement et retour ;
- de la prise en charge des billets d'avion par voie aérienne en classe économique depuis l'aéroport d'embarquement de son pays d'origine jusqu'au lieu d'affectation et retour.

Lorsque la durée du contrat initial est égale ou supérieure à un an, l'agent non titulaire bénéficie également :

- d'une indemnité forfaitaire visant à couvrir les frais de transport de ses effets personnels de son lieu de résidence principale à son lieu d'affectation et retour ;
- d'une indemnité forfaitaire de logement, à condition de ne pas bénéficier d'un logement de fonction.

En l'état actuel de la réglementation en vigueur, ces avantages peuvent également être octroyés aux membres de la famille de l'agent non titulaire qui l'accompagnent ou le rejoignent indépendamment du délai de recrutement de l'agent. Cette situation impacte les coûts de financement dans la mesure où certains services peuvent être amenés à recruter selon leurs besoins, des agents non titulaires pour une durée parfois inférieure à un mois.

Afin d'éviter des dépenses excessives, il est ainsi proposé d'octroyer les indemnités évoquées précédemment aux membres de la famille de l'agent qui l'accompagnent ou le rejoignent, lorsque celui-ci est recruté pour une durée égale ou supérieure à un an.

En outre, et afin de pallier toute divergence d'interprétations de ces dispositions entre les différents services administratifs de la Polynésie française, le présent projet de loi du pays propose de définir certaines notions employées dans la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 et de clarifier les modalités de prise en charge et de remboursement des frais avancés par les agents non titulaires lorsqu'ils sont recrutés à l'extérieur de la Polynésie française.

Il est à noter que le Conseil supérieur de la fonction publique a rendu un avis favorable sur ce projet de texte lors de sa réunion du 12 novembre 2019.

Le projet de loi a été examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 27 novembre 2019.

Il vient fixer à six mois à compter de la date d'effet de son recrutement, le délai dont l'agent dispose pour demander le remboursement des frais de transport ainsi que des indemnités forfaitaires visant à couvrir les frais de passage et les frais de transport des effets personnels, qu'il s'agisse des siens ou de ceux des membres de sa famille qui l'accompagnent ou le rejoignent. À cet égard, il a été précisé qu'à défaut de disposition réglementant la question, ce délai est actuellement adossé à celui de la déchéance de la dette publique, fixé à quatre ans.

À l'issue des discussions, le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics administratifs de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, cette dernière propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le présent projet de loi du pays.

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur.

60 minutes sont prévues pour la discussion générale dont 37 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour la non-inscrite. J'appelle l'intervenant non-inscrite, Madame Sanquer, à prendre la parole.

Madame Sanquer n'ayant pas d'intervention à faire, je donne la parole à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira. Madame Vaiata Perry-Friedman, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Cette proposition de délibération qui nous est soumise tend à modifier la délibération n° 2004-12 AFP du 22 janvier 2004, en limitant aux membres de la famille de l'agent recruté hors de la Polynésie française, lorsque le recrutement est égal ou supérieur à un an, les indemnités forfaitaires de frais de passage et la prise en charge des billets d'avion.

Actuellement, ces avantages sont accordés aux membres de la famille de ces agents, sans délai de recrutement.

Par ailleurs, les articles LP2, LP3 et LP4 précisent et clarifient les notions employées dans la délibération n° 2004-12 du 22 janvier 2004, en ce qui concerne les modalités de prise en charge et de remboursement des frais avancés par les agents concernés. Cela concerne bien sûr, les délais de remboursement, précision de membres de la famille, la notion d'accompagnement, et du terme « rejoindre », ainsi que les modalités de versement des indemnités.

Les cas de non-versement de la seconde partie de l'indemnité des frais de transport et des effets personnels sont prévus, à savoir la démission et le licenciement pour faute.

Le cas de retour pour raisons médicales dûment reconnu par le service de médecine professionnelle est exclu de cette sanction.

Les dispositions de ce nouveau texte sont applicables aux agents recrutés après la promulgation de ce dernier.

Cette proposition de délibération ayant le mérite de limiter les charges financières du Pays et de ses établissements publics administratifs, ainsi de simplifier en clarifiant l'application de la délibération du 22 janvier 2004, nous y sommes donc favorables.

**Le président :** La parole est à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira. Madame Teumere Atger-Hoi, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, par lettre du 25 novembre 2019 le Président du gouvernement a fait parvenir aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services et des établissements publics administratifs de la Polynésie française.

Dans l'exposé des motifs joint à ladite lettre, le gouvernement rappelle que la délibération ci-dessus prévoit dans ses articles 23 à 24 bis, les conditions de la prise en charge des frais de passage et de transport des agents non titulaires recrutés à l'extérieur de la Polynésie française et ayant leur résidence principale en dehors du pays ainsi que des membres de sa famille qui les accompagnent ou les rejoignent.

Ainsi donc, l'agent non titulaire recruté dans ces conditions bénéficie d'une indemnité forfaitaire couvrant les frais de passage de son domicile à l'aéroport d'embarquement et retour, et de la prise en charge des billets d'avion par voie aérienne en classe économique depuis l'aéroport d'embarquement de son pays d'origine jusqu'au lieu d'affectation et retour. Et lorsque la durée du contrat initial est égale ou supérieure à un an, l'agent non titulaire bénéficie également d'une indemnité forfaitaire couvrant les frais de transport de ses effets personnels de son lieu de résidence à son lieu d'affectation et retour, et d'une indemnité forfaitaire de logement, sauf s'il bénéficie d'un logement de fonction.

Il se trouve qu'en l'état actuel de la réglementation en vigueur, les membres de la famille de l'agent non titulaire qui l'accompagnent ou le rejoignent bénéficient également de ces mêmes avantages, ce, indépendamment du délai de recrutement de l'agent. Il est donc clair qu'une telle situation a un impact financier important, ce d'autant que certains services peuvent être amenés à recruter des agents non titulaires pour une durée parfois inférieure à un mois. C'est pourquoi, il est proposé d'octroyer les indemnités citées précédemment aux membres de la famille de l'agent qui l'accompagnent ou le rejoignent, lorsque ce dernier est recruté pour une durée égale ou supérieure à un an.

Mais encore, il s'agira également de définir certaines notions employées dans la délibération du 22 janvier 2004 et de clarifier les modalités de prise en charge et de remboursement des frais avancés par les agents non titulaires lorsqu'ils sont recrutés à l'extérieur du pays, ceci pour éviter toute divergence d'interprétations de ces dispositions entre les différents services administratifs du pays.

Le gouvernement indique dans son exposé des motifs que le Conseil supérieur de la fonction publique a rendu un avis favorable sur ce projet de texte lors de sa réunion du 12 novembre 2019.

Lors de la réunion, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique du 27 novembre 2019, on apprendra que les autorités administratives indépendantes, c'est en fait pour l'instant que l'autorité polynésienne de la concurrence, et que les recrutements à l'extérieur du pays sont surtout ciblés sur la santé publique et sur le centre hospitalier de la Polynésie française.

En tous les cas, ce projet de loi du pays a recueilli un vote favorable à l'unanimité des membres de la commission.

Aussi, j'invite mes collègues du groupe Tavini Huiraaatira à voter en faveur du projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services et des établissements publics administratifs de la Polynésie française.

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à la présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA.

**M<sup>me</sup> Tepuaraaurii Teriitahi :** Monsieur le président, je ne vais pas m'étendre parce que ce projet de loi a recueilli un avis favorable unanime lors de la commission qui s'est réunie en novembre dernier. Et comme l'ont dit les précédents intervenants avant moi, effectivement, jusqu'à présent les règles qui régissaient les conditions de prises en charge des agents non fonctionnaires recrutés par la collectivité pour une période limitée dans le temps en dehors de la Polynésie étaient régies par la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004. Que disait cette délibération ? Effectivement, qu'importe la durée de séjour de ces personnes recrutées pour une durée déterminée, étaient pris en charge à la fois leur déplacement, celui de leur famille qui les accompagnaient ainsi que tous les frais de déménagements par rapport aux effets personnels qu'ils pouvaient emmener avec eux, que ce soit par voie aérienne, par bateau éventuellement. Enfin voilà, tout était pris en charge.

Aujourd'hui, ce qu'on vient instaurer en modifiant cette délibération, c'est de clarifier les choses comme l'ont dit les deux intervenants précédents, en déterminant en fait deux cas : le cas d'un recrutement pour une durée d'un an, où là seulement, les frais de passage de la personne qui vient exercer sont pris en charge ; et le second cas, lorsque le recrutement est supérieur à un an, à ce moment-là effectivement, dès lors que la famille le rejoint dans les trois mois, les frais de déménagement de la famille également sont pris en charge et ils bénéficient également d'un logement, enfin de frais pour son logement à moins qu'il y ait un logement de fonction.

Par ailleurs, le texte vient également préciser les modalités de remboursement dans l'hypothèse où l'agent en question venait à avancer les frais. Contrairement à ce que la presse, à un moment donné, à laisser sous-entendre, il ne s'agit pas du tout d'un resserrage de vis. Il s'agit tout simplement d'un souci d'équité et de raison. Évidemment, comme les précédents groupes, je vous invite à approuver ce projet de loi de modification de cette délibération n° 2004-15.

Merci pour votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la présidente du groupe.

N'ayant aucune question, et puisqu'il n'y a pas de réponse de la part du gouvernement, nous passons au scrutin public pour le vote de la loi du pays.

Madame le secrétaire général.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M.	Ching	Yves	pour

M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	absente, procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M. Putai Taae, pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M <sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman, pour
M.	Lisan	Marcelin	pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	pour
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Salmon	Geffry	absent, procuration à M. James Heaux, pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Romilda Tahiaata, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiata	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tapeta Tetopata, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	absent, procuration à M. Fernand Tahiaata, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	pour
M <sup>me</sup>	Tetopata	Tapeta	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M <sup>me</sup> Bruant Virginie, pour
M.	Tuheiaava	Richard	absent, procuration à M <sup>me</sup> Cécile Mercier, pour
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** La loi du pays est adoptée à l'unanimité avec 57 voix pour.

RAPPORT DE MISSION D'INFORMATION PORTANT SUR LE DISPOSITIF DE SOUTIEN DES PRIX DU COPRAH (N<sup>o</sup> SG 11987/2019)

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Antonio Perez et Tepuaraurii Teriitahi

**Le président :** Nous passons à l'examen du rapport produit par la mission d'information portant sur le dispositif du soutien des prix du coprah.

Monsieur le rapporteur Antonio Perez, vous avez la parole et vous pouvez venir au pupitre.

**M. Antonio Perez :** *Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, recevez encore une fois mes salutations à cette heure si tardive. Au nom de la mission d'information composée d'élus dont Madame Teriitahi, Monsieur Natua, Madame Amaru, en nos noms à toutes et à tous réunis, je suis heureux de présenter devant vous et le Gouvernement, le rapport issu des travaux que nous avons réalisés sur ce sujet vraiment important que peut être le coprah.*

Je veux tout d'abord remercier toutes les personnes qui ont contribué à la production de ce rapport ; tous les élus membres de la mission qui ont participé aux travaux notamment Madame Teriitahi, Monsieur Natua, Madame Amaru, et les élus non-membres également, lesquels m'ont livré des conseils et des idées, ainsi que toutes les personnes qui ont été auditionnées pour nous aider à travailler sur ce sujet du coprah.

Ensuite, je veux tout particulièrement remercier la responsable du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation, ainsi que toute son équipe car sans elles — sans elles au pluriel parce qu'il n'y avait que des femmes dans son équipe —, nous ne serions jamais arrivés à un tel niveau de réalisation. *Un grand merci* à tout le monde.

Oui, ensemble, nous avons poussé au maximum de nos possibilités, nos réflexions et analyses afin de vous soumettre les meilleures propositions possibles. Car, oui, il s'agit bien de propositions, Mesdames les ministres et Monsieur le ministre — vous transmettez nos vœux au Président du Pays —, auxquelles vous apporterez les réponses que vous jugerez les opportunes.

Trois éléments ont déclenché la création de la mission d'information : l'examen le 10 août 2018 de la situation financière de la caisse du soutien des prix du coprah ; la publication du rapport 2017 de la Chambre territoriale des comptes, et le fait de conventions échues au terme d'une durée de 50 ans.

« Comprendre le fonctionnement du dispositif de soutien des prix du coprah et optimiser l'emploi des ressources financières », tels sont les thèmes traités dans la première partie du rapport. La deuxième partie propose de nouvelles voies de développement de la filière cocotier. La mission d'information met en avant 47 préconisations. Par esprit de synthèse, je ne vous les présenterai pas toutes. Je vous laisserai le soin de les consulter dans le rapport. Et s'agissant du déroulement des travaux, nous avons commencé par l'analyse des informations et de toutes les données recueillies depuis fin octobre 2018. Le 14 décembre 2018, nous avons effectué une visite sur site de l'Huilerie de Tahiti. Les auditions ciblées ont été réalisées du 18 au 22 février et le 28 février 2019. Et les 26 et 27 février 2019, nous nous sommes rendus à Rairoa pour rencontrer des coprahculteurs, des mandataires, visiter des cocoteraies et assister à une pesée. Toutes les auditions et ce déplacement à Rairoa ont été très enrichissants pour les membres de la mission d'information.

Mesdames et Messieurs, mon exposé s'effectuera en trois parties. Je tâcherai d'être le plus concis et le plus clair possible. Dans un premier temps, je vous présenterai le dispositif dans toute sa dimension, avec toutes les parties prenantes, les flux financiers et les interactions. Cette phase vous permettra d'avoir une vue d'ensemble et de porter votre attention sur tous les points critiques. Et sur ces points critiques que portera la deuxième partie de mon exposé qui intègre *de facto* les solutions ciblées qui vous sont proposées, nous avons identifié trois points critiques dans ce dispositif. Nous traiterons de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC), de la société Huilerie de Tahiti et de la situation des coprahculteurs qui, je dois le rappeler, sont au centre de nos préoccupations. Pour cela, nous nous

appuierons sur un premier schéma. Enfin, dans une dernière partie, je vous présenterai la proposition de la mission d'information intégrant une nouvelle stratégie de la filière cocotier laquelle sera illustrée par un deuxième schéma. Et s'agissant de cette nouvelle stratégie, je prendrai un moment spécifique pour la sous-filière énergie.

Je vous invite à consulter le premier schéma relatif aux flux financiers. Sur votre gauche, en haut, vous voyez le Pays et le montant de 2,206 milliards F CFP. 2,206 milliards F CFP, c'est le montant que le Pays injecte dans le dispositif coprah, tous les ans. Je précise que les chiffres qui sont sur ce schéma sont une moyenne qui a été réalisée sur une période de 2015 à 2017. Ce sont des grandes masses, et c'est pour que vous ayez en tête le dispositif. Encore une fois, en haut à gauche, vous avez le Pays avec 2,206 milliards F CFP. Le Pays verse 1,600 milliard F CFP à la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) qui est un établissement public administratif. Et sur ces 2,206 milliards F CFP, 247 millions F CFP sont également versés aux armateurs pour rapatrier le fret, le coprah des îles vers Tahiti sachant qu'il y a 10 armateurs qui travaillent dans le dispositif du coprah. Sur ces 2,206 milliards F CFP, 259 millions F CFP ont également été injectés par le Pays pour des CAE. Près de 200 CAE ont travaillé dans le coprah, et c'est le montant annuel pour cette ligne de dépense. Et enfin, il ne faut pas oublier que le Pays injecte également 100 millions de subvention au niveau agricole pour les bagues, pour la fertilisation des sols, etc. Les 2,206 milliards F CFP, c'est ce que vous devez retenir comme premier montant car c'est ce que le Pays injecte dans le dispositif coprah tous les ans.

Ensuite, sur les 1,6 milliard qui sont versés à la Caisse de soutien des prix du coprah, celle-ci verse à l'Huilerie de Tahiti 1,380 milliard F CFP par année. L'Huilerie de Tahiti est au centre du schéma. J'ai mis quelques éléments sur l'Huilerie de Tahiti. Il faut savoir en fait que c'est une société anonyme et privée qui se compose de 32 agents avec un chiffre d'affaires annuel moyen de 1,135 milliard F CFP, et 99,95 % du capital sont détenus par le Pays.

Après, lorsque vous descendez sur le schéma, à partir du milieu, vous avez 1,863 milliard F CFP qui est versé aux mandataires pour payer le coprah. Au passage, les mandataires ont leur pourcentage. En effet, ils gardent 99 millions F CFP à peu près, et c'est 1,764 milliard F CFP qui est distribué aux coprahculteurs.

Puis, vous avez en haut à droite des flèches vertes qui représentent ce qui rentre dans les comptes de l'Huilerie de Tahiti. Les 884 millions que vous avez tout en haut correspondent à ce que l'Huilerie de Tahiti exporte en huile brute (en moyenne 6 000 tonnes par an) avec un cours mondial qui a chuté dernièrement puisqu'en juin 2019, le cours de l'huile brute est tombé à 78 F CFP. Ce que l'Huilerie de Tahiti exporte, rapporte à cette entreprise 884 millions F CFP, et c'est pour cela que la flèche est orientée vers l'Huilerie. Et le deuxième revenu de l'Huilerie dans le chiffre d'affaires, c'est l'huile raffinée. L'Huilerie produit en moyenne 300 tonnes d'huile raffinée par an, et cela rapporte 137 millions F CFP à l'entreprise. Puis, nous avons la vente de tourteaux. Tous les ans, la production est de 3 000 tonnes de tourteaux en moyenne. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sachez qu'un sac de 25 kilos de tourteaux est vendu 368 F CFP (toutes taxes comprises) aux éleveurs locaux en priorité, c'est-à-dire à 14 F CFP le kilo. Et il faut également savoir que lorsque la production de tourteaux est vendue en priorité à nos éleveurs et qu'il en reste, c'est ce reste que l'on exporte et cette exportation de tourteaux rapporte 6 millions F CFP à l'Huilerie de Tahiti.

Ensuite, nous avons une autre dépense de l'Huilerie de Tahiti qui concerne les coûts d'intervention qui sont de 631 millions F CFP. Qu'est-ce que c'est que ces coûts d'intervention ? C'est tout simplement la masse salariale et le fret international qui est de 114 millions F CFP. C'est important de le noter car pour exporter de l'huile brute de Tahiti vers Dunkerque, cela coûte 114 millions F CFP. Ce prix a été multiplié par 4 depuis 2010, c'est-à-dire depuis qu'on ne peut plus exporter notre huile brute avec des vraquiers. Il y avait quatre vraquiers à l'époque. Aujourd'hui, c'est uniquement un transporteur maritime qui le fait avec des citernes de 22 tonnes. Et depuis cette année, le coût a été multiplié par 4 et on est à 114 millions F CFP.

Après, lorsque vous redescendez sur les mandataires, vous avez des points d'interrogation. Effectivement, c'est parce que l'on ne sait pas vraiment quels sont les niveaux de revenu qui sont attribués aux coprahculteurs et aux propriétaires fonciers. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des points d'interrogation.

Par ailleurs, vous allez voir trois points d'exclamation sur ce schéma, et ce sont les points critiques dont je vous ai parlés. Le premier point d'exclamation concerne la CSPC avec un point rouge ; ensuite il y en a un sur l'Huilerie de Tahiti, et le troisième point concerne les coprahculteurs. Une fois que vous arrivez à bien comprendre ce schéma, en cinq minutes, vous comprenez tout ce qui se passe dans le dispositif du coprah avec toutes les interactions, les flux financiers et les enjeux.

La CSPC verse une compensation financière de 1,380 milliard F CFP à l'Huilerie de Tahiti et cette compensation financière lui permet d'acheter tout le coprah produit dans tout le pays (12 000 tonnes) à un prix fixé par le Conseil des ministres, c'est-à-dire à 140 F CFP le kilo pour la première qualité et à 55 F CFP et 65 F CFP/ le kilo pour la deuxième qualité, et notamment 65 F CFP pour les Marquises.

Maintenant, passons aux trois principaux points critiques.

– S'agissant de la Caisse de soutien des prix du coprah :

Aucune disposition statutaire ou législative ne prévoit qu'un EPA, un établissement public administratif, puisse attribuer une subvention à une société privée. Il n'y a pas de texte pour cela. Sauf dans le cas d'une convention de mandat avec avis conforme du comptable public. En sachant que celle-ci, c'est-à-dire le mandat, ne résout pas toutes les difficultés juridiques. Après trois prorogations depuis 2017 — cela fait trois fois que l'on prolonge cette convention de mandat —, la convention entre la CSPC et l'Huilerie de Tahiti arrive à échéance au 31 décembre 2019, c'est-à-dire dans quelques jours.

À toutes fins de sécuriser le renouvellement des relations conventionnelles avec l'Huilerie de Tahiti, la mission d'information préconise :

- 1) De définir dans une loi du pays la mission de service public d'obligation d'achat du coprah sur la base d'un tarif réglementé et prévoir les modalités de compensation financière ;
- 2) De dissoudre la CSPC ;
- 3) De créer un compte d'affectation spéciale dédié à la filière cocotier.

– S'agissant du cas de l'Huilerie de Tahiti :

Les obligations de service public qui lui sont assignées ne relèvent pas de ses missions. Je vous l'ai dit tantôt, l'Huilerie de Tahiti est une société privée. De plus, le fait de payer directement les coprahculteurs en lieu et place de la CSPC va à l'encontre du respect de la réglementation comptable et budgétaire.

Pour sécuriser le cadre réglementaire des tâches que le Pays entend confier à l'Huilerie de Tahiti mais également son statut, et pour sécuriser les acteurs de la chaîne de dépenses, la mission d'information préconise de transformer les statuts de l'Huilerie de Tahiti en société publique locale (SPL) compte tenu de son actionnariat. Je vous l'ai dit, c'est un actionnariat qui est détenu à 99,95 % par le Pays, donc par une force publique. Il est normal et plus sécurisant que la HDT devienne une société publique locale.

Sous l'angle économique, toujours sur l'Huilerie de Tahiti, c'est une entreprise structurellement déficitaire, non rentable, sans la compensation financière du Pays. Exception faite de l'année 2016 avec des cours mondiaux de l'huile brute exceptionnellement élevée puisque l'on était à 161 F CFP le kilo de l'huile brute contre, je le rappelle, 68 F CFP depuis juin 2019. Les dotations versées, c'est-à-

dire les subventions du Pays, sont systématiquement supérieures au chiffre d'affaires. Sur votre schéma, vous avez le chiffre d'affaires de l'Huilerie de Tahiti qui est de 1,135 milliard F CFP, et les versements du Pays, en moyenne de 1,380 milliard F CFP. La subvention est toujours supérieure au chiffre d'affaires, donc l'entreprise n'est pas rentable.

On constate d'autre part un circuit d'exportation très fragile, avec un unique acheteur qui est la société Daudruy basée à Dunkerque. Le jour où Daudruy dira qu'elle ne veut plus de notre coprah, c'est terminé !... Et il n'y a également qu'une seule compagnie de transport qui prend notre coprah, notre huile brute et qui l'amène jusqu'à Dunkerque. Le jour où cette compagnie nous dira que c'est fini, elle n'y va plus, que ferons-nous ?

D'autre part, la stratégie commerciale de l'Huilerie de Tahiti est axée principalement sur l'export de l'huile brute avec 6 000 tonnes d'huile brute, et 300 tonnes d'huile raffinée. Le cours mondial de l'huile brute était de 68 F CFP en juin alors que l'huile raffinée est à 397 F CFP le kilo. On exporte donc 6 000 tonnes d'huile brute à 67 F CFP le kilo et on vend 300 tonnes d'huile raffinée à 397 F CFP le kilo. *C'est à nous de réfléchir.*

Afin de consolider la situation économique de l'Huilerie de Tahiti, la mission d'information préconise de réaliser un audit au sein de l'Huilerie de Tahiti (sur la vétusté des machines, sur l'organisation du travail) pour améliorer sa performance économique.

Abordons à présent la situation de nos coprahculteurs, *ces personnes qui travaillent le coprah* et qui, je dois encore le rappeler, sont au cœur de nos préoccupations. Le premier élément troublant est le différentiel dans le recensement entre l'Huilerie de Tahiti qui comptabilise 9 000 coprahculteurs et la Direction de l'agriculture qui en dénombre 2 000. La mission d'information, pour clarifier cette situation, préconise de préciser sur les bons individuels de l'Huilerie de Tahiti l'identité du coprahculteur, les propriétaires fonciers et la personne qui effectue la pesée. Aujourd'hui, nous avons un seul nom sur le bon de livraison et il s'agit en fait de la personne qui vient peser le coprah. Un coprahculteur peut demander un jour à l'un de ses enfants de venir peser et donc on va noter le nom de l'enfant sur le bon ; une autre fois, il va demander à son *petit-fils*, et c'est bien un autre nom que l'on va mettre sur le bon etc. Et lorsque l'Huilerie de Tahiti fait le décompte, évidemment elle compte le nombre de nom. Et c'est pour cela qu'avec cette préconisation-là, en mettant le nom de la personne qui vient peser, celui de la personne qui est coprahculteur et celui de la personne qui est propriétaire foncier, c'est clair. En une tournée, on aura clarifié la situation et on saura exactement combien de coprahculteurs il y a et combien de propriétaires fonciers il y a ; c'est cela l'objectif.

Un aspect plus préoccupant touche à l'absence de statut du coprahculteur à distinguer du vendeur de coprah, ainsi que le lien de subordination avec les propriétaires des cocoteraies, avec des relations individuelles de travail illégal : la tradition, il y a des tabous... Mais lorsque la tradition va à l'encontre des intérêts des populations, *il faut bien évidemment régulariser la situation.*

Dans le but de protéger les coprahculteurs, la mission d'information préconise de régulariser les relations professionnelles entre les coprahculteurs et les propriétaires fonciers après recensement précis, en prévoyant un contrat de métayage. Ces deux préconisations devraient contribuer à lever un sérieux doute sur le revenu mensuel moyen de 14 334 F CFP attribué à un coprahculteur tel que relevé par la Chambre territoriale des comptes dans son rapport de 2017. La Chambre territoriale des comptes dit qu'« un coprahculteur a un revenu mensuel de 14 334 F CFP ». C'est ce que la Chambre territoriale des comptes dit. La première préconisation est donc de recenser tout le monde une fois pour toutes et comme il faut ; et deuxièmement, il faut clarifier les choses avec des contrats de métayage.

Mesdames, Messieurs, durant les cinq dernières décennies — puisque ce dispositif a 50 ans —, le Pays a axé ses efforts principalement sur le coprah. Cette politique a permis à plusieurs générations de nos compatriotes, les îles, de bénéficier de revenus en échange d'un travail fourni avec dignité. Il faut s'en réjouir. Néanmoins, les constats et les analyses que je viens de vous délivrer démontrent que nous sommes en présence d'un dispositif à bout de souffle. Il est temps d'envisager une nouvelle stratégie

de développement non plus uniquement basée sur le coprah, mais sur toute la filière cocotier dans toute sa noble dimension. *Il n'est pas question d'abandonner le coprah. On garde le coprah et on avance !*

Maintenant, je vous invite à consulter le deuxième schéma intitulé « Les modalités d'organisation et de gestion de la filière cocotier » ; c'est le cœur stratégique du rapport. La mission d'information préconise de créer un service de projets dédié aux cocotiers servant d'unique référent aux acteurs locaux et organismes extérieurs. Je vous demande de consulter le deuxième schéma. Comme vous voyez, d'emblée vous distinguez une partie supérieure en bleu clair et une partie inférieure en vert clair.

La partie supérieure dresse les contours de l'implication de la force publique. En haut, c'est le Pays, c'est les collectivités, c'est la force publique. En bas, vous avez l'implication du privé.

Ce schéma vous explique que c'est la force publique qui doit impulser l'émergence de toutes les nouvelles sous-filières qui sont en dessous. Il faut l'implication de la force publique pour développer toutes ces sous-filières. Je vous laisse le soin de consulter vous-mêmes dans le rapport toutes les sous-filières. Vous verrez vraiment des données intéressantes.

Qu'est-ce que c'est que ce service ? Ce service administratif dédié au pilotage et à la gestion de la filière « cocotier » fonctionnera en régie Pays et sera sous la tutelle directe du président du Pays, en tout cas c'est une proposition. Il sera défini en tant qu'interlocuteur privilégié dans le cadre de conclusions de conventions de partenariats locaux — c'est ce que vous voyez avec les bulles bleues — avec les *maires*, avec l'Université du Pacifique et les partenariats internationaux avec les partenariats nationaux, avec le Cirad, l'Adème et l'AFD et internationaux avec le Cogent et l'Union européenne. Tous ces organismes sont à la pointe de tout ce qu'il se passe au niveau des filières « cocotiers ». Il faut travailler et être en partenariat avec ces organismes qui sont à la pointe de la technologie et qui sont à même de pouvoir nous conseiller. Ce service apportera un soutien technique aux communes en matière de biocarburant dans le cadre de l'exercice de leur compétence « électricité » prévue à l'article 45 de la loi statutaire. J'y reviendrai pour évoquer la sous-filière « énergie ». Vous avez sur ce schéma donc l'article 45 qui stipule les compétences des communes en matière d'électricité. De l'autre côté, vous avez l'Huilerie de Tahiti qui a été transformée en SPL (société publique locale) et qui sera donc sous la tutelle de ce service. Ensuite, vous avez en vert un compte d'affectation spécial dédié à la filière « cocotier ». C'est ce compte d'affectation social qui va remplacer la CSPC. Et là, nous serons dans les règles.

Que va faire ce service administratif ? Je viens de le dire. Il apportera un soutien aux communes. Il exercera également un contrôle administratif sur l'Huilerie de Tahiti — je viens de le dire également —, et notamment au suivi de la réalisation des objectifs de performance. Je vous ai dit tantôt qu'il fallait des objectifs de performance pour l'Huilerie de Tahiti. C'est ce service qui va piloter.

Je vous ai dit tantôt qu'il y avait deux axes, un sur l'huile brute avec un cours bas pour 6000 tonnes et un autre sur l'huile raffinée qui est à presque 400 F CFP le kilo, et on ne vend que 300 tonnes par an. Donc, réorienter ces activités vers la production d'huile raffinée et labellisée en vue de diminuer le niveau du soutien public à réaffecter au soutien d'autres activités à plus forte plus-value relevant de la filière « cocotier ».

Il sera en charge de la conception, de la mise en œuvre du contrôle et de l'évaluation du plan de valorisation de la filière « cocotier », de la gestion technique administrative et financière de la filière « coprah », ancien CSPC qui devient le compte d'affectation spécial, de la gestion de la régénération de la cocoteraie, de la diversification de la filière cocotier, de la formation des métiers de la filière, de la production d'études économiques sur la diversification des sous-filières, de la centralisation et gestion de toutes les aides économiques. *Tous les dossiers de demande d'aide ne passeront pas ce service. Les temps ont changé.*

Je vous invite à consulter le rapport sur les sous-filières — si non, on sera encore là demain matin — horticoles, animales, pharmacopée, cosmétique, construction. Vous bénéficierez d'un état des lieux précis dans le rapport et de toutes les possibilités vers lesquelles on doit tendre et que nous devons développer pour nos futures générations.

*Regardez donc ! (En montrant des échantillons.) Huile vierge de Rangiroa. Huile vierge, extra vierge à la vanille de Tahaa. De la farine coco de Tahaa. N'est-ce pas magnifique !*

Avant de conclure, et j'en finis-là — donnez-moi encore juste trois minutes d'attention —, afin que je vous parle des sous-filières qui va bien au-delà d'un enjeu économique, c'est celle de l'énergie et du biocarburant. *Je vous demande d'être attentifs à ce que je m'appête à vous dire.* Malgré ce que beaucoup pensent, la production et l'utilisation de biocarburant dans nos îles est non seulement nécessaire, mais viable et crédible. Nécessaire au vu des enjeux liés aux augmentations futures du coût du pétrole, voire aux pénuries de pétrole. Nécessaire au vu des enjeux environnementaux liés au réchauffement de la planète Nécessaire parce que nous devons, lorsque nous prenons une décision, *chers amis*, lorsque nous prenons une décision politique, pensez non plus à la 3<sup>e</sup> ou à la 2<sup>e</sup> génération mais à la 7<sup>e</sup>, à la 8<sup>e</sup> génération à venir.

Oui, la production et l'utilisation de biocarburant, c'est-à-dire utiliser l'huile brute de coprah pour faire fonctionner les centrales thermiques pour produire de l'énergie, de l'électricité dans nos îles, il faut qu'on s'y attache. Il faut qu'on y aille parce que la production et l'utilisation de biocarburant dans nos îles sont viables et crédibles au vu des analyses et simulations réalisées par la mission d'information, avec l'exemple de l'île de Tahaa. *Un grand merci à Madame Amaru.* Je vous invite à lire dans le rapport les analyses qu'on a faites sur l'île de Tahaa. C'est magnifique ! Et vous allez voir les tarifs *qui ne sont pas si éloignés de ceux* du gasoil. Par contre, *pour nos enfants*, il faut faire en sorte que l'île reste autonome au niveau énergétique. C'est magnifique ! Je vous invite à aller consulter ça dans le rapport.

*Pour conclure, chers collègues, l'on peut dire que c'est un bateau que la mission a étudié. Oui, un bateau, vieux de 50 ans qui a mis en valeur la majorité de la population des îles grâce à la filière du coprah et que l'on peut appeler : bateau qui œuvre pour le développement de la filière coprah. Il a été bénéfique pour les populations des îles. Donc, l'on peut remercier nos aînés qui sont à l'origine de la mise en place de ce programme au bénéfice des populations des îles.*

*Cependant, ce bateau est dans un mauvais état puisqu'il est fissuré, troué et prend l'eau. Face à cette situation, il existe trois solutions. Premièrement, écoper, encore et encore. Deuxièmement, le réparer, en sachant que quand on répare un côté du bateau, c'est l'autre côté qui part en lambeaux ou l'avant après avoir heurté quelque chose. Et on se met à réparer ce que l'on peut. Et troisièmement, construire un nouveau bateau au bénéfice toujours des populations des îles pour les années à venir. Tel est donc l'objectif de la mission.*

*Aussi, chers collègues, merci de soutenir cette structure destinée au développement de la filière cocotier.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le rapporteur. En tous les cas, le bateau n'a pas encore coulé.* Merci, Monsieur le rapporteur, président de la commission des finances, du budget.

Il est prévu une discussion générale de 60 minutes : 37 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour la non-inscrite.

La parole est à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira, Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** On m'a dit de ne pas poser de questions, de ne pas intervenir, de ne rien dire. Donc, je ne dirai rien, je n'interviendrai pas, je ne ferai pas de discussion générale. *Merci.* Mais, Monsieur le président, n'oubliez pas mon évier ! *(Rire.)*

**Le président :** On risque de couler ensemble. La parole est à l'intervenant du TAPURA HUIRAATIRA, *Monsieur le maire de Rangiroa.*

**M. Teina Maraëura :** *Il convient de remercier nos collègues qui ont réalisé un rapport sur la filière cocotier dans notre pays car beaucoup de majorités ont écarté la question du cocotier des débats politiques. Aujourd'hui, nous voyons que, dans les îles, l'on prend en considération le sujet du cocotier. Il est temps peut-être de ne plus nous contenter de regarder nos cocotiers parce que la seule richesse que nous voyons dans le cocotier, c'est le coprah et les feuilles, et rien d'autre. Donc, nous sommes contents qu'un focus soit fait sur la question du coprah. Donc, merci au groupe qui s'est occupé de ce dossier.*

*Aujourd'hui, nous avons une orientation générale pour le cocotier. Prenons l'exemple de la construction de logements de type OPH. Pourquoi ne pas fabriquer des tables à partir des planches de bois de cocotier et les vendre en package avec les logements que nous attribuons, puisque l'on sait que les propriétaires de logement se dirigent vers But pour s'acheter une table ?*

*L'objectif principal est vraiment que ce secteur se développe. Que l'on soit du Tahoëraa ou du Tavini, nous devons tous, en tant qu'élus de cette assemblée, proposer des emplois en faveur de notre jeunesse. Je sais que ce n'est pas une mince affaire parce que la mentalité de nos jeunes a changé. Ils ne veulent pas travailler dans la cocoteraie. C'est vraiment à nous aujourd'hui d'envoyer nos jeunes dans la cocoteraie pour y travailler.*

*Donc, merci encore Monsieur le président de la commission et à tous ceux qui ont participé à la mission d'information sur le cocotier et ses différentes filières. Merci bien.*

**Le président :** La parole est à Monsieur Félix Tokoragi, *maire de Makemo.*

**M. Félix Tokoragi :** *Puisqu'il est minuit, je voudrais remercier l'ensemble des représentants qui sont encore là par respect pour la filière cocotier. C'est ce que nous devons faire dans les communes, demain. Il faut arrêter de faire venir nos populations ici pour rechercher un emploi. Avec l'organisation du ministre, des agents du SDR, aujourd'hui Dag, ont été missionnés aux Tuamotu afin de créer des associations qui puissent travailler en partenariat avec les communes et le Pays pour le développement des cocoteraies. Nous pouvons toujours débattre de cette question mais, sans ce partenariat, ce sera voué à l'échec.*

*Je sais que, au sein du gouvernement, une question subsiste, au travers de ce rapport et le maire de Rangiroa parle d'une orientation pour les années à venir. Sommes-nous prêts au niveau du gouvernement de soutenir ce programme ? Car, vous vous en doutez bien que les représentants à l'assemblée que nous sommes, des Tuamotu, de Tahaa, des Australes, allons forcément nous lever pour demander aux uns et aux autres de joindre l'acte à la parole. Car, sur les nombreuses études qui ont été menées, nous ne retrouvons plus les rapports. Donc, j'encourage les uns et les autres, les 57 représentants à l'assemblée, de nous aider en faisant en sorte que nous n'ayons plus besoin de venir ici et de développer cette activité dans nos îles. Nous savons aujourd'hui que, pour le coprah, c'est une prise en charge totale du Pays. Et l'on remarque dans les sous-filières, l'huile vierge. Il y a de cela une semaine, j'ai rencontré Ahutiare Raapoto qui me disait qu'à Niau, ils préparent le beurre au coco.*

*Donc, chers élus de l'assemblée, au moment des débats sur cette question, je vous demanderai votre soutien pour nous permettre de rester dans nos îles plutôt que de revenir augmenter le nombre de population sur votre île de Tahiti. Car la diversité des filières agricoles nous permettra de vivre dans nos îles, et ce, grâce à cette mission.*

*Donc, un grand merci aux collègues de l'assemblée qui ont travaillé sur ce rapport et qui ont patienté jusqu'à la fin de la présentation du président de commission. Merci de soutenir ce dossier sans prise de position partisane, en gardant à l'esprit notre souhait de maintenir les habitants des Tuamotu dans leur île pour y travailler. Merci.*

**Le président :** La parole est à Monsieur le maire de Nuku-Hiva.

**M. Benoit Kautai :** On parle beaucoup des bienfaits du coco et du cocotier. *Il y a beaucoup de produits dérivés du coco, comme l'huile, la farine. Il n'y a qu'un seul produit que nous ne pouvons fabriquer, c'est l'alcool de coco. Vous savez, l'alcool fait maison des habitants des Tuamotu. Et donc, la question est de savoir comment fabriquer cet alcool qui, selon nos aînés, est meilleur que tout autre alcool. Car, on nous oblige à consommer l'alcool importé alors que nous avons notre propre alcool. Voilà donc, je n'entends pas du tout parler de fabrication d'alcool à base de coco.*

**Le président :** *Monsieur le rapporteur, a-t-on oublié l'alcool ?*

Nous passons la parole au Tahoeraa Huiraatira.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Tout a été dit Monsieur le président. Félicitations à nos rapporteurs pour ce travail fastidieux !

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** Merci à notre élu là, président de cette commission de travail, tous ceux qui ont travaillé autour de lui et puis tous les auditeurs et les intervenants successifs. Bravo pour votre travail de synthèse. Le Président vous félicite au nom du gouvernement aussi et me demande de vous annoncer qu'il est prêt à vous recevoir, au moins la commission qui a travaillé directement sur le rapport. On inviterait aussi les élus qui représentent l'assemblée à l'Huilerie et puis les anciens élus qui étaient les représentants de l'assemblée au CSPC, qu'on vient de faire disparaître, pour un conseil interministériel puisque l'objectif maintenant, on ne va pas refaire l'étude de l'étude, il faut arrêter la ligne politique de ce développement du cocotier autrement que par le coprah. Et une fois qu'on l'a arrêtée ensemble au cours de ce conseil interministériel, nous, notre objectif après, c'est de mettre les moyens pluriannuels. Il faut programmer les investissements qui correspondent à ce tableau sur les cinq ans qui viennent et dès le prochain collectif. C'est ce que le Président m'a dit avant de partir. Au premier collectif de l'année, il faut faire apparaître quelque chose pour non seulement valoriser ce travail, mais engager le travail de transformation de l'économie du coprah en autre chose. Ça ne va pas être facile puisqu'on ne va pas faire ça en quelques mois. Et puis, il y aura des îles où il sera difficile de faire autrement que du coprah pour l'instant. Je ne vais pas les citer, mais il y a beaucoup d'îles aux Tuamotu où il est difficile de faire autre chose pour l'instant. Donc, le Président va vous inviter. *nous verrons ensemble le jour*, la commission et tous les élus représentants le cocotier dans nos instances, Huilerie et CSPC. *Merci bien* pour votre travail.

**Le président :** *Merci.*

RAPPORT N<sup>o</sup> 151-2019 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2020

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Béatrice Lucas et Tepuaraurii Teriitahi

**Le président :** Nous en avons fini avec le rapport de la mission d'information. Nous passons au rapport n<sup>o</sup> 151-2019 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

La parole est à la rapporteure, Madame Béatrice Lucas.

**M<sup>me</sup> Béatrice Lucas :** Le projet de budget pour l'exercice 2020 de l'assemblée de la Polynésie française est présenté sur la base d'une augmentation de 0,41 % de la dotation de fonctionnement. Les éléments ayant conduit à l'élaboration du projet de budget de notre institution pour l'année à venir s'articulent autour des points suivants : 1) une augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale de 1 %, dont l'impact est de 19 800 000 F CFP ; 2) le financement par le Pays des effets de cette augmentation à hauteur de 9 350 050 F CFP ; 3) un renforcement des moyens alloués à la coopération interparlementaire, et notamment des obligations statutaires consécutives à l'adhésion de notre institution à l'Assemblée parlementaire de la francophonie, financé par un redéploiement interne de crédits.

Le montant total des crédits alloués au budget de l'assemblée en 2020 s'élève à 2 339 850 050 francs CFP, toutes sections confondues.

Les ressources de fonctionnement pour l'exercice 2020 proviennent de la dotation de fonctionnement sollicitée au budget de la Polynésie française pour 2 289 850 050 francs CFP répartis ainsi : chapitre 960, « Pouvoirs Publics », 1 343 970 050 francs CFP ; chapitre 961, « Moyens internes », 167 500 000 francs CFP ; chapitre 962 « Personnel » 778 380 000 francs CFP. Les crédits portés au chapitre 960 « Pouvoirs publics » sont en hausse de 0,78 % par rapport à l'exercice 2019, soit une augmentation de 10,4 millions de francs CFP. Le chapitre 961 « Moyens internes » s'inscrit en baisse de 0,59 % par rapport à l'exercice 2019, soit une diminution de 1 million de francs CFP, et le chapitre 962 « Personnel » est reconduit à l'identique.

En section d'investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 50 millions de francs CFP dont 5 millions de francs sur l'opération 1.2017 intitulée « *Matériel, outillage et mobilier* », 15 millions de francs CFP sur l'opération 3.2017 intitulée « *Logiciels* » et 30 millions de francs CFP sur l'opération 2.2019 intitulée « *Travaux* ».

La présente proposition de délibération a été examinée par les membres de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 26 novembre 2019 qui ont débattu des points suivants :

– pour l'élaboration du budget 2020 de l'assemblée, le taux de progression prévisible des recettes est fixé à 0,41 %. Ainsi, l'augmentation de 9 350 050 francs CFP de la dotation de la Polynésie française ne couvre pas entièrement l'impact de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale de 1 % ;

– en effet, bien que l'assemblée de la Polynésie française dispose de l'autonomie financière, elle reste soumise aux dispositions de l'article 129 de la loi organique statutaire, pour l'établissement de son budget. Ainsi, l'augmentation de la dotation de la Polynésie française à l'assemblée d'un exercice sur l'autre ne peut pas dépasser le taux de progression prévisible des recettes dont l'assiette est définie par l'article 41 de la délibération n° 95-205 AT et demande à être précisée ;

– aussi, le Pays s'est-il engagé à revoir la rédaction de cet article dans le cadre de la réforme de la réglementation budgétaire et comptable de la Polynésie française.

À l'issue des débats, la proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

*Merci.*

**Le président :** Merci Madame la rapporteure. Soixante minutes sont prévues pour la discussion générale, 37 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour la non-inscrite.

La parole est à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame la présidente du groupe.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *S'agissant du budget de l'assemblée, je dis qu'il est bien géré dans l'optique surtout d'accompagner les 57 représentants que nous sommes à l'assemblée. Merci bien, Monsieur le président, car les moyens matériels et humains qui sont mis à notre disposition nous permettent véritablement d'adopter les projets de texte qui nous sont présentés. Et ce qui est génial cette année, ce sont les échanges avec les représentants du Pacifique ou d'autres pays francophones. C'est ce qui est important cette année. Et pour terminer, Monsieur le président, je voudrais souligner le lien qui existe entre nous, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition, pour réaliser nos travaux. Merci.*

**Le président :** *Merci, Madame la présidente de groupe.*

*Pour la seconde intervention...* Madame Nicole Sanquer ne souhaite pas intervenir.

*Pour la troisième intervention, la parole est au groupe* Tavini Huiraatira. Monsieur Geros, à vous la parole.

**M. Antony Geros :** *Oui, merci Monsieur le président.*

*Lorsque vous m'avez demandé d'intervenir précédemment, je pensais que nous traitions de ce sujet, donc je ne changerais rien. Et pour faire court, puisqu'il est très tard, je voudrais juste vous remercier d'avoir prévu une mesure qui, il est vrai n'est pas encore vraiment prête pour l'instant, mais de ce qui ressort de nos échanges sur la préservation de nos groupes politiques au sein de notre assemblée, l'idée est que nous puissions quand même recruter des experts dans le domaine du droit surtout, pour que nous soyons bien en accord sur notre manière de gérer et d'utiliser nos crédits.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le président du groupe Tavini Huiraatira.*

La parole est à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA. Madame la présidente du groupe, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** *Merci, Monsieur le président. Je me joins aux présidents du Tahoeraa Huiraatira et du Tavini Huiraatira afin de vous remercier pour tous les moyens dont nous disposons au sein de l'assemblée. C'est merveilleux parce que nous pourrons travailler en ayant de bons moyens.*

*Merci.*

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération, si vous le voulez bien.

Article 1<sup>er</sup>, je vous fais l'économie de la lecture du texte. Nous passons directement au vote du chapitre.

Chapitre 961, Madame le rapporteur, à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 1<sup>er</sup>

Chapitre 961

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Unanimité ?... Même vote pour tout le monde ?... Merci.

Total chapitre 961

**Le président :** Total du chapitre, même montant. Même vote ?... Merci.

Nous passons à la section d'investissement.

Pour le Chapitre 900.

Chapitre 900

**Le président :** Sur le total du chapitre 900.

Total chapitre 900

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote ?... Même vote. Merci.

Pour le Total général des ressources.

Total général des ressources

**Le président :** Même vote ?... Même vote.

L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> même vote ?... **Merci.**

Nous passons à l'article 2, Chapitre 960.

Article 2

Chapitre 960

**Le président :** Pouvez-vous nous lire le total du chapitre 960. On ne vote pas par article, on vote par chapitre.

Total chapitre 960

**Le président :** La discussion est ouverte. La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** J'aurais juste voulu avoir des précisions sur l'article 658.63 sur la baisse de l'enveloppe des collaborateurs des élus. Je n'ai pas trop compris pourquoi c'est en baisse de 9 345 000 F CFP. En fait, j'ai bien compris l'augmentation pour la dotation au groupe d'élus, mais après vous indiquez une baisse au niveau de l'article 658.63 « collaborateurs des élus » une baisse de 9 345 000 F CFP.

Monsieur le président, en fait, dans votre explication, vous dites que vous allez augmenter le crédit collaborateur pour les membres du bureau et, en même temps, vous dites qu'il y a une baisse du crédit collaborateur.

**Le président :** 3/5 du rapport, de l'exposé, c'est cela ?

L'article 658.63.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, c'est cela.

**Le président :** La parole est à Madame la présidente de groupe.

**M<sup>me</sup> Tepuaraaurii Teriitahi :** Monsieur le président, je vais tenter de répondre selon le souvenir que j'ai des groupes de travail que l'on a pu avoir.

À l'origine, me semble-t-il, dans le projet de modification du règlement intérieur que tu avais proposé et qui avait été budgétisé l'an passé, il était prévu dans le budget un crédit par membre du bureau. Entretemps, effectivement, tu as retiré ta proposition du règlement intérieur et il y a une nouvelle proposition dans le budget qui, éventuellement, reventilerait les crédits en attribuant un demi-crédit au premier secrétaire, un quart de crédit aux autres, etc. Par rapport à cela, il y a une redistribution de la somme également puisqu'il y a une dotation attribuée aux groupes qui correspondrait à un double crédit, et en contrepartie, il y a une baisse du point d'indice puisque aujourd'hui chaque élu reçoit une dotation de l'ordre de 71 points et dans le projet, me semble-t-il, c'est 65 points. Par élu, il y a donc une baisse de 5 points et quand on fait, après, l'équilibre de tout cela, il y a cette fameuse baisse de 9 millions F CFP.

Enfin, je ne sais pas si mon explication est...

**Le président :** Non, les baisses de crédits ou les munitions des valeurs de points, enfin du nombre d'indices c'est pour les groupes. On ne touche pas aux collaborateurs des élus. Chaque élu dispose d'un crédit collaborateur qui est de 500 et quelques milles.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Monsieur le président, si j'ai bien compris, ce crédit collaborateur touche uniquement le point d'indice pour faire la dotation du groupe et non pas nos crédits collaborateurs en tant qu'élus. C'est bien cela ?

**Le président :** C'est bien cela. On ne touche pas au crédit collaborateur des élus, c'est le crédit des groupes qui va évoluer dans le futur règlement intérieur.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** À la baisse puisque tu as prévu de donner une part fixe à chaque groupe. C'est cela ?

**Le président :** C'est cela l'idée. C'est-à-dire que, demain, si tout le monde est d'accord pour le changement du règlement intérieur, chaque groupe disposera effectivement d'une part fixe forfaitaire quelque soit le groupe qui est l'équivalent de deux crédits collaborateurs, un peu moins, et une partie proportionnelle en fonction du nombre d'élus par groupe.

Et le jour où l'on adoptera ça, cela ne va pas diminuer les moyens du groupe parce que nous avons une dotation réservée pour cela depuis l'année dernière, et qui est de 48 millions F CFP. Elle n'a pas été mis en œuvre, et dans l'année qui vient, en adoptant les modifications du règlement intérieur, nous allons effectivement proposer cette dotation des groupes qui comporte une part fixe qui est la même quelque soit le groupe et le nombre d'élus dans le groupe, et une part proportionnelle en fonction du nombre d'élus dans le groupe. Et effectivement, si on veut maintenir l'enveloppe, on va être obligé de réduire le nombre d'indices par élu pour pouvoir se retrouver à peu près de manière équitable, j'allais dire, pas forcément d'une manière égale devant cette prise de responsabilité des groupes et surtout du président de groupe.

Et il est vrai aussi que le projet qui va être proposé doit aussi concerner les membres du bureau. Aujourd'hui, seuls les vice-présidents disposent d'un crédit double de collaborateurs. Tous les questeurs et secrétaires n'ont rien dans le bureau. Lors de la réunion des présidents de groupe, on s'est mis d'accord pour que le premier questeur, le premier secrétaire touche la moitié d'un crédit collaborateur et les deux autres la moitié de la moitié. On se retrouve à peu près à ce niveau de baisse par rapport à nos évaluations de 2019 — on est en 2020. Voilà, on mélange un peu les deux. On n'a pas mis en place ce qui a été prévu en 2019, mais on fait référence au choix de 2019 que l'on avait pour faire la proposition de 2020. De toute manière, cela reviendra devant la commission des institutions, des finances plutôt, des institutions d'abord et des finances après, pour les crédits.

Monsieur Geros complètera peut-être ce que j'ai dit.

**M. Antony Geros :** Non, je ne vais pas compléter mais je veux juste reconfirmer ce que vous dites.

On est bien sur un crédit de groupe remanié entre une part fixe et une part variable ; là, on est d'accord. Et dans le cadre de ce crédit de groupe, on ne touche pas aux indices. On est sur un crédit de groupe remanié en deux parts : une part fixe et une part variable. On est d'accord là-dessus.

Et dans le cadre de ce crédit de groupe, étant donné que la part fixe va être affectée au recrutement de collaborateurs... On est bien d'accord, la part fixe va être affectée au recrutement de collaborateurs, donc on ne touche pas à la valeur de l'indice de ces collaborateurs. Parce que là, je n'arrive pas à bien comprendre depuis que vous avez manié les différences d'indices entre les collaborateurs du groupe, les collaborateurs affectés à l'écu... Je ne retrouve plus mes billes.

Ensuite, le deuxième point, c'est que l'on a effectivement discuté lors de la réunion du bureau de la possibilité de doter également d'un crédit collaborateur au profit des autres membres autres que ceux qui touchent déjà le crédit collaborateur, c'est-à-dire les trois VP, et les autres membres ont demandé d'en bénéficier également. Et il me semble qu'à partir de là, on n'a pas tout à fait défini quel membre en bénéficierait. On est bien d'accord également là ?

**Le président :** C'est bien cela. Après, c'est vrai qu'en parlant d'indice, de valeur de point d'indice, ce n'est pas pareil. La valeur de point d'indice, c'est le gouvernement qui l'a fixé et non pas nous.

Par contre, quand on parle de crédit collaborateur, cela correspond à un indice. Je ne sais plus si c'est 75 ou quelque chose comme ça. On ne touche pas aux collaborateurs d'élus. Ils gardent le même niveau de crédit, simplement la valeur va changer parce que la valeur de l'indice a changé, donc cela impacte.

En fait, c'est pour le groupe. L'année dernière, on voulait doter les membres du bureau et les groupes de crédits. Je pense qu'il y avait sept crédits collaborateurs en tout par mois, et je pense que, cette fois-ci, on garde cinq pour les groupes et deux pour les membres du bureau. Et sur les cinq pour les groupes, il y a la part fixe. On s'est mis d'accord, la part fixe correspond à peu près à 1 million F CFP, un peu moins que deux crédits collaborateurs, mais ce n'est pas loin. Et avec un million, cela permettra de recruter le cadre dont a besoin le président de groupe pour gérer son groupe et gérer les crédits parce que, demain, les présidents de groupe auront une responsabilité pénale énorme car c'est eux qui vont signer des contrats.

Et une autre proposition aussi, c'est pour suivre les recommandations de la Chambre territoriale des comptes qui préconise que chaque élu signe les contrats de son collaborateur. Aujourd'hui, c'est le président qui signe les contrats de vos collaborateurs, mais je n'ai pas les moyens de contrôler le travail que font vos collaborateurs. La Chambre territoriale estime que, effectivement, pour des raisons de commodités, on a mis ces collaborateurs dans une fonction publique un peu spéciale et demain, il va falloir changer également le code du travail pour inclure ces contrats de collaborateurs dans le code du travail. Pourquoi ? Parce que, aujourd'hui, il n'existe pas de code du travail pour quelqu'un dont le contrat est lié aux mandats d'un élu. Il va falloir faire preuve d'imagination pour pouvoir modifier le code du travail. Et c'est normal car au sénat et à l'assemblée nationale, chaque parlementaire — notre député et notre sénatrice sont là pour témoigner — est responsable du recrutement de leurs collaborateurs ; ce n'est pas le président du sénat et ce n'est pas le président de l'assemblée nationale. Par contre, pour éviter que vous soyez inquiétés, c'est le service de l'assemblée qui se dotera de moyens pour vous aider à rédiger ces contrats et à suivre ces contrats de manière très stricte. On parle même d'aller s'entourer des conseils d'un déontologue ou d'un groupe de déontologues — c'est comme cela que ça marche au sénat et à l'assemblée nationale — pour justement prémunir les élus des difficultés qu'ils peuvent éventuellement rencontrer dans l'établissement de ces contrats.

Voilà pour l'histoire des crédits, mais le dossier reviendra de toute manière devant l'assemblée parce que l'on n'a pris aucun texte. Pour l'instant, on a simplement réservé les crédits. Ce que j'ai dit au Pays, c'est que l'on va mettre en place ces textes sans demander des crédits supplémentaires au Pays. On n'a même pas de quoi financer l'augmentation du point d'indice. Il nous manquait 10 millions FCFP parce que la règle de fixation de l'enveloppe de la dotation du budget dépendait du taux directeur que le Pays nous donne, et ce taux directeur est passé de 0,15 à 0,4 en l'espace de la transmission du budget du gouvernement à l'assemblée. Bon, vous avez tous entendu l'intervention de Monsieur Geros à ce sujet. Le Président nous promet une réunion de travail pour voir comment on peut, effectivement, prendre en compte les besoins de notre assemblée dans les années à venir.

La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Au niveau du bureau de l'assemblée, les questeurs et les secrétaires toucheront un crédit et demi ou deux ?

**Le président :** Non, ils ne touchent rien pour l'instant. Ils ne touchent rien car ce ne sont que les vice-présidents qui ont deux crédits collaborateurs. Les trois vice-présidents ont deux crédits collaborateurs chacun, et les questeurs et secrétaires n'ont rien pour l'instant. L'idée est de les doter aussi, peut-être pas d'un crédit collaborateur, pour le premier et deuxième, mais de la moitié d'un crédit collaborateur. Ils ont en déjà un en tant qu'élu ; cela fait un et demi au lieu d'avoir deux pour le premier questeur et le premier secrétaire. Par contre, les deux autres ils auront la moitié du premier questeur.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** O.K. 1,5 alors.

**Le président :** 1,5 et 1,025.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** 1,5 et 1,025.

**M. Antony Geros :** On a abandonné alors la réflexion qui consistait à dire de transformer pour ces membres du bureau le crédit collaborateur en indemnité de — je ne sais plus comment on appelle cela — pas de fonction, mais de suggestion ou quelque chose comme cela ?

**Le président :** On n'a pas totalement... Je pense qu'il n'y a pas eu de débat là-dessus et je pense qu'il n'y a pas eu de décision non plus là-dessus.

La parole est à Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Je commence un peu à sursauter à cette heure-ci quand j'entends ce que j'entends là. C'est vrai que nous sommes en train de voter le budget de l'APF, où l'on aime bien venir dire ici qu'il faut que l'on montre l'exemple et qu'on soit l'exemple. Mais est-ce que l'on s'entend parler là ? Enfin, excusez-moi ! C'est vrai que je reconnais avoir été un peu absente du territoire pour des raisons que vous connaissez, mais entre ce que j'entends là, vous me faites sursauter. Il est vrai que Monsieur le président vient de dire que ce n'était pas encore acté, mais on fait de la prévision. On fait de la prévision. Moi, je m'insurge mais totalement, totalement, avec ce que je suis en train d'entendre à cette heure-ci. Parce que de mes souvenirs quand je vais lire un peu les travaux de l'assemblée, on est en train d'aller réclamer plus de moyens alors qu'en termes de travaux législatifs — désolé de vous dire, chers amis, chers collègues —, on n'est pas du tout monté en puissance. Parce que, quand on veut se permettre de venir réclamer plus de moyens pour pouvoir recruter du personnel plus performant, enfin jusqu'à preuve du contraire, il va falloir que l'on m'explique à quel moment nous sommes montés en puissance dans cet hémicycle. Hormis les projets de loi qui viennent du Pays et les textes qui viennent du Pays... À moins que je n'ai raté un pan de l'histoire, d'un.

L'opération est louable — enfin on a des échanges avec ce qui se passe un peu au parlement, aussi bien à l'assemblée nationale et au sénat — puisqu'on veut aller doter nos questeurs peut-être parce que c'est une prévision et ce n'est pas encore acté, mais c'est vrai que Monsieur le président de

l'assemblée vient de dire que cela pourrait peut-être susciter un débat. Mais non, on va en parler maintenant ! On va en parler maintenant. Quand les questeurs du sénat — je vais parler pour notre maison le sénat — sont dotés de plus de moyens, ce sont les ordonnateurs du budget du sénat. Ce n'est pas le président du sénat, qui est le cas ici, qui ordonne le budget, ce sont les questeurs. Il y a donc cette légitimité pour que l'on puisse les doter de moyens. Mais ici, ici dans notre assemblée, je ne verrai pas la nécessité. Enfin, c'est mon avis, mais je n'ai pas encore fini.

Pour en revenir aux autres membres du bureau, jusqu'à preuve du contraire, depuis le toilettage du statut qu'il y a eu il n'y a pas très longtemps, en l'absence du président, il est représenté par nos vice-présidents. Je sais qu'il y a trois vice-présidents de cet honorable hémicycle mais en termes d'engagements financiers, il me semble que c'est le seul pouvoir que l'on n'a pas octroyé aux vice-présidents hormis faire de la représentation. Vous me corrigerez, si je raconte des conneries à cette heure-ci, d'un.

Et ce qui me fait rebondir ce soir, c'est que nous étions en train de réclamer au Pays la rallonge de 10 millions F CFP ce matin pour l'augmentation du taux d'indice pour acter justement l'augmentation de nos agents et, ce soir, on prévoit une réserve pour nous les élus. J'ai envie de vous dire, *chers collègues*, on a trouvé *alors* les 10 millions F CFP à cette heure-ci, *donnez-leur* sur ce que nous sommes en train de prévoir pour nous, *donnons cela à nos* agents, *et c'est fini*, le sujet est clos. Non mais, on s'entend parler ? Il y a tellement d'autres priorités dans ce pays. Par exemple, là où l'on a été très estampillé et très castagné en tant qu'élus de l'assemblée... la retraite, notre fameuse retraite des élus de l'assemblée. Vous vous rappelez ? On en avait parlé que l'on allait mettre sur la table. Je préfère encore que l'on aille provisionner ici à l'assemblée pour ce sujet que tout le monde attend, que d'aller provisionner pour augmenter peut-être les crédits des groupes, je n'en sais rien ! Je n'en sais rien puisque rien n'est acté, c'est un sujet. Pardonnez-moi, je ne fais plus partie du bureau de l'APF mais, honnêtement, vous me faites sursauter chers collègues, ce soir avec ce que j'entends ! Enfin, mais toujours est-il que rien n'est acté !

En tout cas, je rappelle, mes collègues élus de la majorité, la première fois où l'on avait évoqué ce sujet en comité de majorité, vous connaissiez un peu la position du gouvernement et puis on en avait un peu débattu. Je suis en train aussi de raviver un peu la mémoire de certains. Je pense qu'au niveau de nos collaborateurs — c'est une suggestion Monsieur le président et l'ensemble des présidents de groupe — si l'on veut relever le niveau... Au Sénat, par exemple, on ne peut pas recruter un collaborateur qui n'a pas un minimum le BAC, on ne peut pas. Le niveau est déjà cadré. Cela veut dire quoi ? Si nous sommes vraiment conscients que nous voulons augmenter en puissance, ne serait-ce qu'en termes de nos activités liées à notre mandat d'élu de l'assemblée, c'est facile, *chers collègues* ; recruter *vraiment* des collaborateurs qui ont le niveau de rédiger nos interventions. Cela peut aussi être une issue. C'est-à-dire exiger à ce que le niveau de nos collaborateurs soit au niveau de ce que l'on veut ici. Parce que, être représentant aujourd'hui à l'assemblée, il faut quand même un minimum, et c'est là où je suis d'accord avec la réflexion de Tony. On a besoin quand même d'avoir des cadres derrière nous qui ont quand même un niveau, ne serait-ce, de rédaction, de réflexion peut-être à la hauteur de ce que nous faisons en tant que représentant à l'assemblée de Polynésie. Nous sommes regardés.

J'ai entendu aussi l'intervention de la présidente du groupe du Tahoeraa Huiraatira, ce matin, sur le budget. Enfin, ce n'est pas nous qui l'avons dit, mais on parle beaucoup et on aime bien venir nous montrer le papier de la détresse sociale qu'il y a dans ce pays et, en fin de soirée, on se paye le luxe alors nous de nous octroyer... Enfin, comme je dis, rien encore n'est acté, mais sujet à réflexion, les amis... sujet à réflexion les amis. Enfin, c'est un exemple.

C'est pour dire à ma collègue Teura Iriti que j'aurais préféré alors que l'on fasse des efforts pour une cause plus urgente ou plus nécessitante par exemple. Je vais prendre l'exemple concret de nos parents ou accompagnateurs de malades quand on évasane nos enfants. *Que pensez-vous de ces parents qui, pour certains, vont jusqu'à démissionner de leur poste de travail ou bien d'autres qui sont privés de leur salaire pour pouvoir rejoindre ou accompagner leurs enfants malades peut-être en France ou*

*bien en Nouvelle-Zélande ; quel est votre avis chers collègues élus ? Si nous demandons une amélioration pour nous, je préférerais plutôt que nous réfléchissions un peu à ce petit budget que nous pourrions utiliser afin d'aider peut-être ces quelques personnes. Enfin, c'est juste une idée sur laquelle nous pourrions échanger.*

*Voilà ce que je voulais dire Monsieur le président.*

**Le président :** La parole est à Madame Teura Iriti.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Madame la sénatrice, ne mélangeons pas les choses. Entre ce qui a été dit ce matin et ce que vous venez d'exposer à l'instant aïe aïe aïe... C'est vrai qu'il est tard et que nous avons sommeil, mais ne tenons pas des propos sans connaître la position qui est la nôtre. Ça s'arrête-là ! Ce sujet, ne l'abordons pas maintenant puisque aucune décision n'a été prise. De plus, vous ne savez pas ce que nous avons pu dire auparavant. Je m'arrêterais-là.*

*Merci.*

**Le président :** La parole est à Madame Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Madame la sénatrice, chers collègues, je crois que vous n'avez pas compris notre discussion puisque nous ne sommes pas en train de réclamer des moyens supplémentaires. Aujourd'hui, l'assemblée prévoit un changement de règlement intérieur — n'est-ce pas, Monsieur le président ? (**Le président :** « C'est cela. ») —, avec des enveloppes dédiées aux groupes, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale et au Sénat. C'est pour cela qu'il faut re-répartir les crédits. D'ailleurs Monsieur le président a précisé qu'il ne faut pas que cela coûte plus cher.

Lors d'un comité de majorité où il a fallu décider qui allait être membre du bureau de l'assemblée et qui allait avoir telle présidence, il y a eu de la part du Président du Pays un engagement par rapport à ceux qui étaient désignés pour être membres du bureau, avec la demande expresse de doubler le crédit collaborateurs de ces membres du bureau et y compris les questeurs et les secrétaires. Si aujourd'hui tu estimes qu'ils ne font pas assez de travail pour mériter ce crédit collaborateur — c'est un peu ce que tu as dit —, non, cela a été un engagement du Président du Pays lors de ce comité de majorité. Mais, malheureusement, nous n'avons pas pu le réaliser pour 2019 puisqu'il s'y était opposé. Donc, aujourd'hui, on essaie de tenir cet engagement tout en respectant l'enveloppe.

Il est vrai que vous n'étiez pas là, peut-être que vous n'êtes pas au courant, mais là vous avez des propos un peu accusateurs sur les élus qui réclament plus de moyens alors que ce n'est pas du tout le cas. Aujourd'hui, le président propose à ce que chaque groupe puisse avoir une part fixe qui assurerait un secrétariat et même un juriste qualifié ou quelqu'un qui serait capable de rédiger les interventions ; et pour l'équité de tous les groupes, il donne cette part fixe à tous les groupes. Ensuite, sa proposition est de baisser le point d'indice. Au lieu de 71 000 F CFP par élu, aujourd'hui on va abaisser ce crédit collaborateur. Et j'ai posé au président la question de savoir si cette baisse de 71 000 F CFP à 65 000 F CFP toucherait le crédit collaborateur des élus. Il m'a assuré que non. Pourquoi cette question ? C'est parce que, aujourd'hui, nous avons recruté des collaborateurs et je me vois mal annoncer à mes collaborateurs que je suis désolée, mais l'année prochaine, on va devoir baisser votre salaire. C'est pour cela que j'ai demandé des explications sur la baisse de 9 345 000 qui est écrit à la page 3 du rapport.

Madame la sénatrice, avec tout le respect que je vous dois, vous avez tenu des propos quand même un peu accusateurs, à tort, parce que notre intention n'était pas de demander des crédits supplémentaires, des moyens supplémentaires. Voilà.

Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président :** Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Je ne sais pas si Madame la députée vient de se sentir visée à travers les propos que je viens de dire, mais je ne vois pas quel propos accusateurs j'aurais tenus. J'ai juste dit « est-ce que l'on s'entend parler, nous, les élus de l'assemblée ? ». Que chacun vienne ici faire son petit calcul pour ses avantages, l'avantage de son groupe... Comme je l'ai dit ce matin, à chaque jour vaut sa peine.

La question que je pose ce soir, en fin de compte — hormis nos petits calculs, nos petits calculs pour nos petits intérêts, on regarde le bout de notre *nombril*, là —, c'est de savoir pourquoi, avec la situation actuelle et le règlement intérieur actuel... Pourquoi cela ne fonctionne pas bien... enfin ce qui se passe dans cet hémicycle ? Je pose la question. Parce que nous sommes légitimes de voter notre budget, nous sommes légitimes ! La question que je pose est de savoir si, avec la situation actuelle, *est-ce que notre travail législatif au sein de notre assemblée ne fonctionne pas bien ? Je pense bien que si.*

**Le président :** La parole est à Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Madame la sénatrice, ce changement du règlement intérieur a été proposé par le président de l'assemblée.

**Le président :** En fait, dans la modification du statut, le pouvoir d'ordonnateur n'a pas été donné aux vice-présidents — Paris n'a pas voulu... —, par contre aux questeurs et au secrétaire général de l'assemblée. Ça, c'est le poids d'ordonnateur du président. Ils n'ont pas voulu fonctionner comme au gouvernement où le Président donnait son pouvoir d'ordonnateur à son vice-président. Et au niveau de l'assemblée, il ne comprenait pas comment ça marche, ici, chez nous, et c'est vrai que l'on s'est beaucoup inspiré des recommandations de la Chambre territoriale des comptes au regard des responsabilités. Ce n'est pas au regard du travail. Non, on ne veut pas gonfler les moyens des groupes — je dis bien les groupes, on ne parle pas de collaborateurs d'élus. Sauf les quelques membres du bureau de l'assemblée, notamment les questeurs et les secrétaires. Mais les questeurs, ici, aujourd'hui dans l'assemblée ont de vraies responsabilités financières. Ils signent des réquisitions, des dépenses, des bons, les questeurs de l'assemblée. Ils ont déjà des responsabilités financières voire pénales, et même le secrétaire général, bien sûr, par la même occasion.

Pour moi, c'est important — j'ai l'accord des présidents de groupe mais il faut bien sûr l'accord de l'ensemble de l'assemblée pour cela — car je propose en fait de mieux encadrer les responsabilités des uns et des autres. Et un président de groupe qui gère les crédits du groupe, il est exposé quotidiennement en signant des contrats du personnel qui travaille pour lui. Ça, tu n'y échappes pas. Et à la limite, ce n'est pas au nombre des crédits que tu gères. Il suffit d'un. Il suffit que tu te plantes dans la rédaction d'un contrat, tu es bon, tu vas t'expliquer devant un juge d'instruction, et ça commence déjà, sur le passé. On ne va pas recommencer, continuer dans cet élan-là. C'est pour cela que je veux donner un cadre plus sûr, plus serein même pour que l'on puisse gérer nos groupes en plus du fait qu'il faut effectivement du personnel de qualité. Bon, si tout le monde me dit demain matin, on recrute que des bacheliers comme collaborateurs, je ne demande pas mieux !... Je ne demande pas mieux. Mais je pense que ce travail-là, il doit être repris au niveau du groupe. C'est normal qu'un président de groupe s'entoure de personnes compétentes et sérieuses pour pouvoir rédiger par exemple des propositions de loi que chaque élu aurait envie de présenter ici à l'assemblée.

La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je ramène les élus à la lecture du dernier rapport de la CTC qui est très explicite et puis très sornois. En fait, elle relève les dysfonctionnements dans le maniement des deniers publics à travers les crédits collaborateurs donnés aux groupes ou bien aux élus. Et puis, ils ont cette petite manière de dire les choses en nous disant que tant que le pouvoir judiciaire ne s'en mêle pas, on vous rappelle quand même que vous êtes en irrégularité. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'ils ont mis le doigt dessus, et que pour eux, ils ne vont pas aller plus loin. Mais, si d'aventure un œil indiscret

vient à se poser sur cette irrégularité du côté de l'autre côté de la route là, eh bien là, on se fait pincer ! Et cela ne concerne pas que les crédits collaborateurs, cela concerne l'ensemble des crédits qui sont alloués aux groupes. Et c'est pour cela que je disais au président qu'il est urgent que l'on soit doté de crédits pour pouvoir avoir en *back ground* quelqu'un du métier. On n'est pas juriste nous-mêmes. On s'est formé à l'expérience mais ce n'est pas notre métier, et on a besoin de quelqu'un comme ça. Et recruter des gens comme ça, ce n'est pas un salaire de bachelier. C'est pour cela que, si on ne compte... Surtout pour les petits groupes ! Les grands groupes ont suffisamment de quoi recruter des gens d'expérience — pas d'expérience, de qualification —, des grosses pointures, comme on dit. Mais les petits groupes comme nous, nous n'avons pas assez. On recrute un, et c'est fini, on ne peut plus recruter ! C'est pour cela qu'il est urgent que l'on fonctionne un peu comme les groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat avec cette espèce de part fixe qui garantit quand même la possibilité aux groupes d'avoir ses pointures.

Maintenant, le problème qui se pose, c'est que le président nous dit, et à juste titre d'ailleurs, que tant que le groupe reste constitué comme il est, il n'y a pas de problème ; mais le jour où le groupe se défait et perd une partie de son quantitatif, automatiquement, tout est remis en jeu. Du coup, ce n'est pas parfait et c'est pour cela que nous n'avons pas abouti encore dans la discussion. On essaie de voir comment verrouiller ce petit point. Parce que, si on recrute une grosse pointure, vous pensez bien qu'il va demander de voir son contrat ; et si son contrat est précaire, il va dire non et va aller voir ailleurs... C'est tout ça qui nous interpelle et sur lequel on n'a pas encore trouvé de réponses définitives.

**Le président :** Je propose quand même d'avancer parce qu'on est en train de discuter sur des choses qui vont de toute manière revenir devant l'assemblée à travers le règlement intérieur. D'abord en commission... enfin le parcours n'est pas terminé. Pour l'instant, ce sont des enveloppes prévisionnelles. Il y a des dépenses pour lesquelles nous sommes sûr d'utiliser des crédits pour payer nos collaborateurs, payer le fonctionnement de l'assemblée. Mais sur les modifications à venir, je vous promets qu'il y aura un débat et que, de toute manière, chacun pourra largement s'exprimer, s'opposer, être d'accord, amender... il n'y a pas de souci. Par contre, on a ouvert le chantier en débat, mais il n'est pas fini.

*( Vote du Total Chapitre 960 : Unanimité avec 57 voix pour.)*

Je propose d'avancer. Madame le rapporteur, nous passons au chapitre 961.

#### Chapitre 961

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, je sou mets au vote. Même vote.

Nous passons au Chapitre 962.

#### Chapitre 962

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote.

Nous passons au Total général.

#### Total général

**Le président :** Même vote ?... Même vote.

Pour l'ensemble de l'article 2, même vote ?... **Merci.**

Nous passons à l'article 3.

Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote. Même vote... Pour nos crédits d'investissement, total général, donc pour le même montant AP, CP, même vote ?... Même vote.

L'ensemble de l'article 3 ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons à l'article 4.

Article 4

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons à l'article 5.

Article 5

**Le président :** La discussion est ouverte. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote.

Pour l'ensemble de la délibération approuvant le budget de l'assemblée de Polynésie française pour l'exercice 2020, il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

RAPPORT N° 152-2019 RELATIF À UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA COMMISSION PERMANENTE  
Présenté par M. le représentant Yves Ching

**Le président :** Nous passons au dernier dossier, et il s'agit de la proposition d'acte de délégation de l'assemblée à sa commission permanente.

La parole est au rapporteur, Monsieur Yves Ching.

**M. Yves Ching :** *Bonsoir* à tous.

— Présentation du rapport —

**Le président :** Merci, Monsieur le rapporteur. Nous passons à la discussion générale des groupes. Pas d'intervention ? Au Tahoeraa Huiraaatira, pas d'intervention... Au TAPURA HUIRAATIRA, pas d'intervention... Madame Nicole Sanquer, pas d'intervention.

Nous passons directement à la délibération, Monsieur le rapporteur.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Pour l'article 1<sup>er</sup>, avez-vous des observations ?... Non. Même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous passons à l'article 2.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte pour l'article 2. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Même vote. *Merci.*

Nous passons à l'article 3.

Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote. *Merci.*

Nous avons terminé les dossiers, les projets de délibération et projets de loi du pays.

**III) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la correspondance. Vous avez tous la liste jointe à vos dossiers. Vous pouvez effectivement demander une correspondance au secrétariat.

**IV) CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Le président :** Je pense qu'on en a fini avec la séance. C'est notre dernière séance aussi de la session budgétaire puisque nous clôturons celle-là. Mais, avant de clôturer, effectivement si vous avez des interventions à faire.

La parole est à Madame la présidente du groupe Tahoeraa Huiraatira.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci encore pour cette dernière séance. Je voudrais juste souhaiter, à l'approche des fêtes qui arrivent, un joyeux Noël et une bonne année puisque c'est la dernière séance. Merci au personnel de l'assemblée, merci à nous tous pour notre participation active cette année. *Salut !*

**Le président :** *Merci.* D'autres interventions ?... La parole est à Monsieur Geros.

**M. Antony Geros :** Je me joins aux... *Ma lumière est de moins en moins brillante... (Rires.)*

*Nous sommes arrivés au terme de notre séance. Il est vrai que, tout au long de cette année, nous ne partageons pas forcément les mêmes points de vue, et parfois le ton pouvait même un peu monter, néanmoins nous sommes quand même arrivés à nous entendre. Pour l'année qui se profile, nous espérons que cet esprit mutuel de respect puisse encore perdurer entre nous, même s'il peut y avoir des tensions lors de nos débats. De notre côté, vous savez que nous sommes pour le respect et l'indépendance de notre pays. Vous n'avez peut-être pas encore adhéré à l'idée, mais nous espérons vraiment que vous y arriverez, et vous y arriverez. Je profite également de cette dernière séance pour vous souhaiter à vous ainsi qu'à vos familles respectives, mes meilleurs vœux pour ces fêtes de Noël et du nouvel an.*

*Merci.*

**Le président :** La parole est à la présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Je vais également me joindre aux deux autres présidents de groupe dans les vœux, à vous Monsieur le président, aux collaborateurs de l'assemblée, à tous les élus représentants de l'assemblée, aux collaborateurs des groupes, à toutes vos familles, à toutes nos familles, un joyeux Noël et une bonne année 2020. Merci.

**Le président :** Merci. Vous êtes tous conviés à un pot de fin d'année avec l'ensemble des élus, vos collaborateurs, l'ensemble du personnel de l'assemblée, et je dirai un petit mot demain, à midi. Voilà.

Merci en tout cas. *Encore merci.* Une bonne fin d'année et une bonne nouvelle année 2020 !

*(La séance est close. Il est 1 heure 8 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,



Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,



Gaston Tong Sang